

Jean-Baptiste ARMBRUSTER s.m.

L'ETAT RELIGIEUX

MARIANISTE

Etude et commentaire de la
Lettre du 24 août 1839

MARIANISTES
44, rue de la Santé
75014 PARIS

1989

PREFACE

Note pour l'édition numérique : les numéros des pages du livre imprimé sont indiqués en rouge précédés d'un p : ex **p18** = la page 18 du livre publié par écrit.

p5

La lettre du Père G.-Joseph Chaminade aux prédicateurs de retraites, du 24 août 1839, est pour la Société de Marie et l'Institut des Filles de Marie un document fondateur d'une valeur inépuisable.

Au moment où la France célèbre le bicentenaire de la Révolution de 1789, il peut être important que les fils et les filles du P. Chaminade relisent et méditent cette lettre datant exactement de 150 ans. Ils y retrouveront le contexte historique post-révolutionnaire de leur fondation et la substance même du charisme marianiste qui a enrichi le patrimoine de l'Eglise au début du 19^{me} siècle. Tout chrétien pourra aussi y trouver une réflexion claire sur sa mission de baptisé dans la société contemporaine.

Dans son inspiration, ce document est une réponse directe au Décret de louange que le Fondateur des Marianistes venait de recevoir de Rome : les deux Ordres dont il est le père sont encouragés par le Souverain Pontife à vivre l'esprit et la mission que définit leur Règle de Vie. *Sa Sainteté a voulu, en conséquence, qu'on inculquât à leurs divers membres l'esprit de l'œuvre éminemment toute de charité, afin qu'ils avancent chaque jour avec ardeur, sous les auspices de la p6 Sainte Vierge Marie, dans la belle carrière qu'ils ont entreprise, assurés de se rendre de la sorte avantageusement utiles à l'Eglise.* (Décret de louange, avril 1839).

Cette lettre propose donc d'abord un programme pour les retraites annuelles des deux Congrégations, parvenues à une nouvelle étape de leur maturation, mais elle est aussi un condensé de l'intuition spirituelle et apostolique du P. Chaminade : J'ai voulu vous dire ma pensée tout entière sur nos œuvres, écrit-il. C'est bien pour cela que tout au long de leur histoire les religieux et religieuses Marianistes se réfèrent à cette lettre, expression de leur vivante tradition, source de l'actualisation permanente de leur mission dans l'Eglise et dans le monde.

S'appuyant sur la parole de saint Paul aux Corinthiens : *La lettre tue, l'esprit vivifie* (2 Co 3,6), le P. Chaminade expose d'abord l'essentiel de toute vie religieuse, ce qui est commun à tous les Instituts religieux : la pratique des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, éclairée par la maxime paulinienne qui en révèle les exigences radicales. L'exemple de la pauvreté, seul développé, manifeste le sérieux de la formation souhaitée par le Fondateur pour ses disciples.

Suivent les pages consacrées à ce qui distingue les deux Congrégations marianistes. Elles sont le noyau précieux de la lettre aux prédicateurs de retraites. Le Fondateur y décrit l'esprit propre, l'air de famille qui caractérise son œuvre et qui vient de recevoir un premier encouragement officiel de l'Eglise. Après avoir décrit avec une singulière lucidité (même si les termes utilisés datent) la situation religieuse de son temps, le P. Chaminade conclut : *Et voilà bien le caractère distinctif et l'air de famille de nos deux Ordres : nous sommes spécialement les auxiliaires et les instruments de la très Sainte Vierge dans la p7 grande œuvre de la réformation des mœurs, du soutien et de l'accroissement de la foi, et par le fait, de la sanctification du prochain.*

Et cette mission apparaît si importante à ses yeux qu'il en fait l'objet d'un quatrième vœu, celui de stabilité. *Par le vœu de stabilité, on entend se constituer d'une manière permanente et irrévocable dans l'état de serviteur de Marie.* (Constitutions de la Société de Marie, 1839, article 19). Aux yeux de G.-Joseph Chaminade cette mission est celle de Marie dans l'Eglise et le monde et elle ne peut souffrir aucune restriction, elle est universelle : *Faites tout ce qu'il vous dira* (Jean 2,5). Les religieux et religieuses Marianistes devront être prêts à entreprendre

toutes les œuvres apostoliques qui leur permettront de porter la foi et l'Évangile à tous les hommes quels que soient leur milieu, leur culture, leur race ou leur âge.

Ce qui frappe dans cette lettre c'est la certitude du Fondateur quant à l'inspiration surnaturelle de ses vues et aussi la lucidité prophétique de son regard sur la société de son temps. N'avons-nous pas avantage, aujourd'hui, à relire ces pages si actuelles, à la fois sévères et chargées d'enthousiasme et d'espérance ? Comment ne pas percevoir l'invitation à les méditer longuement pour en mesurer toute la richesse religieuse et missionnaire.

Le présent ouvrage veut nous y aider. L'étude et le commentaire que le Père Jean-Baptiste Armbruster sm. en fait magistralement sont le fruit d'une longue méditation, d'un travail minutieux et assidu. Qu'il trouve ici l'expression de la gratitude de tous ses Frères et Sœurs religieux, mais aussi de tous ceux qui dans la Famille Marianiste pourront ainsi puiser à la source vive de la pensée du P. Chaminade. La richesse que ce livre nous rend plus accessible ne doit pas rester lettre morte ni propriété privée : elle appartient à l'Église et au monde de tous les temps.

La meilleure manière d'exprimer notre reconnaissance au Père Chaminade, et à celui qui nous le rend plus proche en ces pages, sera de vivre de son esprit et de le rayonner dans notre vie de baptisés, que nous soyons religieux, prêtres ou laïcs.

Adalbert Muller, sm.
Provincial.

PRESENTATION

p9

Ce livre est né de plusieurs interrogations que je me suis formulées à moi-même. La lettre du 24 août 1839 peut-elle être considérée comme le testament spirituel du P. Chaminade à ses religieux et religieuses ? Quelles sont les circonstances et l'histoire de son origine ? Quel est, à sa lumière, l'esprit propre des fondations religieuses du Bon Père Chaminade ? Comment les diverses composantes de cet esprit sont-elles nées, puis se sont-elles développées dans la Congrégation mariale pour laïques qui fut première dans l'activité missionnaire du Fondateur ?

Les réponses à ces questions ne pouvaient se dégager qu'à partir d'une analyse littéraire du texte pour en saisir la logique interne, les procédés d'exposition utilisés par le rédacteur, le P. Narcisse Roussel, secrétaire du P. Chaminade. Ce travail doit beaucoup aux minutieuses recherches du P. Joseph Verrier s.m. à qui je veux exprimer ici ma très fraternelle reconnaissance.

Une fois la pensée dégagée, elle demandait à être reliée à ses racines. Et d'abord à ses sources bibliques soit explicitées, soit suggérées par de simples allusions. Certains passages de la lettre avaient besoin d'être resitués dans un plus ample contexte historique pour nous permettre, aujourd'hui, d'en saisir tout le sens.

Mais l'intérêt essentiel de cette lettre est à chercher **p10** dans son contenu doctrinal. Elle constitue un sommet, une synthèse vivante des grands enseignements du Fondateur sur la vie religieuse. Ses intuitions primitives y arrivent à maturité. Avec joie l'on peut constater la fécondité de l'inspiration première sur laquelle le P. Chaminade construit ses fondations.

A la lumière de notre document, le charisme du Vénérable G.-Joseph Chaminade peut se schématiser ainsi : refaire, après la Révolution, le tissu ecclésial c'est-à-dire contribuer à faire naître une Eglise animée par l'Esprit de sainteté, vue comme Famille de Marie et donc missionnaire au cœur d'un monde livré à tant de forces adverses. En un mot, il a été donné au Fondateur des laïques, religieuses et religieux marianistes de voir Marie, la toute sainte Mère de Dieu, investie depuis l'Incarnation et surtout au Calvaire, d'une mission maternelle universelle que l'Eglise partage avec Elle, surtout en ces derniers temps.

Contribuer, pour son humble part, à susciter cette Eglise en laquelle Marie tient sa vraie place, était toute l'ambition du P. Chaminade, Missionnaire apostolique.

La lettre présente essentiellement l'esprit de l'état religieux marianiste. Mais comme ces deux Ordres de Marie sont nés des œuvres pour laïques, il était normal de chercher en ces dernières, les sources de l'esprit commun à toute la Famille Marianiste.

Mon projet primitif, suite à plusieurs sessions ainsi qu'à des demandes variées, s'est donc élargi et a pris de l'ampleur. C'est pourquoi, après le texte complet de la lettre, ce livre présente deux parties d'inégale longueur. L'essentiel en est constitué par l'étude et le commentaire de la lettre elle-même. Certaines études particulières qui risquaient de donner au lecteur l'impression **p11** d'alourdir le texte principal, ont été rejetées en fin de volume sous forme de documents complémentaires.

Le texte adopté ici est celui édité dans les ECRITS MARIALS du P. Chaminade (II, 69-84) et dans les LETTRES DE M. CHAMINADE (t. V, 1163, P. 69-80) ainsi que dans les CIRCULAIRES DU BON PERE CHAMINADE (Vienne, 1961, P. 60-67). Il est la transcription de celui, signé par le Fondateur, qui se lit dans le Registre officiel de la correspondance, aux AGMAR.

Il existe au Centre Chaminade de Bordeaux, un manuscrit intitulé COUP-D'ŒIL PAR FORME DE LETTRE SUR LES PREROGATIVES QUI DISTINGUENT LA SOCIETE DE MARIE DES AUTRES ORDRES RELIGIEUX. Ce cahier de 22 cm x 17 cm est la transcription de la LETTRE DE M. L'ABBE CHAMINADE, SUPERIEUR DE LA SOCIETE DE MARIE, EN FORME D'INSTRUCTION, A M. L'ABBE FONTAINE A SAINT-REMY, A L'OCCASION DE LA RETRAITE DE LA FIN DE L'ANNEE 1839. La couverture de ce livre reproduit en fac-simile le début et la fin de ce texte. Il diffère du texte officiel par quelques détails insignifiants.

A travers toute cette étude, le texte de la lettre est imprimé en caractères gras. Les chiffres entre parenthèses, dans le cours du livre, renvoient aux numéros marginaux, insérés dans la lettre pour la facilité des renvois. Le mot LETTRE, imprimé en petites capitales, désigne la lettre du 24 août, objet de cette étude.

p12En ce 150^{me} anniversaire de la LETTRE, qui est aussi le 200^{me} de la naissance d'Adèle de Trenquelléon, je livre ce travail en son état actuel à mes Frères et à mes Sœurs ainsi qu'à tous ceux qui cherchent une meilleure connaissance de l'esprit marianiste tel que jailli de la gr^{ce} de l'enseignement et de l'exemple de nos Fondateurs.

Jean-Baptiste Armbruster, sm.
25 mars 1989

LE TEXTE DE LA LETTRE DU 24 AOUT 1839

p15 Mon respectable Fils,

1. Dans ma Circulaire du 22 juillet dernier, je disais à tous mes Enfants des deux Ordres : « Vous verrez dans le Décret pontifical que le désir de sa Sainteté, que sa volonté même est qu'on vous inculque l'esprit de nos œuvres, toutes de charité, en vous assurant que vous rendrez d'utiles services à l'Eglise, si vous persévérez... »

2. Une belle occasion se présente à vous, mon cher Fils, pour remplir de votre mieux les ordres du Vicaire de Notre Seigneur Jésus Christ. Voici venir le moment favorable d'inculquer l'esprit de nos Constitutions et de nos œuvres, qui ont si hautement plu à son cœur pontifical. Je veux parler de la retraite que vous allez donner. Pénétré de cette maxime de saint Paul, la lettre tue, mais l'esprit vivifie, vous vous appliquerez de tout votre pouvoir à faire apprécier l'excellence et le caractère spécial de notre divine mission.

3. Pour cela, vous développerez d'abord ce que nous avons de commun avec les Ordres religieux ; puis vous direz ce qui nous distingue, et vous vous attacherez ensuite à préciser l'air de famille qui nous caractérise, même dans les œuvres communes.

*

4. 1° Ce que nous avons de commun avec les divers Ordres religieux.

La Société de Marie et l'Institut des Filles de Marie émettent les trois grands vœux qui constituent l'essence de la vie religieuse.

Tendant par leur destination, à élever leurs membres respectifs au sommet de la perfection chrétienne, qui est la ressemblance la plus parfaite possible **p16** avec Jésus Christ, le divin modèle, ils leur proposent de marcher à la suite du Sauveur qui fut pauvre, chaste et obéissant jusqu'à la mort de la croix, et de s'obliger pour cela, par la sainteté suprême du vœu, à la pauvreté, à la chasteté virginale et à l'obéissance évangélique.

Or, vous savez, mon respectable Fils, que ces trois grands vœux nous confondent avec tous les autres Ordres, dans la grande tribu religieuse qui, dès les premiers siècles de l'Eglise, a peuplé la terre et le ciel de ses innombrables Enfants.

5. En appliquant à ces obligations constitutives de l'état religieux la maxime du grand Apôtre : la lettre tue, mais l'esprit vivifie, il vous sera facile de montrer, par exemple, dans le vœu de pauvreté, l'aboutissant de la lettre et celui de l'esprit.

6. L'esclave de la lettre, s'arrêtant à l'écorce de son vœu, et se gardant bien d'en pénétrer le sens profondément spirituel, commence par scinder l'obligation matérielle, pour ainsi dire, et la perfection du devoir ; puis il s'efforce de marquer largement une ligne de démarcation entre le strictement nécessaire, le convenable et le permis. Mais bientôt, selon l'oracle de l'Apôtre, la lettre le tuera.

Il voudra sans doute maintenir son costume, mais son costume accommodé aux prétendues exigences de sa position ; par conséquent, il se procurera toujours dans les soi-disant limites de son vœu, ce qu'il trouvera de meilleur, méprisant la forme, pourvu qu'elle soit comme il l'aime ; il cherchera la finesse de la couleur et de l'étoffe et cela en esprit de pauvreté et d'économie. Du reste, il vous dira que, bien au-dessus de ces petites choses, devant lesquelles il rampe néanmoins, il ne recherche que l'honneur de son état, et que la conquête de plusieurs âmes qu'un extérieur plus négligé **p17** repousserait. Son but unique est de servir les convenances, à cause des fonctions dont il est chargé, des visites actives et passives qui lui sont imposées, à cause enfin de son ancienneté et de sa famille. Qui pourrait seulement concevoir toutes les illusions que sa vanité consacre comme des raisons nécessitantes ?

7. Et remarquez qu'il ne s'en tient pas au costume. Il a mesuré, avons-nous dit, avec le compas de la lettre, toute l'étendue de son devoir ; il s'est rendu compte de ce qui est permis, sans crainte de

forfaire au vœu, gravement du moins, et il en a précisé les limites : de sorte qu'il applique ses principes à tout ce qui est à son usage, et, dans son admirable calcul, il trouve le secret d'être riche au sein d'une vie essentiellement pauvre, ou de posséder et d'agir comme propriétaire après s'être dépouillé même du droit de posséder jamais. Et c'est ainsi qu'il commet le brigandage dans le sacrifice offert au Seigneur, en reprenant sans cesse, avec une ingénieuse perfidie, ce à quoi il a renoncé sans retour. Aussi des maux effroyables menacent-ils sa tête, et la réprobation de Saül lui est réservée, s'il s'aveugle...

8. Mais celui qui s'applique de tout son cœur à pratiquer l'esprit de son vœu agit bien contradictoirement. Pour lui, toujours le plus vil, toujours le rebut des autres. Le strict nécessaire lui suffit, et il a horreur de tout ce qui sent la vanité, la recherche et le superflu, parce qu'il s'efforce de devenir toujours plus pauvre, toujours plus semblable à un vrai disciple de Jésus Christ et à Jésus Christ lui-même, qui a béatifié la pauvreté, et qui l'a divinisée même dans son adorable personne. Oh ! qu'il est heureux, mon respectable Fils ! En vérité, en vérité, je vous le dis : celui qui a tout quitté pour le Seigneur recevra le centuple dans ce monde, et la vie éternelle dans l'autre. Divinisé en quelque sorte ici-bas par les livrées de la pauvreté de **p18** Jésus Christ dont il est orné, il goûte, au sein des privations une paix et un bonheur incroyables, qui sont les avant-goûts de la félicité des cieux. Aussi comprend-il avec délices l'oracle du Prophète : Les riches ont éprouvé toutes les horreurs de la faim et de la misère ; mais ceux qui ne cherchent que le Seigneur jouissent de toutes sortes de biens. C'est que la pauvreté de Jésus Christ est un trésor, et le plus riche, le plus précieux des trésors. Les voleurs ne sauraient y porter leurs mains avides, et la rouille ne le ronge point.

9. Il vous sera facile, mon respectable Fils, d'appliquer aux deux autres vœux, la maxime que nous avons déjà citées plusieurs fois, et puis, vous ne manquerez pas de motifs puissants pour en inculquer le divin esprit.

*

10. **2ø** Ce qui distingue la Société de Marie et l'Institut des Filles de Marie des autres Ordres religieux.

Vous savez, mon respectable Fils, que nous avons dans la grande tribu des Ordres religieux, un air de famille qui nous distingue essentiellement de tous les autres. Décrivons ce caractère, et précisons de notre mieux ce qui est de la lettre et ce qui est de l'esprit.

11. Tous les âges de l'Eglise sont marqués par les combats et les glorieux triomphes de l'auguste Marie. Depuis que le Seigneur a soufflé l'inimitié entre elle et le serpent, elle a constamment vaincu le monde et l'enfer. Toutes les hérésies, nous dit l'Eglise, ont incliné le front devant la très Sainte Vierge, et peu à peu elle les a réduites au silence du néant. Or, aujourd'hui, la grande hérésie régnante est l'indifférence religieuse, qui va engourdissant les âmes dans la torpeur de l'égoïsme **p19** et le marasme des passions. Le puits de l'abîme vomit à grands flots une fumée noirâtre et pestilentielle, qui menace d'envelopper toute la terre dans une nuit ténébreuse, vide de tout bien, grosse de tout mal, et impénétrable pour ainsi dire aux rayons vivifiants du Soleil de Justice. Aussi, le divin flambeau de la foi pâlit et se meurt dans le sein de la chrétienté ; la vertu fuit, devenant de plus en plus rare, et les vices se déchaînent avec une effroyable fureur. Il semble que nous touchons au moment prédit d'une défection générale et comme d'une apostasie de fait presque universelle.

12. Cette peinture si tristement fidèle de notre époque est loin toutefois de nous décourager. La puissance de Marie n'est pas diminuée. Nous croyons fermement qu'elle vaincra cette hérésie comme toutes les autres, parce qu'elle est, aujourd'hui comme autrefois, la Femme par excellence, cette Femme promise pour écraser la tête du serpent ; et Jésus Christ, en ne l'appelant jamais que de ce grand nom, nous apprend qu'elle est l'espérance, la joie, la vie de l'Eglise et la terreur de l'enfer. A elle donc est réservée de nos jours une grande victoire ; à elle appartient la gloire de sauver la foi du naufrage dont elle est menacée parmi nous.

13. Or, nous avons compris cette pensée du Ciel, mon respectable Fils, et nous nous sommes empressés d'offrir à Marie nos faibles services, pour travailler à ses ordres et combattre à ses côtés. Nous nous sommes enrôlés sous sa bannière, comme ses soldats et ses ministres, et nous nous sommes engagés par un vœu spécial, celui de stabilité, à la secourir de toutes nos forces, jusqu'à la fin de

notre vie, dans sa noble lutte contre l'enfer. Et, comme un Ordre justement célèbre a pris le nom et l'étendard de Jésus Christ, nous avons pris le Nom et l'étendard de Marie, prêts à voler partout où elle nous appellera, pour étendre son culte, et par lui, le **p20**royaume de Dieu dans les âmes.

14. Et voilà bien, mon respectable Fils, le caractère distinctif et l'air de famille de nos deux Ordres : nous sommes spécialement les auxiliaires et les instruments de la très Sainte Vierge dans la grande œuvre de la réformation des mœurs, du soutien et de l'accroissement de la foi, et, par le fait, de la sanctification du prochain. Dépositaires de l'industrie et des inventions de sa charité presque infinie, nous faisons profession de la servir fidèlement jusqu'à la fin de nos jours, d'exécuter ponctuellement tout ce qu'elle nous dira, heureux de pouvoir user à son service une vie et des forces qui lui sont dues. Et nous croyons tellement que c'est là ce qu'il y a de plus parfait pour nous, que nous nous interdisons formellement, par notre vœu, le droit de choisir, et d'embrasser jamais une autre Règle.

15. J'ajouterai, mon respectable Fils, que, par le vœu de stabilité, nous entendons nous obliger en justice à coopérer de notre mieux jusqu'à la fin de notre vie à l'œuvre entreprise.

16. Nos Constitutions, que le Saint-Siège a si magnifiquement louées et approuvées, après un mûr examen, l'établissent d'une manière trop formelle pour qu'on puisse en douter. Je me contenterai donc de rappeler en passant, pour la Société, les articles 19, 20 et 21, et ceux de l'Institut, 69 et 175, et je demanderai si l'honneur, la délicatesse et l'équité n'ont pas à gémir, aussi bien que la religion et le Cœur de Marie, du scandale de l'apostasie religieuse.

17. Ici une difficulté se présente, et tout apparente qu'elle soit uniquement, vous me permettrez de la résoudre avec vous.

p2118. Tous les Ordres religieux, me dira-t-on, ont honoré Marie d'une manière spéciale et se font gloire de lui appartenir.

19. Je répondrai que nous sommes loin de prétendre que le culte de la Sainte Vierge soit notre partage exclusif. Ce serait là, en vérité, une bien sottise prétention ; car, qui a pu aimer le Fils sans aimer la Mère, et qui a osé tendre à la perfection évangélique en excluant de sa consécration à Jésus le culte spécial de Marie ? Mais ce que je regarde comme le caractère propre de nos Ordres, et ce qui me paraît sans exemple dans les fondations connues, c'est que, pour le répéter, c'est en son Nom, et pour sa gloire que nous embrassons l'état religieux ; c'est pour nous dévouer à elle, corps et biens, pour la faire connaître, aimer et servir, bien convaincus que nous ne ramènerons les hommes à Jésus que par sa très sainte Mère, parce que nous croyons, avec les saints Docteurs, qu'elle est toute notre espérance, *tota ratio spei nostrae*, notre Mère, notre refuge, notre secours, notre force et notre vie.

20. Et puis, je vous répondrai encore, mon respectable Fils, que si d'autres Ordres ont cela de commun avec nous, nous devons les féliciter, les bénir et les inviter à rivaliser avec nous de zèle et d'amour, afin de publier partout l'auguste Nom de Marie et ses ineffables bienfaits.

21. Voilà donc, mon respectable Fils, notre doctrine sur le vœu de stabilité ; voilà notre signe de ralliement et notre marque distinctive.

22. Or, qu'il est facile de voir que celui qui s'en tient à la lettre, se déplace monstrueusement dans la belle famille de Marie ! Sans cesse irrésolu, toujours inquiet, son cœur, bientôt rongé par l'ennui, va partout, sur les **p22**ails du doute, cherchant, sous le prétexte du plus parfait, la satisfaction d'un secret désir d'infidélité à la très Sainte Vierge. Son titre, sa qualité de serviteur et de ministre de Marie n'est rien à ses yeux ; sa profession n'est pas assez parfaite ; il lui faut quelque chose de plus, comme s'il y avait rien de plus noble et de plus parfait que de se dévouer au service de la Mère de Dieu et de s'abandonner à sa conduite maternelle, comme fit Jésus Christ lui-même ! Aussi ne veut-il plus lui appartenir d'une manière spéciale, parce que ses péchés, dit-il, exigent une satisfaction plus rigoureuse ; et en conséquence, il finit par briser de ses propres mains les douces chaînes qui l'attachaient à la Reine des anges et des hommes. Vous savez le reste ; il n'est plus Enfant de Marie dans son cœur, et il périt tôt ou tard...

23. Malheur donc, mon respectable Fils, à l'enfant dénaturé qui abjure Marie et déserte sa famille ! Heureux, au contraire, et mille fois heureux celui qui est fidèle ! Vous ne manquerez pas de le faire sentir à vos Frères et à vos Sœurs chéris. Le Saint-Père lui-même unira sa voix à la vôtre, pour leur persuader qu'ils n'ont qu'à avancer de jour en jour avec ardeur dans la carrière entreprise sous les auspices de la Sainte Vierge, sûrs qu'ils sont de rendre de la sorte d'utiles services à l'Eglise. Et pour les encourager puissamment à la persévérance, dites-leur jusqu'à quel point ils sont les enfants de Marie.

24. Si tous les hommes sont les enfants adoptifs de la Mère de Dieu, les membres fidèles de la Société et de l'Institut le sont encore d'une manière plus parfaite, par des titres spéciaux bien chers à son divin Cœur.

25. Comme religieux en général, par le fait de leurs vœux qui les attachent à la croix du Sauveur, ils ne font **p23** qu'un avec lui. Intimement unis à lui, par l'amour le plus fort, ils sont en lui comme il est en eux ; ils sont ses disciples, ses images, d'autres lui-même. Aussi, dès le jour fortuné de leur profession, du haut de la croix il les présente à Marie comme d'autres Jean, en lui disant : Femme, voilà votre fils ! c'est-à-dire, ils sont ma ressemblance, ils ne font qu'un avec moi ; adoptez-les donc en moi, et soyez Mère pour eux comme vous l'êtes pour moi !

26. Mais je soutiens que notre vœu de stabilité nous attache à Marie d'une manière plus spéciale que les autres religieux ; nous y avons un titre de plus et un titre singulièrement fort à sa préférence. Elle nous adopte donc avec plus de privilèges ; elle reçoit avec délices notre promesse spéciale de lui être à jamais fidèles et dévoués ; puis elle nous enrôle dans sa milice et nous consacre comme ses apôtres.

27. Oh ! mon respectable Fils, que ce contrat est sacré, qu'il est fécond en bienfaits pour nous ! Concevez-vous après cela les lâches désertions dont nous avons à gémir ?... Concevez-vous cette indifférence apathique de plusieurs ?... Concevez-vous enfin qu'on ne se sacrifie point pour Marie, qui veut bien nous donner un tel rang dans sa grande famille humaine ? ...

*

28. 3° Ce que les deux Ordres de Marie ont encore de spécial et d'exclusivement propre dans les œuvres communes à d'autres corps.

29. Admirons, mon respectable Fils, la conduite de la divine Providence dans la fondation des Ordres religieux. Leur esprit toujours respectivement approprié aux divers besoins des époques, se résume en général **p24** dans l'oracle du Sauveur : *Mandavit unicuique de proximo suo* ; Dieu a donné à chacun un mandat sur son prochain. Les uns ont eu pour mission unique de donner au monde le spectacle ravissant du renoncement absolu et de la mortification chrétienne ; les premiers se formèrent dans les déserts de la Thébéïde, et de là, comme de leur berceau, se répandirent peu à peu dans le monde entier ; vous savez tous les héros de la pauvreté et de la pénitence qu'ils ont offerts à l'admiration des anges et des hommes.

D'autres Ordres sont venus plus tard multipliant dans le champ du Père de famille des ouvriers de toute sorte, destinés à arracher l'ivraie semée par l'ennemi, et à continuer en même temps, chacun dans une certaine mesure, l'œuvre de l'abnégation et de la croix. Et parmi ces Congrégations nombreuses, formées dans tous les siècles et dans tous les climats, les unes sont appelées à telle fin particulière et les autres à telle autre.

30. Or, nous les derniers de tous, nous qui nous croyons appelés par Marie elle-même pour la seconder de tout notre pouvoir dans sa lutte contre la grande hérésie de cette époque, nous avons pris pour devise, comme nous le déclarons dans nos Constitutions (art. 6), ces mots de la très Sainte Vierge aux serviteurs de Cana : faites tout ce qu'il vous dira. Convaincus que notre mission à nous, malgré notre faiblesse, est d'exercer envers le prochain toutes les œuvres de zèle et de miséricorde, nous embrassons en conséquence tous moyens de le préserver et de le guérir de la contagion du mal, sous le titre général de l'enseignement des mœurs chrétiennes, et nous en faisons dans cet esprit l'objet d'un vœu particulier.

31. Ainsi le vœu d'enseignement que nous faisons, pour nous être commun avec d'autres Ordres, est p25 autrement plus étendu dans la Société et dans l'Institut que partout ailleurs. Réalisant dans son objet la parole de Marie : faites tout ce qu'il vous dira, il atteint toutes les classes, tous les sexes et tous les âges, mais le jeune âge et les pauvres surtout, de sorte qu'il nous distingue réellement de toutes les Sociétés qui émettent le même vœu.

32. Voilà donc, mon respectable Fils, l'esprit et l'étendue de notre vœu d'enseignement ; voilà le caractère distinctif qui consacre, dans la grande tribu religieuse, un air de famille exclusivement propre aux Enfants de la Société et de l'Institut.

33. Notre œuvre est grande, elle est magnifique. Si elle est universelle, c'est que nous sommes les missionnaires de Marie qui nous a dit : faites tout ce qu'il vous dira ! Oui, nous sommes tous missionnaires. A chacun de nous la très Sainte Vierge a confié un mandat pour travailler au salut de nos frères dans le monde.

34. Aussi le Saint-Père n'a-t-il pu s'empêcher dans sa joie, de bénir le Seigneur qui nous a inspiré un tel dessein, comme nous le dit de sa part S. E. le Cardinal Giustiniani. L'œuvre lui a hautement plu ; il l'a estimée digne de toute louange et de toute recommandation, et il a voulu qu'on en inculquât l'esprit à tous les membres, afin de les exciter à aller toujours en avant. Il va même jusqu'à les assurer que, loin d'être inutiles à l'Eglise, ils lui rendront d'importants services s'ils persévèrent. Je ne fais, comme vous le voyez, que vous citer les paroles pontificales elles-mêmes.

35. A vous donc, mon respectable Fils, de vous acquitter de votre mieux de la commission que je vous donne de la part du Souverain Pontife. A vous d'inculquer dans le cœur de mes chers enfants, pendant p26 la retraite qui va s'ouvrir, l'esprit de nos œuvres toutes de charité. A vous de faire sentir à ceux et à celles qui enseignent directement, combien ils s'abuseraient, s'ils bornaient leurs efforts à instruire dans les lettres humaines ; s'ils mettaient tous leurs soins et toute leur gloire à faire des savants et non des chrétiens, ou à conquérir une réputation mondaine ; oubliant alors qu'ils sont missionnaires de Marie, pour se ravalier au rang avili des industriels de l'enseignement dans notre siècle, ils descendent de la hauteur de leur sublime apostolat. A vous, enfin, de dire, à ceux qui sont employés dans le service intérieur des maisons ou aux arts et métiers, l'esprit et le secret de leur divine mission : nous l'avons consigné dans nos saintes règles, quand nous avons établi la manière dont ils concourent à l'œuvre générale de l'enseignement ; nous leur avons montré comment ils contribuent puissamment par leurs travaux, leur zèle et leurs prières à étendre le règne de Jésus et de Marie dans les âmes. Leur part est en effet si belle ! Nouveaux Joseph, ils sont chargés d'assister et de soutenir les enfants de la sainte famille dans leur pénible ministère.

*

36. Je m'arrête, mon respectable Fils, j'ai voulu vous dire ma pensée tout entière sur nos œuvres, et je l'ai fait trop longuement sans doute ; mais vous n'en serez pas surpris, car vous savez bien qu'on ne saurait tarir sur un sujet aussi cher à nos cœurs. Je me repose avec confiance sur votre charité, de la grande charge que je vous donne, ou plutôt que Marie vous impose elle-même. Pénétré comme vous l'êtes de l'esprit de votre état, il vous sera facile de l'inculquer à mes chers Enfants des deux Ordres.

37. Vous savez que le décret pontifical nous accorde p27 le bienfait de l'indulgence plénière pour la rénovation des vœux perpétuels comme pour leur première émission : vous ne manquerez point de porter cette agréable nouvelle à leur connaissance.

38. Que l'auguste Marie, notre Mère et notre Souveraine, bénisse votre voyage, bénisse vos efforts, bénisse votre personne et tous nos chers Enfants !

39. Recevez ce vœu de mon cœur, mon respectable Fils, et que ma bénédiction paternelle soit le gage de sa réalisation ! Je l'espère avec confiance.

Bordeaux, le 24 août 1839.

G. Joseph Chaminade

INTRODUCTION DE LA LETTRE

p31 1. LE DECRET DE LOUANGE

Dans ma Circulaire du 22 juillet dernier, je disais à tous mes Enfants des deux Ordres : Vous verrez dans le Décret pontifical que le désir de Sa Sainteté, que sa volonté même est qu'on vous inculque l'esprit de nos œuvres, toutes de charité, en vous assurant que vous rendrez d'utiles services à l'Eglise si vous persévérez.(1)

REJOUISSEZ-VOUS DANS LE SEIGNEUR

Par ce cri de joie, écho de la parole de saint Paul aux Philippiens (4,4), le Fondateur commence sa circulaire du 22 juillet 1839 aux deux Ordres, l'Institut des Filles de Marie, fondée à Agen en 1816 et la Société de Marie, fondée à Bordeaux en 1817. Plein de joie et de satisfaction, il leur annonce l'arrivée du Décret de louange rendu en faveur des deux Instituts, le 12 avril précédent, par le Pape Grégoire XVI.

Fin septembre 1838, en effet, le P. Chaminade avait porté lui-même au Cardinal d'Isoard, archevêque d'Auch, les Constitutions des deux Instituts, trois suppliques au Pape et un *Court exposé du dessein qu'a eu l'auteur des Constitutions de l'Institut des Filles de Marie et de celles de la Société de Marie en fondant ces deux Ordres*, le tout accompagné de dix approbations d'évêques !¹

p32 Quand arriva à Bordeaux le paquet des dépêches de Rome, dans la nuit du 10 juillet, le P. Chaminade, d'habitude peu expansif, laissa éclater sa joie. Après avoir lu les précieux textes, le Fondateur, le 12 juillet, ouvrit son cœur à celui qui fut son intermédiaire à Rome, le chanoine Salvatore Valentini.

Je ne pouvais contenir ma joie et ma satisfaction en lisant et relisant le précieux Décret, ainsi que la lettre du Cardinal Giustiniani.² Je parcourais ensuite la vôtre, dont les détails intéressants me faisaient apprécier de plus en plus l'insigne faveur que nous venons de recevoir du Souverain Pontife /.../.

Nous voici donc reconnus dans l'Eglise, par le Souverain Pontife, comme Congrégations religieuses ; et notre œuvre, ou plutôt nos œuvres, ont paru assez selon Dieu et selon son Cœur pour que Sa Sainteté daignât faire consigner, dans le Décret de louange et d'approbation, une sorte d'injonction à tous les membres d'y persévérer jusqu'à la fin, avec la délicieuse assurance qu'ils ne seront pas inutiles à la religion ! Il y a là, assurément, beaucoup plus que nous n'avions droit d'attendre, et nous ne pouvons que bénir la Providence qui veut bien ménager à notre faiblesse de tels encouragements.³

Le Fondateur est comblé et son âme ravie. Il vient de déboucher dans la lumière après une marche longue et parfois crucifiante. Il pouvait se souvenir des difficultés rencontrées pour rédiger et mettre au point les Constitutions. La Société de Marie, après 22 ans d'existence, avait enfin sa première Règle officielle.

¹ Sur tout ce dossier, voir Chaminade, LETTRES, IV, 1072, p. 366, du 10.09.1838 au P. Perrodin; l'ensemble des textes est cité : *ibid.* 1073-1078, p. 367-377.

² Texte du Décret et de la lettre du Cardinal Giustiniani dans Chaminade, LETTRES, V, p. 36-37; dans CIRCULAIRES, p. 54-59.

³ Chaminade, LETTRES, V, 1150, p. 38-39, du 12.07.1839.

p33L'absence de Constitutions⁴ propres à la Société de Marie avait provoqué des réactions chez certains membres primitifs de la Société, après la révolution de 1830. Celle-ci en effet avait eu des contrecoups fâcheux : fermeture des noviciats, hésitations et départ de plusieurs religieux, d'autres tentés par la Trappe ou la Chartreuse, baisse de la ferveur générale, manque de clarté sur l'organisation originale de la Société. Enfin des Constitutions grâce auxquelles le Fondateur va pouvoir clarifier tous ces points obscurs et relancer la ferveur !

Le Décret de louange venait aussi, jusqu'à un certain point, apporter aux deux Instituts un nouvel encouragement pontifical. Dès leur origine, les fondations religieuses du P. Chaminade avaient été, après bien des hésitations, approuvées par les évêques d'Agen et de Bordeaux. En 1819, le 18 janvier, en même temps qu'il avait demandé au Pape Pie VII des faveurs pour la Congrégation mariale des laïques, bien reconstituée, le P. Chaminade avait fait la même démarche pour ses deux nouveaux Instituts religieux⁵. Il voulait ainsi présenter à la bénédiction apostolique *les deux réunions sorties du sein de ces Congrégations et les placer sous les regards de Sa Sainteté*. Ainsi ont-elles eu une première authentification pontificale, ce qui avait grande importance aux yeux du Fondateur⁶. Le Décret de louange de 1839 se présentait donc comme un point ferme qui, après bien **p34**des discussions, apportait l'encouragement de l'Eglise et ouvrait une nouvelle route que la circulaire du 22 juillet précisait ainsi :

De sorte, mes chers Enfants, que désormais il ne nous suffirait point d'observer ponctuellement nos Règles pour être de vrais Enfants de Marie : il faut de plus, et surtout, que vous vous pénétriez bien de leur esprit ; il faut que je m'efforce moi-même de vous en inculquer les principes pour que nous répondions tous au vœu ou plutôt aux ordres de Sa Sainteté. /.../

*Aujourd'hui, ce qui nous importe le plus, c'est de nous bien pénétrer de l'esprit de nos Constitutions et de nous y conformer religieusement.*⁷

On peut saisir sur le vif combien le Décret de louange est un événement dans la vie du Fondateur : couronnement d'une route déjà longue, il ouvre de nouvelles perspectives de générosité à ce prêtre de 78 ans et à ses disciples⁸.

TEXTE DU DECRET DE LOUANGE

Il suffit de parcourir le Décret⁹ pour voir qu'il résume l'exposé et les suppliques qui furent envoyés à Rome. Suit la décision pontificale : *que les deux Instituts étaient dignes de toute recommandation, comme on déclare par ce Décret les louer et les approuver hautement*.

⁴Voir entre autres : Chaminade, LETTRES, III. 759, p. 453, du 2.10.1834, circulaire à toute la Société; 835, p. 610, du 15.04.1836, aux Directeurs d'Alsace.

⁵Chaminade, LETTRES, I. 109-111, p. 191-198, qui donne le texte des trois suppliques.

⁶Chaminade, LETTRES, III. 610, p. 94-96, du 24.11.1831 au P. Lalanne; 638, p. 174-177, du 31.07.1832, au P. Chevaux; 759, p. 453-455, du 2.10.1834, Circulaire à toute la Société; 791, p. 513-517, du 4.08.1835, au P. Lalanne.

⁷Chaminade, LETTRES, V, 1153, p. 45-46, du 22.07.1839, Circulaire aux deux Ordres.

⁸"Histoire primitive des Constitutions de la S.M." dans Délas, HISTOIRE, o. c., p. 35-69.

⁹Texte latin et français du Décret dans Chaminade, CIRCULAIRES, p. 56-59.

p35Grégoire XVI, moine Camaldule et Pape théologien, exprime aussi la volonté *qu'on inculquât à leurs divers membres l'esprit de l'œuvre éminemment toute de charité, afin qu'ils avancement chaque jour avec ardeur, sous les auspices de la Sainte Vierge Marie, dans la belle carrière qu'ils ont entreprise, assurés de se rendre de la sorte avantageusement utiles à l'Eglise.*

Le Décret se termine en concédant au Fondateur et à ses successeurs le pouvoir d'ériger le Chemin de la croix et à tous les membres des deux Congrégations, soit à l'émission de leurs premiers vœux, soit à leur renouvellement, l'indulgence plénière.

DECRET DE LOUANGE, NON D'APPROBATION

Outre la signification et la portée de cet acte pontifical, deux passages retiennent particulièrement l'attention du Fondateur.

Le premier fut pour lui une légère déception¹⁰. Il avait demandé et espéré pour les *deux Ordres de Marie l'institution canonique*¹¹ c'est-à-dire l'approbation in *forma specifica*, comme Ordres religieux, et non comme simples Congrégations, de ses deux Instituts religieux. Sa supplique était arrivée à un moment où Rome n'approuvait plus d'Ordres religieux à vœux solennels et même ne donnait plus, du premier coup, une approbation définitive. Le P. Chaminade l'apprit par la suite.

Dans la circulaire du 22 juillet, il affirmait encore que *le Souverain Pontife nous donne à espérer formellement qu'il élèvera plus tard les deux Ordres au rang suprême de l'Institution canonique, de manière que les vœux, p36de simples qu'ils sont encore, deviendront solennels*¹². Malgré tout, il se sentit comblé, car le Décret donnait à sa double fondation *comme une existence authentique et divinement légale dans l'Eglise de Jésus Christ*¹³. Il fit sien le mot d'un évêque de ses amis : *Voilà la Béatification, bientôt suivra la Canonisation !*¹⁴

En attendant, il fallait faire connaître le Décret et l'envoyer à toutes les communautés en même temps que les Constitutions. Vingt-deux ans après la fondation de la Société, les religieux allaient recevoir, enfin, à la retraite annuelle de 1839, pour la première fois, le livre complet de leur Règle.

Le travail de multiplication des exemplaires avait commencé fin 1838 par l'achat d'une *presse d'autographie et de lithographie, avec tout son attirail*¹⁵. En décembre, le Fondateur pouvait informer Mère Saint-Vincent, la Supérieure générale des Filles de Marie.

*Je mets un grand intérêt à ce que tous vos Couvents et vos noviciats aient un nombre suffisant d'exemplaires, pour les bien étudier et se bien pénétrer de leur esprit. La Société de Marie n'a pas moins besoin que l'Institut d'un pareil ouvrage : mais j'ai regardé que vous étiez les aînées de la famille*¹⁶.

L'étude assidue du texte des Constitutions devait permettre à tous d'en mieux pénétrer l'esprit.

¹⁰. Chaminade, LETTRES, V, 1153, p. 45, du 22.07.1839, Circulaire aux deux Ordres.

¹¹. Chaminade, LETTRES, IV, 1073, p. 368, du 16.09. 1838, au Cardinal Lambruschini, à Rome

¹². Chaminade, Lettres, V, 1153, p. 45-46, du 22.07.1838, Circulaire aux deux Ordres.

¹³. Chaminade, LETTRES, V, 1152, p. 43, du 13.07.1839, au Cardinal Lambruschini à Rome.

¹⁴. Voir note 16.

¹⁵. Chaminade, LETTRES, IV, 1086, p. 393, du 22.10.1838 à Mère Saint-Vincent.

¹⁶. Chaminade, LETTRES, IV, 1098, p. 419-420, du 3.12.1838.

Le passage capital du Décret, le plus fructueux dans l'immédiat, fut celui où le Pape Grégoire XVI exprimait sa volonté de voir inculquer l'esprit de la fondation à tous ses membres. Pourquoi cette injonction du Pape allait-elle droit au cœur du Fondateur ? A cela on peut trouver plusieurs raisons.

Missionnaire apostolique tout dévoué au Saint Siège, le P. Chaminade fut fort touché par l'approbation que le Pape donnait à ses intuitions fondamentales de Fondateur. Ces idées-force, il les avait développées une fois de plus dans le COURT EXPOSE¹⁷ envoyé à Rome avec les Constitutions et les suppliques.

Sous forme de rappel historique, ce texte lie en un seul faisceau l'inspiration du Fondateur, ses actes essentiels et les principes qui l'ont animé dès les débuts de son action apostolique. On est frappé de la fidélité du P. Chaminade à lui-même, c'est-à-dire à son charisme reçu de l'Esprit et mis au service de l'Eglise.

D'autres textes analogues jalonnent les diverses époques importantes de sa vie de Fondateur¹⁸. Tous viennent éclairer et renforcer, parfois compléter, ce qu'il va pouvoir écrire dans la lettre du 24 août 1839. L'ordre du Pape, exprimé dans le Décret, lui apporte un *confirmatur* officiel, une confiance renouvelée en ses options p38maîtresses. Dans la LETTRE, grâce à un secrétaire intelligent et habile, il pourra les exprimer plus systématiquement qu'ailleurs.

Cet ordre du Pape rejoignait aussi une préoccupation constante du Fondateur. Cet homme spirituel a, sa vie durant, essayé de promouvoir en lui et autour de lui, l'esprit, le sens profond, la vérité spirituelle de toute attitude chrétienne. Ses nombreuses NOTES D'INSTRUCTION¹⁹ en témoignent surabondamment.

Aux Congrégations mariales pour les laïques, il donne un esprit qui les caractérise nettement et qui est marqué profondément de sa personnalité, de son engagement ecclésial typique de Missionnaire apostolique, de sa grâce propre et d'une perception précise des exigences de son temps. Un document de 1824, Réponse aux difficultés qu'on fait ordinairement contre les Congrégations /.../ présente admirablement cet esprit sous la forme moderne d'une interview²⁰.

Ses fondations religieuses ont hérité de cet esprit qui doit éclairer et justifier le texte de leurs Constitutions. La LETTRE est comme un acte ultime du Fondateur. Mieux que tous les autres écrits, elle veut inculquer l'esprit de la vie religieuse marianiste.

¹⁷ Texte dans Chaminade, LETTRES, IV, 1076, p. 373-376, du 16.09.1838 au Pape Grégoire XVI. L'essentiel de ce texte important est reproduit à la fin de la REGLE DE VIE actuelle et de la Société de Marie et de la Congrégation des Filles de Marie Immaculée.

¹⁸ Voir par exemple Chaminade, LETTRES, I, 52, p. 87-88, du 8.10.1814 à Adèle de Trenquelléon; 57, p. 97-99, du 3.10.1815 à la même; 110 et 111, p. 194-197, du 18.01.1819 au Pape Pie VII; Retraite de 1821, 18° instruction, dans Chaminade, NOTES RETRAITES, I, 60-66, p. 175-177 et dans E. MARIALS, II, 761-777.

¹⁹ Editées en 12 volumes photocopiés et un 13^e volume qui contient un *Index* alphabétique des thèmes, à Fribourg (Suisse), Regina Mundi, 1963 à 1967.

²⁰ 1° édition de ce texte dans Pierrel, Chemins, o. c., p. 153-165; la 2° édition du même texte, voir Chaminade, REPONSE AUX DIFFICULTES.

p392. L'ESPRIT DE NOS CONSTITUTIONS

Cette expression revient souvent sous la plume du Fondateur : elle lui est très chère. Pour lui, elle rassemble en une vision unique l'inspiration reçue de Dieu et sa réalisation concrète dans les Instituts religieux, le charisme et le texte des Constitutions qui l'exprime, l'esprit porté par la lettre.

PRIMAUTE DE L'ESPRIT

Le Fondateur savait, au moment où la Restauration rendait une certaine liberté aux Français, ce qu'il devait faire. Il n'est pas de ceux qui ont hésité sur l'orientation de leur action. La préparation de la fondation des Filles de Marie a pu se faire progressivement, entre 1814 et 1816. Avant même qu'elles se réunissent en communauté, elles avaient déjà leurs Constitutions.

Pour les religieux, il fallut patienter, attendre les signes de Dieu pour agir. Quelle joie quand le jeune Jean Lalanne, après la mission prêchée à Bordeaux au printemps 1817, se présente à M. Chaminade et s'offre à lui pour participer à la réalisation de ses projets de fondation. Il est accueilli comme un ami attendu depuis longtemps !²¹

Le souci essentiel des Fondateurs, dès le début des fondations religieuses, fut d'inculquer l'esprit,²² de p40faire saisir ce qu'ils voyaient eux-mêmes dans la lumière de l'Esprit Saint.

Contrairement à un premier projet d'Adèle de Trenquelléon et de ses amies, le P. Chaminade veut susciter des religieuses et des religieux, non pour répondre immédiatement à des besoins apostoliques précis, mais pour mieux incarner une spiritualité mariale et missionnaire. Aussi le P. Chaminade va-t-il faire une Règle à inspiration et à portée avant tout spirituelles. Les transformations survenues après lui y introduiront davantage le droit canonique, sur la demande même de la Congrégation des Religieux.²³

Ce souci constant du Fondateur a fortement marqué les premiers membres des deux fondations. Il leur rappelait parfois *cette empreinte de l'Institut qui a prévalu partout et qu'il faut conserver de race à race*.²⁴ Il semble que les Filles de Marie eurent moins de difficultés que leurs Frères à maintenir cet esprit durant la première décennie. N'avaient-elles pas leur jeune et ardente Fondatrice, Adèle de Trenquelléon, devenue en religion Mère Marie de la Conception,²⁵ qui s'attachait à promouvoir constamment l'esprit de l'Institut ?

A la Société de Marie, sans se lasser, le Fondateur rappelle l'inspiration primitive acceptée par tous à p41l'origine. Il s'efforce de la traduire dans les divers essais de rédaction des Constitutions.²⁶ Enfin, pour celles envoyées à Rome en 1838, il pense avoir trouvé la bonne formulation. Aussi va-t-il pouvoir demander à ses religieux et religieuses de *bien*

²¹ Simler J., CHAMINADE, o. c., p. 372-373.....

... Délas, Histoire, o. c., p. 53.

²² Chaminade, LETTRES, I, 64, p. 108, du 19.02.1816 à Adèle de Trenquelléon; 70, p. 119 du 20.07.1816 à la même; E. DE DIRECTION, I, 1318.

²³ Délas, HISTOIRE, o. c., p. 66-67; et p. 126-129, les animadversions de 1865.

²⁴ Chaminade, Lettres, II, 407, p. 222, 2^o du 23.06.1826 au P. Caillet

²⁵ Adèle de Batz de Trenquelléon était née au château de Trenquelléon, commune de Feugarolles, près d'Agen, le 10 juin 1789. A 14 ans, avec quelques amies, elle fonde une petite société de ferveur qui prend vite de l'extension. Le 25 mai 1816, à Agen, se réunit autour d'elle la première communauté des Filles de Marie (Sœurs Marianistes). Le 10 janvier 1828, elle meurt à Agen, à l'âge de 39 ans.

²⁶ Délas, HISTOIRE, o. c., p. 53.

*étudier les Constitutions et de se bien pénétrer de leur esprit.*²⁷ *Vous n'auriez autrement jamais que de demi-religieuses, et l'Institut s'abâtardirait bien vite.*²⁸ A ses religieux il va jusqu'à souhaiter, en 1833, de devenir *tous comme des Constitutions vivantes.*²⁹

Mais comme en toute institution humaine, des abus s'étaient introduits dans la Société de Marie qui ont, eux aussi, compromis l'esprit ; la ferveur a parfois baissé sensiblement ; les discussions ont investi une partie de l'énergie des religieux au détriment du dynamisme apostolique. Mais ne noircissons pas le tableau excessivement. Dès 1833, le P. Chaminade confie à un de ses anciens disciples : *Si le véritable esprit de la Société peut renaître, tout se rangera, tout ira à merveille : la plupart des difficultés que nous éprouvons ne viennent que de ce que nous nous en sommes éloignés.*³⁰

Il va donc ramer, parfois à contre-courant, fort d'une foi et d'une confiance invincibles et admirables pour un vieillard de plus de 70 ans.³¹

p42 MOYENS AU SERVICE DE L'ESPRIT

Rappeler l'importance de l'esprit ne suffit pas, il faut se donner les moyens et de le promouvoir et de l'incarner : faire que lettre et esprit se conjuguent et s'interpénètrent.

Suite à la révolution de juillet 1830, le P. Chaminade dut s'éloigner de Bordeaux en mars 1831. Il n'y reviendra qu'en septembre 1836. Cette sorte de semi-exil de cinq ans et demi, il sut le mettre à profit pour travailler intensément à perfectionner ses fondations.

Cette nouvelle période de la vie du Fondateur est très féconde en écrits spirituels de valeur, tous destinés à redresser une situation difficile et à insuffler la ferveur. Il multiplie en ce sens les appels dans sa vaste correspondance. Il met au point un premier livre des Constitutions pour la Société de Marie et le publie en octobre 1834 sous le titre : EXTRAIT DES REGLEMENTS GENERAUX³². Parallèlement il met en route divers écrits de direction spirituelle, des écrits sur l'oraison.

Ses insistances ? La vie théologale et la conformité de plus en plus parfaite à Jésus Christ en ses mystères de mort et de résurrection, en ses vertus et tout spécialement en son amour pour sa Mère.

Cette doctrine se traduit dans les Constitutions par de beaux chapitres, celui sur l'objet et l'esprit de la Société³³, celui sur les *vertus évangéliques*³⁴ assimilées aux béatitudes, celui, fort long, sur le noviciat³⁵ où il p43 expose sa conception de l'état religieux tout entier destiné à établir dans l'Eglise, des hommes et des femmes qui servent Dieu *en esprit et en vérité.*³⁶

Il perfectionne également les moyens d'animation et de gouvernement de ses Instituts religieux et très spécialement ce qu'on est convenu d'appeler les trois offices. Dès l'origine,

²⁷Chaminade, LETTRES, IV, 1098, p. 420, du 3.12.1838 à Mère Saint-Vincent; cf. 1120, p. 458, du 19.02.1839 à tous les Directeurs de la Société de Marie; V, 1293, p. 396-398, du 8.02.1844 à M. Léon Meyer.

²⁸Chaminade, LETTRES, IV, 1098, p. 419, du 3.12.1838, à Mère Saint-Vincent.

²⁹Chaminade, LETTRES, III, 716, p. 357, du 4.12.1833 Circulaire à toute la Société.

³⁰Chaminade, LETTRES, III, 694, p. 308, des 25-30.07.1833 à M. Clouzet.

³¹Voir, par exemple, sa Circulaire à toute la Société, du 4.01.1834 dans LETTRES, III, 720, p. 364-367.

³²Chaminade, CIRCULAIRES, p. 20-24 et LETTRES, III, 759, p. 452-457, du 2.10.1834 Circulaire à toute la Société.

³³CONSTITUTIONSSm. article 1-6.

³⁴CONSTITUTIONSSm. article 240-250.

³⁵CONSTITUTIONSSm. article 315-337.

³⁶CONSTITUTIONSSm. article 331.

ceux-ci sont caractéristiques de l'Institut et y sont destinés à soutenir le zèle, l'instruction et le travail.³⁷ Ils sont comme le triple moteur de la vie de l'Institut.

Chez les Filles de Marie, dès les origines, les trois offices furent mis en place et leurs Constitutions construites sur cette triple ligne d'action. Dans la Société de Marie, le P. Chaminade dut patienter et promouvoir progressivement leur application. Les textes un peu développés ne parurent que dans les Constitutions de 1839. Il est important de saisir que, dans les intuitions fondamentales du Fondateur, ces trois coresponsabilités devaient soutenir et organiser jour après jour la générosité, le dynamisme et la charité des religieux.³⁸

Centres d'animation, les trois offices étaient également un moyen et une méthode de gouvernement. Le conseil du Supérieur général se composait essentiellement des trois assistants et d'un secrétaire général.³⁹ Le P. Chaminade croyait en l'efficacité spirituelle et administrative des conseils. Pour lui, ces deux aspects, le spirituel et l'administratif, étaient inséparables comme le sont l'esprit et la lettre, l'âme et le corps. Durant son voyage dans le Nord-Est de la France, en 1835, on le voit instituer un conseil à Saint-Remy,⁴⁰ à Ebersmunster⁴¹ et **p44** à Saint-Hippolyte.⁴²

La concertation animée par un profond esprit de foi et le sens de la mission commune lui apparaissaient comme des appuis solides de l'esprit de ses Instituts religieux.

UNE ANNEE DE RENOUVEAU : 1839

Dès 1838, bien des indices révélaient au Fondateur que ses Instituts religieux avaient heureusement dépassé la crise et étaient prêts à aborder une nouvelle étape, à accueillir un souffle nouveau.⁴³ Le Fondateur lui-même le constate, en février 1839.

*Les bénédictions que Dieu répand sur la Société de Marie sont spécialement le retour de certains sujets dissidents, la régularité qui s'observe généralement dans les Etablissements, les bons sujets qui entrent dans la Société, l'arrêté définitif et l'approbation authentique des Constitutions, l'accueil favorable que le Souverain Pontife a fait à la demande que nous lui faisons d'une institution canonique, etc. etc.*⁴⁴

p45 Ce constat, optimiste dans son ensemble, n'empêche pas la persistance de certaines situations pénibles qu'évoquent la circulaire du 22 juillet et la lettre du 24 août.

Malgré tout, cette année 1839 fut vraiment d'une fécondité apostolique remarquable. Le Tiers-Ordre des Filles de Marie⁴⁵, fondé le 1 septembre 1836, se développe rapidement et va, cette année-là, essaimer en Corse⁴⁶. Des Frères de Marie, on en demande de tous les côtés : le 4 juillet, trois religieux prennent en charge l'école de Castelsarrasin ; en août, le P. Chaminade

³⁷ Chaminade, INSTITUT DE M. p. 70 n° 39.

³⁸ Cf. Chaminade, LETTRES, III, 716, p. 357, du 4.12.1833, Circulaire à toute la Société.

³⁹ CONSTITUTIONS sm. article 441.

⁴⁰ Chaminade, LETTRES, III, 769, p. 470-472, du 23.04.1835 à la Communauté de Saint-Remy.

⁴¹ Chaminade, LETTRES, III, 775, p. 482-484, du 22.05.1835 Notes sur le gouvernement de l'Etablissement d'Ebersmunster.

⁴² Chaminade, LETTRES, III, 781, p. 494-497, du 24.06.1835 à la Communauté de Saint-Hippolyte.

⁴³ Chaminade, LETTRES, IV, 1094, p. 413, du 25.11.1838 à M. Léon Meyer.

⁴⁴ Chaminade, LETTRES, IV, 1118, p. 455, du 19.02.1839 à M. Clouzet. Faut-il rappeler que le P. Chaminade attendait trop de sa démarche en Cour de Rome et que le Décret de louange ne contenait ni *l'approbation authentique des Constitutions* ni *l'institution canonique* des deux Ordres religieux?

⁴⁵ Chaminade, LETTRES, III, p. 625-627; voir aussi les lettres n° 862-866, p. 647-653, de fin août au 1 septembre 1836.

⁴⁶ Chaminade, LETTRES, V, 1133, p. 7, du 12.05.1839 au Chanoine S. Valentini à Rome.

met la dernière main à la *mission de Fribourg*⁴⁷ en Suisse ; la Société de Marie franchit donc les frontières de l'hexagone.

Le 14 août, le Fondateur confie au curé de Moissac, un ami du temps de l'exil à Saragosse : La Société de Marie est en voie de développement. On l'appelle de toutes parts. La Suisse vient enfin de lui ouvrir ses portes. /.../ L'Alsace nous réclame dans toutes ses villes ; nous nous établissons à Strasbourg même. /.../ Nous prenons des mesures pour répondre aux vœux de toutes les populations, s'il est possible. /.../ Nous voudrions placer d'ici à un mois 200 sujets, si nous les avons⁴⁸.

p46En 1839, on retrouve donc le souffle apostolique des années 1825-1830 où le Fondateur rêvait de couvrir la France d'Ecoles normales.

3. CHOISIR LES MOYENS.

Une belle occasion se présente à vous, mon cher Fils, pour remplir de votre mieux les ordres du Vicaire de Notre Seigneur Jésus Christ. Voici venir le moment favorable d'inculquer l'esprit de nos Constitutions et de nos œuvres, qui ont si hautement plu à son cœur pontifical : je veux parler de la retraite que vous allez donner. Pénétré de cette maxime de saint Paul, la lettre tue, mais l'esprit vivifie, vous vous appliquerez de tout votre pouvoir à faire apprécier l'excellence et le caractère spécial de notre divine mission (2).

En homme pratique et avisé, le P. Chaminade va donc chercher les meilleurs moyens de promouvoir cet esprit qui est son propre charisme et qu'il veut partager avec tous ses disciples. Il en retiendra deux : l'utilisation des retraites annuelles comme *moment favorable* et la composition d'une lettre aux prédicateurs de ces retraites.

LES RETRAITES ANNUELLES

Dès avant la réception du Décret de louange, le Fondateur avait en projet de vouloir annoncer à ses **p47***chers Enfants de l'Institut et de la Société la conclusion définitive de cette grande affaire à l'époque de la retraite annuelle, vers la fin d'août*⁴⁹. Le regroupement de tous, religieux ou religieuses, en quelques centres, faciliterait la diffusion de ces textes importants pour eux, en particulier celui des nouvelles Constitutions.

Mais la retraite, dans la pensée du P. Chaminade, avait une bien plus grande valeur ; c'était pour lui *un moment favorable d'inculquer l'esprit de nos Constitutions*. Il attendait beaucoup de ces retraites de 1839, il les voulait comme le point de départ d'un renouvellement de ferveur.⁵⁰

⁴⁷ Chaminade, LETTRES, V, 1158, p. 54-57, du 7.08.1839 à M. Enderlin.

⁴⁸ Chaminade, LETTRES, V, 1160, p. 61, du 14.08.1839 à M. Imbert curé de Moissac. Voir aussi un état des Etablissements de la S.M. en 1840-1841 dans Vasey, INQUISITIO, o.c. p. 8-11 et le "Gouvernement de la S.M. à cette époque, 1839-1840", ibidem p. 11-14.

⁴⁹ Chaminade, LETTRES, V, 1145, p. 28, du 25.06.1839 au Chanoine S. Valentini à Rome.

⁵⁰ Chaminade, Lettres, V, 1159, p. 57, du 8.08.1839 à M. Perrodin.

Les fruits des retraites de l'année précédente pouvaient justifier cette espérance. Il avait touché du doigt *les bons effets de la retraite de Saint-Remy sur tous*⁵¹, mais spécialement sur M. Dominique Clouzet, son Assistant pour le travail. *Celui-ci est devenu un homme nouveau, ou renouvelé dans l'esprit premier de la Société de Marie.*⁵² *La retraite en Alsace y a fait aussi un bien sensible.*⁵³ Fort de ces expériences très positives, de la bonne volonté de ses religieux, du renouvellement spirituel en cours, le Fondateur pouvait fonder normalement de grands espoirs sur ces retraites de 1839.

Reste à les préparer, ces retraites, en choisissant judicieusement les prédicateurs pour cette mission **p48** importante. Il pense *faire donner toutes ces retraites, dans les deux Ordres, par un petit nombre de prêtres de la Société.*⁵⁴ En fait, ils seront trois seulement : les Pères Georges Caillet et Jean-Baptiste Fontaine et l'abbé Jules-César Perrodin,⁵⁵ encore simple postulant. A eux trois, ils prêcheront cette année-là dix retraites : le Père Caillet, cinq : Bordeaux (S.M.), Agen, Auch, Tonneins, Condom (F.M.) ; le Père Fontaine, quatre : Saint-Remy, Ebersmunster (S.M.), Arbois, Acey (F.M.) ; l'abbé Perrodin, Courtefontaine (S.M.).

ECRIRE UNE LETTRE AUX PREDICATEURS

L'idée d'écrire une lettre aux trois prédicateurs de retraites semble avoir pris consistance au mois d'août.⁵⁶ Le fondateur se propose alors de les inviter à exposer *l'esprit même de nos Constitutions et de nos œuvres.*

Elle fut écrite rapidement, cette LETTRE, car le P. Chaminade disposait à ce moment-là d'un excellent secrétaire, le Père Narcisse Roussel. Celui-ci, de l'avis même du Fondateur, *est très intelligent et écrit avec facilité et promptitude tout ce qu'on lui a dit et de la manière qu'on le lui a dit. Je ne signe aucune réponse sans la lire ; mes réponses sont réellement de moi, quoique vous ne p49 voyiez dans la réponse que ma signature.*⁵⁷

Tel est très précisément le cas de notre LETTRE : elle est écrite par le Père Roussel et signée par le P. Chaminade. L'étude des critères internes de la LETTRE ne peut que confirmer l'authenticité chaminadienne de ce document exceptionnel, bien que le style se ressente parfois de son rédacteur.

Le Fondateur va y reprendre les injonctions du Pape mais lues à travers ses préoccupations à lui. En effet, le Décret utilise des mots à portée générale : inculquer aux

⁵¹Chaminade, LETTRES, IV, 1088.bis, p. 403, du 17.11.1838 au P. Chevaux.

⁵²Chaminade, LETTRES, IV, 1107, p. 437, du 29.12.1838 à M. Fridblatt; cf. les conseils précis que le P. Chaminade donne à l'intéressé lui-même : 1117, p. 453, du 12.02.1839.

⁵³Chaminade, LETTRES, IV, 1088.bis, p. 404, du 17.11.1838 au P. Chevaux.

⁵⁴Chaminade, LETTRES, V, 1159, p. 57, du 8.08.1839 au P. Perrodin.

⁵⁵Voir entre autre, sur le P. Caillet : Chaminade, LETTRES, I, p. 353-354; sur le P. Fontaine : ibid. III. p. 68-70; sur l'abbé Perrodin : ibid. III. p. 506-507.

⁵⁶Voir Chaminade, E. MARIALS, I, p.115; LETTRES, V, 1157, p. 53, du 3.08.1839 à M. Clouzet.

⁵⁷Chaminade, LETTRES, V, 1225, p. 219, du 2.11.1840 à M. Léon Meyer. Notice biographique du P. Narcisse Roussel, ibid. IV. p. 164. Il fut secrétaire du Bon Père de juillet à septembre 1838 et de juin 1839 à janvier 1844. Une annotation du P. Henri Lebon, archiviste, (AGMAR 97.7.2) ajoute : *A noter que, pendant la longue période pour laquelle nous avons les lettres du Bon Père, deux secrétaires seulement, M. David (Monier) au début, et M. Roussel, à la fin, ont rédigé des lettres pour le Bon Père; tous les autres étaient de simples scribes, qui écrivaient sous la dictée du Bon Père.*

N.B. M. David a été secrétaire avant 1821 et quelquefois après, sans qu'on puisse préciser les dates.

membres de ces Instituts l'esprit de l'œuvre éminemment pieuse (*pientissimum opus*) dans le but de les faire progresser quotidiennement et avec ardeur, sûrs de rendre service à l'Eglise.

Conscient des limites du Décret, le P. Chaminade lit le document romain avec ses préoccupations de Fondateur, ce qui le porte à écrire dans sa circulaire du 22 juillet :

Vous y verrez ensuite, sous des expressions énergiques, combien nous avons plu au cœur de Sa Sainteté, et comme, dans l'effusion de Sa joie et de Sa tendresse paternelle, Elle nous bénit, nous loue, nous excite à la persévérance.

p50 *Vous y verrez surtout que Son désir, que Sa volonté même, est qu'on vous inculque l'esprit de nos œuvres toutes de charité, en vous assurant que vous rendrez à l'Eglise d'utiles services, si vous persévérez.*⁵⁸

Cette insistance sur la persévérance n'est pas dans le texte pontifical. Tout au plus peut-on l'explicitier de la lettre du Cardinal Giustiniani, chargé de transmettre le Décret de louange, et qui emploie le mot *instantia* uni à celui de *sollicitudo*. La traduction faite en 1839 rend ces mots par *zèle* et *persévérance*. De fait, le premier mot latin évoque l'assiduité et le second la préoccupation.

La persévérance des religieux est vraiment à cette époque le grand souci du Fondateur : fixer les religieux dans leur Institut, leur faire respecter les engagements pris envers Dieu et leur inculquer les motivations religieuses, mariales et missionnaires capables de favoriser leur persévérance. Et cela d'autant plus que dans la Société de Marie existait depuis l'origine un *vœu de stabilité* qui avait son pendant chez les Sœurs sous le nom de *vœu de clôture*.

Le Fondateur va donc s'attacher, dans sa lettre à présenter très positivement l'esprit dont vivent ses deux Instituts : l'esprit de conformité à Jésus Christ qui inspire les trois vœux de religion ; l'esprit d'amour-dévouement à Marie dans sa Famille, ce que souligne le vœu de stabilité ; l'esprit missionnaire et apostolique qui justifie et anime le vœu d'enseignement.

Rien d'étonnant donc que, pour parler à la fois de la double réalité qu'est l'esprit et l'engagement, le P. Chaminade fasse appel à cette *maxime de saint Paul : la lettre tue, mais l'esprit vivifie*.

En mettant ainsi en lumière que la vie religieuse des Filles de Marie et des Frères de Marie n'est pas inférieure à toute autre vie religieuse, le Fondateur coupait l'herbe sous les pieds de ceux qui étaient tentés **p51** d'abandonner leur Institut sous le prétexte illusoire de rechercher une plus grande perfection.

LA LETTRE TUE, MAIS L'ESPRIT VIVIFIE

Cette coopération⁵⁹ que le Fondateur propose aux trois prédicateurs des retraites de 1839, il l'oriente nettement : inculquer l'esprit de leur vocation à la lumière de la maxime de saint Paul, dont chacun doit être *pénétré*. Aux lecteurs que nous sommes, de bien saisir le sens exact de cette phrase capitale pour la compréhension de la LETTRE.

Le contexte⁶⁰ de 2 Corinthiens 3,6 est celui d'un ministère de la nouvelle alliance conclue en Jésus Christ. Elle appelle les chrétiens à vivre cette nouveauté sous l'action de l'Esprit Saint. L'ancienne alliance, lettre écrite sur les tables de pierre de Moïse, est désormais caduque : elle ne peut plus produire la vie qui doit être celle de Jésus dans les chrétiens.

⁵⁸ Chaminade, LETTRES, V, p. 45..

⁵⁹. Cet esprit d'ouverture et de franche collaboration, le Fondateur l'avait demandé à tous dans sa Circulaire du 22 juillet précédent : LETTRES, V. 1153, p. 45

⁶⁰Voir en fin de volume, p. 317, le DOCUMENT n° 1, sur le contexte de 2 Cor 3,6

Cependant la nouvelle alliance n'est pas sans lien avec l'ancienne. Elle en est sortie comme un fruit mûr. Le Christ est né de la femme, sujet de la Loi (Gal 4,4).

En choisissant cette maxime de saint Paul, la lettre tue mais l'esprit vivifie, le P. Chaminade reste fidèle à lui-même. Ce texte lapidaire lui tenait à cœur⁶¹. En le proposant aux prédicateurs des retraites de 1839 en vue de faire apprécier *l'excellence et le caractère spécial* p52 *de notre divine mission*, il se situe au cœur de la Révélation, à la lumière de l'Incarnation, ce mystère par lequel le *Verbe s'est fait chair* (Jean 1,14).

La lettre tue, mais l'esprit vivifie. Oui, si on les sépare, mais les deux, harmonisés, sont d'une fécondité extraordinaire et caractérisent parfaitement l'attitude d'incarnation, qui fut toujours celle du Fondateur des Marianistes. Grâce à sa constante fidélité à l'Esprit, il a pu inventer dans la vie des formes nouvelles et adaptées. Cela reste un principe d'action pour nous, ses disciples⁶².

Telle est donc l'Introduction de cette LETTRE que le P. Chaminade fait parvenir, le 24 août 1839, aux trois prédicateurs qu'il appréciait beaucoup. Ils seront ainsi associés à ce projet qui lui tenait tant à cœur : inculquer aux siens l'esprit de la fondation. Le texte de notre lettre explicite la confiance que le Supérieur général leur fait : **Une belle occasion se présente à vous /.../ pour remplir de votre mieux les ordres du Vicaire de Notre Seigneur Jésus Christ**, comme si eux-mêmes avaient reçu ce Décret et cette injonction du Pape. Application significative de l'esprit de coopération toujours pratiqué par le P. Chaminade surtout envers celles et ceux qui entraient dans ses projets et les partageaient de tout cœur.

⁶¹Voir en fin de volume, p. 320, le DOCUMENT n° 2 sur l'usage que fait le P. Chaminade de 2 Cor 3,6.

⁶²Voir en fin de volume, p. 322, le DOCUMENT n° 3 sur les raisons pour lesquelles le P. Chaminade a privilégié 2 Cor 3,6.

p534. NOTRE AIR DE FAMILLE

Pour cela, vous développerez d'abord ce que nous avons de commun avec les Ordres religieux ; puis vous direz ce qui nous distingue, et vous vous attacherez ensuite à préciser l'air de famille qui nous caractérise, même dans les œuvres communes (3).

L'Introduction de la lettre se termine, selon les règles de l'art rhétorique, par la division du sujet à traiter. Dans cette division, trois développements sont annoncés :

- . Ce que nous avons de commun avec les Ordres religieux (4-9) ;**
- . Ce qui nous en distingue (10-29) ;**
- . L'air de famille qui nous caractérise même dans les œuvres communes (30-38).**

Telles seront les trois parties de la lettre. Chacune à sa manière, mais surtout la deuxième, veut préciser, parmi tous les Instituts religieux, cet air de famille qui caractérise les fondations du P. Chaminade.

UN AIR DE FAMILLE CARACTERISTIQUE

Cette forme de pensée par distinction entre le générique et le spécifique est commune au Fondateur qui l'utilisait déjà pour préciser aux premières Filles de Marie leur identité propre alors que l'Institut se dégageait à peine de la Congrégation mariale.

Vous désirez avoir un aperçu de ce que doit être votre petit ordre : c'est juste. Pour vous en faire une juste idée, il faut considérer d'abord ce que vous devez avoir de commun avec les religieuses de tous les Ordres (car vous serez religieuses réellement) ; en second lieu, ce que vous devez avoir de particulier qui vous distingue de tous les Ordres.⁶³

Aux religieux de la Société de Marie, le Fondateur, à la retraite de 1821, développe la même présentation tout en apportant de nouvelles précisions.

Quoique tous les Ordres religieux aient un esprit qui leur soit commun, néanmoins chaque Ordre a son esprit qui lui est propre ; cet esprit particulier est un effet de l'inspiration divine et cet esprit a en quelque sorte été approprié aux circonstances et aux besoins de chaque siècle. Oh ! que de sérieuses réflexions se présentent relativement à l'Institut de Marie !⁶⁴

La précision donnée ici a grande valeur. Cet *esprit particulier* reçu par le Fondateur est destiné à l'Eglise et particulièrement aux membres des fondations. Cette grâce, parce qu'elle est le fruit d'une inspiration divine, est conforme au temps dans lequel vit l'Eglise. Grâce permanente, elle doit pouvoir s'adapter aux circonstances et aux besoins de chaque siècle et donc avoir un caractère de permanence et d'universalité.

L'insistance du Fondateur sur le caractère propre de ses fondations religieuses ne procède pas d'une volonté de rétrécir les horizons mais il veut préciser ce qui est à la fois sa grâce propre et les finalités spécifiques de ses fondations. De la sorte les Instituts religieux peuvent survivre et prolonger leur action dans le **p55** temps, l'adapter aux circonstances et être fidèles au plus profond d'eux-mêmes.

⁶³Chaminade, LETTRES, I, 57, p. 98, du 3.10.1815 à Adèle de Trenquelléon.

⁶⁴Retraite de 1821, 18^o méditation dans Chaminade, Notes retraites, I, 61-62, p. 176 et E. MARIALS, II, 763.

Tel est le sens originel de la parole célèbre du P. Chaminade appliquée aux Instituts religieux marianistes : *Il faut un homme qui ne meurt point, c'est-à-dire une société d'hommes qui se seraient donnés à Dieu pour cette œuvre, qui la rempliraient dans la maturité de leur âge, après s'y être formés sous la sainte obéissance, et qui se transmettraient les uns aux autres le même esprit et les mêmes moyens. Ce sont ces vues qui ont donné naissance à l'Institut de Marie.*⁶⁵

Non seulement nous sommes appelés à vivre la grâce propre de nos Fondateurs, mais à continuer leur œuvre. Ainsi s'exprime la profondeur et le réalisme de la génération spirituelle dans une famille religieuse qui, grâce à ses Fondateurs, se perpétue au service de l'Eglise. L'expérience de l'appartenance vitale au Corps mystique, à l'Eglise, peut être vécue à plusieurs niveaux : l'un d'eux est assurément celui de l'appartenance à un Institut religieux particulier.

NOTRE AIR DE FAMILLE AUX ORIGINES

Tout charisme est à la fois don de l'Esprit, et surgissement dans l'histoire. Cette grâce fut d'abord celle de nos Fondateurs. Ils l'ont vécue comme une exigence de l'Esprit Saint dans leur vie personnelle.

Aussi peut-il être utile de nous arrêter un moment pour voir naître le charisme et se former les lignes essentielles de ce qui constitue notre air de famille. Comme les Filles de Marie furent fondées en premier, elles seront ici des témoins privilégiés.

p56 Les documents du temps des fondations religieuses (1814-1818) révèlent dans le P. Chaminade une double attitude apparemment contradictoire. D'une part l'affirmation réitérée que Dieu lui a *inspiré* un dessein qui comporte l'accomplissement d'une *mission* d'Eglise⁶⁶ et la fondation d'Ordres religieux. D'autre part la recherche prudente, parfois hésitante, toujours appuyée sur le cours de la Providence. *Demandons toujours, en attendant, les lumières de l'Esprit Saint, pour ne faire que ce qui est dans les vues mêmes de Dieu.*⁶⁷ Ainsi progressait le Fondateur pour incarner, réaliser au fil du temps sa grâce propre au service de l'Eglise.

Dans sa lettre du 3 octobre 1815, le P. Chaminade explique à Mlle de Trenquelléon qu'elle et ses compagnes seront *réellement religieuses*. Dans ce projet initial de vie religieuse, la Vierge Marie a sa place. *Marie, l'auguste Mère de Jésus, doit être votre modèle, comme elle est votre patronne. De là, les exercices ou pratiques plus essentielles de la vie religieuse.*⁶⁸

Le spécifique, le Fondateur le situe là où nous ne l'attendons guère : *Quant à ce qui doit vous distinguer des autres Ordres, c'est le zèle pour le salut des âmes : il faut faire connaître les principes de la religion et de la vertu, il faut multiplier les chrétiennes /.../. Votre communauté sera toute composée de religieuses missionnaires. C'est d'après ces vues que nous devons distinguer les sujets qui sont propres à cet état.*⁶⁹

p57 Dans l'étape de pré-fondation des Filles de Marie, le P. Chaminade veut donc d'authentiques religieuses⁷⁰ dont l'engagement total a un caractère marial, *suite à leur entière*

⁶⁵ Chaminade, REPOSE AUX DIFFICULTES, p. 242...

⁶⁶ Chaminade, LETTRES, I, 52, p. 87, du 8.10.1814 à Adèle de Trenquelléon.

⁶⁷ Chaminade, LETTRES, I, 51, p. 86, du 30.08.1814 à Adèle de Trenquelléon. Un autre exemple de cette avancée progressive du P. Chaminade peut se lire dans *ibid.* 61, p. 104, du 11.01.1816 à la même.

⁶⁸ Chaminade, LETTRES, I, 57, p. 98, du 3.10.1815 à Adèle de Trenquelléon.

⁶⁹ Chaminade, LETTRES, I, 57, p. 98, du 3.10.1815 à Adèle de Trenquelléon

⁷⁰ *Elles vont commencer un véritable Ordre religieux*, dans Chaminade, LETTRES, I, 53, p. 89, du 1.12.1814 à Adèle de Trenquelléon.

consécration au service de Marie,⁷¹ faite dans la Congrégation mariale des laïques. Aussi considérait-on, à l'origine, ces nouvelles religieuses comme des *Congréganistes religieuses*⁷² qui ne devaient pas dénaturer l'œuvre de la Congrégation mais au contraire la servir⁷³. Le sens marial dynamique de leurs engagements, elles le vivaient déjà dans la Congrégation où il faut chercher la source et l'origine de l'esprit marial propre aux Marianistes.

La correspondance de l'époque témoigne clairement que le caractère marial des instituts religieux marianistes leur vient de la Congrégation mariale laïque. Entre les deux institutions, il existe une suite naturelle, une génération spirituelle normale. En 1815, le Fondateur n'avait pas à insister sur cet aspect vécu par toutes. Il lui faudra le faire en 1839 où l'appartenance à la Congrégation mariale n'était plus l'origine normale de la plupart des vocations marianistes.

La nouveauté des Filles de Marie, réside donc essentiellement dans le fait qu'elles seront des *religieuses missionnaires*. Elles ne se consacreront pas à une seule **p58** œuvre mais à toutes celles dont la Congrégation mariale a reconnu l'importance : *instruire de la religion /.../, faire de petites retraites aux jeunes personnes /.../, les diriger dans le choix d'un état de vie, etc.*⁷⁴

Au début du 19^{me} siècle, toutes ces orientations apostoliques étaient fort nouvelles pour de vraies religieuses, des cloîtrées. Les Fondateurs devront résoudre un peu plus tard, à ce sujet, des problèmes épineux.⁷⁵

Pour le moment, ils sont eux-mêmes éblouis de cette nouveauté : *un état si saint, et qui doit vous faire participer à l'esprit apostolique*⁷⁶ c'est-à-dire à l'esprit même des Apôtres, car pour M. Chaminade les mots avaient ce sens. Et du coup on se trouve dans le contexte du groupe des Apôtres ou dans celui de l'Eglise primitive issue de la Pentecôte. Cette nouveauté, le Fondateur la développera dans la 3^{me} partie de sa LETTRE, à la lumière de vingt-trois ans d'expérience supplémentaire.

Dès avant la fondation des Instituts religieux marianistes leurs aspects spécifiques existaient déjà dans les projets précis des Fondateurs, car c'étaient ceux de la Congrégation mariale d'où ils étaient issus. Il est vrai qu'à partir de son retour d'exil, fin 1800, le P. Chaminade travaille inlassablement à réaliser la même inspiration dont les incarnations diverses ne sont apparues que progressivement dans le temps : toutes ensemble constituent pour lui *la famille de Marie*.

Les caractères propres de la Congrégation mariale vont d'ailleurs, dès la fondation des Instituts religieux, s'incarner dans deux engagements : le vœu de stabilité ou de clôture pour mieux ancrer religieux et religieuses dans un Institut qui se veut appartenir à Marie **p59** et dont les membres vivent en alliance avec elle dans l'Eglise du Christ. Le vœu d'enseignement de la foi voulait manifester le dynamisme missionnaire hérité du Missionnaire apostolique qu'était le P. Chaminade.

Quelles que soient les définitions ultérieures de la Société ou des Filles de Marie, elles incluront toujours comme éléments spécifiques essentiels ces deux aspects qui forment les deux parties les plus originales de la LETTRE, les 2^{ème} et 3^{ème} parties. Mais auparavant le

⁷¹. Chaminade, LETTRES, I, 55, p. 94, du 7.09.1815 à Adèle de Trenquelléon.

⁷². Chaminade, LETTRES, I, 57, p. 98 et note 1, du 3.10.1815 à Adèle de Trenquelléon. Voir le texte du PROJET D'UN INSTITUT DE CONGRÉGANISTES RELIGIEUSES SOUS LE TITRE DE FILLES DE MARIE DANS E. DE DIRECTION, I, 1291-1320.

⁷³. Chaminade, LETTRES, I, 52, p. 88, du 8.10.1814 à Adèle de Trenquelléon.

⁷⁴. Chaminade, LETTRES, I, 57, p. 98, du 3.10.1815 à Adèle de Trenquelléon.

⁷⁵. Rousseau, CHAMINADE, o. c., p. 313 et suivantes.

⁷⁶. Chaminade, LETTRES, I, 57, p. 99, du 3.10.1815 à Adèle de Trenquelléon. Cf. 63, p. 107, de février 1815 à Mme Belloc.

Fondateur rappelle brièvement, dans la 1^{ère} partie, les principes généraux de la vie religieuse qu'il propose à ses disciples.

PREMIERE PARTIE

DE LA LETTRE

1. *Religieux parmi d'autres*
2. *La lettre et l'esprit.*

I.

RELIGIEUX

PARMI D'AUTRES.

La Société de Marie et l'Institut des Filles de Marie émettent les trois grands vœux qui constituent l'essence de la vie religieuse.

Tendant par leur destination à élever leurs membres respectifs au sommet de la perfection chrétienne, qui est la ressemblance la plus parfaite possible avec Jésus Christ, le divin modèle, ils leur proposent de marcher à la suite du Sauveur qui fut pauvre, chaste et obéissant jusqu'à la mort de la croix, et de s'obliger pour cela, par la sainteté suprême du vœu, à la pauvreté, à la chasteté virginale et à l'obéissance évangélique.

Or, vous savez, mon respectable Fils, que ces trois grands vœux nous confondent avec tous les autres Ordres, dans la grande tribu religieuse qui, dès les premiers siècles de l'Eglise, a peuplé la terre et le ciel de ses innombrables Enfants (4).

Le P. Chaminade ne se lance pas ici dans des investigations théologiques ou historiques au sujet de la vie religieuse. Quelques sobres affirmations lui suffisent. Elles sont un rappel de ce qu'il a enseigné et vécu toute sa vie.

A regarder ce texte de plus près, il est facile d'y discerner :

p641. Une affirmation globale : nos deux Instituts appartiennent vraiment à l'état religieux puisqu'on y émet **les trois grands vœux**.

2. Une évocation rapide du dynamisme de la vie religieuse traditionnelle qui est à la fois un esprit : le désir de **la ressemblance la plus parfaite possible avec Jésus Christ**, et un état de vie qui incarne cet esprit grâce à **la sainteté suprême du vœu**.

3. Enfin une conclusion : nous sommes religieux avec tous les autres **Ordres, dans la grande tribu religieuse** de l'Eglise considérée depuis ses origines.

Les trois phrases du texte paraissent banales. Elles ne semblent pas livrer à première vue notre originalité comme Institut religieux. Une enquête historique mettra mieux en lumière les choix délibérés de nos Fondateurs en matière de vie religieuse.

1. DE VRAIS RELIGIEUX

La première affirmation du texte suscite une question dont nous avons aujourd'hui du mal à saisir l'importance. Elle est cependant révélatrice d'une option fondamentale de nos Fondateurs. **La Société de Marie et l'Institut des Filles de Marie émettent les trois grands vœux qui constituent l'essence de la vie religieuse**, ce que l'on appelait l'état religieux.

Dans le texte les grands vœux désignent les vœux solennels que faisaient seuls autrefois les membres des Ordres religieux.

p65 VŒUX SOLENNELS OU VŒUX SIMPLES ?

Nouvel étonnement : les Constitutions semblent dire le contraire de ce qu'affirme la LETTRE. *Les vœux que prononcent les sociétaires de Marie sont les trois vœux ordinaires de religion.*¹ Plus loin on lit : *les profès définitifs sont ceux qui ont fait des vœux absolus ou perpétuels.*²

Chez les Filles de Marie, *les Compagnes /.../ font les trois grands vœux de religion.*³ Pour les Mères et les Assistantes, rien d'explicite à ce sujet. Enfin, dans l'enseignement qui doit être donné aux novices de la Société de Marie, il est précisé *qu'un véritable religieux /.../ c'est un homme qui, ayant renoncé au monde par des vœux solennels /.../ ne vit plus que pour Dieu.*⁴

Face à ces précisions apparemment contradictoires, il est nécessaire de rappeler ce que précisait le droit de l'Eglise en ce temps-là et comment le Fondateur s'y est inséré.

ETAT RELIGIEUX ET DROIT DE L'EGLISE

En cette première moitié du 19^{ème} siècle, il n'y avait pour le droit ecclésial qu'une seule catégorie de religieux et de religieuses : les membres des Ordres qui émettaient tous des vœux solennels. Les membres des Sociétés où il n'y avait que des vœux simples n'étaient pas reconnus comme religieux ou religieuses, mais comme hommes pieux et femmes pieuses, et leurs Sociétés n'étaient pas canoniquement des Congrégations dites p66 religieuses, mais des Congrégations appelées séculières.

Cet état juridique était l'aboutissement d'une longue histoire, celle des vœux solennels⁵ dans les Ordres religieux et des vœux simples⁶ dans les Congrégations dites séculières.

Ordres et Congrégations furent supprimés en France par des lois ou décrets différents lors de la Révolution. Cet état, pour l'ensemble, fut maintenu par Napoléon I jusqu'à son abdication. De là cette quasi impossibilité de fonder un Ordre religieux et même une Congrégation séculière en France, entre 1791 et 1815.

La lettre du P. Chaminade au P. Ch. Rothéa, en 1830, montre que le Fondateur était au courant de ces difficultés canoniques en son temps.

Les vœux émis dans la Société de Marie ne sont que des vœux simples, parce qu'il n'y a pas une autorisation authentique de l'Eglise romaine. On se comporte néanmoins généralement comme s'ils étaient solennels : 1° parce qu'on en a instruit indirectement le Souverain Pontife dès le commencement, en lui annonçant la formation de la Société et lui demandant différentes faveurs, entre autres une indulgence plénière à l'émission des vœux perpétuels ; 2° l'intention constante de demander à Rome une autorisation authentique et la

¹. Chaminade, *Constitutions sm.* article 11.

². Chaminade, *Constitutions sm.* article 274; cf. article 273 et *Lettres*, IV, 1105, p. 434, du 27.12.1838 à Mgr Mathieu, archevêque de Besançon.

³. Chaminade, *Constitutions fm.* article 239.

⁴. Chaminade, *Constitutions sm.* article 326.

⁵. Sur l'histoire des vœux solennels dans l'Eglise, voir DOCUMENT N° 4, en fin de volume, p. 325.

⁶. Sur l'histoire des vœux simples dans l'Eglise, voir DOCUMENT N° 5, en fin du volume.

⁷. Allusion aux suppliques adressées au Pape Pie VII, le 18 janvier 1819, et dont l'essentiel du texte peut se lire en Chaminade, *Lettres*, I, 110 et 111, p. 194-197. Dans celle qui concerne les Filles de Marie on peut lire : *Ce qu'il y a de plus saint dans les Règles monastiques a été recueilli pour elles.*

*manifestation au Nonce Apostolique qu'on n'avait retardé à faire cette demande que pour ne pas p67 compromettre le Saint-Siège avec le Gouvernement français.*⁸

CHAMINADE DESIRE LES VŒUX SOLENNELS

A Bordeaux plusieurs prêtres ont voulu restaurer, après la chute de Napoléon, des Congrégations séculières supprimées par la Révolution, ou en fonder de nouvelles. Le P. Chaminade semble avoir été le seul à y avoir voulu fonder des Ordres religieux.⁹ Pour cette raison il fut aussi le seul à avoir rencontré l'hésitation, pour ne pas dire une certaine opposition, de la part de Mgr d'Aviau, archevêque de Bordeaux et de Mgr Jacoupy, évêque d'Agen.

Malgré cela, le Fondateur a toujours désiré les vœux solennels pour ses deux Ordres qui devaient s'insérer dans la lignée de tous les autres Ordres nés dans l'Eglise tout au long des siècles précédents. Lorsqu'en 1838, il présente à Rome ses suppliques, il espère bien obtenir l'institution canonique des deux Instituts comme Ordres religieux.¹⁰ Et Rome lui répond par un simple p68 Décret de louange ! De fait, dans les deux Instituts marianistes, on n'a jamais émis que des vœux simples, temporaires ou perpétuels.

Si l'on veut comprendre l'enseignement du P. Chaminade sur l'état religieux, il faut admettre que, sa vie durant, il a cru que ses deux fondations seraient un jour approuvées par l'Eglise comme deux Ordres religieux à vœux solennels. Il a constamment agi dans cette perspective. Les Constitutions ont été rédigées dans cette vue. La doctrine sur la vie religieuse que l'on devait enseigner aux novices, était quasi transcrite de l'Abbé de Rancé,¹¹ le Fondateur des Trappistes. Le P. Chaminade n'aurait eu à changer que peu de choses aux Constitutions si d'aventure ses fondations avaient obtenu les vœux solennels.

Dans cette perspective, par exemple, il a écrit dans des notes autographes sur les Constitutions : *Le vœu de stabilité est renfermé dans l'émission des trois vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté faite et reçue dans la Société de Marie ; il n'est distinctement prononcé que par dévotion à la très Sainte Vierge, et dans le pieux dessein de perpétuer autant que possible son entier dévouement à son service.*¹² Dans la perspective des vœux simples et donc de Congrégations séculières, le vœu de stabilité aurait été nécessaire pour assurer la permanence des engagements.¹³

p69 Mais dans l'attente de cette institution canonique des deux Ordres en tant que tels, les vœux étaient des vœux simples. Le P. Chaminade acceptait cette situation et se conduisait en conséquence. Mais la perspective des vœux solennels qui l'habitait, lui faisait

⁸. Chaminade, *Lettres*, II, 567, p. 567-568, du 24.12.1830 au P. Charles Rothéa.

⁹. Ce désir est constant chez le P. Chaminade. Dès 1816, trois mois après la fondation des Filles de Marie, dans les *Conférences* tenues au mois d'août, la première question examinée est celle-ci : *S'il y avait raison suffisante d'instituer un nouvel Ordre*; et toute l'argumentation se réfère aux Ordres monastiques anciens. Texte aux AGMAR 38.6.1. Il faut préciser que, ici, le mot *conférence* renvoie simplement aux réunions où M. Chaminade conférait avec M. David Monier, son secrétaire, quand celui-ci eut rédigé son premier jet du *Petit Institut*. Cf. Verrier Joseph, *Positio*, o. c., p. 165-166.

¹⁰. Chaminade, *Lettres*, IV, 1103, p. 428, du 24.12.1838 au Chanoine S. Valentini, à Rome. Cf. IV, 1073, p. 368, du 16.09.1938 au Cardinal Lambruschini. Le P. Chaminade faisait une nette différence entre cette *institution canonique* pour les deux Ordres religieux et la *simple autorisation* qu'il se proposait de demander ultérieurement pour la *Congrégation* de la Miséricorde dont Mlle de Lamourous était la *vénérable Fondatrice* et lui le Supérieur ecclésiastique, cf. *ibid.* p. 369-370.

¹¹. Chaminade, *Constitutions sm.* article 326-333. Sur l'Abbé de Rancé, voir dans : *E. de Direction*, II, 2^e édition, p. 248-250.

¹². Texte cité dans EF. I, 99, p. 128.

¹³. Pour plus de détails sur ce point, se reporter au DOCUMENT N° 5, en fin de volume, p. 327, sur l'histoire des vœux simples dans l'Eglise.

considérer même les vœux simples comme une authentique démarche consécrationnaire : **la sainteté suprême du vœu**, écrit-il dans la LETTRE.

OPTION POUR LA VIE MONASTIQUE

Dès le début des fondations religieuses, l'on voit que le P. Chaminade a opté pour l'état religieux de type monastique. Il choisit la Règle de saint Benoît et s'en inspire pour la rédaction des Constitutions des Filles de Marie.¹⁴

On discerne sa volonté dans une confidence qu'il fait à Mlle de Trenquelléon lors des premières ouvertures sur la future fondation des Filles de Marie.¹⁵ Le Directeur de la Congrégation mariale affirme que plusieurs membres ayant déjà fait des vœux privés pour trois mois *sont à même de s'engager par des vœux perpétuels, c'est-à-dire qu'elles vont commencer un véritable Ordre religieux.*¹⁶ Il s'agit donc bien pour le Fondateur de renouer dans l'Eglise de son temps avec la vie monastique aux vœux solennels.

p70 Car nos Fondateurs voulaient instaurer, pour les femmes comme pour les hommes, la vie religieuse dans toute la force du terme, c'est-à-dire un état de vie monastique incarné dans deux Ordres et non de simples Congrégations séculières. Cela exige que l'on quitte *le monde sans se réserver la faculté d'y rentrer par aucune porte.*¹⁷ Et supposons même la dissolution civile des Instituts, pour le Fondateur ce ne serait qu'une *dispersion* des sociétaires qui resteraient *toujours religieux et s'ils ne pouvaient pas se conduire alors selon la lettre de leurs Constitutions, ils devraient se conduire selon leur esprit.*¹⁸

Un autre paradoxe était à résoudre pour les Sœurs : celui de vouloir l'état religieux monastique et en même temps l'activité missionnaire. Le Fondateur n'ignorait pas *que la perpétuité des vœux est comme l'essence de la profession religieuse et que la clôture en est pour les femmes une conséquence.*¹⁹

La clôture a pu gêner l'action missionnaire des Filles de Marie. Le P. Chaminade et la Mère de Trenquelléon n'admettaient pas la sortie pour un apostolat occasionnel et ils faisaient observer une *clôture rigoureuse.*²⁰ Mais les membres du Tiers-Ordre séculier, les Congréganistes et les élèves venaient dans la clôture. **p71** Ainsi les Filles de Marie pouvaient-elles mener malgré tout une action missionnaire efficace et discrète mais à la manière de Sœurs ayant fait un vœu de clôture ; le dévouement missionnaire restait donc possible à ces vraies religieuses.

Faut-il ajouter que le Fondateur n'a adopté le vœu de clôture pour ses Sœurs qu'en vue d'explicitement l'obligation de clôture déjà inhérente pour lui à son désir des vœux solennels ? Il voulait par-là calmer les craintes de Mgr d'Aviau et de Mgr Jacoupy. En cas de révolution, les supérieurs pourraient ainsi suspendre la clôture, tandis que les évêques n'avaient pu le faire pendant la Révolution en faveur des religieuses à vœux solennels.

¹⁴ . Chaminade, *Lettres*, I, 287, p. 552-554, du 18.05.1824 à Mgr de Morlhon, archevêque d'Auch.

¹⁵ . Sur les hésitations d'Adèle de Trenquelléon, voir Trenquelléon, *Lettres*, I, 297, p. 397-399, du 16.02.1816 à Mlle de Lachapelle, et 300, p. 402-403, du 29.02.1816 à la même. Voir aussi Verrier Joseph, *Positio*, o. c., p. 95-111.

¹⁶ . Chaminade, *Lettres*, I, 53, p. 89, du 1.12.1814.

¹⁷ . Chaminade, *Conférences*, 2^o article : **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, AGMAR 38.6.1. Cet article est cité en entier dans EF. I, 33, p. 41-44. Même aux Dames de la Miséricorde qui se préparaient en 1819 à faire des vœux simples, le P. Chaminade tient un langage monastique.

¹⁸ . Chaminade, *Lettres*, II, 563, p. 550, du 22.11.1830 au P. Lalanne; cf. 384, p. 157, du 18.12.1825 à un religieux de la S.M.

¹⁹ . Chaminade, *Lettres*, I, 69, p. 115, du 3.06.1816 à Mgr d'Aviau, archevêque de Bordeaux.

²⁰ . Chaminade, *Lettres*, I, 287, p. 553, du 18.05.1824 à Mgr de Morlhon, archevêque d'Auch; III, 626, p. 152-153, du 24.05.1832 à M. Bare à Agen; V, 1268, p. 336, du 17.11.1842 à l'abbé Chevallier à Auch.

Le vœu de stabilité, bien qu'il n'ait pas la même histoire²¹ que celui de clôture, a été adopté par le P. Chaminade pour la Société de Marie également en vue d'explicitier l'obligation de persévérance incluse normalement dans les vœux solennels.

La 2^{ème} partie de la LETTRE nous ouvrira de nouvelles perspectives sur ces vœux spéciaux. Mais il faut revenir au texte même de la 1^{ère} partie de la LETTRE.

2. MARCHER A LA SUITE DU SAUVEUR

S'il est vrai que les vœux sont des démarches qui constituent l'état religieux, la vie religieuse, elle, ne peut être que dynamisme, ouverture à l'avenir, idéal à poursuivre, à travers les fidélités quotidiennes, dans une Eglise animée par l'Esprit Saint.

p72 La phrase suivante de notre texte veut exprimer cela. Elle présente de façon saisissante le cœur de la vie religieuse selon nos Fondateurs.

Tendant, par leur destination, à élever leurs membres respectifs au sommet de la perfection chrétienne qui est la ressemblance la plus parfaite possible avec Jésus Christ, le divin modèle,

ils /nos deux Instituts religieux/ leur proposent de marcher à la suite du Sauveur qui fut pauvre, chaste et obéissant jusqu'à la mort de la croix,

et de s'obliger pour cela, par la sainteté suprême du vœu, à la pauvreté, à la chasteté virginale et à l'obéissance évangélique (4).

La construction même de cette longue phrase est tout un programme. Les propositions subordonnées du début expriment les bases, les points de départ, les devoirs fondamentaux de tout chrétien, bref les appuis indispensables de la vie religieuse.

Puis la proposition principale, au centre de la phrase, indique que les deux Instituts religieux prennent leur responsabilité et proposent à tous leurs membres une route de sainteté qui consiste *dans la plus exacte conformité possible avec Jésus Christ, Dieu fait homme pour servir de modèle aux hommes.*²²

Pour atteindre ce but, un moyen unique : une démarche d'appartenance à Dieu : **la sainteté suprême du vœu**, selon les conseils évangéliques.

La progression exprimée par la construction de la phrase est soutenue par le dynamisme des mots et des expressions comme **tendre à, leur destination, élever au sommet, le sommet de la perfection, la plus parfaite possible, proposer, marcher, jusqu'à la mort, s'obliger.**

Cette longue phrase synthétise donc ce qui fait la vie de tout religieux et de toute communauté :

p731. Une démarche chrétienne tendue vers la perfection,

2. qui est cheminement à la suite du Sauveur Jésus,

3. que nous nous engageons à suivre par vœu.

Que mettaient nos Fondateurs sous cette triple affirmation ?²³

²¹. Sur l'histoire du vœu de stabilité dans l'Eglise, voir DOCUMENT N° 6, en fin de volume, p. 332.

²². Chaminade, *Constitutions sm.* article 4.

²³. Pour une enquête plus détaillée sur ces thèmes, Armbruster J.-B., *Vie spirituelle*, o. c., p. 1-42.

LA PERFECTION CHRETIENNE

La recherche de la perfection est une démarche constante à travers toute la tradition depuis que Jésus a invité ses auditeurs : *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait.* (Mat 5,48). Ce mot de *parfait* que saint Matthieu a conservé aussi dans l'appel du jeune homme riche (19,21), a été pour toutes les générations de religieux un réel appel vers une perfection chrétienne toujours plus grande, à l'image et ressemblance de Dieu.

APPELS A LA PERFECTION

Nos Fondateurs adoptent totalement cette vision des choses et le premier objet de leurs Instituts religieux est précisément *d'élever chacun de ses membres, avec la grâce de Dieu, à la perfection religieuse.*²⁴ Rien d'abstrait **p74** cependant dans cette démarche qui est présentée comme l'appel constant du Dieu de la Bible à imiter la sainteté qui est la sienne. L'article 5 des *Constitutions des Filles de Marie*, malgré le style un peu lourd de M. David Monier, secrétaire du P. Chaminade, exprime bien le dynamisme de cette démarche.

Tendre incessamment à sa propre sanctification, c'est le premier objet qui est compris essentiellement dans le dessein de ressembler à Marie et d'imiter Jésus Christ. C'est ici le lieu où l'on travaille à devenir saint, doit-on se dire devant la porte du couvent ; et celle qui veut se contenter d'une vertu médiocre, qu'elle n'en franchisse pas le seuil : elle ne prendrait le beau titre de Fille de Marie que pour s'attirer ce reproche de son auguste Mère et Patronne : Vous me déshonorez. Car est-il une vertu, un degré de perfection, qui ne fût cher à Marie, et où elle n'atteignît, pour se conformer à son divin Fils ? Qui jamais accomplit mieux le précepte : Soyons parfaits comme votre Père céleste est parfait ?

Si elle n'est pas explicite, l'inspiration bénédictine²⁵ n'est pas étrangère à pareil texte mais en même temps il est très marianiste par l'insistance sur l'imitation de Jésus Christ par la ressemblance avec Marie.²⁶

Le P. Chaminade multiplie les appels à la sainteté, et cela pour tous les chrétiens parce qu'ils sont baptisés, confirmés et nourris de l'Eucharistie. Si les promesses du baptême renferment substantiellement toute la doctrine de l'Évangile,²⁷ elles imposent à tout baptisé de renoncer à Satan dans un esprit de séparation, d'embrasser **p75** la foi dans un esprit de docilité et de vivre de la vie propre de Jésus Christ dans un esprit de sainteté.²⁸

Pour ses religieux et religieuses, le Fondateur se fait plus pressant. Il a des expressions plus énergiques.²⁹ Les superlatifs n'y manquent pas ; c'est à la plus haute perfection que nous sommes appelés³⁰ et il veut des saints et des saintes car avec elles nous parviendrons à bout de tout ; avec des religieuses ordinaires et imparfaites nous ne ferons presque rien.³¹ C'est le spectacle d'un peuple de saints que les Instituts religieux Marianistes doivent donner

²⁴. Chaminade, *Constitutions sm.* article 1. Voir aussi l'admirable texte autographe du P. Chaminade sur la perfection religieuse dans *E. de Direction*, II, 302-333. Ce texte est approximativement de la même époque que la LETTRE.

²⁵. Saint Benoît, *Règle*, Prologue et chapitre 73 (le dernier).

²⁶. Dans les *Constitutions fm.*, les *Articles préliminaires* développent beaucoup l'imitation de Marie. Pour Adèle de Trenquelléon imiter Marie était une option importante de sa dévotion à Marie durant toute sa vie : Trenquelléon, *Lettres*, n° 17, 128, 134, 158, 198, 329, 641.

²⁷. Chaminade, *Notes d'Instr.* 3, 39, p. 79.

²⁸. Chaminade, *Notes d'Instr.* 2, 152, p. 71 et 7, 2. p. 2.

²⁹. Des exemples dans EF. I, 39-49, p. 51-72; 429-463, p. 576-612.

³⁰. Chaminade, *Lettres*, I, 142, p. 249, du 11.07.1820 à Soeur Célestine.

³¹. Chaminade, *Lettres*, I, 98, p. 174, du 10.06.1818 à Mère de Trenquelléon.

au monde et prouver par le fait, qu'aujourd'hui, comme à la primitive Eglise, l'Évangile peut être pratiqué dans toute la rigueur de l'esprit et de la lettre.³² Et ce projet est constant depuis les origines où dès les premières entrevues qui eurent lieu après le 2 octobre 1817, date officielle de la fondation de la Société de Marie, on pose en principe 1° qu'il s'agissait d'un véritable corps religieux dans toute la ferveur des temps primitifs.³³

LES CHEMINS DE LA PERFECTION.

Pour atteindre cette perfection religieuse, il faut tout d'abord bien la situer et choisir le meilleur chemin pour y accéder. Quel est pour nous ce chemin ? Adèle de p 76Trenquelléon, la Fondatrice des Filles de Marie, était très attirée dès son enfance par la vie et la sainteté carmélitaines. D'autres Sœurs de sa communauté, ont ressenti le même attrait. Le P. Chaminade fut donc amené, avec certaines, à préciser sa manière de voir le chemin de la perfection religieuse marianiste. Voici le début d'un texte très éclairant et qui serait à lire en entier.

*L'Institut de Marie et la Réforme de sainte Thérèse ont l'un et l'autre pour objet de conduire leurs sujets à la plus haute perfection, mais par des voies différentes. L'Institut de Marie nous montre ou plutôt nous trace la route que nous devons suivre pour aller à Dieu et nous unir à lui. La Réforme de sainte Thérèse fait connaître plus particulièrement la voie par laquelle Dieu vient à sa créature et se communique à elle. Dans l'un et l'autre état, vous voyez la même fin, la même perfection, la même sainteté : mais la manière d'y tendre est bien différente.*³⁴

Cette lettre fait voir que le Fondateur choisit la voie bénédictine pour ses deux Instituts religieux. Saint Benoît comme le P. Chaminade essaient, l'un et l'autre, de tracer à tous leurs disciples la route à suivre pour aller à Dieu et devenir des saints. Cela demande que la Règle en prévoie les moyens. Dans le concret, le Fondateur en a prévu deux : l'office de zèle et la direction.

Veiller à ce que le corps religieux entier vive dans la ferveur et utilise tous les moyens de perfection, telle est la responsabilité du chef ou de la mère de zèle.³⁵ Et parmi ces moyens, la direction donnée à la communauté tout entière tient une place privilégiée.³⁶

p77A LA SUITE DU SAUVEUR.

Au temps de la rédaction de la LETTRE, la conformité à Jésus Christ paraissait au P. Chaminade comme le sommet de la perfection chrétienne. Rien d'étonnant qu'il la mentionne très explicitement et qu'il l'exprime fortement dans les Constitutions de 1839 surtout dans les articles préliminaires qui traduisent la finalité des deux Instituts.

Ainsi la Société de Marie *n'a essentiellement qu'un seul but, qui est l'imitation de Jésus Christ* (art. 5). Pour les Sœurs, la présence de la Mère de Jésus est plus explicitée : *l'imitation de Jésus Christ, par la ressemblance avec Marie, tel est donc essentiellement l'objet de notre Institut* (art. 4). Dans l'un et l'autre cas, la concordance est parfaite entre la LETTRE et les Constitutions.

³². Chaminade, *Lettres*, II, 388, p. 175-176, du 15.02.1826 à l'abbé P.-B. Noailles.

³³. AGMAR 17. 1-2, Boby François, o. c., *Notice*, p. 7; cf. Chaminade, *E. de Direction*, II, 305 et *Constitutions sm.* article 131.

³⁴. Chaminade, *Lettres*, I, 142, p. 249, du 11.07.1820 à Soeur Célestine.

³⁵. Sur l'office de zèle selon les Constitutions primitives, voir DOCUMENT N° 7, en fin de volume, p. 337.

³⁶. Sur la direction selon les Constitutions primitives, voir DOCUMENT N° 8, en fin de volume, p. 339.

Le Fondateur veut situer ses religieux et religieuses au cœur de la démarche chrétienne : suivre Jésus comme les disciples de l'Évangile et devenir eux-mêmes d'authentiques disciples du Christ. Pareille vocation comporte à la base une rupture d'avec le monde à cause d'un choix préférentiel, celui de Jésus, car, affirme le Fondateur, *une personne vraiment chrétienne ne peut et ne doit vivre que de la vie de Notre Seigneur Jésus Christ ; le religieux y est spécialement appelé. C'est cette divine vie qui doit être le principe de toutes ses pensées, de toutes ses paroles et de toutes ses actions.*³⁷

Telle est la conviction fondamentale du P. Chaminade concernant la sainteté de la vie religieuse. Il l'exprime longuement dans la première partie d'un écrit autographe qui date de la même époque que la LETTRE p78 et qui s'intitule : *La Société de Marie considérée comme Ordre religieux.*³⁸

PAR LES CONSEILS ÉVANGÉLIQUES

Ascètes et vierges, ermites et moines, ont eu tous cette visée évangélique de suivre le Christ. Progressivement, de leur expérience spirituelle, se sont dégagés ce que l'on convient d'appeler les conseils évangéliques.

Le P. Chaminade qui adopte cet héritage de la tradition monastique, est très sensible à tout ce qui est conseil, c'est-à-dire ce qui se situe au delà de l'obligation stricte et qui devient manifestation d'une plus grande générosité : l'esprit, en somme, au delà de la lettre mais appuyé sur elle.

*Quelle preuve plus certaine de fidélité aux commandements de Dieu que de se soumettre non seulement à ce qu'il commande mais aussi à ce qu'il conseille ?*³⁹

Ainsi les conseils évangéliques ont toujours paru au Fondateur comme un plus, un davantage dans la vie chrétienne en même temps qu'une nécessité imposée par la *corruption des mœurs* car *cette distinction de ceux qui sont du monde et de ceux qui n'en sont pas, était inconnue aux premiers chrétiens.*⁴⁰ *Pendant plusieurs siècles, les premiers chrétiens étaient de véritables religieux ; et dans tous les siècles, il y en eut qui ont vécu très religieusement.*⁴¹ N'est-ce pas encore le cas aujourd'hui ?

Cependant, même si *l'Évangile est pour tous les états de vie, Jésus n'a pas dit à tous : allez, vendez tout ce p79 que vous possédez ;*⁴² *et nul n'observe les conseils évangéliques si le Père céleste ne lui en a fait connaître l'importance ; ce don du Père céleste peut bien être appelé une vocation, une grâce de faveur et de prédilection.*⁴³ Aussi ne faut-il pas confondre les conseils évangéliques avec les préceptes. *Ceux-là sont des moyens d'arriver à la perfection /.../. C'est la pratique de ces conseils qui constitue l'état religieux mais elle n'est pas tellement affectée à cet état que les fidèles ne puissent en observer du moins une partie dans le monde même, selon leur état, leurs forces et la grâce que Dieu leur donne.*⁴⁴

Pratiquer les conseils évangéliques est donc pour le P. Chaminade une façon plus exigeante de vivre l'Évangile et d'en témoigner, bref de suivre Jésus. Mais en même temps ils restent un chemin sur lequel tout chrétien est engagé, selon la grâce de son état.

³⁷. Chaminade, *E. de Direction*, II, 335.

³⁸. Chaminade, *E. de Direction*, II, 334-400.

³⁹. Retraite de 1818, notes du P. Collineau, dans Chaminade, *Notes de retraites*, I, 31, p. 53.

⁴⁰. Chaminade, *Notes d'Instr.* 12, 72, p. 132.

⁴¹. Chaminade, *Lettres*, III, 632, p. 164, du 25.06.1832, au P. Chevaux; cf. *Conférences*, texte cité dans EF. I, 33, p. 42.

⁴². Chaminade, *Notes d'Instr.* 11, 63, p. 46.

⁴³. Chaminade, *Lettres*, III, 632, p. 164, du 25.06.1832 au P. Chevaux.

⁴⁴. Chaminade, *Notes d'Instr.* 11, 63, p. 46-47.

SOUS L'ACTION DE L'ESPRIT ET DE MARIE

Si pour les Fondateurs la vie spirituelle est tout entière centrée sur le Christ, elle requiert, pour naître et se développer, l'action conjointe et de l'Esprit Saint et de Marie. La Mère de Jésus étend à nous, ses fils, ce qu'elle fit pour son Fils, son *premier-né*. Ce que nous affirmons du Christ dans le *Credo* convient aussi aux chrétiens et très spécialement aux religieux, car ceux qui vivent du Christ ne font qu'un avec lui.⁴⁵

*C'est dans le sein de l'auguste Marie que Jésus Christ a été conçu, par l'opération du Saint Esprit : Jésus **p80**Christ est né du sein virginal de Marie. Qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria Virgine.*

Le baptême et la foi font commencer en nous la vie de Jésus Christ, et c'est par là que nous sommes comme conçus du Saint Esprit ; mais nous devons, comme le Sauveur, naître de la Vierge Marie. /.../

Tout ce que Marie porte dans son sein, ou ne peut être que Jésus Christ même ou ne peut vivre que la vie de Jésus Christ.

Que le religieux qui se prétend être le fils de Marie ne cesse de contempler la vie de Jésus Christ ; qu'il la compare avec la sienne. /.../

La Société de Marie embrasse un état d'une haute perfection sans doute ; mais que ne doit-elle pas espérer de la protection de son auguste et tendre Mère ?⁴⁶

Il faut se placer dans la lumière de cet enseignement pour comprendre la radicalité des options prises par le Fondateur au sujet de la conformité à Jésus dans la vie religieuse marianiste. La confiance en l'éducation spirituelle de Marie, sous l'action divine de l'Esprit, lui permet tous les espoirs. C'est elle qui formera ses religieuses et religieux à la ressemblance du **Sauveur qui fut pauvre, chaste et obéissant**.

SAINTETE SUPREME DU VŒU

Si par son contenu précis le vœu semble rétrécir l'esprit et l'enfermer dans des attitudes pratiques, par son esprit, cependant, sa signification et sa finalité il fait communier à la démarche d'adoration de Dieu en Jésus notre unique Médiateur. Car *les vœux solennels de religion, par lesquels une créature se consacre toute à Dieu, **p81**sont une émulation du sacrifice de Jésus Christ et doivent être libres comme lui : c'est un écoulement de cette grâce première, qui ne prend sa source que dans les mérites de son sang.*⁴⁷

Consécration à Dieu par la communion au sacrifice, à l'oblation de Jésus, dans la liberté d'un amour généreux et total, voilà ce qui fait la valeur des vœux de religion, leur sainteté. Car *on n'embrasse pas l'état religieux pour dire qu'on se réunit, qu'on vit ensemble, mais pour servir Dieu et lui sacrifier ce que le monde adore.*⁴⁸ Pour le P. Chaminade, le projet de vie religieuse veut exprimer le service de Dieu et le refus de toute idolâtrie, même celle d'une idéologie, si positive soit-elle.

A partir de cette valeur essentiellement théologique, le Fondateur, pour sa catéchèse des engagements religieux, utilise deux séries d'images : celles qui expriment la consécration, la sacralisation de l'être humain, et celles qui traduisent la réalité de l'alliance biblique.

⁴⁵. Chaminade, *E. Marials*, II, 80.

⁴⁶. Chaminade, *E. de Direction*, II, 336, 337, 339, 340, 346.

⁴⁷. Chaminade, *Notes autographes*, citées dans EF. II, 471, p. 15-16; *Constitutions fm.* article 58.

⁴⁸. Première conférence du P. Chaminade aux Dames de la Miséricorde (1819), texte cité dans EF. I, 36, p. 46.

VŒUX ET CONSECRATION

Dans la première ligne de pensée, le P. Chaminade désignera, à la suite de saint Thomas, *la profession religieuse /.../ comme une espèce de sacre par lequel le religieux est uniquement destiné à des usages saints et à la gloire du Seigneur et de son auguste Mère.*⁴⁹ Se plaçant au point de vue des sacrements et de leur force consécatoire, le Fondateur affirme que *l'émission des vœux est un second baptême /.../ un baptême de charité /.../ puisqu'on y préfère Dieu à tout et à soi-même /.../. Saint François p82Xavier renouvelait tous les matins sa profession et il entretenait ainsi sa charité parfaite.*⁵⁰

D'ailleurs *plusieurs Pères attribuent à la profession religieuse le mérite du martyre,*⁵¹ qui est l'acte d'amour le plus grand. *Par les vœux de religion, l'homme se donne sans réserve. C'est un sacrifice, dit saint Thomas, qui va jusqu'à l'holocauste et où la victime est entièrement consumée à la gloire de celui à qui elle est offerte.*⁵² Quelle route de sainteté, d'amour oblatif nous est ainsi ouverte par les vœux de religion !

VŒUX ET ALLIANCE BIBLIQUE

Par ailleurs et dans une perspective biblique, les engagements du religieux réalisent entre Dieu et lui *une étroite alliance.*⁵³ Cette manière de présenter les vœux de religion est habituelle au P. Chaminade qui part toujours du beau texte du Cantique : *Mon bien-aimé est à moi et je suis à lui* (2,16). La vie religieuse participe de la sorte à la réalité que signifie le mariage : à l'union intime et amoureuse du Seigneur Jésus avec son Eglise.

Dans cette lumière, on peut comprendre l'obstination du Fondateur à vouloir les vœux solennels pour ses religieuses et ses religieux. *Cet état religieux s'étendant au delà de la vie, est plus indissoluble que celui du mariage.*⁵⁴ *Et cependant le mariage n'est qu'une figure de cette union spéciale que contractent avec le divin Epoux ceux et celles qui se consacrent à Jésus Christ par la p83profession religieuse.*⁵⁵ Le mariage est signe de cette union entre le Christ et l'Eglise ; la profession des vœux en est déjà la réalité vécue en ce monde-ci.

Le P. Chaminade résume lui-même sa pensée en cette phrase : *Dieu cherche des âmes qui se donnent à lui de bon cœur, qui secondent les impressions secrètes de sa grâce, embrassent la vie religieuse, se liant à lui par les vœux de religion, se consacrant sans réserve à son service et s'immolant entièrement à son honneur et à sa gloire : Hostiam laudis.*⁵⁶

⁴⁹ . Chaminade, *E. de Direction*, II, 352, 536.

⁵⁰ . Retraite de 1822, 7^e conférence, Chaminade, *Notes de retraites*, I, 254-255, p. 216-217; cf. *E. de Direction*, II, 355.

⁵¹ . Chaminade, *E. de Direction*, II, 355.

⁵² . Chaminade, *E. de Direction*, II, 354.

⁵³ . Chaminade, *E. de Direction*, II, 352, 536.

⁵⁴ . Chaminade, *E. de Direction*, II, 899; Voir aussi l'ensemble des textes de retraites regroupés dans *E. Marials*, II, 893-907.

⁵⁵ . Chaminade, *Lettres*, I, 68, p. 112, du 1.06.1816 à Mère de Trenquelléon; cf. *E. de Direction*, II, 352, 536; Vatican II, *Lumen Gentium* n° 44. La sponsalité avait grande importance et chez le P. Chaminade et chez Adèle de Trenquelléon. Pour le P. Chaminade, voir par exemple sa correspondance avec Mlle de Lamourous, *Lettres*, I, 9-24, p. 11-33. Pour A. de Trenquelléon, par exemple l'usage du mot *époux* pour désigner Jésus, *Index*, p. 303-305.

⁵⁶ . Chaminade, *Notes autographes*, texte cité dans EF. II, 469, p. 14.

VŒUX ET PERSEVERANCE

A la lumière de cet enseignement biblique et théologique, on comprend que, pour le Fondateur, *l'engagement pris envers Dieu est irrévocable* et qu'il est hors de son pouvoir *d'anéantir les conventions faites par la conscience d'un homme envers Dieu /.../. On ne se joue pas avec Dieu. Deus non irridetur. On ne lui dit pas oui et non ; on ne change pas à volonté le premier de ces mots pour le second /.../. Je ne puis autoriser qui que ce soit à mentir à Dieu.*⁵⁷ Telle était la position ferme et claire du P. Chaminade **p84** face aux demandes de *commutation* de vœu. Il appelait *apostasie* certains départs de religieux.⁵⁸

Pareille intransigeance peut étonner. Elle est inspirée par le respect dû à Dieu et la sainteté des vœux qui lui sont faits. *Quelle est l'autorité de la terre qui se permettra de rompre ces précieux liens, à moins de raisons ou motifs qui puissent être agréés de Dieu même.*⁵⁹ Pour éviter les échecs dans la vie religieuse, le Fondateur accordait, en conformité avec la règle de saint Benoît, une grande importance à la formation des postulants et des novices.⁶⁰ Qu'on en juge par la longueur presque démesurée qu'il donne, dans les *Constitutions de la Société de Marie* de 1839, au chapitre II du second livre, *Des règles pour l'admission des sujets et de leurs probations* : 62 articles, dont 42 sont entièrement nouveaux par rapport à l'édition de 1829. Ils contiennent la doctrine sur la vie religieuse telle que le Fondateur l'a élaborée à partir de 1834 surtout.⁶¹

Cette vision de l'état religieux et de la sainteté des vœux que le Fondateur voulait toujours solennels, il faut **p85** la comprendre comme une participation privilégiée au mystère pascal de mort et de résurrection du Seigneur Jésus.⁶² Elle fait une place importante au Jésus historique et nous maintient dans une histoire chrétienne où le projet de Dieu n'est pas de l'ordre du mythe et de l'utopie mais incarné en Celui qui nous invite à le suivre sur un chemin d'obéissance et d'abnégation. Qui exclut de son engagement la médiation de Jésus en qui la fidélité éternelle de Dieu et celle de l'homme sont unies dans notre histoire, ne peut saisir ni la possibilité ni à plus forte raison la nécessité d'engagements définitifs et absolus.

A sa manière, le P. Chaminade nous rappelle cette affirmation du Cardinal H. Urs von Balthasar : *toute vraie fécondité de vie jaillit de la décision prise une fois pour toutes.*⁶³ La fidélité à des engagements pris, loin d'être conservatisme, est réponse quotidienne à l'appel personnel que l'Esprit de Dieu fait entendre chaque jour aux religieux dans l'Eglise et l'Institut, en fidélité à Jésus mort et ressuscité.

3. AVEC TOUS LES AUTRES ORDRES

Après avoir indiqué le contenu de la vie religieuse : suivre Jésus pauvre, chaste et obéissant, le Fondateur évoque l'histoire des Ordres monastiques à la suite desquels il désire insérer ses propres Ordres religieux.

Or, vous savez, mon respectable Fils, que ces trois grands vœux nous confondent avec tous les autres Ordres, dans la grande tribu religieuse qui, dès les **p86 premiers siècles de l'Eglise, a peuplé la terre et le ciel de ses innombrables Enfants (4).**

⁵⁷. Chaminade, *Lettres*, III, 384, p. 156-157, 1^o, du 18.12.1825 à un religieux de la S.M. Pour la citation de Galates 6,7, *on ne se moque pas de Dieu*, voir : *Notes d'Instr.* 7, 120, p. 78; *Lettres*, III, 849, p. 632, du 29.07.1836 à M. Clerc.

⁵⁸. Chaminade, *Lettres*, II, 384, p. 158, du 18.12.1825 à un religieux de la S.M.; 567, p.568, du 13.12.1830 au P. Charles Rothéa; IV, 1085, p. 391 du 21.10.1838 au P. Chevaux; cf. Lesage, *L'accession, o. c.*, p. 131.

⁵⁹. Chaminade, *Lettres*, III, 856, p. 643, du 8.08.1836 à M. Clerc.

⁶⁰. Pour le P. Chaminade les vœux temporaires sont *un acte de précaution et de prudence, par lequel les jeunes religieux essaient leurs forces, et apprennent à comprendre la haute importance des vœux définitifs*. Voir *Constitutions sm.*, article 306.

⁶¹. Chaminade, *Constitutionssm.*, articles 275-337 et *Constitutions fm.*, articles 18-56. L'édition des *Constitutions sm.* de 1829 comportait déjà 46 articles, mais 16 d'entre eux disparaissent totalement dans la nouvelle édition de 1839. Sur cette élaboration, voir E. de Direction, II, 37-240 et *l'Introduction historique* à ces textes, p. 11-16 (2^e édition).

⁶². Retraite de 1818, 4^o instruction, notes Lalanne, dans Chaminade, *Notes de retraites*, I, 8-13, p. 56-58; *Constitutions sm. Des vertus évangéliques*, articles 240-250.

⁶³. *Qui est chrétien?* Mulhouse, 1968, p. 86.

Le désir du P. Chaminade de doter les deux Ordres de Marie des vœux solennels trouve ici une nouvelle justification. Ses deux Ordres, il les veut dans la grande tribu des nombreux Ordres qui les ont précédés. La tradition de l'état religieux, le Fondateur veut la réassumer et la continuer après la Révolution et l'Empire. Les deux Instituts religieux marianistes, dans cette lignée, ne devaient pas démeriter. Alors, pouvait se demander le P. Chaminade, pourquoi certains religieux cherchent-ils ailleurs ce qu'ils ont chez eux ?

On peut se demander pourquoi le Fondateur était si attaché à l'état religieux. Il peut aussi être utile d'évoquer nos racines monastiques, contemplatives et actives c'est-à-dire ce que nos Fondateurs ont emprunté à leurs prédécesseurs dans l'état religieux. Cette évocation historique pose inévitablement la question de l'originalité des fondations marianistes.

ORIGINE EVANGELIQUE DE L'ETAT RELIGIEUX

Sous la plume du P. Chaminade l'on trouve plusieurs fois des affirmations qui peuvent paraître surprenantes : *L'état religieux est d'institution divine* ; ou bien : *Ce ne sont point les hommes qui l'ont formé, c'est Jésus Christ lui-même.*⁶⁴ Et le Fondateur de rappeler la rencontre du **p87** Seigneur avec le jeune homme riche (Mat 19, 16-22) pour en conclure :

*Voilà ce que Dieu demande de certaines âmes privilégiées qu'il appelle à son service : il veut que non seulement elles observent les commandements, comme le commun des chrétiens, mais encore que, détachées de toute affection terrestre, elles ne songent qu'à marcher à sa suite et à pratiquer ses vertus.*⁶⁵

N'est-ce pas un simple rappel de la doctrine traditionnelle ? Elle explicite l'esprit de la vie religieuse qui est appel du Christ à le suivre de plus près et à miser sa vie sur les valeurs de ce Royaume de Dieu déjà présent en notre monde, depuis la venue du Sauveur.

Une autre conviction du Fondateur doit être évoquée ici. Pour lui la vie religieuse était aussi indispensable à l'Eglise que l'Eglise est indispensable au monde.⁶⁶ Par là il reconnaît que la vie selon les conseils fait partie intégrante de l'Evangile et n'est pas un certain luxe dont l'Eglise pourrait se passer, car *l'état religieux est le trésor caché dans la religion.* (cf. Mat 13,44).⁶⁷

Cette conviction poussait le P. Chaminade à entraîner toujours plus avant les meilleurs de ses Congréganistes laïques pour leur proposer, en plein monde napoléonien, la pratique effective des conseils évangéliques. Cet essai que nous appellerions aujourd'hui Institut séculier, il le dénommait *Etat religieux vécu dans le monde.*

Le P. Chaminade en effet *était profondément pénétré de cette pensée que le christianisme ne serait **p88** réellement rétabli en France que par la restauration des Ordres religieux. Il ne voyait la pratique entière et complète des vertus chrétiennes que dans la profession religieuse et il avait la ferme confiance que, si la divine Providence voulait le rétablissement du christianisme, elle protégerait et ferait réussir une tentative qui aurait pour fin de rendre au christianisme ses essentielles institutions.*⁶⁸

Pour nos Fondateurs donc christianisme et état religieux sont liés dès leur origine et Jésus a voulu son Eglise en laquelle, avec le temps, l'Esprit a fait surgir la diversité des engagements.

PARMI LES AUTRES RELIGIEUX

Tout en imprimant à leurs deux Instituts religieux une empreinte personnelle, les Fondateurs ne cessent de répéter que nous sommes des Ordres religieux parmi les autres. *Nous sommes en quelque sorte les enfants de saint Benoît, saint Bernard, saint Dominique, etc. Nous avons fait les*

⁶⁴ . Première conférence aux Dames de la Miséricorde par le P. Chaminade (1819), texte dans EF. I, 36, p. 45; d'autres textes dans EF. I, 26-27 p. 33-36; retraite de 1819, notes autographes du P. Chaminade dans *Notes de retraites*, I, 1, p. 83, 4°; 7, p. 85; 9, p. 86.

⁶⁵ . Première conférence du P. Chaminade aux Dames de la Miséricorde, texte dans EF. I, 36, p. 45.

⁶⁶ . Ainsi en témoigne le P. Lalanne, premier membre de la Société de Marie : EF. I, 3, p. 5-6. En soutenant pareille affirmation, le Fondateur ne suit pas Claude Fleury qu'il utilise par ailleurs dans son enseignement sur la vie religieuse, cf. Chaminade, *Lettres*, I, p. 114.

⁶⁷ . Chaminade, *Notes d'Instr.* 1, 346-347, p. 95.

⁶⁸ . Lalanne, *Notice*, o. c., p. 3, texte dans EF. I, 3, p. 5-6.

*mêmes vœux, nous sommes religieux comme eux ; il n'y a de différence que dans quelques points de la Règle.*⁶⁹

Il est vrai que nos Fondateurs, pour réaliser nos Instituts et exprimer leur doctrine sur l'état religieux, se sont inspirés de multiples sources, tant du côté de la vie monastique et contemplative que du côté de la vie active.⁷⁰

p89SOURCES MONASTIQUES

Les Ordres dits monastiques donnent grande importance à l'office divin qui sanctifie le temps, jour et nuit. Cette orientation privilégiée est l'œuvre de Dieu (opus Dei), dans leur vie. Le type de la vie monastique reste l'Ordre bénédictin.

La Règle de saint Benoît

Elle fut choisie délibérément comme Règle de référence⁷¹ pour les Constitutions des deux Instituts. Le Fondateur s'en explique lui-même au Pape Grégoire XVI en 1838.

*Conformément aux saints canons du quatrième Concile de Latran, elles ont été rédigées dans l'esprit de la Règle de saint Benoît, canoniquement approuvée par l'Eglise, avec les modifications toutefois que les temps, les lieux et les fins particulières de l'œuvre ont rendues indispensables.*⁷²

Ainsi nous sommes en quelque sorte les enfants de saint Benoît⁷³ et, à travers toute cette étude, il nous est déjà arrivé et il nous arrivera encore d'identifier l'influence du Patriarche des moines d'Occident.⁷⁴

Aussi Mère de Trenquelléon pouvait-elle écrire : **p90***Glorieux saint Benoît, protégez notre Institut, qui est un de vos enfants.*⁷⁵

L'Abbé de Rancé et les Trappistes

Aux communautés de frères ouvriers, le P. Chaminade recommande la règle des Trappistes.⁷⁶ Ses relations personnelles avec la Trappe remontent au moins au temps de son exil à Saragosse (1797-1800) où il laissa à la Trappe de sainte Suzanne établie sur les confins de l'Aragon et de la Catalogne son meilleur disciple d'alors, Guillaume Bouet.⁷⁷ On peut se demander si l'attrait pour la vie monastique et son silence ne furent pas des composantes primitives de la vocation du P. Chaminade, comme en témoignent quelques textes anciens.⁷⁸

SOURCES CONTEMPLATIVES : LE CARMEL

Encore enfant, Adèle de Trenquelléon manifestait un très puissant attrait pour sainte Thérèse d'Avila et pour la vie carmélitaine qu'elle désirait embrasser. La mise en relation avec le P. Chaminade, en 1808, la découverte de la Congrégation mariale, sa propre vie apostolique l'orientent vers la vie religieuse missionnaire proposée par le P. Chaminade. Mais Mère Marie de la Conception, comme Fille de Marie, gardera toute sa vie **p91**une affection particulière pour le Carmel.⁷⁹ De très nombreuses allusions dans sa correspondance en témoignent.

⁶⁹. Retraite de 1822, 19^e méditation, dans Chaminade, *Notes de retraites*, I, 234, p. 212.

⁷⁰. Voir EF. I, p.35-38; Simler, *Chaminade*, o. c., p. 451-452, 22, 91, 111, 210, 217.

⁷¹. Verrier Joseph, *Positio*, o. c., p. 161.

⁷². Chaminade, *Lettres*, IV, 1074, p. 371, du 16.09.1838; 1076, p.376, même date, même destinataire.

⁷³. Retraite de 1822, 19^e instruction, dans Chaminade, *Notes de retraites*, I, 234, p. 212; cf. EF. II, 746, p. 345.

⁷⁴. Pour une étude plus détaillée des affinités entre la Règle de saint Benoît et celle des Instituts marianistes, voir le DOCUMENT N° 9, en fin de volume, p. 342.

⁷⁵. Trenquelléon, *Lettres*, II, 567, p. 334, du 21.03.1825 à Mère Marie du Sacré-Cœur Diché.

⁷⁶. Chaminade, *Lettres*, IV, 1107, p. 437, du 29.12.1838 à M. Fridblatt.

⁷⁷. Simler, *Chaminade*, o. c., p. 111-113.

⁷⁸. Chaminade, *Notes d'Instr.* 4, p. 128-131. Sur l'Abbé de Rancé et les Trappistes, dans l'œuvre du P. Chaminade, voir DOCUMENT N° 10, en fin de volume, p. 346.

⁷⁹. Sur l'attrait exercé par le Carmel sur Adèle de Trenquelléon, voir DOCUMENT N° 11, en fin de volume, p. 348.

SOURCES APOSTOLIQUES

Se démarquant des Bénédictins mais surtout des Trappistes et du Carmel, le Fondateur souligne pour ses Instituts une différence fondamentale : *un travail effectif pour la sanctification du prochain*. Et cette *vie apostolique*⁸⁰ exige des aménagements de l'état religieux lui-même. Le P. Chaminade va donc s'inspirer de certaines fondations à but apostolique : des clercs réguliers et particulièrement des Jésuites, de l'Ordre des Filles de Marie Notre-Dame, des Frères des Ecoles chrétiennes entre autres.

Les Clercs réguliers

Au 16^{me} siècle, pour répondre à des besoins nouveaux, comme la mise en œuvre des réformes du concile de Trente, l'extension de la foi, son approfondissement par les missions intérieures, l'Esprit Saint suscitait des Fondateurs qui ont adapté l'état religieux à ces nouvelles exigences. Ainsi prirent naissance les Ordres ou Congrégations dits des Clercs réguliers : Théatins en 1524, Barnabites en 1530, Jésuites en 1540, Camilliens en 1582, Clercs réguliers de la Mère de Dieu en 1583, Clercs réguliers des Ecoles pies ou Scolopes en 1597, etc.

p92 Tout en acceptant bien des changements introduits par les Clercs réguliers, le P. Chaminade n'accueille pas leur finalité apostolique de type clérical. Il refuse aussi l'action individuelle hors d'une appartenance effective à une communauté au profit d'une action qu'il veut toujours communautaire.⁸¹

Les Jésuites

Parmi les Ordres de Clercs réguliers, celui des Jésuites était le plus familier au P. Chaminade. Il n'accueille point leur structure interne fortement hiérarchisée autour d'un Général. Il préfère le tissu fraternel qui se tisse autour d'un Abbé, d'un Père, tel que le propose saint Benoît.

Mais nombreux sont les auteurs Jésuites qui ont apporté au Fondateur des éléments de vie spirituelle typiquement jésuites. Jacques Nouet, pour l'oraison ; Louis Bourdaloue, Jean Couturier, Jean-Nicolas Grou, Louis Lallemand, Jean Rigoleuc ; Alphonse Rodriguez pour la vie religieuse ; Jean-Baptiste Saint-Jure, Jean-Joseph Surin et d'autres.

Il convient de réserver une place particulière à un initiateur Jésuite, de 26 ans son aîné, le Père Pierre Joseph Picot de Clorivière (1735-1820).⁸³ De lui le **p93**P. Chaminade reçut une certaine inspiration et une confirmation de quelques-unes de ses audaces de Fondateur.

L'Ordre des Filles de Sainte Marie Notre-Dame

Fondées en 1607 à Bordeaux, par sainte Jeanne de Lestonnac avec l'aide et la coopération du P. Jean de Bordes, Jésuite, les Filles de Sainte Marie Notre-Dame avaient eu en ville, jusqu'à la Révolution, un monastère très estimé. Les Sœurs s'y consacraient à l'éducation et à l'enseignement des jeunes filles.

Les *Règles et Constitutions des religieuses de l'Ordre de Notre-Dame* servirent à la rédaction du *Règlement général* et de règlements particuliers des Filles de Marie. Les articles qui ont trait à la Mère supérieure, aux postulantes, aux novices, doivent beaucoup aux Constitutions des Filles de Sainte Marie Notre-Dame.⁸⁴ A travers ces textes, c'est encore, du moins en partie, la spiritualité ignacienne que rencontre le Fondateur.

Les Frères des Ecoles chrétiennes

⁸⁰ . Chaminade, *Lettres*, I, 142, p. 250, du 11.07.1820 à Soeur Célestine.

⁸¹ . Pour d'autres précisions sur les Clercs réguliers en lien avec le P. Chaminade et ses Instituts religieux, voir le DOCUMENT N° 12, en fin de volume, p. 350.

⁸² . Verrier Joseph, *Positio*, o. c., p. 161-162.

⁸³ . Délas, *Histoire*, o. c., p. 8-9 et note 9. Sur le P. de Clorivière voir *Dictionnaire de spiritualité à Clorivière et le livret collectif : Un fondateur dans la tourmente révolutionnaire : Pierre de Clorivière (1735-1820)*, Paris, Assas-Edition, 1986. Pour d'autres précisions sur les Jésuites par rapport aux Marianistes, voir DOCUMENT N° 13, en fin de volume, p. 352.

⁸⁴ . Verrier Joseph, *Positio*, o. c., p. 162-163.

En 1806, le P. Chaminade est nommé Supérieur ecclésiastique des Frères des Ecoles chrétiennes à Bordeaux et de 1807 à 1811 leur noviciat est installé à Saint-Laurent, le domaine que le P. Chaminade avait acheté pour ses parents. Il connaît donc leurs Constitutions. Apparemment, il adopte de là le vœu d'enseignement, cinquième vœu dans les deux Instituts fondés par le P. Chaminade. Il a pu y saisir aussi l'importance de l'apostolat par l'éducation et l'enseignement. De plus il pouvait trouver dans les Constitutions des Frères un accent très fort mis sur la vie commune : tous les exercices **p94** religieux se font ensemble ; repas, repos et détente sont pris en commun.

Face à ces sources variées, comment se définit l'originalité de nos Fondateurs ?

ORIGINALITE DE NOS FONDATEURS

Lorsque la Fondatrice des Filles de Marie écrit à Mère Emilie de Rodat, elle aussi Fondatrice : *Nos Constitutions sont nouvelles mais basées sur les Règles de saint Benoît et de saint Ignace surtout*,⁸⁵ elle résumait dans une formule lapidaire la situation. De saint Benoît, nos Fondateurs ont reçu l'essentiel de la tradition monastique et contemplative ; de saint Ignace et des Jésuites, représentants importants du courant des Clercs réguliers, ils ont accueilli les principales adaptations qu'imposait le projet missionnaire. L'article 2 des *Constitutions de la Société de Marie* veut harmoniser ce double héritage.

La Société de Marie veut, autant que Dieu l'aidera, joindre le zèle à l'abnégation, le travail à la prière, et, en réunissant les avantages de la vie active à ceux de la vie contemplative, atteindre les fins de l'une et de l'autre.

Reste la question : en quoi nos Constitutions sont-elles *nouvelles* ? En quoi les fondations religieuses du P. Chaminade et de la Mère de Trenquelléon sont-elles originales ? Quel est le contenu de l'inspiration à laquelle se réfère Chaminade et dont il partage progressivement les vues avec la Fondatrice ? Car il affirme souvent avoir reçu du ciel une inspiration⁸⁶ qu'il sait défendre à l'occasion **p95** contre ceux qui tendent, consciemment ou inconsciemment, à la déformer.⁸⁷

La réponse à ces questions n'est pas simple tant que certaines études n'auront pas été faites. Il semble qu'il ne faille pas la chercher avant tout du côté de la structuration des Instituts religieux, bien que la division des responsabilités en trois offices, héritage de la Congrégation mariale de Bordeaux,⁸⁸ soit présentée primitivement comme une caractéristique de l'Institut.⁸⁹ L'étude des sources a montré que l'essentiel des formes est un héritage du passé.

Mais précisément, ces éléments recueillis d'une longue tradition, les Fondateurs vont les remodeler selon un esprit et une inspiration qui leur sont propres.

Il s'agit pour eux d'assumer le meilleur dans une synthèse nouvelle que les temps nouveaux exigeaient. Ce fut déjà le cas pour les fondations en faveur des laïques qu'entreprirent nos Fondateurs avant de se lancer dans l'aventure de la vie religieuse.

*Le seul travail est de choisir entre les règles et les maximes de ces divers serviteurs de Jésus Christ et de s'arrêter à celles qui pourraient mieux convenir aux besoins du temps, aux hommes avec lesquels il faut que notre vie se passe sur la terre.*⁹⁰

p96 Avant même la fondation des Filles de Marie nous assistons donc à un choix lucide parmi les règles et les maximes des divers Fondateurs avec ce double critère : répondre aux besoins des temps et s'adapter⁹¹ aux contemporains sans rien trahir de l'esprit de la vie religieuse qui est oblation totale de soi à Dieu.⁹²

⁸⁵ . Trenquelléon, *Lettres*, II, 346, p. 60, du 29.09.1819. Voir aussi Verrier Joseph, *Positio*, o. c., p. 304 et EF. II, p. 397, note (3).

⁸⁶ . Vasey, *Inquisitio*, o. c., p. 185-190.

⁸⁷ . Vasey, *Inquisitio*, o. c., p. 179-180; Chaminade, *Lettres*, I, 278, p. 530-531, du 31.03.1824 au P. Caillet; 305, p. 605-606 du 3.08.1824 à MM. Auguste et Lalanne. Voir aussi la lutte du Fondateur contre les abus durant les dernières années de sa vie dans Vasey, *Inquisitio*, o. c., p.209-290.

⁸⁸ . Verrier Joseph, *Positio*, o. c., p. 163-164.

⁸⁹ . Chaminade, *Institut de Marie*, 1818, p. 70 : *Les trois offices caractéristiques de l'Institut y sont destinés à soutenir le zèle, l'instruction et le travail.*

⁹⁰ . Chaminade, *Institut des Filles de Marie*, premier essai, cité dans EF. I, 26, p. 34-35.

⁹¹ . Sur l'esprit d'adaptation des Fondateurs, voir le DOCUMENT N° 14, en fin de volume, p. 354.

⁹² . Quelques auteurs utilisés par le P. Chaminade pour son enseignement sur la vie religieuse, outre ceux déjà nommés dans cette partie de l'étude : Claude Fleury, voir Chaminade, *Lettres*, I, 68, p. 112-113, du 1.06.1816 à

Cette audace tranquille en faveur de la nouveauté, nos Fondateurs l'expriment aussi dans l'analyse et la présentation du rôle actif de Marie dans l'histoire et du sens de la mission confiée aux deux Instituts. Ces deux options spirituelles font l'objet des 2^{me} et 3^{me} parties de la LETTRE.

Mère de Trenquelléon; Asselin, voir Chaminade, *E. de Direction*, 2^e édition, p. 239-240; Bernardin de Piquigny, voir *ibid.* p. 247-248 et n° 103. Pour d'autres sources, se reporter à Verrier Joseph, *Positio*, o. c., p. 160-164.

II

LA LETTRE TUE, L'ESPRIT VIVIFIE

APPLICATION AUX VŒUX

p97 Après le rappel des principes de la vie religieuse marianiste suit, dans le texte de la LETTRE, l'application au vœu de pauvreté de la maxime de saint Paul.

En appliquant à ces obligations constitutives de l'état religieux la maxime du grand Apôtre : La lettre tue, mais l'esprit vivifie, il vous sera facile de montrer, par exemple dans le vœu de pauvreté, l'aboutissant de la lettre et celui de l'esprit (5).

Par ce nouveau développement de la LETTRE, le Fondateur poursuit le même but que précédemment : faire vivre toute la vie religieuse, esprit et lettre, sans les séparer mais avec la priorité donnée à l'esprit ; associer constamment structures et vie dans l'état religieux et mieux faire saisir la richesse spirituelle ainsi que les exigences de cet état.

Pour cela le rédacteur va utiliser le procédé littéraire du parallèle : montrer d'une part à quelle misérable fin aboutit l'esclave de la lettre et faire goûter au religieux fidèle à l'esprit, le bonheur du vrai pauvre à la suite de Jésus Christ.

Voici la première partie de ce parallèle.

L'esclave de la lettre, s'arrêtant à l'écorce de son vœu, et se gardant bien d'en pénétrer le sens p98 profondément spirituel, commence par scinder l'obligation matérielle, pour ainsi dire, et la perfection du devoir ; puis il s'efforce de marquer largement une ligne de démarcation entre le strictement nécessaire, le convenable, le permis. Mais bientôt, selon l'oracle de l'Apôtre, la lettre le tuera.

Il voudra sans doute maintenir son costume, mais son costume accommodé aux prétendues exigences de sa position : par conséquent, il se procurera toujours dans les soi-disant limites de son vœu, ce qu'il trouvera de meilleur, méprisant la forme, pourvu qu'elle soit comme il l'aime ; il cherchera la finesse de la couleur et de l'étoffe et cela en esprit de pauvreté et d'économie. Du reste, il vous dira que, bien au-dessus de ces petites choses, devant lesquelles il rampe néanmoins, il ne recherche que l'honneur de son état, et que la conquête de plusieurs âmes qu'un extérieur plus négligé repousserait. Son but unique est de servir les convenances, à cause des fonctions dont il est chargé, des visites actives et passives qui lui sont imposées, à cause enfin de son ancienneté et de sa famille. Qui pourrait seulement concevoir toutes les illusions que sa vanité consacre comme des raisons nécessitantes ?

Et remarquez qu'il ne s'en tient pas au costume. Il a mesuré, avons-nous dit, avec le compas de la lettre, toute l'étendue de son devoir ; il s'est rendu compte de ce qui est permis, sans crainte de forfaire au vœu, gravement du moins, et il en a précisé les limites : de sorte qu'il applique ses principes à tout ce qui est à son usage, et dans son admirable calcul, il trouve le secret d'être riche au sein d'une vie essentiellement pauvre, ou de posséder et d'agir comme propriétaire après s'être dépouillé même du droit de posséder jamais. Et c'est ainsi qu'il commet le brigandage dans le sacrifice offert au Seigneur, en reprenant sans cesse, avec une ingénieuse perfidie, ce à quoi il a renoncé sans retour. Aussi des maux effroyables menacent-ils sa tête, et la réprobation de Saül lui est réservée, s'il s'aveugle ... (6, 7).

1. L'ESCLAVE DE LA LETTRE

p99 L'esclave de la lettre, cette expression à elle seule caractérise tout ce premier développement.

En une phrase, l'auteur décompose le mécanisme moral qui peut faire d'un religieux, appelé à la liberté, un esclave dans une morale close. Et cette analyse s'achève sur une phrase brève qui tombe comme un couperet : **la lettre le tuera.**

Sous forme de narration, la suite du texte évoque le religieux préoccupé de mettre sans cesse son costume au goût du jour.

La conséquence en est fatale. Les contradictions s'accumulent pour un tel homme qui n'a bientôt plus rien de religieux : il a rejeté Dieu, les ténèbres l'envahissent.

Donc trois parties dans ce premier développement :

. Comment la lettre tue : une analyse de la dégradation morale de l'esclave de la lettre.

. L'application au costume de la Société de Marie : une narration vivante et ironique qui présente le religieux à l'affût de la mode.

. Le brigandage dans le sacrifice : une évocation des contradictions qui finissent par tyranniser le religieux et en faire un esclave.

COMMENT LA LETTRE SEULE TUE

p100 Tous les mots portent dans cette première phrase qui analyse le processus de l'homme soumis à la lettre. Il est esclave du formalisme : l'extérieur séparé de la signification spirituelle de son vœu de pauvreté. Dès ce premier mot, nous voilà dans la dialectique que résume la maxime de saint Paul : esclavage-liberté, mort-vie. L'homme est libre dans la mesure où il dépend de ce qu'il aime et peut vraiment aimer des valeurs qui le dépassent. Se soumettre aux valeurs inférieures à lui est pour tout homme une démarche d'esclavage. La liberté se vit en termes d'amour.

Autre mot révélateur : **l'écorce**, l'extérieur du vœu. On s'arrête à quelques prescriptions faciles à observer et qui permettent de se témoigner à soi-même qu'on n'est pas infidèle. Est-ce suffisant ? Certes non, car ici comme ailleurs *l'essentiel sera toujours l'intérieur*,¹ ce qui est depuis l'origine une attitude caractéristique des Instituts du P. Chaminade.

Refus de l'intériorité, telle est donc une première étape vers la mort spirituelle. On a enlevé à la réalité divine son âme et sa signification.

Alors se met en route une seconde étape : celle de la dissection de ce qui est devenu un cadavre sans vie. L'esclave de la lettre sépare l'obligation matérielle de la perfection du devoir. Il introduit donc le formalisme : je suis fidèle à mes obligations, que demandez-vous de plus ? Précisément, il n'existe pas de plus, de davantage pour un tel religieux. Le dépassement de soi devient un mot vide de sens.²

¹. EF. I, 176-184, p. 229-240, sur l'esprit intérieur; y ajouter les chapitres IV *L'esprit de foi* et V *L'oraison, aliment de l'esprit intérieur*.

². Chaminade, *Notes d'Instr.* 12, 68, p. 129; 9, p. 118-120; *Lettres*, IV, 1116, p. 451, du 11.02.1839 au P. Chevaux : *Le salut peut être compromis dans l'état religieux, si on n'avance pas toujours dans le parfait amour de Dieu par une entière abnégation de soi-même*. Voir aussi *Constitutions sm.* article 332 où le Fondateur utilise un texte de l'Abbé de Rancé.

p101 Tel est **l'esclave de la lettre** : il regarde les vœux *d'une manière littérale, grossière*. L'essentiel lui échappe. Il se rabattra donc sur les *simples fondements*³ de la vie religieuse et les traitera comme un tout qu'il faut continuer à examiner pièce par pièce.

De là, l'esclave de la lettre arrive à l'étape de la casuistique qui délimite le strictement nécessaire, le convenable, le permis. L'état religieux se réduira de la sorte à une série de cas auxquels il faut trouver une honnête solution. On se battra sur le sens minimal que peuvent avoir certains textes des Constitutions, on parlera du minimum à faire pour être en règle. On est à l'opposé alors de la *perfection de la vie religieuse* qui consiste à entrer dans le dessein de Dieu qui veut *établir des hommes qui le servent en esprit et en vérité et qui lui rendent un culte tout pur et tout saint*.⁴

Pareille analyse fait penser au formalisme des pharisiens que Jésus rejette et condamne. Pour eux, l'extérieur a pris trop d'importance (Marc 7,1-4). *Toutes leurs actions, ils les font pour se faire remarquer des hommes. Ils élargissent leurs phylactères et allongent leurs franges* (Mat 23,5).

APPLICATION AU COSTUME

p102 Quand le religieux ne cherche plus à vivre pour Dieu, la vanité l'envahit. Il se préoccupe de mettre ses habits à l'heure de la mode.⁵

Si le Fondateur prend ici l'exemple du costume, c'est qu'il veut profiter de cette LETTRE pour s'attaquer aux motifs que se donnent certains religieux de ne pas respecter l'uniformité du costume.⁶

L'esclave de la lettre n'étant pas sensible aux valeurs de pauvreté, d'uniformité, de témoignage religieux, qui sont celles exprimées par les Constitutions, il prend en considération des vues différentes : **les exigences de sa position, l'honneur de son état, la conquête de plusieurs âmes**.⁷

Une telle liberté par rapport au costume religieux est une trahison surtout à cause de l'intention qui anime pareille démarche : le refus de se reconnaître comme un vrai pauvre appartenant à un corps religieux.

Certaines expressions du texte de la LETTRE soulignent avec ironie cette contradiction sur laquelle l'esclave de la lettre est totalement aveugle. Il cherchera **la finesse de la couleur et de l'étoffe /.../ en esprit de pauvreté et d'économie**. Il est **bien au-dessus de ces petites choses devant lesquelles il rampe**. Illusion que tout cela ! Il est victime de sa vanité, de son vide intérieur : la lettre l'a tué, lui a enlevé son âme de religieux ! Il se recherche lui-même !

La leçon a dû porter auprès de l'ensemble des religieux. A la Noël 1839, le P. Charles Rothéa a pu écrire **p103** au P. Chaminade, dans une lettre rétrospective de l'année : *Dans notre chère Alsace, vos Enfants qui vous sont bien attachés prennent un bon esprit. Le costume est observé depuis vos belles et édifiantes circulaires /.../. Animés par votre esprit de foi et d'attachement à l'auguste Marie, nous allons remporter la victoire sur l'indifférence et l'incrédulité*.⁸

³. Chaminade, *Constitutions sm.* article 332.

⁴. Chaminade, *Constitutions sm.* article 331.

⁵. Chaminade, *Notes d'Instr.* 3, 29, p. 76.

⁶. Sur le costume religieux de la Société à cette date, voir DOCUMENT N° 15, en fin de volume, p. 357.

⁷. Mêmes illusions évoquées dans Chaminade, *Lettres*, III, 834, p. 608-609, du 15.04.1836 aux Directeurs d'Alsace.

⁸. Cité dans Chaminade, *Lettres*, V, p. 135. Cette lettre est datée d'Ebersmunster, le 25 décembre 1839.

BRIGANDAGE DANS LE SACRIFICE

L'esclave de la lettre ne s'en tient pas au costume ; le rédacteur non plus. Négliger constamment un point, n'est-ce pas fausser tous les autres ? *Qui méprise les petites fautes tombe peu à peu dans les grandes.*⁹ Aussi toute la vie de pauvreté est-elle progressivement détruite par l'adorateur de la lettre.

Un tel religieux en effet devient esclave du formalisme ; il circonscrit son devoir avec le compas de la lettre et de ce fait s'enferme dans son cercle égoïstique. Contradiction vivante, il veut maintenir des valeurs religieuses dans les limites du permis et du défendu, alors que la vertu de religion les oriente vers l'illimité, vers Dieu en Jésus Christ.

Le religieux qui retranche dans le concret de sa vie la visée spirituelle se coupe de son but qui est le service de Dieu et sa gloire. Il n'est plus religieux, ce qui équivaut pour le Fondateur à une *espèce d'apostasie religieuse*.¹⁰ Le P. Chaminade, en effet, était très opposé aux abus qu'introduisent dans la vie religieuse les fautes ou **p104**les négligences contre la sainte pauvreté, car *il est dans la nature des richesses de corrompre le cœur des hommes*.¹¹

Où est dans ce cas **la sainteté suprême du vœu** qui jamais, pour le P. Chaminade, ne se sépare de son esprit, de la conformité à Jésus pauvre ? S'enfermer dans la seule lettre de son vœu, c'est donc commettre **le brigandage dans le sacrifice offert au Seigneur**. La même réprobation s'exprimera dans *l'Instruction pratique sur le vœu de pauvreté*, en 1840.

*L'esprit propre est diamétralement opposé à l'esprit de Jésus Christ qui est tout abnégation ; si quelqu'un ne renonce pas à tout ce qu'il possède, il ne peut être mon disciple. Or, cette abnégation absolue, imposée à tout chrétien comme condition essentielle de salut, est doublement obligatoire pour le religieux, par le fait de son vœu. De sorte que Dieu, doublement irrité, abandonne à eux-mêmes ceux qui, après leurs serments, non seulement du baptême mais de plus de la profession religieuse, commettent le brigandage dans le sacrifice ; leur âme, séparée de Celui qui est la vie, se dessèche, languit et meurt à la vie de la grâce, sous l'influence de la matière et des sens.*¹²

Cette expression **le brigandage dans le sacrifice** exprime donc avec force la sainteté des engagements pris envers Dieu que nous avons à aimer de tout notre cœur (Gal 6,7). *Si, en nous donnant à Dieu, il y a un seul intérêt réservé, une seule passion épargnée, une seule attache que le cœur n'a pas rompue, c'est là le larcin si détesté de Dieu : /.../ car moi, le Seigneur, j'aime le droit et je hais le vol dans l'holocauste* (Isaïe 61,8).¹³

Ce texte d'Isaïe prend racine dans l'alliance biblique qui est aussi le fondement de la pensée du P. Chaminade telle qu'il l'explicite dans son *Instruction pratique* **p105** citée ci dessus. Par le baptême et la profession religieuse nous nous engageons envers Dieu qui, lui, s'est engagé à notre égard en nous donnant sa vie et son esprit en vue de participer à sa mission.

Evoquer dans ce contexte l'exemple de Saül est tout à fait normal. Le roi d'Israël, après avoir battu Amaleq, s'est gardé les meilleures bêtes, celles qui tombaient sous l'interdit et devaient être offertes en holocauste au Seigneur : comme l'esclave de la lettre, Saül n'a pas donné à Dieu ce qui lui revient, il a commis le brigandage dans le sacrifice, il s'est détourné

⁹. Chaminade, *Lettres*, V, 1252, p. 297, du 17.03.1841 à Mlle Rondeau, supérieure de la maison de la Miséricorde de Laval.

¹⁰. Chaminade, *Constitutions sm.* article 176.

¹¹. Chaminade, *Lettres*, IV, 1009, p. 253, du 7.11.1837 à M. Louis Rothéa; V, 1293, p. 397, du 8.02.1844 au P. Léon Meyer.

¹². Chaminade, *Circulaires*, 11, p. 92.

¹³. Chaminade, *Notes d'Instr.* 1, 11, p. 3.

de Dieu et le Seigneur s'est détourné de Saül, l'a rejeté : *Tu n'es plus roi*, lui fait-il dire par Samuel.¹⁴

Notre texte, cependant, s'achève sur une lueur d'espoir : **s'il s'aveugle** ... Le Fondateur a appris, au fil de sa longue expérience, que bien des religieux sont revenus à de meilleurs sentiments. C'est ce qu'il espère et son attente sera récompensée, grâce à cette LETTRE qui souligne les effets merveilleux de l'Esprit qui vivifie.

2. PRATIQUER L'ESPRIT DU VŒU

Aux expressions statiques de la première partie de ce parallèle va succéder un développement appuyé sur le dynamisme de l'écriture et de la pensée. Les comparatifs se multiplient, les mots expriment l'effort qui tend vers la béatitude promise au vrai pauvre selon l'Evangile.

Mais celui qui s'applique de tout son cœur à pratiquer l'esprit de son vœu agit bien contradictoirement. Pour lui, toujours le plus vil, toujours le rebut des autres. Le strict nécessaire lui suffit, et il a horreur de tout ce qui sent la vanité, la recherche et le superflu, p106 parce qu'il s'efforce de devenir toujours plus pauvre, toujours plus semblable à un vrai disciple de Jésus Christ et à Jésus Christ lui-même, qui a béatifié la pauvreté, et qui l'a divinisée même dans son adorable personne.

Oh ! qu'il est heureux, mon respectable Fils ! En vérité, en vérité, je vous le dis : celui qui a tout quitté pour le Seigneur recevra le centuple dans ce monde, et la vie éternelle dans l'autre. Divinisé en quelque sorte ici-bas par les livrées de la pauvreté de Jésus Christ dont il est orné, il goûte, au sein des privations une paix et un bonheur incroyables, qui sont les avant-goûts de la félicité des cieux. Aussi comprend-il avec délices l'oracle du Prophète : Les riches ont éprouvé toutes les horreurs de la faim et de la misère ; mais ceux qui ne cherchent que le Seigneur jouissent de toutes sortes de biens. C'est que la pauvreté de Jésus Christ est un trésor, et le plus riche, le plus précieux des trésors. Les voleurs ne sauraient y porter leurs mains avides, et la rouille ne le ronger point (8).

TOUJOURS PLUS PAUVRE

Autant le premier volet était pessimiste et parfois cinglant, autant le second se veut optimiste, centré sur la vie. L'effort joyeux est exprimé par des verbes comme : **s'appliquer de tout son cœur, s'efforcer de devenir toujours plus, goûter, comprendre avec délices.**

Pratiquer l'esprit de son vœu de pauvreté c'est rejoindre l'inspiration même des Fondateurs qui nous engagent avec eux **à la suite du Sauveur.**

A l'opposé du religieux qui soigne immodérément sa tenue, voici le religieux fidèle observateur de la Règle qui, elle, précisait, au sujet du costume religieux :

Quoique tous les vêtements soient en commun p107 parmi les religieux, celui qui, dans chaque communauté, est chargé de cette partie, fait en sorte que chacun use les mêmes habits et le même linge.

*Personne, cependant, ne se refuse à porter les habits qui ont déjà servi à un autre et il les reçoit comme une épreuve et en esprit de pénitence.*¹⁵

¹⁴. 1 Samuel chap. 15; cf. 13, 7-15.

¹⁵. Chaminade, *Constitutions sm.* articles 183, 184; *Constitutions fm.* articles 287-293.

Il suffit d'aimer l'esprit qui a dicté ces articles pour que certains religieux recherchent **toujours le plus vil, toujours le rebut des autres**,¹⁶ ce qui ne signifie nullement le plus sale. Bien au contraire, la propreté était exigée par le Fondateur¹⁷ ainsi que *la modestie* c'est-à-dire la modération, le juste milieu qui évite précisément toute singularité. Le vrai religieux a horreur de tout ce qui sent la vanité, la recherche et le superflu.

On pourrait multiplier les démarches inspirées par l'esprit de pauvreté. Elles manifestent que les Fondateurs veulent des religieux et des religieuses qui vivent pauvrement et qui savent pourquoi ils s'engagent en pareils renoncements.¹⁸ Leurs modèles sont les pères du désert, les moines de l'ancien temps, de même que les familles pauvres de leur temps dont bien des religieux étaient issus. Loin de discuter sur la pauvreté pour savoir où la rencontrer dans la vie, on faisait effort pour devenir **toujours plus pauvre, toujours plus semblable à un vrai disciple de Jésus Christ et à Jésus Christ lui-même** (8).

L'esprit de pauvreté est donc une voie d'union et d'intimité avec Jésus Christ. Mère de Trenquelléon exprime avec son tempérament ardent cette vérité.

p108 *Nous avons voué la pauvreté : voudrions-nous ne la ressentir en rien ? Voudrions-nous que notre Epoux la ressentît et ne l'imiter en rien ? Saint François d'Assise appelait la pauvreté sa Dame et sa Maîtresse et tous les saints Fondateurs d'Ordres l'ont établie comme fondement de leurs institutions : remplissons nos sujets de l'esprit de pauvreté et nous en ferons des religieuses.*¹⁹

Le souci de progresser, de tendre à la perfection, le davantage, sont ici encore le fondement de l'esprit de pauvreté. Suivre Jésus, n'est-ce pas avancer toujours ? Et sur cette route qui semble avoir un goût de renoncement, nous sommes assurés de rencontrer le bonheur.²⁰

QU'IL EST HEUREUX !

Ce cri admiratif, la LETTRE l'appuie à la fois sur des textes bibliques et sur l'expérience spirituelle. La foi donne aux paroles et aux exemples du Seigneur tout leur poids. Jésus a **béatifié la pauvreté**, allusion directe à la première Béatitude en Matthieu 5,3 et en Luc 6,20.²¹ Le vrai religieux est heureux de vivre effectivement en pauvre, *car l'amour se plaît aux sacrifices*.²² Il croit que *celui qui a tout quitté pour le Seigneur recevra le centuple dans ce monde et la vie éternelle dans l'autre* (Mat 19,29).

p109 Par ces textes, la LETTRE nous situe au cœur de l'Evangile, à la source du projet de vie religieuse dans la ligne de la pauvreté c'est-à-dire du détachement effectif des biens de ce monde, du refus d'en être jamais le propriétaire.²³ Le religieux pauvre ressemble à Jésus

¹⁶. Chaminade, *Notes de retraites*, I, 50-52, p.173-174.

¹⁷. Chaminade, *Constitutions sm.* article 174.

¹⁸. Chaminade, *Lettres*, II, 563, p. 551, du 22.11.1830 au P. Lalanne; IV, 924, p. 90-91, du 3.01.1837 à M. Genre; *Circulaires*, 1, p. 87; Trenquelléon, *Lettres*, II, 376, p. 101, du 27.04.1820 au P. Chaminade.

¹⁹. Trenquelléon, *Lettres*, II, 487, p. 236, du 3.11.1823 à Mère. du Sacré Cœur Diché; cf. 497, p. 249, du 13.01.1824 à la même. Ces deux lettres sont citées dans EF. II, p. 75-76.

²⁰. Chaminade, *Notes d'Instr.* 1, 1-4, p. 1-2.

²¹. Chaminade, *Notes d'Instr.* 2, 119-123, p. 56-57.

²². Chaminade, *Notes d'Instr.* 1, 126, p. 41; cf. *Notes de retraites*, I, 179-185, p. 200-202; *Lettres*, III, 759, p.455, du 2.10.1834 Circulaire à toute la Société.

²³. Chaminade, *Lettres*, II, 388, p. 174-177, du 15.02.1826 à l'abbé P.-B. Noailles; 563, p. 550-551, du 22.11.1830 au P. Lalanne.

pauvre et goûte le bonheur et la liberté d'exister entre les mains de Dieu reconnu comme Père.²⁴

Pour nos Fondateurs, l'esprit de pauvreté n'est pas avant tout partage, mise en commun, mais d'abord non-propriété, ce qui entraîne une vie pauvre par laquelle le religieux dit non, renonce, à bien des choses agréables et même utiles pour mieux suivre Jésus Christ pauvre.

*Le détachement, le mépris des richesses et de tout objet terrestre, le renoncement aux honneurs et aux dignités, la recherche minutieuse de l'économie dans l'exercice de tout emploi, et généralement tout ce qu'inspirent l'esprit et la vertu de pauvreté sont de l'état religieux.*²⁵

Le prix de tout ce détachement est le royaume du ciel, ajoute la Règle des Sœurs.²⁶ Ne peut comprendre que celui qui vit ces réalités. Le centuple, la possession du Royaume, sont des biens spirituels qui comblent celui qui fait l'expérience effective de tout quitter pour suivre Jésus Christ dans le plus concret de sa vie, car le bonheur d'un être est d'être dans son élément²⁷ qui, ici, est l'amour de Jésus pauvre.

Cette expérience s'enracine dans la Bible. Les croyants de tous les temps ont exulté dans le Seigneur qui se plaît à renverser les situations. Ne retenons que Marie **p110** dans le *Magnificat* et l'auteur du psaume sapientiel 34 (33) que cite la LETTRE. Tel est bien l'enseignement du Seigneur : qui veut entrer dans le Royaume doit préalablement renverser son échelle des valeurs : *convertissez-vous ...* ou bien : *si vous ne devenez semblables à de petits enfants ...* A ce prix-là le croyant devient *bienheureux*, il entre dès ce monde-ci dans le bonheur d'être à Dieu et de vivre dans sa joie, **il goûte, au sein des privations, une paix et un bonheur incroyables qui sont les avant-goûts de la félicité des cieux.**

Vie religieuse et béatitude relèvent de la même démarche : une conversion radicale aux valeurs du Royaume de Dieu, conversion vécue de fait à travers les exigences mêmes des vœux. A ce prix, qui est dur pour celui qui aime le confort, l'on trouve dans la vie religieuse ce *trésor*²⁸ qui est Jésus lui-même. *Le juste possède tous les biens en Dieu et par conséquent il est au comble de ses désirs /.../ Dieu est en lui.*²⁹ Dieu règne, exulte la terre !

Le renvoi à Matthieu 6,19-21 : *amassez-vous des trésors dans le ciel /.../ car où est ton trésor, là aussi sera ton cœur*, oriente le religieux vers la recherche des valeurs eschatologiques, vers le monde à venir mais à préparer dans la vie présente, particulièrement dans la vie religieuse. Là encore, le vœu de pauvreté représente une démarche essentielle : celle d'orienter le religieux vers les valeurs éternelles encore cachées et si fragiles au milieu du monde présent. Celui qui a engagé lucidement sa vie au service de Dieu pour vivre ces valeurs, pourquoi ne serait-il pas comblé ? Son cœur possède déjà ce qui fait son trésor. Et rien ni personne ne saurait le lui ravir. Telle est la joie de Marie aux pieds de Jésus et celle de Paul écrivant aux Romains : *qui me séparera de l'amour du Christ ?* (Luc 10,42 et Rom 8,31-39).

p111 Insensiblement tout ce développement sur l'esprit du vœu de pauvreté, situe le religieux au cœur du Nouveau Testament, dans la loi nouvelle, celle de Jésus où l'Esprit Saint vivifie le cœur et comble le fidèle de ses dons. L'exultation du cœur devient la toile de fond de sa vie car il a trouvé le bonheur qui est déjà participation à **la félicité des cieux.**

²⁴. *Mémoire* du P. Chaminade, du 18.10.1848, dans *Lettres*, VII, 1510, p. 639-640.

²⁵. Chaminade, *Constitutions sm.* article 15.

²⁶. Chaminade, *Constitutions fm.* article 397.

²⁷. Chaminade, *Notes d'Instr.* 1, 31, p. 9.

²⁸. Chaminade, *Notes d'Instr.* 5, 167, p. 110; cf. 1, 346-347, p. 95.

²⁹. Chaminade, *Notes d'Instr.* 7, 29, p. 19; voir aussi p. 17-19.

LES TROIS VŒUX

Après l'application de la maxime de saint Paul au vœu de pauvreté, le lecteur attend un développement analogue sur les vœux de chasteté et d'obéissance. Mais le P. Chaminade compte sur ses trois prédicateurs³⁰ pour prolonger et compléter son propre enseignement : **Il vous sera facile, mon respectable Fils, d'appliquer aux deux autres vœux la maxime que nous avons déjà citée plusieurs fois, et puis vous ne manquerez pas de motifs puissants pour en inculquer le divin esprit (9).**

Sur chacun des trois vœux de religion, le Fondateur a, en 1840, fait écrire une circulaire par le même Père Narcisse Roussel.³¹ Ainsi a-t-il prolongé et complété lui-même sa LETTRE aux prédicateurs de retraites.³²

p112 Nos Fondateurs étaient du fond de leur être des personnes religieuses, éprises de Dieu et vivant une appartenance d'amour sponsal à Jésus Christ.

A l'âge de 19 ans, en 1808, Adèle de Trenquelléon renonce à se marier et choisit une vie selon le Christ. Or en 1808 précisément, le Seigneur met sur sa route cet homme de Dieu qu'était G.-Joseph Chaminade.

Lui aussi, dès l'âge de 14 ans, en s'engageant par des vœux privés de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, a définitivement opté pour Dieu. Toute sa vie, il restera fidèle à ses premiers engagements : la vie religieuse dans son esprit et dans ses trois vœux était devenue pour Chaminade l'expression normale de son don à Dieu et des exigences de son baptême. Sa vocation est une vocation religieuse avant d'être sacerdotale.³³

Les options religieuses de nos Fondateurs expliquent, pour une large part, la physionomie propre de notre vie religieuse marianiste telle qu'elle nous est présentée par le P. Chaminade dans cette première partie de sa LETTRE.

³⁰. Cf. Chaminade, *Lettres*, V, 1289, p. 387, du 2.02.1844 Circulaire au Tiers-Ordre des Filles de Marie : *Je pourrais m'étendre davantage /.../ mais à quoi bon? Cela suffit. Vous consulerez votre coeur, vous consulerez l'Esprit de Dieu qui est en vous, et dans les circonstances, il vous suggérera ce que je puis omettre ici.*

³¹. *Instruction pratique sur le voeu de pauvreté*, du 20.03.1840, dans Chaminade, *Circulaires*, p. 87-93. *Instruction sur l'obéissance*, du 12.05.1840 p. 94-107. *Instruction sur la chasteté*, du 8.06.1840, p. 108-131.

³². Au début de l'*Instruction sur l'obéissance* on peut lire un développement qui fait le lien entre ce texte et notre LETTRE, Chaminade, *Circulaires*, 1, p. 94. Outre les nombreuses allusions aux trois voeux tout au long de sa correspondance, le Fondateur a esquissé un enseignement sur les voeux de religion dans un cahier manuscrit qui date de l'époque où il mettait au point les Constitutions de 1839 : Chaminade, *E. de Direction*, 358-400.

³³. Chaminade, *Lettres*, VII, 1510, p. 632, du 18.10.1848 à MM. Ramonet et Faye.

DEUXIEME PARTIE

DE LA LETTRE

1. Le dévouement filial à Marie

2. La lettre et l'esprit

I

LE DEVOUEMENT FILIAL

A MARIE

p114 La 2^{me} partie de cette lettre, partie la plus longue et la plus élaborée, constitue le cœur du message que le Fondateur confie à ses trois prédicateurs.

Il y exprime la doctrine mariale propre aux Marianistes : la mission de Marie au cœur de l'Eglise et la doctrine sur le vœu de stabilité.

L'exorde, bref et clair, qui ouvre le texte, énonce la proposition et précise la double division. **Vous savez, mon respectable Fils, que nous avons, dans la grande tribu des Ordres religieux, un air de famille qui nous distingue essentiellement de tous les autres. Décrivons ce caractère, et précisons de notre mieux ce qui est de la lettre et ce qui est de l'esprit** (10).

Le Fondateur admet donc pour nous des traits qui nous distinguent,¹ **dans la grande tribu des Ordres religieux**. Il croit en la différenciation et la complémentarité entre Instituts religieux. Les Marianistes ont, dit-il, *une faucille différente de celle des Jésuites et des Missionnaires* de France. Ils peuvent donc *entrer dans la moisson du Seigneur, sans nuire aux ouvriers qui y sont déjà*.² A ce travail ecclésial ils apportent leur personnalité propre **p115** dans la variété des Familles religieuses qui font la richesse de l'Eglise.

Chacun des destinataires de la lettre est à nouveau interpellé. L'insinuation réduite à **vous savez**, les prend comme témoins de la vérité et de la justesse de l'exposé qui va suivre. En fait le Fondateur laisse entendre que l'enseignement reçu dès les origines est ici repris.³

Deux points sont annoncés dans la division :

I. La description de **l'air de famille qui nous distingue essentiellement de tous les autres** ordres religieux : notre manière propre de voir, d'aimer Marie et de nous dévouer à elle dans la vie religieuse.

II. L'application de la maxime de saint Paul à l'engagement marial de notre vocation.

Du point de vue littéraire, toute cette 2^{me} partie de la lettre est composée selon les principes de l'art rhétorique. Après l'exorde et la division (10), se développe une narration (11-13) suivie d'une argumentation (14-16), d'une réfutation et confirmation (17-20) enfin le tout s'achève dans une ample péroraison (21). Toutes ces divisions classiques du discours se trouvent utilisées ici pour rendre plus accessible une pensée vivante et complexe.

1. LES TRIOMPHERS DE MARIE

La narration (11-13) présente la description de la vocation marianiste. Techniquement elle est toute **p117** constituée par la réponse à quatre questions des traités de rhétorique : pourquoi ? quand ? qui ? quoi ?

¹. Chaminade, *E. Marials*, II, 344, le titre.

². Chaminade, *Lettres*, II, 343, p. 46-47, du 19.05.1825 au P. Caillet à Paris.

³. Voir le témoignage de M. Fridblatt dans Chaminade, *E. Marials*, I, p. 116 et *Lettres*, V, p. 81.

En résumé cela donne la phrase suivante :

- . Parce que Marie est la grande victorieuse de toutes les hérésies (11 a),
- . alors qu'aujourd'hui la grande hérésie est l'indifférence religieuse (11 b),
- . nous qui croyons à la mission et à la victoire de Marie (12),
- . nous nous sommes engagés à son service jusqu'à la fin de notre vie (13).

Cette structure de la narration met en lumière les deux axes fondamentaux de tout le développement : objectivement les glorieux triomphes de l'auguste Marie, victorieuse de toutes les hérésies, et, au temps de la lettre, de l'indifférence religieuse ; subjectivement, notre attitude typique de Marianistes qui est de croire au dessein de Dieu sur cette Femme victorieuse et d'offrir à Marie notre vie en nous engageant à son service.

MARIE VICTORIEUSE DES HERESIES

En trois phrases sont exprimées les affirmations fondamentales sur la mission de Marie dans l'histoire.

Tous les âges de l'Eglise sont marqués par les combats et les glorieux triomphes de l'auguste Marie.

Depuis que le Seigneur a soufflé l'inimitié entre elle et le serpent (Gen 3,15), elle a constamment vaincu le monde et l'enfer.

Toutes les hérésies, nous dit l'Eglise, ont incliné p118le front devant la très Sainte Vierge, et peu à peu elle les a réduites au silence du néant (11).⁴

Le lien entre la vie céleste de Marie et l'histoire de l'Eglise est une constante dans la tradition chrétienne. Les premiers Pères de l'Eglise se plaisaient à faire une quasi identification réciproque entre Marie et l'Eglise. Ils reconnaissaient un rôle à la Mère de Jésus dans l'histoire du salut. Or à cette mission de Marie, nos Fondateurs étaient très ouverts. De nos jours, le Concile Vatican II relève le même lien tout en le situant davantage par rapport au salut personnel.⁵ La vision marianiste apparaît plus large, plus globale par rapport à l'Eglise tout entière engagée dans un combat, celui de la foi à garder pour la transmettre intégralement à **tous les âges de l'Eglise**.

Pour audacieuse et nouvelle qu'elle paraisse, la pensée mariale du P. Chaminade n'est pas sans plonger ses racines dans le terreau de l'Écriture et de la tradition de dix-huit siècles de doctrine et de prière ecclésiales. Evoquer cet enseignement c'est donner à nos convictions les mêmes racines que celles qui portaient nos p119Fondateurs et nos Anciens à s'engager au service de Marie.

L'ANTIENNE « REJOUIS-TOI »

⁴. Le P. Chaminade, fidèle à la tradition catholique plus récente, associe dans son affirmation deux thèmes qui étaient séparés dans la patristique des douze premiers siècles chrétiens : celui de Marie, nouvelle Eve qui protège l'Eglise et fait incliner le front à toutes les hérésies dans le monde entier; et celui de la Femme de Genèse 3,15 qui est engagée victorieusement dans la lutte originelle entre Satan et l'humanité. Cf. R. Laurentin, "L'interprétation de Genèse 3,15 dans la tradition jusqu'au début du 13^{me} siècle" dans le *Bulletin de la Société Française d'Etudes Mariales*, 12^{me} année (1954) p. 77-156, et pour l'affirmation ci dessus, p. 111, note 160. La connexion des deux thèmes, la Femme victorieuse des hérésies et la Femme de Genèse 3,15 (traduction de la Vulgate), fut faite par les catholiques engagés dans la contre-réforme, à partir du 16^{me} siècle.

⁵. Vatican II, L.G. n° 60-65, surtout n°62.

Bien que cité par allusion, le texte qui nourrit l'affirmation ci-dessus est celui d'une antienne liturgique que le P. Chaminade, avec plusieurs auteurs des 17^{me} et 18^{me} siècles, attribue au 4^{me} concile de Chalcédoine :⁶

R. Réjouis-toi, Vierge Marie, seule tu as détruit toutes les hérésies dans le monde entier.

V. Nous croyons que l'Archange Gabriel, au nom du Seigneur, t'a adressé la parole.

Des études faites sur l'origine de cette antienne,⁷ montrent qu'elle ne vient telle quelle d'aucun concile mais qu'elle prend racine dans les évangiles de saint Luc et de saint Jean qui présentent Marie comme une croyante. Les premiers auteurs chrétiens explicitent le rapport Eve-Marie et soulignent la valeur salvatrice de la foi de la Mère de Dieu. Dans le contexte des luttes contre les hérésies, un rôle important est attribué à Marie souvent identifiée avec l'Eglise.

Dans ce contexte est née, autour du 8^{me} siècle, l'antienne liturgique *Réjouis-toi, Vierge Marie*.

A partir de cette époque, le rôle actif de Marie se trouve attesté par bien des auteurs. Ainsi Paschase Radbert, moine du 9^{me} siècle dans sa célèbre lettre *Cogitis me. C'est cette Vierge seule qui a détruit toutes les perverses hérésies, qu'elle soit la seule auprès de Dieu qui nous affermisse en toute vérité*.⁸

Du 8^{me} au 19^{me} siècle, une soixantaine d'auteurs se sont efforcés d'interpréter l'antienne.⁹ L'ensemble de ces témoignages montre que le P. Chaminade a recueilli une authentique veine dogmatique qui explicite la mission de Marie par rapport à la foi de l'Eglise à travers toute son histoire.

MISSION DE LA NOUVELLE EVE

Cette affirmation si profonde et si universelle, concernant Marie, la nouvelle Eve qui a écrasé toutes les hérésies et qui est la gardienne de la foi, est restée confinée à travers l'histoire de l'Eglise, dans le domaine de la prière liturgique et de l'homilétique mariales : elle a suscité la prière et le recours constant à Marie dans toutes les difficultés. Rares sont ceux qui ont eu l'audace d'en faire un principe d'engagement et de vie. Le P. Chaminade est un de ces hommes qui poussent, en ce domaine, leur foi jusqu'à ses ultimes conséquences. Il n'a pas peur de mettre à la base de sa vie et de celle des siens une affirmation qui apparaît à beaucoup comme une pieuse exagération, mais qui, pour lui, est *la foi de l'Eglise*. Après avoir montré à quel point Marie a été associée à la mission de son Fils, il conclut :

Et dans le ciel, Marie continue de coopérer à la grande œuvre de la régénération. Tout se fait par elle, et c'est par elle que tout nous vient. Ainsi le Sauveur nous prouve, par le fait, que sa Mère est la nouvelle Eve, comme il est le nouvel Adam.

⁶. Chaminade, *E. Marials*, II, 321, 477.

⁷. Voir D. Pothier, *Revue du chant grégorien*, 6^e année, p. 189; H. Du Manoir, *Maria*, o. c. Paris, t. I, p. 479, t. II, p. 352-353, p. 716; t. III, p. 560-561; t. VII, p. 388; A. Emmen, *Cunctas haereses*, volume 9, p. 93 et suiv. Une rapide histoire de cette antienne est donnée dans le DOCUMENT N°16 en fin de volume, p. 361.

⁸. Ripberger A., *Der pseudo*, o. c., p. 63.

⁹. Voir Emmen, *Cunctas*, o. c. Sur l'essentiel de ces interprétations, voir DOCUMENT N°16 en fin de volume, p. 361.

p121 La foi de l'Eglise sur ce point n'est pas douteuse, puisque ce sont ses oracles que nous avons cités, quand nous avons nommé les Ambroise, les Bernard, les Liguori. C'est d'ailleurs par ses soins que cette vérité s'accrédite dans le monde. En effet, elle ne se contente pas de choisir, pour le saint office de ses ministres, tous les passages qui y ont rapport, soit dans le texte sacré, soit dans la tradition, elle le fait chanter aux fidèles dans les prières publiques, depuis surtout qu'un concile général, nous offrant Marie comme la nouvelle Eve, s'est écrié dans le transport de son amour filial :

*'Réjouissez-vous, Vierge Marie : vous seule avez exterminé toutes les hérésies', c'est-à-dire : réjouissez-vous auguste Vierge, car vous avez rempli, jusqu'à ce jour, votre belle mission, en foulant partout à vos pieds la tête du serpent.*¹⁰

Il faut remarquer que dans l'affirmation concernant Marie il s'agit d'hérésies, non d'hérétiques. L'attention se fixe sur la doctrine, la pureté de la Révélation accueillie dans sa complexité pour l'intelligence, dans sa réalité de mystère. Pour l'Eglise, ainsi que pour Marie, lutter contre l'hérésie et contre tout mal est une exigence interne de la foi. Cette lutte se traduit en positif par le développement des symboles de la foi : donner à tout baptisé, à travers des formules simples et précises, l'ensemble des vérités révélées dont vit l'Eglise. L'histoire montre que chaque article du *Credo* a été forgé dans le creuset d'une ou de plusieurs hérésies.

Plus important est le regard¹¹ que l'Eglise porte sur Marie, tout au long des siècles. En contemplant la **p122**Mère du Sauveur, et en s'appuyant sur son intercession, l'Eglise a pu rester dans la lumière de l'Esprit Saint et proposer toujours la vraie foi en Jésus Christ.

En affirmant que Marie est la Mère de Dieu, la vue de cette *Théotokos* fait mieux saisir qui est Jésus et maintient l'unité du Christ face aux dissections que tente l'esprit humain dans son effort désespéré pour assimiler Jésus Christ plutôt que de croire en lui. La Servante du Seigneur ouvre l'itinéraire de la foi chrétienne.

Marie Immaculée invite à préciser ce qu'est la grâce et la vraie nature du péché originel. Ainsi est mise en lumière la richesse du salut en Jésus Sauveur.

Marie Vierge et Mère révèle à l'Eglise qu'elle est elle aussi vierge et mère, non une religion close mais la nouvelle Jérusalem en laquelle *tout homme est né*¹² et vers laquelle toute l'humanité est appelée. Coopératrice de son Fils et Sauveur, Marie apparaît comme le type de l'Eglise. Elle est aussi appel pour tous les membres de cette Eglise à coopérer, unis à Marie, au salut des hommes en Jésus Christ.

Marie élevée dans la gloire, en corps et en âme, éclaire de sa réussite unique toute la puissance de la grâce sur le péché, tous les problèmes de vie et de survie, la réussite définitive du salut : elle est *signe d'espérance* pour nous.

Et aujourd'hui encore, la présence active de Marie, et notre recours à elle, peuvent nous sauver de toutes les idéologies, de tous les durcissements de la foi, de toutes les utopies irréalistes qui fascinent l'esprit humain et le détournent de son seul Sauveur, Jésus. Marie, autrefois comme aujourd'hui, peut être appelée *Maîtresse de la vérité*.

Aussi la suite de la lettre nous invite-t-elle à nous pencher sur l'aujourd'hui pour y rejoindre Marie à l'œuvre dans le temps de nos Fondateurs.

¹⁰. Chaminade, *E. Marials*, II, 476-477. Voir en fin de volume, p. 368, le DOCUMENT N°17 sur le thème de Marie nouvelle Eve chez le P. Chaminade.

¹¹. Vatican II, *L.G.*, chapitre 8; voir l'importance donnée au regard de l'Eglise sur Marie son vivant exemplaire : n° 53, 55, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68.

¹². Psaume 87 (86), 15 et Vatican II, *L.G.* n° 63, 64.

L'HERESIE D'AUJOURD'HUI

p123 Après le rappel de la vérité générale : Marie est victorieuse de toutes les hérésies, la narration oriente le lecteur sur **aujourd'hui**. La foi de toujours doit chercher ses engagements dans le présent. D'où la question clef : quelle est l'hérésie d'aujourd'hui, à laquelle Marie au cœur de ce monde est confrontée ?

En homme de foi et d'action, Chaminade s'interroge sur son temps. Pas de longues analyses qui noient la bonne volonté mais une recherche lucide.

La lettre évoque ce présent du Fondateur en un double mouvement. Une première affirmation sur **la grande hérésie régnante : l'indifférence religieuse qui va engourdissant les âmes dans la torpeur de l'égoïsme et le marasme des passions** (11).

Plutôt que d'analyser l'indifférence religieuse, l'auteur la relit dans un contexte biblique, celui du livre de l'Apocalypse, au début du chapitre 9. Suit une seconde affirmation qui précise la première : **Aussi le divin flambeau de la foi pâlit et se meurt dans le sein de la chrétienté ; la vertu fuit devenant de plus en plus rare, et les vices se déchaînent avec une effroyable fureur** (11).

A nouveau une évocation biblique prolonge et amplifie cette affirmation et ouvre au lecteur une vision eschatologique.

Les instruments d'analyse de l'auteur de la lettre sont à la fois l'observation, la Bible et la description du temps faite par le Pape Grégoire XVI en 1832.

L'INDIFFERENCE RELIGIEUSE

p124 Appeler l'indifférence religieuse une hérésie peut surprendre à première vue, car elle ne se situe pas sur le plan purement dogmatique. Elle est une attitude du monde, opposé à la foi catholique dans son ensemble. Ce monde dit des lumières, né du philosophisme du 18^{me} siècle, ne combat plus seulement certaines affirmations contraires à la foi, il promeut un monde sans foi et dont les nouveaux dogmes sont l'individu et sa totale indépendance baptisée faussement du nom de liberté. Dans le monde moderne, issu de la Révolution, la foi est menacée dans son existence même de foi, ce qui était insupportable au P. Chaminade.

A deux reprises, le Fondateur a analysé son époque : à la retraite de 1821, il s'interroge devant ses religieux : *Quel est l'esprit spécial de l'Institut de Marie ?* Et le 16 septembre 1838, le Fondateur soumet au Pape Grégoire XVI un justificatif de ses fondations, basé sur une analyse de situation. Il est éclairant de relire ces deux textes.

Une analyse de 1821

A ses religieux en retraite le Fondateur commence par affirmer : *Quoique tous les Ordres religieux aient un esprit qui leur soit commun, néanmoins chaque Ordre a son esprit qui lui est propre ; cet esprit particulier est un effet de l'inspiration divine et cet esprit a en quelque sorte été approprié aux circonstances et aux besoins de chaque siècle /.../.*

Suit l'analyse. *Jetons un regard sur le siècle ; grand Dieu, quelles affreuses ténèbres, quelle épouvantable dépravation, quelle désolante indifférence pour le salut ! Dans les siècles précédents, la corruption ne s'était introduite que dans le cœur, mais aujourd'hui l'esprit et le cœur sont gangrenés, et le mal de l'esprit est **p125** incomparablement plus dangereux et plus incurable que celui du cœur.*

C'est dans cet état de choses, c'est dans ces temps de désolation, et lorsque la génération qui ne fait que de naître menace d'être dévorée avec celles qui lui succéderont, par l'irréligion et l'impiété, que Dieu fonde l'Institut de Marie, qu'il lui donne l'esprit qui lui convient ; cet esprit, c'est l'esprit intérieur.

Dieu nous appelle non pas seulement à nous sanctifier, mais à relever la foi en France, dans l'Europe, dans le monde entier, à préserver la génération présente de l'erreur. Que l'entreprise est grande ! Qu'elle est noble ! qu'elle est sainte ! Qu'elle est généreuse ! Qu'elle a d'attraits pour une âme qui a à cœur la gloire de Dieu et le salut de ses semblables ! Et c'est Dieu qui nous a choisis entre tant d'autres !¹³

Voilà ce que le P. Chaminade mettait sous l'expression **indifférence religieuse** : la corruption de l'esprit, plus dangereuse et plus incurable que celle du cœur. Elle interpelle ses religieux et exige d'eux un *esprit intérieur* c'est-à-dire un esprit tout entier tourné vers Dieu comme le fut celui de Marie. *Car l'esprit de l'Institut c'est l'esprit de Marie* :¹⁴ ceci explique tout.

Au monde qui se détache de Dieu, le Fondateur présente des hommes et des femmes qui, avant tout, s'attachent à Dieu comme Marie et se mettent avec elle au service de l'Eglise du Christ.

Une analyse de 1838

Dans son *Court exposé* au Pape, le Bon Père est **p126** encore plus explicite : en un raccourci simple mais dense, il présente les deux phases de sa vie de Fondateur telles que les circonstances les lui ont imposées.

Combien grande est depuis longtemps ma douleur, à la vue des efforts incroyables de l'impiété, du rationalisme moderne et du protestantisme, conjurés à la ruine du bel édifice de la révélation. Pour opposer une digue puissante au torrent du mal, le Ciel m'inspira au commencement de ce siècle, de solliciter du Saint-Siège les lettres patentes de Missionnaire apostolique, afin de raviver ou de rallumer partout le divin flambeau de la foi, en présentant de toute part au monde étonné des masses importantes de chrétiens catholiques de tout âge, de tout sexe et de toute condition, qui réunis en associations spéciales, pratiquassent sans vanité comme sans respect humain notre sainte religion, dans toute la pureté de ses dogmes et de sa morale.

Mais, Très Saint Père, ce moyen, tout excellent qu'il soit, lorsqu'il est exploité avec sagesse, ne suffisait pas. La philosophie et le protestantisme, favorisés en France par le pouvoir, se sont emparés de l'opinion publique et des écoles, s'efforçant de répandre dans tous les esprits, surtout dans l'enfance et dans la jeunesse, ce libertinage de la pensée, plus funeste encore que celui du cœur qui en est inséparable. Aussi, qui pourrait concevoir seulement tous les maux qui en résultent !

J'ai cru devant Dieu, Très Saint Père, qu'il fallait fonder deux Ordres nouveaux, l'un de vierges et l'autre de jeunes gens, qui tout en prouvant au monde, par le fait de leurs bons exemples, que le christianisme n'est pas une institution vieillie, et que l'Evangile est encore praticable aujourd'hui comme il y a 1.800 ans, disputassent à la propagande, cachés sous ses mille et une couleurs, le terrain des écoles, en ouvrant des classes de tout degré et de tout objet, spécialement à la classe du peuple, la plus nombreuse et la plus délaissée /.../.

¹³ . Chaminade, *Notes de retraites*, I. 60-66, p. 175-176; *E. Marials*, II, 661-664.

¹⁴ . Texte cité dans la *Règle de la Société de Marie*, 1983, article 114.

p127 *Ces deux Ordres ont pris pour nom distinctif celui de l'auguste Marie : puissent-ils la faire connaître, louer et chérir par toute la terre ! Car je suis intimement convaincu que notre Seigneur a réservé à sa Sainte Mère la gloire d'être particulièrement le soutien de l'Eglise dans ces derniers temps.*¹⁵

Cette page qui résume bien l'activité de notre Fondateur, montre aussi sa manière réaliste de lire les signes des temps et d'y répondre en Eglise.

Il est aisé de saisir la convergence de ces deux textes : le danger que court la foi chrétienne exige une mobilisation de toutes les bonnes volontés, une sainteté active en ce monde qui se perd, parce qu'il refuse Dieu et sa Révélation.

Conséquences de l'indifférence religieuse

L'indifférence religieuse est accusée d'engourdir les âmes dans l'égoïsme et de les livrer à leurs passions. **Or aujourd'hui, la grande hérésie régnante est l'indifférence religieuse, qui va engourdissant les âmes dans la torpeur de l'égoïsme et le marasme des passions. Le puits de l'abîme vomit à grands flots une fumée noirâtre et pestilentielle, qui menace d'envelopper toute la terre dans une nuit ténébreuse, vide de tout bien, grosse de tout mal, et impénétrable pour ainsi dire aux rayons vivifiants du Soleil de Justice.**

Aussi, le divin flambeau de la foi pâlit et se meurt dans le sein de la chrétienté ; la vertu fuit, devenant de plus en plus rare, et les vices se déchaînent avec une effroyable fureur. Il semble que nous touchons au **p128 moment prédit d'une défection générale et comme d'une apostasie de fait presque universelle (11).**

Les mots utilisés par l'auteur veulent exprimer le manque de vigueur, la perte de vitalité religieuse que le monde est en train d'expérimenter. On pense à une asphyxie, le monde respire difficilement. La foi en Jésus Christ ne le soulève plus ; il a perdu son âme qui lui fut arrachée particulièrement au 18^{me} siècle, par l'exaltation de la religion et de la morale naturelles qui prônent l'individu et ses passions comme des faits d'expérience qui seuls sont à prendre en compte.

Aussi l'image continue-t-elle à se développer par l'allusion à la fumée de l'abîme évoquée dans Apocalypse 9,2 et qui n'est autre que celle de Sodome et de Gomorrhe (Genèse 19,28). Par la chute des anges (Apo 9,1), *le puits de l'abîme fut ouvert et il en monta une fumée comme celle d'une grande fournaise (9,2), d'où sortent les démons qui envahissent la terre et causent des tourments spirituels aux hommes (9,3-5).* Cette fumée est tellement opaque que *le soleil en fut obscurci ainsi que l'air (9,2).*

Si le P. Chaminade n'utilise guère ailleurs ce texte du chapitre 9 de l'Apocalypse,¹⁶ le contenu lui en est pourtant familier : la lutte de Satan contre l'humanité pour lui arracher son unique trésor et son salut, Jésus ; la lutte que chaque croyant doit mener, sa vie durant, contre le démon qui veut et organise sa perte, l'assaille de tentations.¹⁷ La lutte originelle contre nos premiers parents se vit au présent.

p129 Le P. Chaminade discerne cet antagonisme foncier dans l'extension de l'indifférence religieuse de son temps, fruit *du philosophisme moderne.*¹⁸ Il est face à une réalité

¹⁵. Chaminade, *Lettres*, IV. 1076, p. 373-375, du 16.09.1838 au Pape Grégoire XVI. Ce *Court exposé*, tout comme notre LETTRE du 24 août 1839, est de la plume du P. Narcisse Roussel, alors secrétaire du P. Chaminade.

¹⁶. Le Fondateur fait allusion à ce texte à la retraite qu'il prêche en 1822 à ses religieux, cf. Chaminade, *Notes de retraites*, II, 4, p. 224 et 10, p. 233. On trouve une autre allusion dans une lettre du 31 octobre 1839 au Chanoine Valentini, à Rome, cf. Chaminade, *Lettres*, V. 1182, p. 125.

¹⁷. Chaminade, *Notes d'Instr.* 13, *Index*, les mots *démon* et *Satan* ainsi que *tentation*; *Notes de retraites*, II, 6-18, p. 224-229.

¹⁸. Chaminade, *Constitutions sm.* article 339; *Lettres* V. 1182, p. 125, du 31.10.1839 au Chanoine Valentini, à Rome.

essentiellement spirituelle qu'il évoque grâce à un texte biblique. Cette indifférence est **une nuit ténébreuse /.../ imperméable aux rayons vivifiants du Soleil de Justice**. En clair cela signifie que le monde contemporain se constitue de telle manière qu'il lui est quasi impossible d'accueillir Jésus Christ, le Révéléateur de Dieu qui est pour l'humanité lumière (foi) et vie (vertu). Ainsi arrivons-nous à la seconde affirmation de cette analyse du temps.

LA FOI PALIT ET LA VERTU FUT

La conséquence de l'indifférence religieuse qui se généralise c'est l'affaiblissement de la foi et la raréfaction de la vertu : l'esprit et le cœur sont atteints, les hommes sont en danger de mort éternelle. Il faut agir tout autant sur l'esprit que sur le cœur, sur l'homme tout entier. Cette attitude globale est très caractéristique du Fondateur. Dans ses écrits, on rencontre d'autres binômes comme foi et mœurs, vérité et vertu,¹⁹ irrégion et impiété,²⁰ ignorance et péché,²¹ lumière de la vérité et vie de la grâce.²² La connaissance et l'affectivité sont pour le P. Chaminade les domaines privilégiés de la vie ; grâce à eux, l'homme accueille la révélation de Dieu, y adhère et peut la mettre en pratique.²³ Le modèle, ici **p130** encore, est la Mère de Jésus qui a su écouter la Parole de Dieu et la garder dans son cœur pour la méditer et la vivre.

Sans solliciter le texte de la lettre, on peut discerner que la mort de la foi entraînera, de l'avis de l'auteur, celle de la chrétienté et que la rareté de la vertu donnera libre cours à tous les vices. Vision trop pessimiste pour un prêtre qui a vécu la Révolution française ? Telle est du moins la conviction de notre Fondateur qui pense que *la foi est un bien qui intéresse toute la république chrétienne. Chacun doit défendre la foi, lorsqu'elle est attaquée : les pontifes par leur enseignement, les savants par leur plume, les fidèles par leur prière,*²⁴ et lui, Chaminade, en regroupant hommes et femmes de bonne volonté, pour faire se lever *une nouvelle génération de chrétiens qui s'est placée sous l'égide de Marie, Maria duce.*²⁵

Cet homme d'action a une conscience aiguë de la primauté de Dieu dans la vie des hommes sur terre. Il constate que même sous la Restauration *l'impiété a fait de grands efforts.*²⁶ Rien d'étonnant qu'entre 1830 et 1839 son analyse de la France soit pessimiste par rapport à la foi et à la vertu.

Pessimisme ou réalisme ?

Cependant le désespoir n'a jamais effleuré cet homme si profondément croyant et confiant. Il voit dans les discours eschatologiques du Seigneur le sens même de la lutte dans laquelle il est engagé avec les siens. **Il semble que nous touchions au moment prédit 'une p131 défection générale et comme d'une apostasie de fait presque universelle (11).**

On ne peut s'empêcher de penser à la tragique interrogation de Jésus lui-même : *Mais le Fils de l'homme, quand il viendra, trouvera-t-il la foi sur la terre ?* (Luc 18,8). Jésus, parlant du dernier combat avant *la fin* affirme lui-même qu'alors *un grand nombre succomberont. Par suite de l'iniquité croissante, l'amour se refroidira dans la multitude*

¹⁹. Chaminade, *E. Marials*. I. 108.

²⁰. Chaminade, *E. Marials*. II. 764.

²¹. Chaminade, *E. Marials*. II. 610.

²². Chaminade, *E. Marials*. I. 108-111.

²³. Chaminade, *Notes d'Instr.* 1, 38, p. 12 : *C'est le coeur qui corrompt la conscience, et qui la met en état de nous tromper.*

²⁴. Chaminade, *Notes d'Instr.* 7, 214, p. 138.

²⁵. Chaminade, *Manuel*, 1815, cité dans : *E. Marials*, II, 425. Cf. *Notes d'Instr.* 3, 27-29, p. 74-76; *E. de Direction*, II, 351, 303, 2°.

²⁶. Chaminade, *Lettres*, I, 97, p. 172, du 11.03.1818 à Mère de Trenquelléon; cf. *E. Marials*, II, 342. 3°

(Mat 24, 10-12). Saint Paul, de qui s'inspire davantage le P. Chaminade, affirme de son côté : *Il faut que vienne d'abord l'apostasie et que se révèle l'Homme de l'impiété /.../ car le mystère de l'impiété est déjà à l'œuvre* (2 Th 2, 3-12).

Qui peut empêcher l'auteur de notre lettre de penser qu'à son époque, tout comme à la fin du 18^{me} siècle, on semblait toucher à la fin d'un temps ? Cela est opinion courante chez bien des contemporains européens qu'ils s'appellent Félicité de Lamennais ou Karl Marx. Chacun retient ses propres éléments d'analyse et les interprète par rapport à ses convictions les plus intimes. Ce que cherche le P. Chaminade, c'est qu'à ce monde nouveau, à cette génération nouvelle, Dieu soit présent. Il luttera contre *l'athéisme* qui consiste pour lui à *n'avoir Dieu ni dans l'esprit ni dans le cœur par une sincère foi*. Et il pense moins à un *athéisme impie et déclaré* qu'à un *athéisme de fait et de mœurs* qui est d'oublier ou de méconnaître Dieu.²⁷

La Révolution de 1830 remet en vogue certaines idées antichrétiennes du 18^{me} siècle. Les catholiques plus âgés qui avaient vécu la Révolution de 1789 comme un cauchemar, s'alarmaient avec raison et surtout se préparaient à faire face, avec les armes de la foi et du courage, à un nouveau temps de persécution.

On peut ici s'interroger sur le pessimisme de pareille analyse chez un homme à la foi aussi robuste et **p132** courageuse que le P. Chaminade. La lecture attentive du texte permet de qualifier ce pessimisme de nuancé, de réaliste. Les expressions ne sont pas des absolus. L'hérésie régnante est dépeinte, grâce à la forme progressive du verbe, comme une fumée qui **va engourdisant les âmes**. Cependant, elle ne fait que menacer la terre. Et des menaces, le Fondateur en a vécu d'autres ! N'est-ce pas le lot de tous ceux qui, pour continuer la lutte originelle en leur temps, font face au mal qui semble tout submerger ? Ils savent qu'ils sont du côté du vainqueur, même s'ils souffrent terriblement d'un état de chose qui leur est insupportable.

Influence d'une encyclique

Certaines expressions de cette analyse de son temps, venaient au Fondateur du Pape lui-même. Le 15 août 1832, dix-huit mois après son élection, Grégoire XVI envoyait au monde catholique sa première encyclique, *Mirari vos*. Le nouveau Pape, resté sur le Siègne de Pierre l'austère religieux Camaldule qu'il a toujours été, se sent *victime de l'affreuse conspiration des impies*.²⁸ Il dénonce *la perversité, la science sans pudeur, la licence dissolue /.../ la sainte doctrine altérée /.../ l'audace de ceux qui répandent des erreurs de toute espèce /.../ les opinions nouvelles /.../ la guerre horrible et impie contre la foi catholique /.../ la perversion de la jeunesse*,²⁹ et surtout *l'indifférentisme* c'est-à-dire *cette opinion funeste répandue partout par la fourbe des méchants, qu'on peut, par une profession de foi quelconque, obtenir le salut éternel de l'âme, pourvu qu'on ait des mœurs conformes à la justice et à la probité*.³⁰ N'est-ce pas la séparation de la foi et des **p133**mœurs opérée au 18^{me} siècle, la religion dite naturelle, qui est ainsi dénoncée par Grégoire XVI ?

Et devant cet *abîme de malheurs sans fond*³¹ le Pape affirme : *c'est en vérité que nous disons qu'il est ouvert, ce puits de l'abîme d'où saint Jean vit monter une fumée qui obscurcissait le soleil, et des sauterelles sortir pour la dévastation de la terre*.³²

²⁷. Chaminade, *Notes d'Instr.* 1, 26, p. 8.

²⁸. Grégoire XVI, *Mirari vos*, o. c., p. 201.

²⁹. *Mirari vos*, p. 203.

³⁰. *Mirari vos*, p. 211.

³¹. *Mirari vos*, p. 205.

³². *Mirari vos*, p. 212-213.

Parmi les remèdes proposés : la Vierge Marie. *Nous avons ressenti sa protection et sa puissance au milieu des plus redoutables calamités.*³³ *Seule elle a détruit toutes les hérésies, elle est notre entière confiance, bien plus, toute la raison de notre espérance.*³⁴

Le P. Chaminade, tout comme le Pape, se tourne vers Marie dans les mêmes termes ; celui-ci, à partir de là, invite à la prière ; celui-là, à l'action dans une invincible et enthousiaste espérance.

2. AU SERVICE DE MARIE VICTORIEUSE

Abordons la seconde section de la narration. Après avoir rappelé objectivement, en des formules succinctes mais denses, le rôle actif de Marie dans toute l'histoire de l'Eglise, après avoir analysé, à la suite du Pape, l'état actuel du monde menacé par l'indifférence religieuse, l'auteur passe à un développement collectif : **nous**. Car nous ne pouvons rester indifférents au monde dans lequel nous vivons et dont nous sommes nécessairement solidaires.

p134 Cette peinture si tristement fidèle de notre époque est loin toutefois de nous décourager. La puissance de Marie n'est pas diminuée (12).

Cette transition crée un lien entre les deux sections de la narration. Négative dans sa formulation, elle suggère une attitude positive : le courage nécessaire ne peut nous venir que de la puissance de Marie, puissance que rien ne peut diminuer.

Lisons le texte même de la lettre.

Nous croyons fermement qu'elle vaincra cette hérésie comme toutes les autres, parce qu'elle est, aujourd'hui comme autrefois, la Femme par excellence, cette Femme promise pour écraser la tête du serpent ; et Jésus Christ, en ne l'appelant jamais que de ce grand nom, nous apprend qu'elle est l'espérance, la joie, la vie de l'Eglise et la terreur de l'enfer. A elle donc est réservée de nos jours une grande victoire ; à elle appartient la gloire de sauver la foi du naufrage dont elle est menacée parmi nous (12).

Or nous avons compris cette pensée du Ciel, mon respectable Fils, et nous nous sommes empressés d'offrir à Marie nos faibles services, pour travailler à ses ordres et combattre à ses côtés. Nous nous sommes enrôlés sous sa bannière, comme ses soldats et ses ministres, et nous nous sommes engagés par un vœu spécial, celui de stabilité, à la seconder de toutes nos forces, jusqu'à la fin de notre vie, dans sa noble lutte contre l'enfer. Et, comme un Ordre justement célèbre a pris le nom et l'étendard de Jésus Christ, nous avons pris le Nom et l'étendard de Marie, prêts à voler partout où elle nous appellera, pour étendre son culte, et par lui, le royaume de Dieu dans les âmes (13).

A considérer globalement cette seconde section de la narration, on peut y découvrir la démarche qui est celle de tout acte de consécration à Marie chez le **p135P**. Chaminade :³⁵ une première partie exprime la foi sur laquelle s'appuie l'engagement formulé dans la seconde partie. D'elle-même s'impose donc cette division bipartite :

. Nous croyons en la Femme victorieuse.

. Nous nous engageons au service de cette Femme victorieuse.

³³. *Mirari vos*, p. 203.

³⁴. *Mirari vos*, p. 220.

³⁵. Chaminade, *E. Marials*, II. 881-883 : Acte de consécration utilisé dans la Congrégation de Bordeaux.

CROIRE EN LA FEMME VICTORIEUSE

L'affirmation fondamentale se déroule au fil d'une longue phrase qui est un rappel succinct de la foi chrétienne sur Marie **la Femme par excellence** depuis la promesse du livre de la Genèse (3,15) jusqu'au jour d'aujourd'hui où elle est encore et toujours **l'espérance, la joie, la vie de l'Eglise et la terreur de l'enfer.**

La conclusion s'impose : aujourd'hui encore Marie sauvera **la foi du naufrage dont elle est menacée parmi nous.** Il s'agit donc de croire en la puissance de Marie en action dans notre temps ; d'où une double ligne de réflexion :

. La puissance de **la Femme par excellence** : affirmation globale.

. **A elle donc est réservée de nos jours une grande victoire** : application à aujourd'hui.

PUISSANCE DE LA FEMME MARIE

p136 Au milieu des difficultés du temps, regarder Marie et attendre d'elle une aide certaine, est un acte de foi. C'est la démarche du vrai croyant qui vit tout ensemble le tragique d'une situation et le dessein d'amour du Dieu présent au cœur de cette situation même.

Les fidèles de l'Eglise catholique ont toujours imploré Marie dans les moments difficiles de l'histoire, de leur propre histoire. Cette expérience commune au nouveau Peuple de Dieu implique que la Mère de Jésus est vraiment solidaire de ce monde racheté par son Fils. Mère, elle a accueilli le Verbe au nom de toute l'humanité et l'a acclimaté en notre histoire.

Le recours à Marie, la prière, la supplication sont des formes primitives de la dévotion à Marie ; elles s'appuient sur la puissance que Marie tient de Dieu. *O Marie, avec l'Eglise, nous confessons avec joie que vous êtes Mère de Dieu et que, par cela même, vous pouvez tout.*³⁶

Cette conviction profonde de nos Fondateurs était pour eux source d'une confiance illimitée en Marie dont la *puissante protection* leur était devenue si familière.³⁷ Aussi la lettre peut-elle affirmer : **la puissance de Marie n'est pas diminuée** (12).

La preuve de cette puissance de Marie, le P. Chaminade ne la tire pas, du moins ici, de la maternité divine.³⁸ Conséquent avec sa pensée et ses affirmations **p137** précédentes, il revient à la vision de la Femme dans un large contexte biblique et ecclésial allant de la Genèse 3,15 à la vie de l'Eglise de son temps.

Sens marial de Genèse 3,15

Après la faute originelle, Dieu en rassemble tous les protagonistes. Le serpent est condamné irrémédiablement. A lui sont adressées ces paroles mystérieuses que le P. Chaminade a lues dans la version latine de la Vulgate : *Je mettrai des inimitiés entre toi et*

³⁶. Chaminade, *E. Marials*, II. 856; cf. I. 167, 171, 474, 480; II. 762, 856.

³⁷. Chaminade, *E. Marials*, II. 324; I. *Table alphabétique*, p. 59-60, le terme *protection*. Trenquelléon, *Index*, p. 572, les termes *protecteur*, *protection*, *protéger*.

³⁸. Lorsque le P. Chaminade prêchait la puissance de Marie au peuple chrétien, il la fondait sur la maternité spirituelle de Marie. Pour les Congréganistes, les religieux et les religieuses, il se réfère de préférence à l'image de Marie, la Femme, la Vierge immaculée associée à Jésus. Voir les textes dans : Chaminade, *E. Marials*, I. *Table analytique*, p. 60, le terme *puissance*.

*la femme, entre ta descendance et sa descendance. La femme t'écrasera la tête et toi tu chercheras à la mordre au talon.*³⁹

De ce texte le Fondateur retient qu'une lutte se déroulera jusqu'à la fin des temps entre la descendance de la femme, c'est-à-dire l'humanité, et le démon. La même lutte s'établira aussi entre la Femme Marie et Satan lui-même.

Cette lutte, selon la Vulgate, sera une victoire de la femme sur Satan. A partir du 12^{me} siècle, grâce à saint Bernard, Marie devient la Femme qui écrase la puissance infernale toujours en lutte contre l'Eglise du Christ.⁴⁰

Par tout son être, en effet, Marie est l'antagoniste de Satan. Par sa conception immaculée, Marie *entre au monde, triomphant du démon.*⁴¹ Ainsi la menace faite par Dieu à Satan au paradis terrestre a-t-elle un premier **p138** accomplissement.⁴² L'Immaculée, la femme restituée dans sa splendeur première, le Fondateur l'a toujours tenue en grande vénération ; plus encore, il s'est engagé et a engagé les siens dans *les combats de l'Immaculée Conception*⁴³ contre Satan *l'ennemi de Marie.*⁴⁴ La Congrégation mariale qui honorait spécialement le mystère de l'Immaculée Conception, voulait *inspirer aux jeunes gens la plus grande horreur pour le péché et la plus grande estime pour la grâce sanctifiante.*⁴⁵

Le P. Chaminade voit donc l'Eglise, à travers les siècles, continuer inlassablement la lutte originelle qui s'exprime pour lui dans la défense et la promotion de la foi et des mœurs chrétiennes.

Plusieurs fois dans sa longue vie le Fondateur a vécu cet affrontement : en sa jeunesse, au 18^{me} siècle voltairien, durant la Révolution qui se fit persécutrice du clergé et des religieux, à l'époque napoléonienne de lutte contre le Pape, durant la restauration monarchique pour éviter les collusions néfastes entre le trône et l'autel, enfin à la suite de la révolution de 1830 si fortement antichrétienne.

A un prêtre qui a vécu de tels engagements, peut-on reprocher sa vision issue de son expérience ? Et sa vie se prolonge dans celle de ses disciples qui sont un *homme qui ne meurt point.*⁴⁶ Tout naturellement, en tant que Missionnaire apostolique il leur proposera d'enseigner la foi et les mœurs chrétiennes afin de continuer sa grâce propre : multiplier les chrétiens et cela en offrant leurs faibles services à la Femme⁴⁷ par excellence, **p139** l'Immaculée Vierge Marie. *Et leur espérance ne sera pas frustrée, parce qu'ils ont mis leur confiance en elle qui a été revêtue d'une grande puissance.*⁴⁸

L'optimisme de la première prophétie habite profondément cet homme d'action qu'est notre Fondateur. Il voit Marie qui **a constamment vaincu le monde et l'enfer.**⁴⁹ Une telle

³⁹ . Sur les versions bibliques et les interprétations de Genèse 3,15, voir DOCUMENT N° 18, en fin de volume, p. 371.

⁴⁰ . Chaminade, *Notes d'Instr.* 7, 195, p. 125; *Notes de retraites*, I, 27, p. 52.

⁴¹ . Chaminade, *E. Marials*, I, 153.

⁴² . Chaminade, *E. Marials*, I, 143; cf. 139, 133.

⁴³ . Chaminade, *E. Marials*, II, 23-26.

⁴⁴ . Chaminade, *E. Marials*, II, 310-312; cf. id. I, 240; II, 313, 315.

⁴⁵ . Chaminade, *E. Marials*, II, 325.

⁴⁶ . Chaminade, *Réponse aux difficultés*, p. 242.

⁴⁷ . Chaminade, *E. Marials*, I, 228; II, 452, 471, 811 et tout l'enseignement du P. Chaminade sur Marie associée au Sauveur, nouvelle Eve et Mère des chrétiens : II, 448-492, où l'on découvre le nouveau couple, Jésus et Marie, rachetant la faute du premier couple, Adam et Eve.

⁴⁸ . Chaminade, *Notes de retraites*, I, 61, p. 175-176. Le même texte dans : *E. Marials*, II, 762.

⁴⁹ . Pour des affirmations analogues : Chaminade, *E. Marials*, II, 23, 316, 541-542, 862; *Lettres*, II, 381, p. 146, du 5.12.1825 aux Congréganistes du Séminaire d'Auch; 388, p. 179, du 15.02.1826 à l'abbé P.-B. Noailles; 465, p. 335, du 12.08.1828 aux Congréganistes du Séminaire d'Auch; 575, p. 585, du 20.01.1831, au P. Lalanne; III,

affirmation n'est jamais à détacher de son contexte biblique ni de son contexte ecclésial. Cette riche tradition catholique, il la propose ici en quelques lignes et il la résume en cette phrase de conclusion : **A elle donc est réservée de nos jours une grande victoire ; à elle appartient la gloire de sauver la foi du naufrage dont elle est menacée parmi nous** (12).

MARIE VICTORIEUSE AUJOURD'HUI

L'action de Marie dans l'histoire de l'Eglise n'est pas épisodique mais constante. *Après son Assomption au ciel*, affirme le concile Vatican II, *son rôle dans le salut ne s'interrompt pas*.⁵⁰ Fort de cette conviction qui a toujours été la sienne, le P. Chaminade affirme donc que Marie **p140** sera victorieuse, aujourd'hui et toujours, de tous les ennemis de l'Eglise. Avec d'autres croyants, il affirme même que l'Eglise jouit en ces derniers temps d'une assistance particulière de Marie : **A elle donc est réservée de nos jours une grande victoire**.

En voici les principaux témoignages dans la vie et les écrits du Fondateur.

Autour du 1 mai 1817, au jeune Jean Lalanne qui s'offre à lui pour une éventuelle fondation d'un Ordre religieux, le P. Chaminade répond avec beaucoup d'émotion : *Faisons donc une association religieuse par l'émission des trois vœux de religion, mais sans nom, sans costume, sans existence civile, autant qu'il se pourra* : *Nova bella elegit Dominus (Juges 5,8). Et mettons le tout sous la protection de Marie Immaculée à qui son divin Fils a réservé ses dernières victoires sur l'enfer* : *et ipsa conteret caput tuum. Soyons, mon Enfant, dans notre humilité, le talon de la Femme*.⁵¹

Le 15 février 1826, au Père Pierre-Bienvenu Noailles, fondateur de l'Association de la sainte Famille de Bordeaux, il écrit : *Marie doit être glorifiée de siècle en siècle, mais spécialement dans ces derniers siècles, par la protection visible et sensible qu'elle accordera à son Eglise*.⁵²

Le 16 septembre 1838, le Fondateur présente au Pape Grégoire XVI sa double fondation religieuse et en justifie l'esprit marial par cette affirmation : *Je suis intimement convaincu que Notre Seigneur a réservé à sa sainte Mère la gloire d'être particulièrement le soutien de l'Eglise en ces derniers temps*.⁵³

Peu après notre lettre, le 31 octobre 1839, le **p141**Fondateur envoie un diplôme d'affiliation au Chanoine Salvatore Valentini qui lui avait servi d'intermédiaire au Vatican, et il lui affirme : *Nous croyons qu'à l'auguste Mère de Dieu, qui, d'après l'Eglise même, seule a vaincu toutes les hérésies, est réservée de notre temps une grande gloire, et un beau triomphe sur les efforts combinés du philosophisme moderne, de l'indifférence religieuse qui en résulte, et de l'enfer qui les a vomis du puits de l'abîme*.⁵⁴

Le 12 octobre 1844, le Fondateur adresse une *Courte allocution* à toute la Société de Marie. A 83 ans, il réaffirme les principes qui ont inspiré ses fondations : *Je vous parle, mes chers enfants, comme un vieux père d'une famille nombreuse qui prévoit une mort prochaine et qui ne voudrait pas mourir sans vous voir tous bien unis marcher à grands pas vers les fins que le Verbe incarné a eues en vue dans l'institution de la Société de Marie. Elles sont*

655, p. 209, du 14.12.1832, au P. Chevaux; 725, p. 377, du 7.02.1834, au P. Chevaux; V, 1266, p. 331, du 8.08.1842, au P. Perrodin.

⁵⁰. Vatican II, *L.G.* n° 62.

⁵¹. Lalanne, *Notice historique*, o. c. p. 7; cité par Simler, *Chaminade*, o. c. p. 372-373. Sur l'analyse et la présentation de tous ces témoignages, voir Armbruster, *Derniers temps*, o. c. p. 69-81.

⁵². Chaminade, *Lettres*, II, 388, p. 179, du 15.02.1826.

⁵³. Chaminade, *Lettres*, IV, 1076, p. 376, du 16.09.1838.

⁵⁴. Chaminade, *Lettres*, V, 1182, p. 125.

*grandes ces fins et propres à augmenter le culte de son auguste Mère par la médiation de laquelle il veut soutenir la foi et la religion dans les derniers siècles de l'Eglise catholique.*⁵⁵

Enfin dans l'édition du *Manuel du Serviteur de Marie* en 1844, la pensée du P. Chaminade se fait plus explicite et s'appuie sur une analyse du temps et des témoignages de la dévotion catholique à Marie vers le milieu de ce 19^{me} siècle, siècle marial s'il en fut.

Tout par Marie dans l'ordre du salut : telle est la conséquence de l'enseignement et de la pratique de l'Eglise ; /.../ Aller à Jésus par Marie : voilà le dogme sacré si cher à tous les siècles chrétiens, mais que le nôtre semble avoir mission spéciale de vérifier ; /.../ Chose admirable ! le ciel semble prendre à tâche, dans ces derniers temps surtout, de nous démontrer ce qu'est Marie pour le chrétien. C'est à son nom, c'est aux pratiques de dévotion en son honneur p142 qu'il accorde aujourd'hui tous les bienfaits, toutes les grâces. Qui ne voit que maintenant plus que jamais, tout se fait ici-bas par Marie ? /.../ Jamais peut-être ne se montra-t-elle aussi évidemment la femme promise pour écraser la tête du serpent infernal. L'indifférence religieuse lui insulte vainement ; elle en triomphera comme elle a triomphé déjà de toutes les hérésies.

Ce qui frappe, console et rassure, c'est l'action providentiellement visible de Marie, aujourd'hui surtout, sur le genre humain et sur les chrétiens en particulier /.../ Reconnaissons-le pour la consolation de tous : notre siècle est travaillé ; il se manifeste au cœur des populations qui couvrent le globe, un mouvement sensible vers le culte de Marie ; les nations sont poussées aux pieds de leur Souveraine par un je ne sais quoi de doux et de puissant, comme l'Esprit de Dieu. Assurément le doigt de Dieu est là.

*De tout cela, il suit que plus que jamais, Marie doit être l'objet de nos hommages et la raison de notre espérance /.../ Si nous la connaissions, si nous comprenions sa maternelle sollicitude pour les enfants que Jésus lui a confiés, s'il nous était donné de lire dans son Sacré Cœur toutes les inventions de sa tendresse pour sauver le monde du naufrage universel, dont les mœurs et la foi sont menacés, nous nous attacherions davantage à son culte.*⁵⁶

Tous ces témoignages expriment une conviction du Fondateur : Marie a aujourd'hui plus que jamais un rôle à jouer dans le maintien ou le rétablissement de la foi en Jésus, enseignée et vécue par l'Eglise. Ce message d'espérance en la Mère de Dieu et celle des hommes s'inscrit, avec celui d'autres grands serviteurs de Marie, dans une tradition à la fois historique et spirituelle dont p143 le Vénérable G.- Joseph Chaminade est un des maillons.

Tradition historique

En France cette tradition historique se rattache au vœu du roi Louis XIII. Poussé par le Cardinal de Richelieu et porté par la confiance en Marie de tout le peuple catholique, le roi signe, le 10 février 1638, les lettres patentes par lesquelles il place sa personne, sa couronne, son royaume, sous la protection spéciale de la Vierge Marie et il exhorte archevêques et évêques *d'admonester tous nos peuples d'avoir une dévotion particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour /de l'Assomption/ sa protection, afin que, sous une si puissante patronne, notre royaume soit à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis, qu'il jouisse longtemps d'une bonne paix, que Dieu y soit servi et révééré si saintement que nous et nos sujets puissions arriver heureusement à la dernière fin pour laquelle nous avons tous été créés.*⁵⁷

⁵⁵. Chaminade, *Lettres*, VI, 1343, p. 171; texte reproduit dans *Circulaires*, 4, p. 151.

⁵⁶. Chaminade, *E. Marials*, II, 434-437, passim; *De la connaissance de Marie*, texte rédigé par le P. Jean-Baptiste Fontaine, avec les notes du P. Chaminade. Celui-ci reconnut toujours ce texte comme sien, voir Chaminade, *E. Marials*, I, p. 129-132.

⁵⁷. Delattre, *Le vœu*, o. c. p. 41. Voir H. Du Manoir, *Maria*, o. c. V, p. 519-533.

Le royaume de France devint donc officiellement le royaume de Marie. Les prédicateurs vont amplifier ce geste royal et décrire avec emphase le rôle providentiel de Marie et sa protection sur le royaume.⁵⁸

Cette tradition va dorénavant maintenir une confiance inébranlable en la puissante protection de Marie surtout dans les événements douloureux de la France. Avec une espérance invincible on va toujours recourir à la Vierge et être sûr de son aide. Deux témoins, entre autres, montrent l'existence de cette tradition que partage aussi le P. Chaminade : Monsieur Vincent (1581-1660), **p144** contemporain du vœu de Louis XIII et Bernard Daries, contemporain de G.-Joseph Chaminade.

Saint Vincent de Paul avait remis à la famille d'Argenson, avant de mourir, un secret dont le contenu est résumé ainsi selon une brochure publiée au début du 19^{me} siècle : *Dieu ayant fait connaître à saint Vincent de Paul les maux qui devaient pleuvoir sur notre malheureuse patrie à cause de l'incrédulité et du libertinage*, celui-ci aurait préconisé la nécessité de *s'adresser à Marie comme à celle qui fût seule capable d'apaiser la colère de son Fils, d'en obtenir la conservation de la foi, la fin des fléaux et le retour de la miséricorde*. Cette prédiction, dans ladite brochure, est rattachée au vœu de Louis XIII.⁵⁹

Bernard Daries (1772-1800) fut élève puis professeur au Collège-Séminaire de Mussidan, de 1783 à 1791, au temps où les trois frères Chaminade en avaient la responsabilité. Son oncle, Jean Dousseau, devenu chez les Capucins Frère Philippe de Madiran⁶⁰ précise dans son *Abrégé de la vie de M. Bernard Daries*,⁶¹ après avoir rappelé et le vœu de Louis XIII et la Bulle du Pape Innocent XI à Louis XIV : *D'après tant de preuves de dévotion envers la très Sainte Vierge (disait Daries) que notre royaume a manifestées, j'ai une confiance si ferme, que j'espère que cette Immaculée Protectrice qui a écrasé la tête du serpent infernal, triomphera des ennemis de sa gloire et ne permettra pas qu'une nation qui lui est consacrée si solennellement perde la foi, quoique par ses crimes elle ait attiré tant de maux qui la dévastent. C'est la Mère de miséricorde. **p145** Espérons contre toute espérance en sa protection, la priant sans cesse de nous l'accorder*.

Grâce au vœu de Louis XIII s'établit donc en France une tradition de confiance en Marie qui, malgré tous les périls, triompherait de tous les ennemis et y maintiendrait la foi chrétienne. Ne sommes-nous pas ici à une des sources du charisme marial du P. Chaminade ?

Tradition spirituelle

La tradition historique a été engendrée et portée par une tradition spirituelle bien plus large : la confiance inébranlable en Marie et son rôle toujours plus explicite dans l'Eglise et, à travers elle, dans le monde.

On connaît la nouvelle perspective ouverte à la dévotion mariale par les profonds changements intervenus au début du deuxième millénaire chrétien.⁶² Le regard de l'Eglise sur la Vierge se transforme, sous l'influence de saint Anselme de Canterbury (1033-1109) et de son école, de saint Bernard (1090-1153) et d'autres encore.

L'abbé René Laurentin présente ainsi ce changement. *Lorsqu'on disait que Marie a détruit les hérésies, on se représentait moins une intervention actuelle exercée du haut du*

⁵⁸. Delattre, *Le vœu*, o. c. p. 24-26.

⁵⁹. R. Laurentin et P. Roche, *Catherine Labouré*, o. c. p. 14, note 6 qui indique que cette brochure est au fonds "André Dodin".

⁶⁰. Sur le Frère Philippe de Madiran, voir L. Antoine, *Deux spirituels*, o. c., p. 178-288.

⁶¹. Manuscrit à abbaye bénédictine de Tournay (Hautes Pyrénées), sous la cote 2B6D. Le texte cité est au chap. 7, paragr. V.

⁶². R. Laurentin, *Court traité*, o. c., p. 74.

ciel que l'acte de foi de l'Annonciation, victorieux, une fois pour toutes. Ce rôle actuel de Marie, on l'expliquait en disant : ce que la Vierge a fait à l'origine de la vie du Christ, nous continuons à en bénéficier en communiant aux mystères fondamentaux de l'histoire du salut.

Désormais on dira plutôt : Marie fait tout cela aujourd'hui du haut du ciel, parce qu'elle est notre Mère, notre reine, notre médiatrice, et en définitive parce qu'elle est la Mère de Dieu, puissante sur son cœur.

p146 On est passé d'une perspective mystérique où tout gravitait autour de la plénitude réalisée une fois pour toutes dans le Christ, à une perspective analytique où l'attention porte sur ce que Marie accomplit quotidiennement ici-bas, en vertu des titres et privilèges qui sont les siens.⁶³

Cette nouvelle perspective inspire de plus en plus le peuple chrétien, grâce aux prédicateurs, aux commentateurs de l'*Ave Maria*, puis du *Salve Regina* ; elle a inspiré le vœu de Louis XIII et ainsi, à partir du 17^{me} siècle on connaît des hommes de Dieu qui ont comme prophétisé un âge marial pour l'avenir.

François Poiré, Jésuite, conclut son livre, *La triple couronne de la bienheureuse Vierge Mère de Dieu* (1^{re} édition en 1630) en décrivant en quelques lignes l'armée de Marie qui a son infanterie, son artillerie, sa cavalerie. Il invite les bons serviteurs de cette Dame à gagner d'autres personnes et celles-ci d'autres encore jusqu'à l'infini, afin de conspirer avec eux à porter aux siècles à venir les mêmes sentiments qu'ils ont. Et il termine par cette exclamation : *O la sainte Association de ceux qui s'emploieront de toutes leurs forces à faire dire à tous les siècles suivants : Vive Jésus et Marie, vive Marie et Jésus !*⁶⁴

Le P. Chaminade pouvait avoir eu connaissance du livre du P. Poiré⁶⁵ qu'il ne cite cependant pas explicitement. Il est aisé de relever certains traits communs : l'imagerie militaire, les serviteurs de Marie et la manière dont ils se recrutent pour former un corps social destiné à faire connaître Jésus par Marie et à les faire honorer.

On connaît mieux les visions prophétiques de saint Grignon de Montfort, ce missionnaire ardent qui **p147**voyait se profiler à l'horizon *ce temps heureux et ce siècle de Marie où plusieurs âmes choisies /.../ deviendront des copies vivantes de Marie pour aimer et glorifier Jésus Christ.* (n° 217).⁶⁶

Il était aussi convaincu que le pouvoir de Marie sur tous les diables éclatera particulièrement dans les derniers temps, où Satan mettra des embûches à son talon (n° 54). Aussi voit-il le talon de Marie identifié avec ses humbles esclaves et /.../ ses pauvres enfants qu'elle suscitera pour /.../ faire la guerre à Satan/.

Dans sa Prière embrasée, il voit un grand escadron de braves et vaillants soldats de l'un et l'autre sexe, pour combattre le monde, le diable et la nature corrompue, dans les temps périlleux qui vont arriver plus que jamais.

Et voici une vue qui évoque un aspect important de la doctrine mariale du P. Chaminade : *Marie a produit avec le Saint Esprit la plus grande œuvre qui ait été et sera jamais, qui est un Dieu-homme et elle produira conséquemment les plus grandes choses qui seront dans les derniers temps. La formation et l'éducation des grands saints qui seront sur la fin du monde, lui est réservée.* (n° 37).

Le P. Chaminade n'a pas connu les écrits de saint Grignon de Montfort, découverts seulement en 1842, mais on sent entre eux, malgré certaines différences, une communauté de pensée et d'inspiration due à des sources communes et à une tradition mariale de laquelle l'un et l'autre se sont inspirés.

⁶³. R. Laurentin, *Court traité*, o. c., p. 75-76.

⁶⁴. F. Poiré, *La triple couronne*, o. c., III, p. 677-682. Adèle de Trenquelléon aimait l'exclamation *Vive Jésus, vive Marie*, voir *Lettres*, n° 245, 300, 301; cf. n° 125, 332.

⁶⁵. Voir Chaminade, *E. Marials*, I, 51, note 35.

⁶⁶. De Montfort, *Traité*, o. c. Les n° entre () sont ceux du *Traité*.

Un autre témoin, celui-ci contemporain et ami du P. Chaminade, est le Père de Clorivière. Il avait écrit en 1785 une biographie de Grignon de Montfort sans connaître son *Traité de la vraie dévotion*. Lui-même affirme dans ses commentaires du Cantique et de l'Apocalypse : *Des peuples qui étaient en partie plongés dans toutes les horreurs de l'apostasie seront tout à coup p148changés et s'élèveront à une haute sainteté par les choses merveilleuses qui s'opéreront au milieu d'eux, par l'entremise de la très Sainte Vierge Marie /.../ de manière que ce siècle (le 6^{me} âge) puisse être appelé par excellence le siècle de Marie /.../ Le Seigneur, dans le cours du 6^{me} âge, donnera à son Eglise une connaissance plus claire et plus détaillée des perfections de sa Sainte Mère.*⁶⁷

Cette double tradition, historique et spirituelle, dont les énoncés se recoupent tout en ne se recouvrant pas, le P. Chaminade la partage. Il vit une confiance inébranlable en Marie victorieuse de tout mal surtout **de nos jours**. En effet, contrairement aux témoignages cités et qui voient cet âge marial dans l'avenir, Chaminade le situe dans le présent. Il a conscience d'être lui-même, par toute son activité de Fondateur, engagé dans ces temps nouveaux où Marie doit jouer un grand rôle. L'histoire et de la doctrine et des nombreuses fondations mariales, prouve que la période post-révolutionnaire est *cette heure de Marie*.⁶⁸ Chaminade la vit intensément, lui qui regroupe, *au nom de Marie et pour sa gloire*, des femmes et des hommes qui se mettent généreusement au service de Marie à qui **appartient la gloire de sauver la foi du naufrage dont elle est menacée parmi nous** (12).

Plus on étudie ces convictions mariales de notre Fondateur, plus on y découvre leur objet, l'Eglise de qui Marie est **l'espérance, la joie, la vie**. Marie incarne, illustre et défend la foi de l'Eglise ; elle lui donne la joie de croire. Les luttes de l'Eglise et de l'humanité sont celles de Marie dans tous les temps de l'histoire chrétienne et particulièrement en notre temps.

ENGAGEMENT AU SERVICE DE MARIE

p149 Relisons le texte de la lettre.

Or nous avons compris cette pensée du Ciel, mon respectable Fils, et nous nous sommes empressés d'offrir à Marie nos faibles services, pour travailler à ses ordres et combattre à ses côtés. Nous nous sommes enrôlés sous sa bannière, comme ses soldats et ses ministres, et nous nous sommes engagés par un vœu spécial, celui de stabilité, à la seconder de toutes nos forces, jusqu'à la fin de notre vie, dans sa noble lutte contre l'enfer. Et, comme un Ordre justement célèbre a pris le nom et l'étendard de Jésus Christ, nous avons pris le Nom et l'étendard de Marie, prêts à voler partout où elle nous appellera, pour étendre son culte, et par lui, le royaume de Dieu dans les âmes (13).

Ce nouveau développement complète le précédent (12). Comme dans tout acte de consécration chaminadien, l'affirmation des vérités est suivie de l'engagement du croyant, logique avec sa foi. Saisir la doctrine avec son intelligence n'est qu'une première étape d'un véritable acte de foi ; accueillir la parole dans son cœur et engager sa vie, en est la seconde étape, celle de la réalisation.

La doctrine rappelée jusqu'ici est essentiellement celle de Marie, la Femme, qui lutte victorieusement contre les hérésies, c'est-à-dire contre l'antique serpent et sa descendance. Le P. Chaminade insiste sur le rôle actif et victorieux de la nouvelle Eve, la Femme promise

⁶⁷. Texte cité par A. Rayez, s.j. dans *Dévotion et mystique mariales du P. de Clorivière*, dans H. Du Manoir, *Maria*, o. c., III, p. 327-328.

⁶⁸. Pie XII, A. A. S., 42, 174.

dès l'origine. Autrefois comme aujourd'hui, elle a comme mission de **sauver la foi du naufrage dont elle est menacée parmi nous** (12).

ENGAGEMENT DANS UNE LUTTE

p150 Ce rôle providentiel de Marie reste aujourd'hui encore très important comme le souligne le Père A. M. Dubarle O.P. *La lutte entre la femme et le dragon apparaît comme un facteur de grande importance dans l'opposition entre le Royaume de Dieu et celui des Ténèbres et elle en partage les dimensions cosmiques.*⁶⁹ Cet aujourd'hui qui, dans la lettre est celui du P. Chaminade, n'est pas moins le nôtre.

Une réponse enthousiaste, comme celle que décrit la lettre, suppose, pour retentir dans le cœur, l'étude méditée du rôle toujours actuel de la Nouvelle Eve, un engagement vital au service des valeurs du Royaume de Dieu en Eglise, un amour dynamique et généreux pour Marie.

En évoquant toutes ces conditions, instinctivement s'impose à notre esprit la personne si engagée du P. Chaminade. Par ce qui précède, il est clair qu'il a médité toute sa vie le mystère de Marie. A 82 ans, il témoigne encore qu'il *ne cesse d'admirer depuis trop peu de temps* le mystère de Marie dans l'Incarnation du Verbe.⁷⁰ Son engagement ecclésial ne fait de doute pour personne. Quant à sa générosité dans les luttes qui ont jalonné toute sa vie, il suffit de se reporter à ses biographies ou à sa correspondance.

Il est symbolique de toute une vie, ce geste du vieillard qu'était le P. Chaminade lorsqu'au noviciat de Sainte-Anne il se fit conduire devant la statue de l'Immaculée. Là posant sa main sur la tête du serpent et **p151** appuyant fort il lui dit : *elle t'a écrasé la tête, elle te l'écrasera toujours.*

Le texte de la lettre, par ses expressions mêmes, met en valeur la générosité qui doit animer les religieux : **nous nous sommes empressés ... nous nous sommes enrôlés ... nous nous sommes engagés ... de toutes nos forces jusqu'à la fin de notre vie ... prêts à voler partout.**

Le pluriel leur confère un dynamisme supplémentaire en donnant à chacun l'envie de suivre ce mouvement, de s'engager dans cette entreprise si enthousiasmante. De la générosité il en faut, car il s'agit de lutte. Les expressions du langage militaire sont particulièrement fréquentes ici : **combattre à ses côtés ... enrôlés sous sa bannière, comme ses soldats ... engagés ... sa noble lutte contre l'enfer.**

Dans la tradition marianiste certains ont attribué à ce registre militaire chez le P. Chaminade une grande importance. De fait il emploie le langage de la chevalerie en s'adressant à de jeunes congréganistes.⁷¹ Ses commentaires de Genèse 3,15 utilisent eux aussi un vocabulaire guerrier : les inimitiés, les combats et les victoires de Marie, la lutte contre le serpent, le démon, ce qui entraîne pour ceux qui se mettent au service de Marie les qualificatifs de *soldats, auxiliaires, groupés en milice*. La lutte de Marie contre les hérésies participe de ce même langage. Enfin, lorsque le Fondateur veut souligner la nouveauté de son œuvre, il aime citer le *Nova bella elegit Dominus*, le Seigneur a choisi de nouvelles manières de combattre.⁷²

p152 Le texte de la lettre se situe au carrefour de plusieurs de ces thèmes. Rien d'étonnant donc que le langage militaire y soit utilisé. L'image de l'étendard est également familière à

⁶⁹ . *La Femme couronnée d'étoiles*, dans *Mélanges bibliques*, o. c., p. 517.

⁷⁰ . Chaminade, *Lettres V*, 1271, p. 348, du 1.03.1843 au P. Perrodin; même texte dans *E. Marials II*, 116.

⁷¹ . Chaminade, *E. Marials II*, 22-25 à comparer avec 878-880.

⁷² . Juges 5,8, selon la Vulgate. Le texte est exégétiquement difficile, mais le P. Chaminade le lit dans la Vulgate et le commente plusieurs fois : *Notes d'Instr.* 7, 220, p. 141; E.F. I, 225, p. 275; 243, p. 319; Simler, *Chaminade*, o. c., p. 373 (texte cité ci dessus, note 51).

nos Fondateurs.⁷³ Elle peut leur évoquer ou l'étendard de la Croix ou les *Exercices* de saint Ignace avec la méditation des deux étendards et la lutte pour le Royaume de Dieu. La comparaison avec les Jésuites arrive logiquement ici dans ce contexte de lutte centré sur le mot étendard répété : celui de Jésus Christ (Jésuites) et celui de Marie (Marianistes).

ENGAGEMENT DANS L'INSTITUT

Ce texte dynamique veut rappeler aux religieux et aux religieuses le sens marial de leur engagement dans l'Institut et donc aussi le but marial des Instituts eux-mêmes. Il est utile de souligner cette seconde affirmation.

Les démarches évoquées par notre texte ne peuvent se réaliser en plénitude que dans les deux Instituts Marianistes. Offrir à Marie nos services pour travailler dans le sens des ordres qu'elle nous donne, ne peut se vivre en vérité que comme religieux engagés par les trois vœux ordinaires dans un Institut radicalement et spécifiquement marial. Là seulement l'offrande des services peut être totale et engager la vie dans son entier. Les vœux de pauvreté et de chasteté assurent la liberté indispensable à cet engagement global de toute une vie. Le vœu d'obéissance permet au religieux de travailler **p153**chaque jour aux ordres de Marie, c'est-à-dire de coopérer aux œuvres de l'Institut, et la Règle assure un état de vie marial.

En désirant pour ses religieux et religieuses des vœux solennels, le Fondateur voulait assurer à Marie un groupe d'hommes et des femmes entièrement libres et disponibles pour se mettre, *en esprit et en vérité*, ensemble, au service de la Mère de Dieu, d'une manière stable et pour toujours.

Les premiers religieux qui, autour du P. Chaminade, à Bordeaux, ont constitué le noyau fondateur de la Société de Marie, ont décidé dès l'origine que cette Société appartiendrait à Marie, serait sa propriété.⁷⁴ Pour coopérer efficacement à la mission de Marie et se mettre à son service pour, avec elle, contribuer à sauver la foi du naufrage, il fallait, pensaient nos Fondateurs, devenir et rester membre de cette Société religieuse qui appartient à Marie.

Une telle démarche n'avait rien d'inédit pour les premiers membres des Instituts du P. Chaminade et de la Mère de Trenquelléon. Cette dernière, dans sa Lettre circulaire du 25 juillet 1813, annonce à ses amies, membres seulement de la petite Société pour laïques, qu'elles vont être reçues officiellement dans la Congrégation mariale.⁷⁵ Et par cette réception leur sera conféré *le sacré, le doux, l'aimable nom d'Enfant de Marie*. Et Adèle continue : *Vous allez vous enrôler d'une manière plus particulière sous les étendards de notre auguste Mère. Préparez-vous avec toute l'ardeur possible à cette glorieuse alliance que vous allez contracter avec Elle !*

Cette circulaire exprime l'esprit et les engagements de la Congrégation mariale de Bordeaux avec un **p154**vocabulaire proche de celui de notre lettre. Et nous sommes en 1813 ! Toujours la même démarche pour nos Fondateurs : s'engager dans une structure ecclésiale qui, pour eux, est nécessairement mariale à cause de leur option première dans la Congrégation mariale et du rôle universel qu'ils ont toujours reconnu à la Mère de Dieu devenue Mère de tous les hommes et Gardienne de la foi intègre en Jésus.

⁷³. Chaminade, *E. Marials*, II, 23-24, 97, 510. Pour Adèle de Trenquelléon, ce fut d'abord l'étendard de Jésus et de sa croix : *Lettres*, n° 63, 104, 106, 439; puis, à partir de sa *Lettre circulaire* du 25 juillet 1813, ce fut aussi l'étendard de Marie, expression héritée de la Congrégation de Bordeaux : *Lettres*, n° 192, 284, 305, 320, 325, 334, 469.

⁷⁴. François Boby S.M., *Notice historique de la Société de Marie*, p. 7.

⁷⁵. A. de Trenquelléon, *Lettres*, I, 192, p. 268-269 à Agathe Diché.

ENGAGEMENT PAR AMOUR

Certains passages du texte de la lettre (13) expriment avec intensité que cet engagement résulte d'un grand élan d'amour pour Marie et d'une admiration généreuse pour sa mission de redonner, en Eglise, la foi au monde d'aujourd'hui. **Nous nous sommes empressés ... offrir à Marie nos faibles services ... travailler ... combattre à ses côtés** et donc se serrer autour d'elle. **La seconder de toutes nos forces ... jusqu'à la fin de notre vie**. Rien ne peut et ne doit arrêter cet élan de générosité qui a compris le dessein de Dieu au cœur de la mission de Marie.

Cet amour pour la Mère de Dieu devenue notre Mère, est la motivation concrète de notre engagement dans cet Institut qui lui appartient. L'amour nous porte à offrir à Marie notre dévouement, notre générosité active. Cette attitude est caractéristique du charisme marial que nos Fondateurs nous ont légué. Enfants de la Vierge Mère, nous ne voulons pas seulement nous confier à elle comme des tout-petits qui cherchent refuge auprès de leur mère, mais comme des adultes qui s'offrent à aider et seconder leur mère dans son immense tâche maternelle au cœur de l'humanité.

Que nous utilisions les expressions aimer Marie, dévotion à Marie ou piété filiale envers Marie, nous sommes invités par nos Fondateurs à y inclure le **p155**dévouement envers Marie, le service que nous lui offrons.⁷⁶ Ce service, qui a pu commencer par quelques actes isolés dans notre vie chrétienne, devient au plan où se situe la lettre, c'est-à-dire pour les religieux et les religieuses Marianistes, un engagement et un dévouement qui englobent toute leur vie.

A ce stade l'engagement par amour pour Marie, et cela concrètement dans cet Institut qui lui appartient, donne à notre vie religieuse une plénitude mariale difficilement dépassable. Ce que le P. Chaminade affirme dans une phrase laconique. *La dévotion à la Sainte Vierge nous rend les serviteurs de Marie.*⁷⁷ Pour lui, dévotion signifie dévouement à Marie comme à une personne vivante actuellement à l'œuvre dans notre monde.⁷⁸

Comme l'amour est le cœur et le moteur de toute vie humaine, ainsi la dévotion à Marie est le cœur et le dynamisme de notre vie de Marianiste. Qui ne partage pas cette motivation d'amour envers Marie a du mal à se situer dans les fondations émanant du P. Chaminade. On peut se donner d'autres motifs de dévouement à l'intérieur de son Institut mais on passe à côté du motif essentiel qui fait notre réunion, notre *société*.

LE VŒU DE STABILITE

Vers la fin de la longue phrase qui rappelle l'engagement religieux au service de Marie, arrive la présentation **d'un vœu spécial, celui de stabilité**. Que signifie-t-il ?

Dans notre texte, il est dit que par ce vœu spécial **nous nous sommes engagés /.../ à seconder Marie p156 de toutes nos forces, jusqu'à la fin de notre vie, dans sa noble lutte contre l'enfer** (13).

Première précision : nous nous sommes engagés à servir Marie en entrant dans un des deux Instituts Marianistes qui appartiennent à Marie. Le vœu de stabilité vient donc confirmer et renforcer le caractère permanent de ce qui est déjà réalisé par la profession religieuse dans nos Sociétés. Tout en gardant fondamentalement sa valeur de persévérance, le vœu de stabilité participe à l'option mariale de notre profession religieuse faite par amour pour Marie et pour être à son entier service.

⁷⁶. J.-B. Armbruster, *Connaître*, o. c., p. 53-69.

⁷⁷. Chaminade, *E. Marials*, I, 39.

⁷⁸. Chaminade, *E. Marials*, II, 430-438.

Faut-il insister ? C'est par notre entrée dans la Société que nous contractons nos obligations religieuses-mariales et que nous voulons vivre notre amour pour Marie. C'est par nos trois vœux de religion, temporaires ou perpétuels, par notre profession religieuse, que nous appartenons à Marie et que nous nous engageons à nous dévouer **comme ses soldats et ses ministres** à cette tâche d'Eglise qui est celle de la Mère même de l'Eglise.

Dans la pensée du P. Chaminade, le vœu de stabilité n'est donc pas destiné à nous imposer ou proposer des obligations nouvelles envers Marie. Il vient souligner la stabilité, la permanence de celles que nous avons contractées par notre engagement religieux fondamental, par nos trois vœux de religion. Cela est clairement affirmé par l'article 233 des *Constitutions de la Société de Marie*. *Le vœu de stabilité se réalisant par le fait /que nous persévérons comme religieux dans la S.M./, ne demande que l'attachement constant de la volonté à cette promesse /de persévérance, de stabilité/, et du reste aucune habitude spéciale qui entre dans la manière de vivre.*⁷⁹

p157 D'où une seconde précision : **nous nous sommes engagés /.../ jusqu'à la fin de notre vie**. Le vœu de stabilité veut aussi souligner, comme le rappelle l'article 233 des Constitutions, la volonté de persévérance, de stabilité, dans cet Institut qui appartient à Marie de par sa constitution propre et la volonté explicite de ses premiers promoteurs qui furent tous d'anciens Congréganistes.

Pourquoi ce vœu de stabilité ?

Le Fondateur, nous le savons, a voulu toute sa vie que ses deux Instituts religieux aient les vœux solennels et soient ainsi d'authentiques **Ordres de Marie**. Il avait donc rédigé les Constitutions dans cette perspective, ignorant que l'évolution des sociétés avait amené l'Eglise à ne plus accorder la solennité canonique des vœux de religion.

Pourquoi, dans ce cas, sachant que la solennité canonique impliquait l'obligation de la stabilité dans l'Ordre qui recevait la profession, le Fondateur a-t-il jugé à propos de joindre aux vœux ordinaires de ses religieux et religieuses un vœu explicite de stabilité qui peu paraître superflu ?

Une première réponse pourrait être que, prévoyant un temps pendant lequel, avant de devenir solennels, les vœux ne seraient que simples, le P. Chaminade voulait assurer la persévérance de ses religieux pendant cet intervalle.⁸⁰

p158 A cette première réponse on peut certainement ajouter une autre plus positive. Considérant le sens marial que l'état religieux marianiste conférait à ce vœu et que ce vœu avait donc dès qu'il était émis dans la Société de Marie, le Fondateur avait voulu en souligner le rôle et l'importance. Un engagement explicite ne prend-il pas plus de valeur aux yeux de la conscience humaine qu'un engagement implicite ?

Enfin nous connaissons l'importance que le P. Chaminade a toujours accordée à ce qui est non obligatoire, gratuit, dans la dévotion à Marie. On peut donc penser que l'explicitation librement prononcée d'un engagement qui consolidait, scellait une consécration sous-jacente, pouvait être agréable à Marie et obtenir au profès des secours spirituels plus importants que l'acceptation tacite d'une simple disposition canonique.

VŒUX, STABILITE ET CONSECRATION

⁷⁹. Non seulement les Instituts marianistes appartiennent à Marie, mais, de plus, leur Règle fait vivre concrètement un état spécifiquement marial : la formule des vœux, le port de l'anneau, les prières et les oeuvres mariales, le renouvellement quotidien de la consécration à Marie, l'imitation de Marie particulièrement soulignée dans les *Articles préliminaires* des *Constitutions fm*. De tels religieux vivent leur appartenance à Marie et se mettent à son service.

⁸⁰. Se reporter au DOCUMENT n° 6, *La stabilité dans l'histoire de l'Eglise*, en fin de volume, p. 332.

Se peut-il consécration plus totale ? En s'engageant comme religieuses ou religieux dans les Instituts chaminadiens, on appartient soi-même à Marie. Cette appartenance des personnes à Marie est nommée *consécration à Marie* ou *alliance avec Marie*, dans de nombreux documents de nos Fondateurs. Elle se réalise, pour le répéter, par l'émission des vœux, qui sont eux-mêmes des vœux spéciaux, c'est-à-dire des vœux de religion à sens marial.

Parce qu'ils sont des vœux de religion, ils nous introduisent, comme Marie elle-même et en lien avec elle, dans l'alliance biblique par laquelle Dieu nous consacre à lui.⁸¹ Nous sommes ainsi constitués comme *religieux* dans l'Eglise, telle que la 1re partie de la lettre l'a expliqué.

p159 Parce qu'ils sont vœux de religion dans un Institut qui appartient à Marie, ils nous consacrent à Marie, nous font appartenir à elle, scellent notre alliance temporaire ou perpétuelle avec elle. Nous formons ainsi avec elle⁸² une société qui est une cellule vivante de l'Eglise, une société réunie autour de Marie, à l'image de celle de la Pentecôte.

Le vœu de stabilité que nous émettons, confirme, explicite, manifeste et stabilise cette double consécration ou plus exactement notre consécration à Dieu comme religieux et notre alliance avec Marie comme ses missionnaires.⁸³

En 1837, le P. Chaminade écrivant au P. J.-B. Fontaine avait précisé : *En faisant le vœu de stabilité on ne fait pas directement le vœu de consécration à la très Sainte Vierge, mais il y est indirectement, puisqu'on s'engage à demeurer perpétuellement dans une société qui lui est entièrement dévouée.*⁸⁴

Ce même P. Fontaine, en 1844, pourra présenter ainsi les Instituts religieux marianistes :

*Heureux, mille fois heureux ceux qui non contents d'être à Marie comme les autres hommes, se consacrent à elle corps et âme et se constituent plus particulièrement ses serviteurs ! /.../ Ces vérités ont été si bien comprises, qu'il est dans l'Eglise de Dieu des fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, pour avoir une plus large part à la tendresse maternelle de Marie, et aussi pour contribuer plus efficacement à étendre sa connaissance et son culte, ont renoncé **p160** au monde et se sont réunis respectivement en société. Là, enfants de Marie, et plus encore, religieux de Marie, ils font profession de lui appartenir par des vœux spéciaux chers à son divin cœur et, sous son nom sacré, ils se dévouent à son service jusqu'à la fin de leur vie.*⁸⁵

3. JUSQU'A LA FIN DE NOS JOURS

Après son exposé sur l'état religieux marianiste, le P. Chaminade va en tirer la conclusion qui, à son avis, s'impose : un tel état de vie exige que l'on y persévère inébranlablement.

Trois développements vont expliquer et appuyer cette exigence de persévérance.

⁸¹ . Chaminade, *E. Marials*, II, 893-907.

⁸² . On peut lire les grands textes du Fondateur sur l'alliance avec Marie dans *E. Marials* II, 739-742; 751-753.

⁸³ . *Cette alliance étroite et particulière avec la très Sainte Vierge est un des caractères propres de l'Institut.* Chaminade, *E. Marials*, II, 739.

⁸⁴ . Extrait d'une lettre de 1837, in AGMAR, 10.11, *Notes de retraites* du P. J.-B. Fontaine, 26° exercice. Ce texte n'est cité qu'en partie dans E.F. I, 100, p. 129.

⁸⁵ . Chaminade, *E. Marials*, II, 509-510. Cette citation est colorée par son contexte puisqu'elle conclut le chapitre VI, *Marie remplissant envers nous tous les devoirs de Mère*, de l'écrit : *De la connaissance de Marie*.

. Après un rappel très suggestif du caractère marial de l'état religieux marianiste, voici la thèse : servir Marie **jusqu'à la fin de nos jours** (14) donc persévérer en cet état.

. La confirmation de la thèse selon les Constitutions **que le Saint-Siège a si magnifiquement louées** (16).

. La réfutation d'objections possibles (17-20).

HEUREUX A SON SERVICE

p161 Le texte de la lettre va tout d'abord présenter le pourquoi de notre attachement à Marie dans son Institut.

Et voilà bien, mon respectable Fils, le caractère distinctif et l'air de famille de nos deux Ordres : nous sommes spécialement les auxiliaires et les instruments de la très Sainte Vierge dans la grande œuvre de la réformation des mœurs, du soutien et de l'accroissement de la foi, et par le fait, de la sanctification du prochain. Dépositaires de l'industrie et des inventions de sa charité presque infinie, nous faisons profession de la servir fidèlement jusqu'à la fin de nos jours, d'exécuter ponctuellement tout ce qu'elle nous dira, heureux de pouvoir user à son service une vie et des forces qui lui sont dues (14)

L'obligation de persévérance est un devoir vis-à-vis de la Société.

Et nous croyons tellement que c'est là ce qu'il y a de plus parfait pour nous, que nous nous interdisons formellement, par notre vœu, le droit de choisir, et d'embrasser jamais une autre Règle (14).

J'ajouterai, mon respectable Fils, que, par le vœu de stabilité, nous entendons nous obliger en justice à coopérer de notre mieux jusqu'à la fin de notre vie à l'œuvre entreprise (15).

Une fois encore la lettre formule une définition des fondations religieuses du P. Chaminade : unis à Marie, nous sommes engagés en son nom au service de la foi chrétienne par toute notre vie maintenue fervente grâce à un amour toujours renouvelé envers Marie. *Qu'est-ce que la Société de Marie dans l'ordre de la religion*, se demandait le Fondateur dans les *Constitutions de la Société de Marie*. Et il répondait : *C'est une réunion des enfants de Marie les plus prononcés qui, sans aucun respect p162humain, s'associent pour soutenir les intérêts de leur auguste Mère, d'abord en eux-mêmes puis dans tous ceux avec qui ils ont des rapports.*⁸⁶

Avant de traiter du devoir de persévérance, il est intéressant de souligner l'atmosphère de réciprocité et d'amoureuse fidélité dans laquelle baignent ces textes. Ces deux qualités ne sont-elles pas typiques de toute alliance ?

SERVICE RECIPROQUE

Un des principes de la mariologie du P. Chaminade est d'explorer toute la richesse de l'amour filial, de la relation mère-fils. Il la lit dans l'Écriture entre Jésus et Marie ; il l'étend à tous les chrétiens devenus fils et filles de Marie par le baptême. Pour nos Fondateurs, même le mot *protection* souvent utilisé comme une qualité de la Mère de Dieu, n'a pas un sens passif, celui qu'on trouve dans l'attitude d'enfants qui se blottiraient sous le grand manteau

⁸⁶. Chaminade, *Constitutions sm.*, article 307; même texte dans *E. de Direction*, II, 38.

de la Vierge protectrice *La protection de Marie /.../ nous fera vivre*,⁸⁷ elle nous fait contracter *une vraie alliance dans laquelle la Mère de Dieu promettait aux chrétiens d'être leur Mère, en les adoptant pour ses enfants*, tandis que les *chrétiens lui promettaient de remplir leurs devoirs* selon leurs engagements soit ceux de leur baptême, soit ceux de leur appartenance à la Congrégation mariale.⁸⁸

Il existe un lien entre protection de Marie et alliance avec elle. Marie, notre Mère, suscite notre initiative et nous invite fortement à *tout ce qu'un enfant doit p163sentir et faire pour une bonne mère, à l'aimer, à la respecter, à lui obéir, à l'assister. Oh ! surtout nous nous sommes engagés à ce dernier effet de l'amour filial : l'assistance, la bienveillance active*.⁸⁹

Du texte de la lettre se dégage le même enseignement sur les relations mutuelles entre Marie et ceux qui se sont offerts à elle. Sont **auxiliaires** de Marie, ceux qui lui offrent leurs bras, leur vie, ils sont aussi ses **instruments** vivants à travers lesquels elle manifeste **l'industrie** et les **inventions de sa charité**. D'autres mots dans les textes du Fondateur veulent signifier cette dépendance active à l'égard de Marie : nous sommes **ses soldats et ses ministres**,⁹⁰ *ses serviteurs et ministres*⁹¹ et le Supérieur général de la Société de Marie est désigné comme *le ministre fidèle de l'auguste Marie*,⁹² dans les Constitutions.

La dévotion mariale enseignée par le P. Chaminade n'a donc rien d'aliénant. Elle est au contraire source d'action et de dévouement chrétiens. Et pour ceux et celles qui se font disciples de Chaminade, laïcs ou religieux, cette même dévotion les pousse à situer toute leur vie dans une active dépendance de Marie, qui est elle-même toujours pleine de sollicitude⁹³ envers chacun de nous, comme à l'égard de tous les hommes.

L'amour qui nous pousse à cette donation, nous rend **heureux de pouvoir user à son service une vie et des forces qui lui sont dues**. Tout en nous est donc à Marie pour la gloire de Dieu par le service de ces **p163hommes** que la Mère nous apprend à aimer. Que peut rêver de plus un chrétien qui aime Marie ? Et le P. Chaminade d'affirmer **que c'est là ce qu'il y a de plus parfait pour nous**.

Ce **plus parfait**, il faut le remarquer, est **pour nous** c'est-à-dire pour celles et ceux à qui la lettre s'adresse. Le Fondateur est convaincu que dans le domaine de la dévotion mariale, ses Instituts religieux représentent un sommet. Il réaffirmera la même vérité plus loin, dans la confirmation de la thèse et il est difficile de lui donner objectivement tort.

En présentant sous ce jour la dévotion mariale de ses fondations religieuses, il veut répondre à ces religieux hésitants à qui s'adresse plus spécifiquement la lettre.

SERVICE FIDELE

Abandonner un tel idéal marial est inconcevable. Aimer Marie et faire alliance avec elle, n'est-ce pas lui donner toute sa vie et toutes ses forces ? Dans la lumière de cette démarche, le mot de stabilité prend toute sa valeur et exprime la fidélité et la persévérance qui est la conséquence des engagements pris, de l'alliance contractée avec Marie.

⁸⁷ . Chaminade, *E. Marials*, I, 108.

⁸⁸ . Chaminade, *E. Marials*, I, 344-346; cf. II, 367, 382, 395, 409, 741.

⁸⁹ . Chaminade, *E. Marials*, II, 752.

⁹⁰ . Chaminade, *E. Marials*, II, 74.

⁹¹ . Chaminade, *E. Marials*, II, 591; voir ces divers mots dans la *Table alphabétique*, ibid. I, p. 53 et 64.

⁹² . Chaminade, *Constitutions sm.* article 406; même texte dans *E. Marials*, II, 603.

⁹³ . Voir ce mot très chaminadien dans *E. Marials*, I, p. 65 de la *Table alphabétique*.

De sa thèse, l'auteur dégage plusieurs conséquences. Tout d'abord il précise la matière du vœu de stabilité qui est de persévérer dans cet Institut qui appartient à Marie et qui présente à chacun **ce qu'il y a de plus parfait** et dans le domaine de sa relation filiale avec Marie, et dans celui, plus global, de sa vie religieuse marianiste. Aussi conclut-il, **nous nous interdisons formellement, par notre vœu, le droit de choisir, et d'embrasser jamais une autre Règle** (14).⁹⁴ Notre vœu **p165** de stabilité est le visage institutionnel de la fidélité dans l'amour que nous portons à Marie en réponse à son amour pour nous. Par ce vœu nous scellons l'alliance que nous avons contractée avec Marie par notre incorporation à l'Institut.

Cette doctrine sur le vœu de stabilité, le Fondateur l'avait déjà expliquée à la retraite de 1822 à la Société, comme témoigne ce bref résumé. *Le vœu de stabilité est quelque chose de particulier dans l'Eglise : nous nous obligeons à demeurer, à rester dans l'Institut de Marie ; Marie reconnaîtra le prix de cette générosité, puisque c'est par amour pour elle que nous le faisons. Nous sommes par là à l'abri de tentations souvent très dangereuses, celles de vouloir entrer dans un autre Ordre. Notre inconstance l'est/ naturellement fixée.*⁹⁵

Autre conséquence du vœu de stabilité : il nous impose comme devoir d'état permanent de **coopérer de notre mieux jusqu'à la fin de notre vie à l'œuvre entreprise** par l'Institut. En effet, parce qu'il est émis publiquement et en faveur de l'Institut, il constitue un quasi-contrat en vertu duquel, en toute justice, l'Institut acquiert le droit de compter sur le concours du profès pour mener à bonne fin les œuvres qu'il juge à propos d'entreprendre.⁹⁶ Mais là encore, l'esprit qui inspire l'acceptation de ce devoir, c'est l'amour pour Marie. **Dépositaires de l'industrie et des inventions de sa charité presque infinie nous faisons profession de la servir fidèlement jusqu'à la fin de nos jours, d'exécuter ponctuellement tout ce qu'elle nous dira, heureux de pouvoir user à son service une vie et des forces qui lui sont dues** (14).

p166 Pour tout religieux de Marie il doit donc être clair qu'user ses forces au service de Marie c'est se dévouer à l'œuvre entreprise par l'Institut qui appartient à Marie. Une sorte d'identification est ainsi établie entre les entreprises apostoliques de Marie et celles de nos deux Congrégations religieuses.

Une fois de plus la lettre et l'esprit doivent être unis et vécus dans l'unité mais dans une unité qui joue à double sens, réciproquement : si les décisions apostoliques peuvent être attribuées à Marie, il est tout aussi indispensable que ceux qui les prennent se réfèrent sans cesse à **l'industrie** et aux **inventions** de la charité de Marie qui constamment s'adapte aux besoins du monde à qui, par l'Eglise, elle veut apporter la foi en Jésus Christ.

L'universalité des œuvres dont traitera la 3^{me} partie de la lettre, est donc une simple conséquence de notre dévotion-dévouement à Marie et du vœu de stabilité qui en souligne la force.

PREUVE : LES CONSTITUTIONS

Après l'exposé de sa thèse (14-15), l'auteur se devait d'en fournir les preuves (16). Il le fait en citant les Constitutions que le Saint-Siège vient de louer. Ces preuves font donc appel à l'autorité de l'Eglise à qui nos Instituts religieux offrent leurs *faibles services*.⁹⁷

⁹⁴ . Voir un cas concret dans Chaminade, *Lettres*, VII, 1510 ter, p. 677, du 10.02.1849 à M. Bonnefous.

⁹⁵ . Chaminade, *Notes de retraites*, I, 237-238, p. 213; même texte dans *E. Marials*, II, 806.

⁹⁶ . Chaminade, *Constitutions sm.*, article 20.

⁹⁷ . Chaminade, *Constitutions sm.*, article 1.

Le texte de la lettre se contente de **rappeler en passant, pour la Société, les articles 19, 20 et 21, et ceux de l'Institut, 69 et 175**. Pour en comprendre exactement la portée, il est à propos de prendre aussi en considération l'article 233 des *Constitutions de la Société de Marie*^{p167} et les articles 329, 333, 348 et 400 des *Constitutions des Filles de Marie*.

CONSTITUTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Voici le texte des articles mentionnés.

19. *Par le vœu de stabilité, on entend se constituer d'une manière permanente et irrévocable dans l'état de serviteur de Marie. C'est proprement un dévouement à la Sainte Vierge avec le pieux dessein de propager sa connaissance et de perpétuer son amour et son culte, autant que possible, par soi et par les autres, en quelque circonstance de la vie que ce soit.*

20. *On prononce aussi le vœu de stabilité dans les vues de ne jamais priver la Société de son concours à l'œuvre entreprise. La dispense de ce vœu peut donner lieu à de graves injustices envers la Société ; les Lettres apostoliques demandent que tous ceux qui sont intéressés dans un vœu, interviennent pour la dispense.*

21. *Comme le vœu de stabilité est supposé dans tous les Ordres, qu'il soit exprimé ou non, la Société de Marie, en adoptant les conséquences qu'il a partout ailleurs, entend s'en faire un vœu spécial.*

A ces trois articles qui font partie du chapitre premier des *Constitutions de la Société de Marie* de 1839 sur les vœux, il est bon d'ajouter l'article 233 qui se lit dans le chapitre où le Fondateur traite de l'esprit des vœux. Il est ainsi libellé :

233. *Le vœu de stabilité, se réalisant par le fait, ne demande que l'attachement constant de la volonté à cette promesse, et du reste aucune habitude spéciale qui entre dans la manière de vivre.*⁹⁸

p168 Aux articles 19 et 20, on lit tout d'abord la visée du vœu de stabilité : maintenir les religieux dans l'état de fils et serviteurs de Marie et stabiliser leur dévouement à Marie comme service de la Société de Marie dans ses œuvres apostoliques. La seconde partie de l'article 19 explicite l'apostolat typiquement marial souvent proposé par le Fondateur : faire connaître, faire aimer et faire honorer ou servir Marie.⁹⁹ De ce dernier aspect, il va être question dans la 3^{me} partie de la lettre. Quant aux deux premiers points ils ont été déjà présentés ; ils sont rappelés ici dans un langage plus juridique.

En lisant bien le texte de ces deux articles 19 et 20, ce n'est pas la matière du vœu de stabilité qu'on y découvre, mais, pour le répéter, les intentions, les finalités pour lesquelles ce vœu est émis : manifester explicitement notre qualité de fils de Marie et nous dévouer à son service dans la Société de Marie ; faire connaître, aimer, honorer et servir Marie par d'autres que nous. Tel est donc l'esprit et le désir qui poussent certains chrétiens appelés à devenir religieux de Marie.

Les termes utilisés ici expriment bien cette motivation, cette tension vers un but : **on entend se constituer de manière permanente et irrévocable /.../ avec le pieux dessein /.../ on prononce aussi ce vœu /.../ dans les vues de.**

La matière du vœu, c'est-à-dire la stabilité, la persévérance dans l'Institut, semble pour le Fondateur aller de soi. Il y fait allusion aux articles 21 et 233 **p169** comme à une attitude

⁹⁸. Chaminade, *Constitutions sm.*, chap. IV, 8, *De la manière de vivre en soi-même et avec soi-même*. A noter aussi que dans les *Constitutions sm.* composées en 1828-1829, se lisait le seul article 19 avec une inversion des compléments dans la deuxième phrase. Voir ce texte dans *E. Marials*, II, 578. Les articles 20, 21 et 233 apparaissent pour la première fois dans les *Constitutions sm.* de 1839.

⁹⁹. Armbruster J.-B., *Connaître*, o. c., p. 33-97. Cf. Rothéa Charles s.m., *Cahier du noviciat* (1821-1823), cité dans E.F. I, 99, p. 128 : *Le vœu de stabilité dans l'Institut de Marie /.../ renferme en lui le vœu de propager le culte de Marie.*

commune à tous les Ordres, adoptée avec ses conséquences par la Société et réalisée par le fait que l'on est et reste membre de ladite Société.¹⁰⁰

Ce que demandent expressément les Constitutions, la persévérance dans l'Institut, prend dans la lettre et par suite des circonstances, une grande importance. Aussi le rédacteur de ce paragraphe se permet-il des tournures de style qui font impression : l'interrogation, l'accumulation, l'appel aux sentiments, les mots frappants. **Et je demanderai si l'honneur, la délicatesse et l'équité n'ont pas à gémir, aussi bien que la religion et le Cœur de Marie, du scandale de l'apostasie religieuse** (16).

En 1839, en effet, c'est la matière même du vœu de stabilité qui est mise en cause et le Fondateur veut répondre en insistant dans la lettre sur la finalité particulière, sur l'esprit, du vœu de stabilité afin de motiver spirituellement la persévérance et la ferveur des siens.

La persévérance dans la Société et les problèmes juridiques posés par certains départs décidés unilatéralement,¹⁰¹ sont évoqués dans la seconde phrase de l'article 20 au sujet de la dispense du vœu de stabilité. Le Fondateur renvoie aux deux Constitutions apostoliques de Benoît XIV, *Convocatis* et *Inter praeteritos*. Adressées les 25 novembre et 3 décembre 1749 aux pénitenciers et confesseurs de Rome, en vue du Jubilé de 1750, elles leur interdisent de commuer les vœux quand **p170**les intérêts d'un tiers seraient lésés par la commutation.¹⁰²

La fin de l'article 21 rejoint l'article 19 qui est le plus typiquement marianiste et le seul qui se soit trouvé dans les Constitutions de 1829. On y lit que la Société de Marie entend se faire du vœu de stabilité un vœu spécial, c'est-à-dire explicite afin de rendre publique la volonté d'appartenir à Marie dans son Institut et de se dévouer, durant toute sa vie, au service de Marie, conformément à sa mission virginale et maternelle.

Cet enseignement est constant dans la Société de Marie. A la retraite de 1822, le P. Chaminade avait déjà affirmé : *le vœu de stabilité est tout à la gloire de Marie ; c'est pour cela que l'on fait le vœu de stabilité, pour être toute sa vie à Marie et irrévocablement à Marie.*¹⁰³ Et dans les notes autographes que le Fondateur remit à l'abbé Lalanne en 1828 pour la rédaction des Constitutions, il lui précisait : *Le vœu de stabilité est renfermé dans l'émission des trois vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté faite et reçue dans la Société de Marie ; il n'est distinctement prononcé que par dévotion à la très Sainte Vierge, et dans le pieux dessein de perpétuer autant que possible son entier dévouement à son service.*¹⁰⁴

Il est donc clair que le contenu, la matière du vœu de stabilité est la persévérance dans l'Institut. Et parce que cet Institut appartient à Marie, tous les **p171**membres qui s'y engagent appartiennent de ce fait à Marie. De plus ils ont choisi cet Institut parce qu'ils aiment Marie et peuvent y vivre à un très haut degré leur dévotion-dévouement envers Elle.

LES CONSTITUTIONS DES FILLES DE MARIE

La lettre renvoie aussi aux articles 69 et 175 des *Constitutions des Filles de Marie*.

¹⁰⁰. Même enseignement dans : Chaminade, *Projet*, art. 7 et 8, texte dans *E. de Direction*, I, 1299 et 1300. Tout ceci suppose toujours que le P. Chaminade désire les vœux solennels pour ses Instituts religieux.

¹⁰¹. Chaminade, *Lettres*, III, 721 et 722, p. 369-370, des 9 et 15.01.1834 au P. Chevaux, pour le cas de M. Brunet; et IV, 969, p. 184-185, du 9.06.1837 au P. Chevaux, pour le cas de M. Bousquet.

¹⁰². Lesage, *L'accession*, o. c., p. 185.

¹⁰³. Chaminade, *Notes de retraites*, I, 222, p. 210; même texte dans *E. Marials*, II, 784.

¹⁰⁴. Cité dans E.F. I, 99, p. 128. Voir aussi : Chaminade, *Notes de retraites*, III, 19, p. 533, notes prises par M. Bonnet : *Le vœu de stabilité [...] est une marque de notre dévouement entier à l'auguste Marie, puisqu'il se fait principalement en son honneur et pour sa gloire*. Même texte dans *E. Marials*, II, 839. Cf. *Notes de retraites*, III, 11, p. 541, retraite prêchée par le P. Chaminade en 1834, notes du P. Chevaux; même texte dans *E. Marials*, II, 840.

69. *Le vœu de clôture impose l'obligation de ne pas sortir du monastère de son propre mouvement.*

175. *L'obligation de la clôture s'étend jusqu'aux désirs du cœur, et une religieuse doit se défendre de l'envie qui lui viendrait de sortir ou d'avoir des communications avec le dehors : heureuse d'être sortie une fois pour toutes, de cette terre de perdition, les yeux tournés vers le ciel, elle ne doit plus soupirer que pour les délices éternelles.*

De ces deux articles il ressort clairement qu'en les observant, les religieuses agissaient comme si elles avaient voué la stabilité sous clôture.¹⁰⁵

L'équivalence des vœux de clôture et de stabilité quant à la persévérance et la consécration à Marie est nettement soulignée par les *Constitutions des Filles de Marie*. Les *Sœurs compagnes* qui sont généralement appliquées au service temporel des maisons et les sœurs du Tiers-Ordre d'Auch ne font pas le vœu de clôture.¹⁰⁶ Mais elles peuvent substituer au vœu de clôture celui de stabilité dans l'Institut, en l'honneur de la Sainte Vierge.¹⁰⁷

p172 *Le vœu de clôture, se réalisant par le fait, ne demande que l'attachement constant de la volonté à la promesse qui le constitue. Il en est de même du vœu de stabilité que font les compagnes.*¹⁰⁸

Les Sœurs compagnes tout comme les religieux peuvent donc vouer la stabilité dans l'Institut,¹⁰⁹ elles s'engagent à y persévérer et elles émettent ce vœu en l'honneur de la Sainte Vierge. C'est aussi le cas des religieuses de chœur à un détail près : celles-ci doivent tenir leur engagement de persévérance, dans le cadre de la clôture. Religieux de la Société de Marie, Sœurs de chœur, Compagnes de l'Institut des Filles de Marie, tous sont consacrés à Notre-Dame, parce que tous, soit par le vœu de stabilité, soit par le vœu de clôture, se sont engagés à persévérer dans une association juridiquement, constitutionnellement dédiée à Marie.¹¹⁰

Toute cette analyse des textes des Constitutions peut donc se résumer ainsi : nos Anciens faisaient vœu de stabilité (ou de clôture) et ainsi :

1. Au nom de la vertu de religion, ils promettaient à Dieu par vœu de persévérer dans leur Institut et d'en prendre les moyens. Telle est la matière du vœu.
2. Cette persévérance avait une finalité spécifiquement mariale puisque leur Institut appartient à Marie : ils entendaient clairement se constituer ainsi dans l'état de serviteurs de Marie, et donc être dévoués à Elle en se **p173** consacrant aux œuvres de l'Institut et en faisant connaître, aimer et honorer ou servir Marie.
3. Les motifs qui les poussaient à faire ce vœu s'inspiraient de leur amour-dévouement à Marie qu'ils voulaient vivre avec plénitude et qui, déjà, pouvait les avoir poussés à s'engager dans l'Institut.

Telle est, dans la lettre et la tradition issue du Fondateur, l'enseignement sur notre vœu de stabilité.

OBJECTION ET REPONSE

¹⁰⁵. Voir comment le Fondateur interprète la clôture : *Lettres*, V, 1176, p. 105-106, du 8.10.1839 à Mère Victoire; II, 626, p. 151-153, du 24.05.1832 à M. Baret.

¹⁰⁶. Chaminade, *Constitutions fm.*, articles 329, 333.

¹⁰⁷. Chaminade, *Constitutions fm.*, article 348.

¹⁰⁸. Chaminade, *Constitutions fm.*, article 400; cf. *Constitutions sm.*, article 233.

¹⁰⁹. La transposition du vœu de stabilité aux Sœurs doit tenir compte des précisions suivantes : 1. Le vœu de stabilité n'étant pas obligatoire pour les Sœurs non cloîtrées, un assez grand nombre ne l'a pas émis, comme en témoignent les formules de profession conservées. 2. A la différence du vœu de stabilité, le vœu de clôture n'était pas considéré comme un vœu émis en faveur d'un tiers, ce qui créait une situation juridique différente.

¹¹⁰. J. Verrier, *Lettre, o. c.*, p. 9.

Après l'exposé de la doctrine (thèse et preuve), le rédacteur de la lettre doit réfuter de possibles objections (17-21). Il les résume en une difficulté qui peut se présenter à l'esprit des lecteurs et termine par une brève péroraison tout ce développement sur la stabilité dans les Instituts religieux marianistes.

L'objection prend racine dans l'affirmation précédente : **nous croyons tellement que c'est là ce qu'il y a de plus parfait pour nous** (14). Elle est formulée ainsi :

Ici une difficulté se présente, et tout apparente qu'elle soit uniquement, vous me permettez de la résoudre avec vous (17).

Tous les Ordres religieux, me dira-t-on, ont honoré Marie d'une manière spéciale et se font gloire de lui appartenir (18).

Ramassée en cette simple phrase, cette affirmation, on le sent, est globale. Elle ne veut pas entrer dans les formes spécifiques de la dévotion à Marie telle que vécue dans chaque Ordre religieux. La logique interne de cette affirmation exprime une pensée familière au P. Chaminade : distinguer ce qui est commun à tous de ce qui nous est propre. Aussi la réfutation est-elle, comme p174 à l'ordinaire, une manière d'insister sur la doctrine mariale déjà exposée et par le fait de l'approfondir encore.

Je répondrai que nous sommes loin de prétendre que le culte de la Sainte Vierge soit notre partage exclusif. Ce serait là, en vérité, une bien sottise prétention : car, qui a pu aimer le Fils sans aimer la Mère, et qui a osé tendre à la perfection évangélique en excluant de sa consécration à Jésus le culte spécial de Marie ?

Mais ce que je regarde comme le caractère propre de nos Ordres, et ce qui me paraît sans exemple dans les fondations connues, c'est que, pour le répéter, c'est en son Nom, et pour sa gloire que nous embrassons l'état religieux ; c'est pour nous dévouer à elle, corps et biens, pour la faire connaître, aimer et servir, bien convaincus que nous ne ramènerons les hommes à Jésus que par sa très sainte Mère, parce que nous croyons, avec les saints Docteurs, qu'elle est toute notre espérance. Tota ratio spei nostrae, **notre Mère, notre refuge, notre secours, notre force et notre vie** (19).

Telle est la réponse, en deux parties, à l'objection formulée par la lettre.

MARIE DANS TOUTE VIE RELIGIEUSE

Qui a pu aimer le Fils sans aimer la Mère ? Sous forme de question, le Fondateur rappelle que l'on trouve Marie dans l'amour que l'on porte, comme chrétien, à Jésus. Le *per Filium ad Matrem* (par le Fils à la Mère) est au moins aussi typique du P. Chaminade que le *per Matrem ad Filium* (par la Mère au Fils), qui est plus connu. Cette dernière démarche, par la Mère au Fils, est traditionnelle dans l'Eglise au moins depuis saint Bernard au 12^{me} siècle, tandis que la première, du Fils à la p175 Mère, exprime une doctrine christocentrique plus spécifique de notre Fondateur.¹¹¹

Trouver la Mère en allant au Fils reflète la démarche propre du Fondateur qui rencontre Marie dans le *Credo* et dans la méditation de l'Evangile de Jésus Christ. Ainsi la simple affirmation de saint Matthieu (1,16) : *Marie de qui Jésus est né*, sert fréquemment au P. Chaminade de point de départ pour la présentation de Marie, Mère de Jésus et associée à toute sa vie et à sa mission.¹¹²

Aux jeunes Congréganistes du Séminaire d'Auch, il précise : *en étudiant le Cœur de Jésus, vous apprendrez comment nous devons aimer et honorer Marie.*¹¹³ Aux premiers

¹¹¹. Armbruster J.-B., *Connaître*, o. c., p. 32 et 96.

¹¹². Chaminade, *E. Marials*, I, p. 14, la référence de Matthieu 1,16. Voir l'usage que le P. Chaminade en fait au début des *Constitutions sm.*, article 5 (texte dans *E. Marials*, II, 576) pour présenter notre charisme marial.

¹¹³. Chaminade, *E. Marials*, II, 40.

religieux de la Société, à la retraite de 1817, il explique l'alliance avec Marie et commente : *Jésus aime tendrement sa Mère, et nous ne saurions faire aucune chose qui lui soit plus agréable que de l'aimer et de l'honorer comme il le fait lui-même.*¹¹⁴

Aussi, en évoquant la vie religieuse, dans le second membre de phrase de notre texte, peut-il écrire : **et qui a osé tendre à la perfection évangélique en excluant de sa consécration à Jésus le culte spécial de Marie ?**

Quand l'exigence baptismale devient consécration religieuse, l'amour pour Marie devient spécial. A progression chrétienne, progression mariale. N'est-ce pas la démarche normale dans bien des Congrégations religieuses ? Après avoir fait profession, on ajoute, parfois à l'autel de la Sainte Vierge, un acte de consécration à Marie, ou au moins une prière mariale. Cette manière **p176** de faire semble une reprise de ce qui se fait souvent au baptême : le compléter par une consécration à Marie du nouveau baptisé.

Excellentes démarches inspirées par un réel amour pour Marie. Cependant, aux yeux de Chaminade, cela paraît insuffisant pour ses religieux et ses religieuses.

REPONSE MARIANISTE

Un mouvement de méfiance peut à nouveau se manifester en celui qui lit la suite de notre texte. **Mais ce que je regarde comme le caractère propre de nos Ordres, et ce qui me paraît sans exemple dans les fondations connues, c'est que, pour le répéter, c'est en son Nom, et pour sa gloire que nous embrassons l'état religieux ; c'est pour nous dévouer à elle, corps et biens, pour la faire connaître, aimer et servir (19).**

Chaminade est tout le contraire d'un homme vaniteux. S'il pense que la démarche proposée à ses Instituts religieux lui paraît sans exemple, on peut faire en principe crédit à son jugement. Cependant, pour que cette démarche devienne pour nous une conviction dynamique, nous avons besoin aujourd'hui d'en saisir le sens précis. En quoi consiste donc cette démarche si unique ?

Nouveauté de ces vues mariales

Pour en saisir la nouveauté, il est bon de relire un autre texte où le P. Chaminade, en 1824, explique en quoi sa Congrégation mariale est nouvelle et par le fait difficilement compréhensible pour certains prêtres de paroisse, car c'est à eux que ce texte s'adresse.

p177 Il existe deux éditions différentes de la réponse du Fondateur. Une première précise : *Toutes les Congrégations anciennes et nouvelles ont fait profession d'une sincère dévotion à la Sainte Vierge. Aucun chrétien n'y est entré que par un acte de consécration à son culte. Néanmoins les nouvelles Congrégations faisant de la dévotion à la très Sainte Vierge le moyen particulier d'atteindre aux fins qu'elles se proposent, cette dévotion si précieuse peut bien être regardée comme une 3^{me} différence qui les caractérise.*¹¹⁵

On saisit dans cette note la différence entre ce qui se fait et ce que veut faire le P. Chaminade dans les *nouvelles Congrégations* qui sont les siennes. Dans celles-ci l'amour pour Marie devient *le moyen particulier* pour atteindre les buts de la Congrégation elle-même.

Dans la seconde version de ce texte, la 3^{me} différence devient la 5^{me} et l'exposé en est plus explicite : *5^{me} Enfin, il aurait fallu sans doute commencer par là, car, de tous nos moyens, c'est le plus puissant et celui qui nous est le plus cher.*

¹¹⁴. Chaminade, *E. Marials*, II, 741; cf. 115.

¹¹⁵. Chaminade, *Réponses aux 7 questions*, p. 155.

*Les Congrégations nouvelles ne sont pas seulement des associations à l'honneur de la Sainte Vierge : c'est une sainte milice qui s'avance au Nom de Marie, et qui entend bien combattre les puissances infernales sous la conduite même et par l'obéissance de Celle qui doit écraser la tête du serpent.*¹¹⁶

Dans l'une et l'autre citation, la dévotion à Marie est donnée comme un *moyen*, le *moyen particulier*, le *moyen le plus puissant*.¹¹⁷ Il ne s'agit donc nullement de la fin qui reste Dieu et son Règne, tout comme la visée **p178** dernière de la vie religieuse est l'appartenance totale au Seigneur Christ.

Relire dans la lumière de ces textes le passage de la lettre, c'est comprendre que l'amour que les disciples du P. Chaminade portent à Marie les pousse à embrasser l'état religieux. Le ressort, la motivation profonde de leur vocation est leur amour pour Marie.

Cette affirmation engendre une démarche à deux niveaux de vie. La première peut être présentée ainsi. Pour le Fondateur, et cela est une constante dans son enseignement marial, l'amour qu'un chrétien vit pour Marie la Mère de Jésus l'incite à progresser, à vivre toujours plus profondément les promesses de son baptême, bref à devenir meilleur chrétien.

Mais arrivé à un niveau de plus grande générosité spirituelle, ce chrétien est appelé à s'offrir à l'action maternelle de Marie, toujours ouverte à l'Esprit de sainteté. Alors l'unique *ambition*¹¹⁸ de Marie est de faire de lui un être conforme à Jésus. Ayant pris conscience de cette volonté de Marie, le chrétien y répond en s'offrant et en s'abandonnant à Marie pour que l'Esprit puisse mieux le conformer au Christ : il se consacre à Marie pour mieux vivre sa vocation de baptisé en Jésus Christ et donner à Marie sa Mère la possibilité d'exercer avec plus de plénitude envers lui sa maternité selon l'Esprit.

Nouveauté réalisée dans des institutions

La Congrégation mariale de Bordeaux offrait aux laïques la possibilité de vivre une telle progression chrétienne.¹¹⁹ Pour ceux qui voulaient s'engager plus entièrement, **p179** *l'état religieux dans le monde* leur proposait des formes variées d'engagements. Mais dans tous les cas, *l'Etat même religieux formé dans la Congrégation n'est qu'une manière plus parfaite de remplir toute l'étendue de sa consécration à la Sainte Vierge. La dévotion à la Sainte Vierge y conduit à la pratique des conseils, au lieu que le simple Congréganiste ne tend à Jésus Christ par la Sainte Vierge, que par la pratique des préceptes.*¹²⁰

On voit le cheminement qui a amené Adèle de Trenquelléon et certaines de ses associées, Jean Lalanne et certains des Congréganistes de Bordeaux à s'engager dans l'état religieux, issu tout normalement de la ferveur chrétienne de la Congrégation. Les fondations religieuses sont un fruit normal de la Congrégation telle que le P. Chaminade la concevait. L'amour pour Marie poussait certains Congréganistes à embrasser l'état religieux, état de conformité plus grande avec Jésus Christ, Fils de Dieu devenu Fils de Marie pour sauver le monde.

Non seulement les Instituts religieux marianistes sont nés d'une dévotion mariale qui pousse à des engagements chrétiens progressifs, mais ils veulent aussi exprimer de la manière la plus parfaite l'amour des Congréganistes envers Marie. *L'Etat religieux dans le monde*, vécu par certains au temps où, sous le règne de Napoléon, toute fondation religieuse était pratiquement impossible, se voulait *un vrai état de vie dans l'ordre de la religion et du*

¹¹⁶. Chaminade, *Réponse aux difficultés*, p. 238.

¹¹⁷. Chaminade, *E. Marials*, cf. II, 321 : *Le moyen sur lequel elle [la Congrégation] compte le plus est la dévotion à la Sainte Vierge et le zèle à propager son culte.*

¹¹⁸. Chaminade, *E. de Direction*, II, 39, 210; cf. aussi, 317, 321, 339, 350, 420, etc.

¹¹⁹. Quelques textes dans Chaminade, *E. Marials*, II, 318-340, sur la Congrégation mariale.

¹²⁰. Chaminade, *E. Marials*, II, 346; cf. 359, 360.

salut. Il est même précisé que *l'acte de consécration à Marie en est comme la profession*.¹²¹ Et dans un ancien projet de règle pour un *Institut de Congréganistes religieuses sous le titre de Filles de Marie*, p180 l'article 1er s'exprime ainsi : *Les religieuses appelées Filles de Marie ne sont que des Congréganistes appelées à accomplir d'une manière plus parfaite les trois devoirs de la dévotion envers la Sainte Vierge et surtout le dernier par l'imitation actuelle des vertus de Marie*.¹²²

Des Instituts religieux

A travers ces textes anciens on découvre à sa source la naissance des Instituts religieux du P. Chaminade. A Adèle de Trenquelléon, il rappelle que *plusieurs Congréganistes sont entrées dans différentes communautés religieuses et qu'il l'a vu avec plaisir*. Elles étaient poussées par le dynamisme de leur amour pour Marie tel que nous venons de le rappeler. Et le Fondateur continue : *mais ici, c'est tout autre chose : ce sont des religieuses congréganistes, ou plutôt des Congréganistes qui, en demeurant Congréganistes actives, veulent vivre régulièrement en religieuses*.¹²³ Ce projet de vie religieuse qui s'ébauche, est une *entière consécration au service de Marie*.¹²⁴ Le Fondateur croit devoir insister. *Ne cessez, vous et vos chères compagnes, de prier, pour que le Saint Esprit nous éclaire, et que nous ne déviions en rien des desseins qu'il a sur vous. Renouvelez toutes, tous les jours, l'acte de votre consécration à la Sainte Vierge. Vous allez donc être les Filles de Marie, et paraître telles publiquement*.¹²⁵

p181 Quatre mois plus tard, répondant à la future Fondatrice, il lui indique ce qu'il considère comme l'essentiel du *nouvel Ordre*, à la fondation duquel ils travaillent ensemble. Cette réponse contient très exactement les trois vues fondamentales qui seront développées dans notre lettre, vingt-quatre ans plus tard.

1° Vous savez que c'est un état religieux, où vous faites les vœux ordinaires de religion, où vous devenez spécialement l'Épouse de Jésus Christ.

2° Vous savez que de vraies Congréganistes doivent être des missionnaires, à plus forte raison des Congréganistes religieuses.

3° Vous savez que l'auguste Marie est votre Patronne et que vous êtes ses Filles.¹²⁶

Cette très rapide esquisse pose quelques jalons de la fondation des Filles de Marie. Pour elles, le P. Chaminade a pensé, prié et progressivement mis au point ce développement de la Congrégation des laïques en Institut religieux voué à Marie.

Une fois fondées, les Sœurs eurent très vite des Frères. Le 2 juin 1818, Adèle, devenue en religion Mère Marie de la Conception, pouvait annoncer confidentiellement à une de ses amies : *notre bon Père a formé à Bordeaux /.../ une petite communauté de religieux de notre Ordre. Ils sont encore très peu nombreux mais bien édifiants : on les appelle la Société de Marie*.¹²⁷

Filles de Marie, Société de Marie : pour nos Fondateurs, les Instituts religieux marianistes appartiennent à Marie et elle *nous a donné son nom*.¹²⁸ Par amour pour elle, nos

¹²¹ . Chaminade, *E. Marials*, II, 360, 362. Le n° 361 rappelle en son 3° : *leur dévotion à la Sainte Vierge et précise que tous les motifs de cette dévotion sont renfermés dans l'acte de leur consécration*. Le texte de cet acte de consécration : *ibid.* 881-883.

¹²² . Chaminade, *E. de Direction*, I, 1291. Les trois grands devoirs étaient : honorer, invoquer, imiter Marie.

¹²³ . Chaminade, *Lettres*, I, 52, p. 88, du 8.10.1814; voir aussi la lettre suivante n° 53.

¹²⁴ . Chaminade, *Lettres*, I, 55, p. 94, du 7.09.1815 à Mlle de Trenquelléon.

¹²⁵ . Chaminade, *Lettres*, I, 56, p. 97, du 11.09.1815 à Mlle de Trenquelléon.

¹²⁶ . Chaminade, *Lettres*, I, 61, p. 103, du 11.01.1816 à Mlle de Trenquelléon.

¹²⁷ . Trenquelléon, *Lettres*, II, 327 p. 36, du 2.06.1818 à Mlle de Lachapelle.

¹²⁸ . Chaminade, *Notes de Retraites*, II, 38, p. 286, retraite de 1823, notes prises par M. Marres.

anciens y ont embrassé l'état religieux. Plus **p182**tard, entre 1834 et 1838, le P. Chaminade réfléchira sur la Société de Marie, sur les *principes de sa Constitution et de ses règlements généraux et particuliers et d'abord, sur sa dénomination*, et il note :

1° *La Société de Marie désire se former en vrai Ordre Religieux.*

2° *Cet Ordre prend le Nom de Société de Marie (celui de famille de Marie exprimerait mieux sa nature), parce que tous ceux qui la composent ou la composeront à l'avenir, doivent 1. se consacrer à Marie. 2. La regarder comme leur Mère, se regarder eux-mêmes comme ses enfants. 3. Se former dans le sein de sa tendresse maternelle à la ressemblance de Jésus Christ comme cet adorable Fils y a été formé lui-même à la nôtre, c'est-à-dire tendre à la plus haute perfection ou vivre de la vie de Jésus Christ sous les auspices et la conduite de Marie. 4. N'entreprendre leurs travaux pour atteindre la fin médiate de leur institution que dans une entière confiance en la protection de l'auguste Nom de Marie et le désir de la faire glorifier. Le vrai secret de réussir dans ses travaux soit pour sa propre perfection, soit pour le soutien de la Religion et de la propagation de la foi, est d'y intéresser la Sainte Vierge, de lui en rapporter la gloire, dans les vues et les sentiments de Notre Seigneur Jésus Christ.*¹²⁹

Tel est donc **le caractère propre de nos Ordres** : l'amour pour Marie nous oriente vers sa propre *famille* c'est-à-dire vers des Instituts religieux qui lui appartiennent et où tous les membres lui appartiennent personnellement et collectivement, afin de vivre avec Marie et comme elle, une vie religieuse apostolique au service du Christ Sauveur, dans son Eglise. Peut-on pousser plus loin, objectivement parlant, l'amour pour Marie et peut-elle nous amener plus loin dans la fidélité à notre baptême et dans sa mise en valeur ?

p183 Le P. Chaminade pouvait donc penser, comme nous le pouvons encore aujourd'hui, que cette démarche était unique et caractérisait les fondations religieuses que l'Esprit lui avait inspirées.

FONDEMENTS DU CARACTERE PROPRE

Comme tout homme d'action, le P. Chaminade appuie ses réalisations sur des bases de foi dont le texte concis de la lettre ne livre pas d'emblée toute la profondeur. Il nous invite à être **bien convaincus que nous ne ramènerons les hommes à Jésus que par sa très sainte Mère, parce que nous croyons, avec les saints Docteurs, qu'elle est toute notre espérance**. *Tota ratio spei nostrae, notre Mère, notre refuge, notre secours, notre force et notre vie* (19).

En réalité ce texte livre à la fois une conviction et affirme qu'elles est appuyée sur la foi de l'Eglise.

Une conviction

La formulation de cette conviction est très simple : par Marie seule nous pouvons ramener les hommes à Jésus. Voilà une de ces phrases mariales qui sont loin d'être admises par tous les chrétiens, peut-être pas même par certains disciples du P. Chaminade.

Le sens de cette affirmation rappelle celui de l'antienne déjà rencontrée dans la lettre : *Réjouis-toi, Vierge Marie, seule tu as détruit toutes les hérésies dans le monde entier.*¹³⁰

Cependant l'Eglise, et donc les chrétiens zélés, ont bien des moyens à leur disposition pour amener les hommes à croire en Jésus Christ : prière, souffrance offerte, **p184**sacrements, prédication et catéchèse, livres et revues, actions variées. Tous ces moyens

¹²⁹. Chaminade, *E. de Direction*, II, 349-350; cf. 334-335 et *E. Marials*, II, 667-668; 654-655.

¹³⁰. Voir ci dessus, les notes 7 et 9.

sont traditionnels et chacun les utilise tout comme le P. Chaminade lui-même les a mis en œuvre.

Mais tous ces moyens... sont des moyens au service de la communication de la vie divine aux hommes ; disons mieux : au service de l'enfantement spirituel du Christ dans les âmes. Tout enfantement est l'œuvre de personnes. Dans le cas présent : l'Esprit Saint et la Vierge Marie, ainsi que nous l'affirmons dans le *Credo*.

Le P. Chaminade se place ici également à ce niveau, que ce soit pour l'accueil de la vie divine ou pour sa croissance. *Marie est réellement la Mère des chrétiens /.../ la Mère des disciples de Jésus Christ. Comme Jésus Christ a été conçu dans le sein virginal de Marie, selon la nature, par l'opération du Saint Esprit, de même tous les élus sont conçus selon l'Esprit, par la foi et le baptême dans les entrailles de la tendre charité de Marie /.../ et l'on peut dire de chaque chrétien : Natus est ex Maria Virgine.*¹³¹ Il est né de la Vierge Marie.

Dans cette lumière, l'affirmation de la lettre, **nous ne ramènerons les hommes à Jésus que par sa très sainte Mère**, devient évidente. Tout engendrement spirituel est l'œuvre divine de l'Esprit. C'est lui qui donne la fécondité spirituelle. La conviction de la lettre se fonde sur cette vérité. Elle se situe au plan des personnes humaines engagées dans cet enfantement et en tout premier lieu de Marie, la très sainte Mère de Jésus.

C'est donc bien *par* elle que tous les hommes sont, dans l'Esprit Saint, enfantés au Christ, ramenés à leur unique Sauveur.

Et **nous**, à qui la lettre semble donner le rôle principal, nous avons un rôle ecclésial par notre activité multiforme. Marie reste le moyen nécessaire et universel **p185** de tout enfantement à la foi chrétienne. Car l'Eglise elle-même n'est mère spirituelle des hommes qu'en intime union avec la Mère du Christ, celle-ci dans l'invisible spirituel et celle-là dans le visible humain.

Les disciples du P. Chaminade ont fait alliance avec Marie. L'affirmation de la lettre signifie pour eux que la charité maternelle de Marie, sa sainteté, sa grâce et toute sa puissante intercession sont à leur disposition. Dans tout enfantement spirituel, leur personne, leurs humbles démarches et tous leurs pauvres moyens humains sont unis à l'action maternelle de Marie. Aussi peuvent-ils *avoir la confiance de convertir le monde entier avec la protection de Marie.*¹³²

Justifier cette conviction

Ramener les hommes à Jésus par sa très sainte Mère est une affirmation qui repose sur la foi : **nous croyons**. Elle exprime aussi la confiance, l'espérance de l'Eglise en Marie. Cette double démarche de foi et d'espérance prend appui sur la tradition de l'Eglise, **les saints Docteurs**.

En premier lieu il faut nommer saint Bernard. Dans son *sermon sur l'aqueduc*, il s'écria un jour en désignant Marie : *Mes petits enfants, voilà l'échelle des pécheurs, voilà mon assurance inébranlable, voilà toute la raison de mon espérance !*¹³³

Un cri semblable, faisant écho à celui de l'Abbé de Clairvaux, sort de toute l'œuvre mariale du Bon Père Chaminade.¹³⁴ Saint Bernard inspira sa doctrine sur la **p186** médiation de Marie, doctrine sous-jacente aux affirmations de la lettre. Marie est **notre Mère, notre**

¹³¹. Chaminade, *E. de Direction*, II, 317; cf. aussi 336-338, 343, 420, 483.

¹³². Chaminade, *E. Marials*, II, 791.

¹³³. Chaminade, *E. Marials*, I, 248. Saint Bernard est l'auteur marial le plus cité par le P. Chaminade, plus de 70 fois dans les *E. Marials*. Voir *ibid.* I, p. 74 pour les références.

¹³⁴. Chaminade, *E. Marials*, I, 34, 66, 93, 94, 248; II, 437, 504, 508, 702, 734, 735, 841.

refuge, notre secours, notre force et notre vie.¹³⁵ Ceux qui ont médité, comme Chaminade, combien Marie est associée à toute la vie et à toute la mission du Christ, peuvent saisir par l'intérieur la force des affirmations que le concile Vatican II prend à son compte dans le contexte même de la médiation de Marie présentée en dépendance de l'unique Médiateur, Jésus.

*C'est pourquoi la bienheureuse Vierge est invoquée dans l'Eglise sous les titres d'avocate, d'auxiliatrice, de secourable, de médiatrice, tout cela cependant entendu de telle sorte que nulle dérogation, nulle addition n'en résulte quant à la dignité et à l'efficacité de l'unique Médiateur, le Christ.*¹³⁶

Les titres énumérés par la lettre sont plus amples que ceux du texte du Concile. Ce dernier reste dans le contexte doctrinal de la médiation tandis que le P. Chaminade se réfère à Marie dans l'ensemble du mystère du Christ.

Elle est **notre Mère**¹³⁷ parce que Mère de Jésus et donc *Mère de tous les hommes, qui furent et qui seront à jamais. Son immense charité s'étend du Calvaire à l'univers entier sauvé par son Fils, le nouvel Adam auprès de qui elle est la nouvelle Eve.*¹³⁸ Le Fondateur en explique longuement la conséquence : *on ne va à Jésus que par Marie, comme Jésus n'est venu à nous que par Marie.*

p187 Dans cette lumière, *Marie est le Fondement de notre espérance. Pour trouver Jésus, il n'y a pas d'autre moyen que de chercher Marie /.../. On ne périt que parce qu'on quitte Marie.*¹³⁹ Quant aux véritables enfants de Marie, ils s'écrient : *notre Mère ! notre Mère ! Et leur espérance ne sera pas frustrée parce qu'ils ont mis leur confiance en elle qui a été revêtue d'une grande puissance.*¹⁴⁰

En Marie notre Mère nous pouvons donc mettre *toute notre confiance*, non pas d'une façon magique mais comme tout enfant se confie à sa mère. Vivre cette confiance filiale en Marie est une exigence de l'amour et un chemin de conversion à l'enfance évangélique qui seule donne accès au Royaume de Dieu où tout est possible. *Si vous ne vous convertissez et ne devenez semblables à de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le Royaume* (Mat 18,3).

Il nous est donc permis de regarder Marie comme **notre refuge, notre secours, notre force et notre vie**, selon les expressions de la lettre. Toutes ces qualités, le P. Chaminade les reconnaît souvent à Marie. Elles sont l'expression de sa propre confiance en la Mère de Dieu.¹⁴¹

NOTRE SIGNE DE RALLIEMENT

Une fois répondu à la difficulté qui a pu surgir **p188** dans l'esprit du lecteur, l'auteur termine ce développement par une concession et une toute brève péroraison.

La concession : **Si d'autres Ordres ont cela de commun avec nous.** Eh bien ! il n'y a plus qu'à **les féliciter, les bénir et les inviter à rivaliser avec nous de zèle et d'amour, afin de publier partout l'auguste Nom de Marie et ses ineffables bienfaits** (20).

¹³⁵ . Sur la médiation de Marie selon saint Bernard, voir Chaminade, *E. Marials*, II, 503-508. Voir aussi le terme *médiateur*, ibid. I, p. 52-53; A. Raugel, *La doctrine. c.*

¹³⁶ . Vatican II, *L.G.* n° 62.

¹³⁷ . Chaminade, *E. Marials*, I, p. 52, l'expression *maternité spirituelle*; cf. W. Cole, *The spiritual Maternity*, o. c.

¹³⁸ . Chaminade, *E. Marials*, I, 553-554; II, 200, 474-477.

¹³⁹ . Chaminade, *E. Marials*, II, 780-789.

¹⁴⁰ . Chaminade, *E. Marials*, II, 762.

¹⁴¹ . Voir les mots *refuge* et *secours* dans la table alphabétique : Chaminade, *E. Marials*, I, p. 61 et 63. Pour le terme *force*, voir *puissance*, p. 60. Pour celui de *vie*, voir ce mot mais aussi tous les autres termes indiqués entre parenthèses. Il est étonnant que la qualification la plus typiquement chaminadienne ne figure pas ici : Marie, notre *protection*.

Une telle invitation et ouverture d'esprit enlève toute prétention à l'affirmation lue plus haut : **ce qui me paraît sans exemple dans les fondations connues**. Le P. Chaminade ne s'est nullement mis en tête de créer une œuvre unique dans l'Eglise, mais une fois ses fondations religieuses réalisées, il constate que leur attitude envers Marie, à sa connaissance, n'a été nulle part ailleurs poussée aussi loin. Et si une telle démarche pouvait être vécue dans une autre fondation, elle serait pour nous source de joie et motif d'émulation. Ainsi s'exprime le Fondateur en son humilité.

La fin de cette phrase rappelle encore les éléments dynamiques de notre attitude envers Marie : **amour et zèle** qui font **partout** connaître le **Nom de Marie** ainsi que **ses ineffables bienfaits**.

Le Nom de Marie, voilà une autre expression typique du P. Chaminade. Pour lui, elle désigne la personne et le mystère global de Marie et elle est liée intimement à la fondation de ses Instituts religieux. Marie *nous a donné son nom*. Le nom même de Société de Marie doit rappeler à tous ceux *qui la composent ou la composeront à l'avenir*, qu'ils doivent *se consacrer à Marie ; la regarder comme leur Mère, se regarder eux-mêmes comme ses enfants et en tirer toutes les conséquences, agir dans une entière confiance en la protection de l'auguste Nom de Marie*.¹⁴²

Cette Société ainsi définie dans ses relations avec Marie, doit être *toute glorieuse de porter le saint Nom de Marie*.¹⁴³ *Car l'Institut de Marie doit particulièrement se distinguer par la dévotion à celle de qui il porte le Nom. Nous voulons que notre œuvre soit l'œuvre de Marie, qu'elle en ait après Dieu toute la gloire*.¹⁴⁴

On comprend alors pourquoi le Fondateur a proposé à ses deux Instituts religieux la fête du saint Nom de Marie comme fête patronale, les distinguant ainsi, en 1823, des Congrégations mariales qui gardent la fête de l'Immaculée Conception.¹⁴⁵ Religieuses et religieux de Marie auront comme *caractère, un zèle ardent pour tout ce qui peut intéresser et avancer sa gloire, propager son culte, exalter son saint Nom*.¹⁴⁶ Et les consignes se font précises dès la fondation des Filles de Marie.

Je n'ai pas besoin de vous dire que le Saint Nom de Marie doit se trouver comme naturellement partout : que vous priiez seule ou en commun, que vous exhortiez, que vous instruisiez, que vous réunissiez les Congrégations, que etc ... que rien ne vous plaise, ni à vos chères Filles, si le Saint Nom de Marie n'y intervient.¹⁴⁷

Constamment le Fondateur renvoie à Marie force contre le démon et le mal,¹⁴⁸ protectrice de ceux qui lui font confiance et la prient, à plus forte raison de ceux qui ont fait alliance à vie avec elle.¹⁴⁹

Tels sont quelques-uns des **ineffables bienfaits de l'auguste Nom de Marie** (20).
p190 L'auteur de la lettre peut conclure tout ce développement par cette simple phrase : **Voilà donc, mon respectable Fils, notre doctrine sur le vœu de stabilité ; voilà notre signe de ralliement et notre marque distinctive** (21).

Cette doctrine veut exprimer à la fois l'esprit qui inspire le vœu de stabilité et les obligations que contractent ceux qui le prononcent comme **un vœu spécial**. Toujours l'esprit et la lettre qui, vécus ensemble, constituent **notre signe de ralliement** entre nous, et **notre**

¹⁴². Chaminade, *E. de Direction*, II, 350.

¹⁴³. Chaminade, *E. de Direction*, II, 123; cf. 274, 302-304, 664.

¹⁴⁴. Chaminade, *E. de Direction*, II, 755.

¹⁴⁵. Chaminade, *Lettres*, I, 246, p. 443-444, du 22.08.1823 à Mère de Trenquelléon. Cf. *E. Marials*, II, 14-17, 826, 850.

¹⁴⁶. Chaminade, *E. Marials*, II, 805.

¹⁴⁷. Chaminade, *Lettres*, I, 70, p. 119, du 20.07.1816 à Mère de Trenquelléon. Cf. *E. Marials*, II, 255 et 415.

¹⁴⁸. Chaminade, *E. Marials*, II, 35, 87, 542, 862.

¹⁴⁹. Chaminade, *E. Marials*, II, 587.

marque distinctive par rapport aux autres. *Le vœu de stabilité*, nous le savons, *est quelque chose de particulier dans l'Eglise* et nous pourrions, pour conclure, le résumer ainsi :

.parce que nous croyons que Marie a une mission propre et unique pour le maintien et la croissance de la foi en Jésus ;

.parce que l'Esprit Saint nous propose d'aimer Marie jusqu'à nous offrir totalement à Elle pour un meilleur service d'Eglise et un don plus entier à Dieu,

.nous nous engageons dans notre Institut qui appartient à Marie et nous nous obligeons à y persévérer, sûrs que désormais nous appartenons nous-mêmes à Marie et avec Elle à Dieu dans le Christ, afin de nous dévouer toute notre vie à Marie par la participation aux œuvres apostoliques de notre Institut.

Il reste à l'auteur de la lettre de montrer comment s'incarnent la lettre et l'esprit dans le concret de l'état religieux marianiste.

II

LA LETTRE TUE, L'ESPRIT VIVIFIE :

APPARTENIR A MARIE

Après l'exposé doctrinal sur le vœu de stabilité marianiste et sur la doctrine mariale sous-jacente, l'auteur peut aborder maintenant la seconde partie du développement et préciser **ce qui est de la lettre et ce qui est de l'esprit** (22-27). Ce développement peut se diviser en trois parties :

1. **Celui qui s'en tient à la lettre** seule, sans se laisser pénétrer par l'esprit, finit par ne plus être **Enfant de Marie dans son cœur : il abjure Marie et déserte sa famille** (22).
2. Par un bref rappel aux prédicateurs, il leur demande de **faire sentir** à leurs Frères et à leurs Sœurs combien est **heureux et mille fois heureux celui qui est fidèle** (23).
3. Dans une substantielle péroration, il se permet d'assurer aux **membres fidèles de la Société et de l'Institut** qu'ils sont **d'une manière plus parfaite et par des titres spéciaux, les Enfants adoptifs de la Mère de Dieu** (24-27).

p192 Un double thème parcourt ce triple développement : d'une part le rappel de la maternité spirituelle de Marie à notre égard et, d'autre part, notre fidélité filiale à cette Mère aimante. Les enseignements donnés précédemment sur le vœu de stabilité vont être ancrés dans la réalité que Marie est notre Mère. Le Fondateur ajoute ainsi de nouveaux motifs à la fidélité requise de chaque membre de ses Instituts : il veut les confirmer dans leur vocation spécifique qui est leur appartenance à Marie dans leur Institut.

1. CELUI QUI S'EN TIENT A LA LETTRE

La lettre tue. Le texte où l'auteur analyse le processus de dégradation en celui qui se ferme à un véritable amour pour Marie, se développe en trois temps :

- . une déstabilisation du religieux,
- . qui, **sous le prétexte du plus parfait,**
- . **abjure Marie et déserte sa famille.**

En termes particulièrement durs et en un langage fait d'oppositions, se développe le processus de l'illusion dans laquelle s'enfoncé ce religieux. Engagé sur une pente fatale, **il périt tôt ou tard.**

UNE DÉSTABILISATION DANGEREUSE

Or, qu'il est facile de voir que celui qui s'en tient à la lettre, se déplace monstrueusement dans la belle famille de Marie ! Sans cesse irrésolu, toujours inquiet, son cœur, bientôt rongé par l'ennui, va partout, sur les ailes du doute, cherchant, sous le prétexte du plus parfait, p193 la satisfaction d'un secret désir d'infidélité à la très Sainte Vierge (22).

Dès la première phrase, l'auteur nous place devant une espèce d'absurdité. S'attacher à la lettre du vœu de stabilité c'est-à-dire l'interpréter comme si l'Institut était une Congrégation religieuse sans cet esprit marial qui lui donne son caractère propre, c'est se placer en porte-à-faux, c'est commettre une erreur telle qu'on n'est pas à sa place dans l'Institut. L'adverbe **monstrueusement** met en relief l'absurdité, d'une telle conduite.

Seul l'esprit qui inspire ce vœu permet de persévérer. Marie attire et maintient dans sa famille celui qui l'aime. Le Fondateur va jusqu'à affirmer, dans les *Constitutions des Filles de Marie*, qu'on n'est pas appelé à l'Institut de Marie si l'on manque de dévotion et de confiance en la très sainte Vierge.¹ Sans Marie notre vocation est une énigme car nous sommes *religieux de Marie*,² c'est-à-dire religieux grâce à Marie, portant son Nom et agissant en son Nom.

Le simple fait d'avoir émis le vœu de stabilité dans un Institut marianiste ne peut soutenir la volonté de persévérance. Sans amour, en effet, aucune appartenance n'est capable de durer dans le temps. Il faut aimer quelqu'un d'une manière unique pour pouvoir lui dire : je suis à toi. Les époux peuvent tenir pareil langage. Le religieux est animé d'un amour semblable lorsqu'il dit au Christ, au moment de sa consécration religieuse : je t'aime et je suis à toi, sachant que le Seigneur lui a dit la même chose. Telle est l'alliance biblique qui est proposée à chaque personne consacrée.

La Mère de Jésus est aussi notre Mère. Nous voulons l'aimer, dans le Christ, d'une manière filiale et p194 d'un amour qui, dans sa phase ultime, devient alliance et s'exprime en termes d'appartenance. *Cette alliance étroite et particulière avec la très sainte Vierge est un des traits propres de l'Institut*, ose affirmer le Fondateur.³ L'amour de Marie nous attache à elle et nous fait persévérer dans sa famille.

Cette cohérence interne peut ne pas être évidente à celui qui entre dans l'Institut. Si elle ne le devient pas au fur et à mesure de sa formation, il ne peut communier à l'esprit propre que les Fondateurs nous ont inlassablement présenté. D'autres amours peuvent susciter l'adhésion du religieux à sa Congrégation, l'amour du dévouement apostolique, l'amour des enfants, par exemple, mais seul l'amour-appartenance pour Marie nous attache à nos Instituts marianistes comme tels.

Rien d'étonnant alors que le Fondateur nomme ses deux fondations religieuses **la belle famille de Marie**.⁴ Pour la Société de Marie en particulier, dans la logique même de cette intuition, il aurait voulu ce nom : *Le nouvel Ordre prend le nom de Société de Marie parce que tous ceux qui la composent se regardent comme ses Enfants : peut-être aurait-il été mieux appelé Famille de Marie*.⁵

¹. Chaminade, *Constitutions fm.*, article 20, cité dans *E. Marials*, II, 613.

². Chaminade, *E. Marials*, II, 510.

³. Chaminade, *E. Marials*, II, 739.

⁴. Voir le mot *famille* dans Chaminade, *E. Marials*, I, p. 43. Adèle de Trenquelléon, très vite adopte l'expression chaminadienne et la répand : voir *Index*, le terme *famille de Marie*, p. 333.

⁵. Chaminade, *E. Marials*, II, 654, 668.

Seul l'amour de Marie peut souder les membres de ses familles religieuses autour d'Elle. Si cet amour fait défaut, toutes les tentations, toutes les illusions peuvent alors troubler leur vie et perturber leurs engagements.

LE PRETEXTE DU PLUS PARFAIT

p195 Plusieurs religieux avaient quitté la Société de Marie pour entrer, soi-disant, dans un Ordre plus parfait, plus rigoureux. Pour eux, quoi de plus légitime ? Pour le Fondateur, ces départs relèvent d'une tentation et la raison donnée n'est qu'un **prétexte**.

Car tout adulte a besoin de stabiliser son cœur en se donnant à quelqu'un, pas seulement à quelque chose. Alors seulement il est solide dans la vie. Cette relation unique et constitutive lui permet d'aborder la vie avec assurance et de persévérer dans un projet constructif et digne d'être vécu. Tel est d'ailleurs le sens primitif du vœu de stabilité, expression d'un cœur qui s'est donné tout entier et sans retour et que les tentations ne peuvent plus ébranler.⁶

Au contraire, que se passe-t-il chez celui qui ne vit pas l'esprit de son vœu de stabilité ? **Sans cesse irrésolu, toujours inquiet, son cœur, bientôt rongé par l'ennui, va partout sur les ailes du doute, cherchant, sous le prétexte du plus parfait, la satisfaction d'un secret désir d'infidélité à la très Sainte Vierge (22).**

Cette phrase bien balancée décrit remarquablement le processus de la tentation. Le **cœur**, sujet de cette phrase, n'est pas enraciné ; il lui manque la fermeté et la paix : **irrésolu, inquiet**. Alors peut naître un autre sentiment : **l'ennui** qui sème le **doute** dans le cœur. D'irrésolu ce cœur devient hésitant et hésitant sur l'essentiel : ma vie est-elle ce qu'il y a de meilleur, de **plus parfait** ? C'est alors que l'ennemi de Marie peut aisément suggérer à ce cœur déraciné de satisfaire son désir d'aller chercher ailleurs une vie plus parfaite et d'abandonner ainsi Marie elle-même.

LA TENTATION DU PLUS PARFAIT

p196 N'est-ce pas l'état intérieur d'un être qui manque d'unité profonde ? L'illusion,⁷ tant combattue par le P. Chaminade, s'est installée en lui. L'esprit et l'action ne sont plus unis par l'affectivité, par le cœur ; la lettre et l'esprit ne vivent plus en bonne harmonie. Une faille grave s'est produite dans ce religieux et l'esprit travaille pour lui-même sans référence au cœur et à la vie concrète. L'esprit ne cherche plus dans la réalité quotidienne à incarner ses engagements. N'est-ce pas une des formes les plus subtiles de l'orgueil ?

Surgit alors **la tentation du plus parfait**. Et l'illusion est telle que le religieux croit suivre ainsi la volonté même de Dieu. Ayant perdu l'équilibre intérieur, il cherche à faire son salut dans une perfection irréaliste, détachée de l'engagement quotidien et bientôt de son engagement tout court. **Sa profession n'est pas assez parfaite : il lui faut quelque chose de plus**. Et c'est la tentation de faire pénitence qui assaille ces personnes ; leurs péchés, disent-elles, **exigent une satisfaction plus rigoureuse**.

Le Fondateur avait des exemples très précis de religieux et de religieuses dans l'illusion. Tout récemment encore M. Bousquet *désirait aller à la Trappe*, ne comprenant pas *qu'en admettant toutes ces idées, et, pour ainsi dire, les caressant comme étant bonnes en elles-mêmes, il allait contre son vœu de stabilité*.⁸

⁶. Chaminade, *E. Marials*, II, 835-838.

⁷. Armbruster J.-B., *Références*, o. c., p. 66-69.

⁸. Chaminade, *Lettres*, IV, 969, p. 184, du 9.06.1837 au P. Chevaux; 1039, p. 300, du 24.03.1838 à M. Clouzet; 1041, p. 305, du 31.03.1838 à M. Clouzet. Voir une esquisse biographique de ce religieux de la première heure dans *Lettres*, II, p. 79-80.

p197 Si de tels religieux croyaient ne pas aller contre leur vœu de stabilité, c'est qu'ils s'en tenaient à la lettre du vœu et considéraient la Société de Marie comme un état religieux quelconque. Mais ils allaient contre l'esprit de ce vœu parce qu'ils omettaient de considérer que ce vœu les fixait dans un état religieux particulièrement marial et que, de ce fait, demeurer dans cet état était pour eux ce qu'il y avait de plus parfait.

CE QUI EST LE PLUS PARFAIT

A la tentation de chercher dans la pénitence des Ordres plus sévères une vie plus parfaite, le P. Chaminade oppose le charisme propre de ses fondations : ce **titre**, cette **qualité de serviteur et de ministre de Marie** si bien assurés par le vœu de stabilité. Y a-t-il **rien de plus noble et de plus parfait que de se dévouer au service de la Mère de Dieu, et de s'abandonner à sa conduite maternelle, comme fit Jésus Christ lui-même ?**

On peut saisir ici sur le vif ce qu'est pour le Fondateur le charisme qui lui a été donné pour lui-même et pour ceux qui se sont faits, à la suite d'un appel spécial de Dieu, ses disciples.

La méditation de l'Écriture et les lumières particulières qu'il a reçues l'ont convaincu que sa grâce propre, son charisme et sa mission étaient d'imiter et de faire imiter l'amour de Jésus à l'égard de sa Mère, de susciter des laïques puis deux Ordres religieux dont la fin serait de *faire élever par Marie chacun de (leurs) membres, comme Jésus fut élevé par ses soins, après avoir été formé dans son sein virginal.*⁹ Ainsi pouvait-il mettre à la disposition de Marie une *sainte milice* pour la seconder dans sa mission d'associée au nouvel Adam dans sa **p198** lutte contre l'enfer, une *famille* constituée de laïques et de religieux toujours prêts à **se dévouer au service de Marie** et à **s'abandonner à sa conduite maternelle** (22).

Tout religieux marianiste, disciple du P. Chaminade, en faisant profession dans l'Institut, adopte et fait sien ce charisme du Fondateur inscrit dans la règle. Ainsi se trouve exprimée concrètement la perfection à laquelle il s'est engagé à tendre.

Certains religieux, durant la décennie qui précédait la lettre, étaient tentés par un autre critère **du plus parfait**, celui de la sévérité des règles de vie. Selon les casuistes, les Ordres les plus sévères étaient les plus parfaits. Ces religieux donc rêvaient d'une vie plus austère à vivre ailleurs que là où le Seigneur les avait appelés. Ils oubliaient qu'ils pouvaient pratiquer cette même austérité en aimant et en faisant aimer Marie, en la servant et en la faisant servir, en se laissant élever par elle, et cela dans le renoncement le plus total d'eux-mêmes. Car la sainteté personnelle à laquelle Dieu appelle tout baptisé dépend non de la perfection objective d'une institution mais de la générosité que chacun met à vivre son propre état de vie.

Aussi, dans le discernement pour appliquer cette règle du plus parfait dans la commutation des vœux de religion, il était recommandé d'apporter une extrême prudence pour éviter de succomber à l'illusion si facile en ce domaine.

Impossible de ne pas citer ici ce que le Fondateur a écrit, quelques semaines avant notre lettre au P. André Fridblatt qui estimait qu'aucune communauté de la Société n'était assez fervente pour lui donner l'assurance de pouvoir y faire son salut. En conséquence, il avait demandé l'autorisation d'aller faire un essai dans quelque autre maison religieuse. Le Bon Père, que ses 78 ans avaient gratifié d'une grande sagesse, avait répondu :

p199 *J'ai pesé, mon cher Fils, tous les motifs de changements que vous allégués ; je les trouve insuffisants ; je ne puis par conséquent consentir à un essai. Je crois même que vous ne devez plus y songer, ni vous en occuper d'aucune manière, mais porter tous vos soins à répondre aux vues et desseins de Dieu sur vous. Parce que vous verrez que quelques*

⁹. Chaminade, *Constitutions sm.*, article 5 dont le texte est reproduit dans *E. Marials*, II, 576.

religieux n'auront pas l'esprit de leur état ou l'auront peu, croyez-vous que, si vous le voulez réellement, vous ne pourrez pas, avec le secours de la grâce, faire des progrès dans la vie intérieure ?

Vous dites : 'Je ne crois pas que je sois dans l'illusion : l'esprit de Satan se garderait bien de m'inspirer de semblables sentiments, car, etc.' -Vous vous méprenez, mon cher Fils ; il paraît que vous avez peu compris ce que saint Paul veut nous apprendre lorsqu'il nous dit que Satan se transforme quelquefois en ange de lumière ; et tout annonce ici qu'il en fait l'office auprès de vous. Depuis qu'il vous inspire ces sentiments que vous appelez évangéliques, quels progrès réels avez-vous faits dans les œuvres ? Ne voyez-vous pas qu'il n'est jamais question de pratique actuelle, qu'elle n'est possible que là où vous n'êtes pas, etc... Satan sait bien ce qu'il fera lorsqu'il vous aura débusqué de la place que la miséricorde de Dieu vous a accordée.¹⁰

C'est en d'autres termes ce que le Fondateur écrit aux prédicateurs de retraites.

MALHEUR A QUI ABJURE ET DESERTE

Ainsi, que devient le religieux qui s'en tient à la lettre de son vœu de stabilité, sans remarquer que celui-ci l'a fixé dans un état religieux spécifiquement marial ? Il finit par tomber. Il brise **de ses propres mains** les liens **p200** qu'il avait noués lui-même au temps de sa ferveur. **Il n'est plus Enfant de Marie dans son cœur**, et, devenu pour son malheur, **un enfant dénaturé, il périt tôt ou tard.**

Tel est ce que Chaminade a dû douloureusement constater maintes fois. Sans parler des religieuses, plus fidèles, près de 70 religieux, et parmi eux non des moindres,¹¹ ont quitté la Société. Les circonstances ont varié, les raisons mises en avant ont été diverses, mais tous ces départs s'expliquent, au fond, par un manque ou une perte d'attachement à Marie. On connaît l'adage : *un enfant de Marie ne saurait périr*. S'ils ont péri, s'ils sont partis, c'est qu'ils n'étaient pas enfants de Marie.

Ce n'est pas la première fois que notre Fondateur s'exprime aussi catégoriquement. Dans une note très antérieure sur *la dévotion à la Sainte Vierge comme signe de prédestination*,¹² nous trouvons déjà les mêmes raisonnements et les mêmes conclusions. Partant de ce texte : *réjouissez-vous car vos noms sont écrits dans les cieux* (Luc 10,20), il médite des textes sapientiaux appliqués couramment alors à Marie par la liturgie du temps. Il met ainsi en relief la maternité spirituelle et la *tendre affection* dont elle entoure tous ceux qu'elle engendre à la vie chrétienne, comme en témoignent de **saints Docteurs** et il s'écrie avec saint Anselme :

*De même, en effet, ô Bienheureuse, que tout homme qui s'est détourné de toi et que tu regardes de loin, va sûrement à sa perte, de même pour tout homme qui se tourne vers toi et que tu tiens en considération, il est impossible qu'il se perde.*¹³

p201 Une fois de plus, il nous est donné de saisir l'importance de la dévotion à Marie dans l'enseignement du Fondateur ; pour lui, ceux qui s'éloignent de Marie se mettent en danger de se perdre éternellement.

D'où ce cri du cœur : **Malheur donc à l'enfant dénaturé qui abjure et déserte sa famille !** Quelle vigueur dans cet avertissement !

¹⁰. Chaminade, *Lettres*, V, 1156, p. 51, du mois d'août 1839.

¹¹. Pour deux des membres fondateurs de la Société de Marie, le P. Louis Collineau et M. Auguste Brougnon-Perrière, voir Simler J., *Chaminade*, o. c., p. 620-629.

¹². Chaminade, *E. Marials*, I, 43-53. A remarquer le nombre d'auteurs variés auxquels il se réfère.

¹³. Chaminade, *E. Marials*, I, 47; II, 393, où le même enseignement s'appuie sur le livre des Proverbes, 8,20-21.36.

Le verbe abjurer rappelle les engagements religieux envers Dieu et envers Marie, et désertier reprend le langage militaire qui a servi plus haut à exprimer le dynamisme courageux du vœu de stabilité : **nous nous sommes enrôlés sous sa bannière, comme ses soldats et ses ministres** (13).

2. HEUREUX QUI EST FIDELE

En contrepartie du malheur que se prépare celui qui abandonne Marie et sa famille, il est facile de saisir ce que peut être le bonheur de celui qui, par sa consécration, appartient à Marie. La phrase de saint Paul, **la lettre tue, l'esprit vivifie**, en donne un avant-goût.

L'auteur de la lettre ne pense pas utile de présenter ce bonheur en de longs développements. Mais il est possible d'en lire une évocation dans l'écrit intitulé *De la connaissance de Marie*, comme conclusion du chapitre qui traite de *Marie remplissant envers nous tous les devoirs de Mère*.

Nous aurions dû dire la manière toute spéciale dont l'auguste Vierge remplit les devoirs de mère envers ces enfants privilégiés qui font profession de lui appartenir par un titre plus spécial et plus cher. Heureux, mille fois heureux ceux qui non contents d'être à Marie comme les autres p202hommes, se consacrent à elle corps et âme et se constituent plus particulièrement ses serviteurs ! Comme son cœur tressaille de joie et d'amour en les voyant s'enrôler ainsi sous ses bannières ! Comme elle a pour eux une tendresse de préférence et de prédilection ! Comme aussi elle leur prodigue avec plus de profusion les trésors de la grâce et de la foi !¹⁴

FIDELITE ET SERVICE

Dans la lettre, ce que veut l'auteur avant tout, c'est opposer au religieux infidèle, **celui qui est fidèle**. De nouveau devient évident le but des retraites confiées aux prédicateurs : assurer la persévérance des religieux et des religieuses de Marie, en leur faisant apprécier leur vocation à sa juste valeur.

Etre **fidèle**, maintenir fermes les engagements pris en voulant vivre et progresser dans l'esprit qui les ont inspirés, tel est l'effet essentiel de la stabilité marianiste et c'est d'elle que religieux et religieuses pourront attendre le bonheur promis aux âmes généreuses. Déjà pour l'acte de consécration à Marie dans la Congrégation mariale des laïques, le P. Chaminade affirmait qu'il était *comme étonné des grâces et des bénédictions que reçoivent tous ceux et celles qui le font de bon cœur, et qui persévèrent dans les sentiments qui le leur ont inspiré*.¹⁵ Que ne peuvent espérer les membres de l'Institut ?

Les trois prédicateurs sont invités directement à **faire sentir** à leurs **Frères** et à leurs **Sœurs** chéris combien p203cette fidélité à Marie rend heureux ceux qui la vivent. Le Fondateur compte sur leur initiative

En s'acquittant de leur mission, ils seront les porte-parole mêmes du Saint-Père. Et le P. Chaminade de citer le passage du Décret de louange : que les religieux **n'ont qu'à avancer de jour en jour avec ardeur dans la carrière entreprise sous les auspices de la sainte Vierge, sûrs qu'ils sont de rendre de la sorte d'utiles services à l'Eglise** (23).

Avancer jour après jour avec ferveur dans la **carrière entreprise**, dans l'état religieux marianiste embrassé, avec la grâce du Seigneur : c'est l'appel à un progrès continu,

¹⁴. Chaminade, *E. Marials*, II, 509.

¹⁵. Chaminade, *Lettres*, I, 40, p. 69, du 27.08.1810 à Mlle de Trenquelléon.

quotidien, à la suite du Christ, comme le Fondateur l'a développé dans la 1re partie de cette lettre.

Vivre la vie religieuse, **sous les auspices de la sainte Vierge**, dans le sens d'une appartenance à Marie et d'un dévouement à son service dans les Instituts marianistes : toute la 2me partie de la lettre développe largement cette doctrine.

Rendre de la sorte d'utiles services à l'Eglise dans le sens même de la mission : tel sera le thème qui sera traité dans la 3me partie de la lettre.

Le religieux marianiste qui, à la suite du Christ, s'engage dans l'état religieux, le cœur plein d'amour de Dieu, d'amour de Marie et d'amour des hommes, répond à l'appel du Seigneur. Le Saint-Père et le Fondateur lui en donnent l'assurance.

APPARTENANCE SPECIALE A MARIE

Comme il l'a fait à la fin de la 1re partie de la lettre, le Fondateur vient de confier à ses mandataires la mission de faire passer son propre message.

p204 Nous voici devant ce qu'en rhétorique on appelle une péroraison (24-27). Comme il se doit, elle conclut naturellement le sujet traité, elle s'adresse au sentiment, elle ramasse en un raisonnement solide les développements antérieurs.

La première phrase indique l'effet qu'elle doit contribuer à produire : la persévérance, et le moyen d'obtenir ce résultat : convaincre les retraitants qu'ils sont enfants de Marie à un titre très spécial. **Et pour les encourager puissamment à la persévérance, dites-leur jusqu'à quel point ils sont les Enfants de Marie.** Les abandons qui se sont produits ont leur cause dans la négligence à vivre l'esprit de la vocation marianiste et dans la méconnaissance ou l'oubli des liens qui unissent les Marianistes à Marie. Dans un dernier et brillant raccourci, l'auteur va donc présenter une double réflexion à développer (25-26) avant l'adjuration conclusive (27).

Si tous les hommes sont les Enfants adoptifs de la Mère de Dieu, les membres fidèles de la Société et de l'Institut le sont encore d'une manière plus parfaite, par des titres spéciaux bien chers à son divin cœur. En raison du rôle que Dieu l'a appelée à jouer dans le mystère fondamental de la Rédemption, Marie est la Mère de tous les hommes. Mais comme religieux d'abord, comme profès du vœu de stabilité dans un état de vie spécifiquement marial ensuite, nous avons deux titres qui nous assurent un rang particulier et privilégié dans sa famille. La lettre va s'attacher à justifier ce double titre, sans revenir sur les fondements de la maternité spirituelle qui sont supposés connus et admis.

COMME RELIGIEUX

Comme religieux en général, par le fait de p205 leurs vœux qui les attachent à la Croix du Sauveur, ils ne font qu'un avec lui. Intimement unis à lui, par l'amour le plus fort, ils sont en lui comme il est en eux ; ils sont ses disciples, ses images, d'autres lui-même. Aussi, dès le jour fortuné de leur profession, du haut de sa croix il les présente à Marie comme d'autres Jean, en lui disant : Femme, voilà votre fils ! c'est-à-dire : ils sont ma ressemblance, ils ne font qu'un avec moi ; adoptez-les donc en moi, et soyez Mère pour eux comme vous l'êtes pour moi ! (25).

Dans la 1re partie de la lettre, le Fondateur avait rappelé que les religieux se proposent **de marcher à la suite du Sauveur qui fut pauvre, chaste et obéissant jusqu'à la mort de la croix**, qu'ils tendent à **la ressemblance la plus parfaite possible avec Jésus Christ (4)**. Cet enseignement, relu ici à la lumière du Calvaire, fonde l'appartenance de tout religieux à

Marie.¹⁶ C'est très précisément **par le fait de leurs vœux qui les attachent à la croix du Sauveur**, que les religieux sont davantage conformes au Christ. En effet, enseigne le Fondateur, *l'état religieux est une croix à laquelle le religieux s'attache pour être semblable à Jésus Christ*.¹⁷

La conformité à Jésus pour le religieux, vrai disciple du Christ, passe donc, comme pour saint Jean, par le calvaire. Pareille perspective sort tout droit de l'Évangile car la croix accueillie et vécue est l'expression **p206** la plus parfaite de l'amour (Jean 15,13). Cet amour, inspiration de toute vie religieuse, configure lui aussi tout religieux à son Maître bien-aimé. Le Fondateur insiste ici sur cette identification **par l'amour le plus fort : ils sont ses disciples, ses images, d'autres lui-même**.

Deux personnes, selon l'Évangile, ont vécu dans l'amour, cette union avec Jésus : Jean, le disciple bien-aimé¹⁸ et Marie sa Mère, *debout près de Jésus en croix* (Jean 19,25). Ces deux modèles sont évoqués ici aux yeux du religieux. Aussi chaque profession religieuse est-elle considérée par le P. Chaminade comme un renouvellement de la scène du Calvaire.

Déjà dans la Congrégation mariale le *testament* de Jésus¹⁹ servait de texte à l'*heureuse alliance* que chaque Congréganiste faisait avec Marie. *En vertu de cette alliance l'Eglise lui a fait appliquer par son ministre les mêmes paroles que Jésus Christ prononça du haut de sa croix en faveur du disciple bien-aimé, Ecce Filius tuus, Ecce Mater tua. Voilà votre Mère. Le Congréganiste, disciple bien-aimé de Jésus Christ, devient le Fils de Marie*.²⁰

La conformité des religieux à Jésus Christ est la démarche première qui appelle et justifie leur alliance avec Marie : **ils sont ma ressemblance, ils ne font qu'un avec moi ; adoptez-les donc en moi, et soyez Mère pour eux comme vous l'êtes pour moi**, peut dire Jésus à sa Mère. Avoir Marie pour Mère fait donc partie, pour le P. Chaminade, de la qualité de disciple de Jésus. Et plus cette réalité de disciple est vécue, non seulement comme quelqu'un qui écoute avec bienveillance la parole du Maître, mais qui suit le Sauveur jusqu'au Calvaire, plus aussi ce disciple devient fils de Marie en l'unique Fils, Jésus.

p207 Le lecteur d'aujourd'hui peut achopper sur l'emploi du verbe adopter attribué à Marie : des enfants adoptés ne sont pas de vrais enfants, peut-il penser. Dans la retraite prêchée en 1827 aux religieux, le Fondateur s'en explique. *Lorsque Jésus dit au disciple bien-aimé : Voilà votre Mère, Marie était déjà sa mère, déjà elle l'avait engendré ; le nom du disciple n'est pas indiqué parce qu'il représentait tous les hommes. La très sainte Vierge n'est pas seulement notre mère, comme on croit communément par ignorance, parce qu'elle nous a adoptés pour ses enfants : mais elle est à la force du terme notre Mère parce qu'elle nous a enfantés spirituellement, comme elle a véritablement enfanté Jésus Christ*.²¹

Un tel enseignement, habituel au P. Chaminade, s'appuie sur sa foi profonde au corps mystique du Christ.²² Il reprend ainsi la même démarche de pensée que plus haut lorsqu'il a répondu à l'objection que **tous les Ordres religieux ont honoré Marie**. Là il a esquissé l'enseignement qu'il développe davantage ici.

*. Déjà Origène (185-253), dans le Prologue de son *Commentaire de l'Évangile de saint Jean* exprime cette intuition prophétique qui ne sera développée que plus tard : si nous vivons du Christ (Galates 2,20), nous devenons le Christ et par conséquent nous sommes fils de Marie. La traduction française en est citée par H. Holstein S.J. dans son étude : *Marie et l'Eglise chez les Pères anténicéens*, dans le *Bulletin de la Société Française d'Etudes Mariales*, 9^{me} année (1951), Paris, Lethielleux, p. 21.

¹⁷. Chaminade, *Notes de retraites*, I, 157, p. 195, retraite prêchée en 1822.

¹⁸. Chaminade, *E. Marials*, I, p. 49, à "Jean".

¹⁹. Chaminade, *E. Marials*, I, 228.

²⁰. Chaminade, *E. Marials*, II, 326.

²¹. Chaminade, *E. Marials*, II, 829 et texte parallèle, 824.

²². Stanley, *The Mystical Body*, o. c., chap. IV, *The Mother of the Mystical Body*.

Comme il l'a déjà fait précédemment, le Fondateur va relever, dans cette seconde partie de la péroraison, ce qu'il regarde **comme le caractère propre de nos Ordres**. Il passe au comparatif et les termes se font insistants : **Mais je soutiens que notre vœu de stabilité nous attache à Marie d'une manière plus spéciale que les autres religieux ; nous y trouvons un titre de plus, et un titre singulièrement fort, à sa préférence** (26).

Appartenance filiale à Marie

p208 Ce passage de la péroraison met comme un point final à tout l'enseignement contenu dans la 2^{me} partie de la lettre. Il est possible maintenant de saisir exactement la nature mariale des deux Instituts religieux fondés par le P. Chaminade et Mère de Trenquelléon. Pour cela, divers degrés d'appartenance à Marie sont à prendre en compte.

Tout chrétien est fils de Marie par son union baptismale à Jésus Christ et sa conformité avec lui, Fils de Dieu, devenu, par l'Incarnation, authentique Fils de Marie. Les religieux partagent d'autant plus cette qualité avec Jésus que, par leur profession, par leur vie selon les vœux et la règle, ils lui sont plus unis, **ne font qu'un avec lui /.../ sont en lui comme il est en eux ; ils sont ses disciples, ses images, d'autres lui-même**.

Les religieux et les religieuses Marianistes vont plus loin. Par la profession des trois vœux, ils sont religieux à part entière dans un état de vie spécifiquement marial, dans des Instituts religieux dont l'esprit est *l'esprit de Marie*.²³ Ils se fixent dans cet état par un engagement explicite, leur vœu de stabilité, qu'ils ne peuvent rompre unilatéralement sans se parjurer.

Le vœu de stabilité affirme et renforce une vie d'appartenance à Marie dans l'Institut. Il prend sa source dans notre amour filial envers la Mère de Dieu. Sa fin est l'honneur et le service de Marie. Aussi est-il, pour les religieux marianistes **un titre de plus**, un titre incontestable à l'amour de prédilection de Marie.

Ont-ils raison de s'engager ainsi envers Marie ?

La réponse de Marie

p209 Oui, ils ont raison, affirme sans hésitation le Fondateur, car Marie **nous adopte avec plus de privilèges ; elle reçoit avec délices notre promesse spéciale de lui être à jamais fidèles et dévoués ; puis elle nous enrôle dans sa milice et nous consacre comme ses apôtres** (26).

Ce texte nous renvoie tout à la fois à la scène du calvaire où l'auteur met sur les lèvres mêmes de Jésus : **adoptez-les donc en moi**, et à ce qui se passe spirituellement lorsque le religieux Marianiste émet sa profession religieuse. Tout naturellement nous sommes invités à retourner aux origines des fondations religieuses.

Dès 1817, le Fondateur affirme aux premiers candidats à la vie religieuse que la profession qui va les incorporer à l'Institut, est tout à la fois une alliance avec Dieu²⁴ et avec Marie. Que lisons-nous dans les notes laissées par M. Lalanne ?

Cette alliance étroite et particulière avec la très Sainte Vierge est un des caractères propres de l'Institut ; on y trouve, comme dans notre alliance avec Dieu, le choix, l'engagement, la société qui en font une alliance parfaite.

²³. Chaminade, *E. Marials*, II, 765. Le texte vient de la retraite prêchée en 1821, 18^o méditation.

²⁴. Chaminade, *E. Marials*, II, 893-896.

Choix. Nous avons choisi Marie, nous le savons bien, et nous avons bien eu dans le cœur l'intention de la choisir pour Mère ; mais sommes-nous également assurés que de son côté la divine Marie a fait choix de nous, pour avoir en nous une famille spéciale ? Ce n'est pas moins certain. Nous n'aurions pas choisi Marie, si elle ne nous avait choisis la première. Ce n'est pas de nous-mêmes que nous sommes arrivés jusqu'ici ; c'est par une conduite secrète de la Providence, qui a dirigé cette conduite, qui a fait mouvoir ces ressorts le plus souvent à notre insu, qui nous a inspiré cette confiance de prendre pour Mère la Souveraine du monde ; nous n'en doutons pas, c'est la grâce de p210Dieu et cette grâce comme toute autre nous est venue par Marie. Car il est sûr que Marie est comme le canal par lequel nous viennent toutes les grâces de Dieu. C'est de son amour pour nous que sont parties celles qui nous ont attirés dans son sein. C'est donc Marie qui nous a choisis, c'est elle qui nous a appelés.

Engagement. A quoi nous sommes-nous engagés ? A l'honorer de tout notre pouvoir : étendre son culte, persuader de toute part la confiance et la dévotion envers elle. Ne craignons pas que la gloire de Dieu en soit diminuée et d'exciter sa sainte jalousie. Jésus aime tendrement sa Mère, et nous ne saurions faire aucune chose qui lui soit plus agréable que de l'aimer et de l'honorer comme il le fait lui-même.

D'un autre côté, à quoi Marie s'est-elle engagée ? A nous protéger, à nous exaucer, à nous chérir, comme une mère aime ses plus chers enfants.

Société. Si Marie, par l'offrande que nous lui faisons de nous-mêmes, entre en possession de notre cœur et de toutes nos facultés, elle nous fait entrer aussi en possession de sa tendresse, de son crédit et de son pouvoir ; nous acquérons sur elle une espèce de droit, pour nous et pour les autres, toutes les fois que nous voudrions obtenir une chose qui sera dans l'ordre de la sagesse et de la bonté de Dieu.²⁵

En 1819, revenant sur le même enseignement, le Fondateur conclut : C'en est fait : tout ce que nous pouvons est au service de Marie ; nous nous sommes donnés à Marie, avec tous nos biens et toutes les facultés de notre être ; Qu'elle fasse de nous ce qu'il lui plaira pour la plus grande gloire de son Fils.²⁶

Cette alliance que l'anneau porté à la main droite rappelle sans cesse, nous lie à Marie comme ses enfants privilégiés. **Elle reçoit avec délices notre p211 promesse spéciale de lui être à jamais fidèles et dévoués.** Désormais c'est elle qui nous envoie dans l'Eglise de Jésus Christ pour travailler avec elle et sous sa maternelle direction et inspiration à étendre et à approfondir la foi chrétienne, secteur qui lui est particulièrement confié : devenir **apôtres de Marie, missionnaires de Marie**, voilà notre vocation.

Ainsi se trouve amorcée, par cette péroraison, la perspective missionnaire qui sera développée dans la 3^{me} partie de la lettre.

ULTIME APPEL

Après s'être ainsi adressés à leurs auditeurs pour les amener à réfléchir et pour les convaincre, les prédicateurs pourront conclure avec celui qui les envoie.

Oh ! mon respectable Fils, que ce contrat est sacré ; qu'il est fécond en bienfaits pour nous !

Concevez-vous après cela les lâches désertions dont nous avons à gémir ?

Concevez-vous cette indifférence apathique de plusieurs ?

Concevez-vous enfin qu'on ne se sacrifie point pour Marie, qui veut bien nous donner un tel rang dans sa grande famille humaine ? (27).

²⁵. Chaminade, *E. Marials*, II, 740-742.

²⁶. Chaminade, *E. Marials*, II, 753, 3°.

Si jamais une péroraison a été préparée selon les règles, c'est bien celle-ci. L'intelligence une fois éclairée, ébranlée et persuadée, elle veut pour obtenir l'assentiment désiré, l'appui de la sensibilité, du cœur. Il est à remarquer qu'elle ne se borne pas à provoquer des résolutions de persévérance ; elle vise aussi à susciter un renouveau de conviction et de ferveur, ce qui est le propre d'une retraite.

Le mot de **contrat**, au cœur de l'exclamation, résume l'alliance avec Marie évoquée précédemment. Il est particulièrement **sacré** ce contrat car s'il nous lie p212 à Marie dans nos Instituts marianistes ; il exprime aussi notre consécration à Jésus et par lui au Père, dans l'Esprit. Cette offrande ne peut se saisir que dans une perspective d'amour, de sainteté envers Dieu et donc aussi de **bienfaits pour nous**. Appartenir à Marie à ce point, c'est participer, avec elle, à la fécondité que donne l'Esprit Saint en réponse à l'alliance qui consacre l'Eglise tout entière à son Seigneur, le Christ.

En face des bienfaits d'un pareil engagement, le grand apôtre de Marie qu'est le Bon Père Chaminade, ne pouvait retenir son admiration, admiration qu'il brûle de partager avec tous les siens.

La plus belle doctrine ne convertit personne de façon automatique. Mais accueillie dans un cœur ouvert et généreux, elle peut beaucoup. Le temps de la retraite, le Fondateur l'a rappelé au début de la lettre, est **le moment favorable pour inculquer l'esprit de nos Constitutions** et surtout **de nos œuvres** (2) qui n'ont de sens que comme une participation à la mission même de Marie. En 1839, certains sont appelés à une conversion, tous à une générosité renouvelée.

TROISIEME PARTIE

DE LA LETTRE

1. Missionnaires de Marie

2. La lettre et l'esprit

I

MISSIONNAIRES DE MARIE

p215 Les deux Ordres de Marie sont d'authentiques Ordres religieux. Ils se situent dans la tradition monastique bénédictine que le P. Chaminade assume mais qu'il adapte en lui intégrant des éléments nouveaux. Tel est l'objet de la 1^{re} partie de la LETTRE.

Ces deux Ordres vivent d'un esprit propre : ils appartiennent à Marie, la Femme victorieuse de toutes les hérésies. Le vœu de stabilité, que le Fondateur emprunte à la tradition de l'état religieux, exprime cet esprit marial et manifeste ce que nous avons de propre parmi les Instituts religieux. Tel est l'objet de la 2^{me} partie de la LETTRE.

Il reste au Fondateur à montrer que dans le domaine du dévouement apostolique, cet esprit marial imprime aux deux Ordres une physionomie particulière et typique. Le vœu d'enseignement, emprunté ailleurs, prend ici une extension autrement plus étendue et un caractère missionnaire propre.

La 3^{me} partie de la LETTRE veut donc, en un premier temps, développer **ce que les deux Ordres ont encore de spécial et d'exclusivement propre dans les œuvres communes à d'autres corps** (28). Le texte en est plus bref que celui de la 2^{me} partie dont il n'est que l'application apostolique.

p216 Une narration évoque d'abord **la conduite de la divine Providence dans la fondation des Ordres religieux** et spécifiquement dans le nôtre, à **nous les derniers de tous** (29-30).

Puis l'essentiel en est repris dans une thèse qui fixe l'esprit du vœu d'enseignement que nous faisons (31-32).

Enfin l'argumentation se réduit à une justification élogieuse de l'esprit de ce vœu suivie d'un rappel des paroles pontificales (33-34).

En un second temps, **pénétré de cette maxime de saint Paul : la lettre tue, mais l'esprit vivifie**, l'auteur en fait l'application au cinquième vœu des Marianistes. Il leur rappelle qu'ils sont **missionnaires de Marie** ce qui leur interdit de **se ravalier au rang avili des industriels de l'enseignement**. Mais tous ont à œuvrer ensemble au nom de la même et unique mission (35).

Le commentaire de cette 3^{me} partie de la LETTRE, aura donc lui aussi deux développements majeurs :

I. L'affirmation et la démonstration que **nous sommes tous missionnaires et missionnaires de Marie**.

II. L'application de la maxime de saint Paul qui nous permet de mieux saisir ce que nous avons à faire : **multiplier les chrétiens**.

1. TOUS MISSIONNAIRES

Les expressions de *mission* et de *missionnaire* sont fréquemment utilisées dans ce texte qui se veut orienté vers l'apostolat des deux Instituts marianistes. **p217** Elles sont familières au Fondateur, lui-même Missionnaire apostolique.

D'une étude récente¹ on peut conclure que le Père Chaminade se situe ainsi dans le courant missionnaire issu du Concile de Trente et particulièrement développé en France à partir du 17^{me} siècle. Son exil à Saragosse (1797-1800) lui donne une orientation missionnaire spécifique : celle de vouloir coopérer à la reconstruction de l'Eglise de France en s'appuyant sur des dynamismes nouveaux et profondément apostoliques.

Dès avant son retour dans sa *malheureuse patrie*, le P. Chaminade lui-même demande à Rome la *qualité de Missionnaire apostolique*² qui lui est accordée par le décret du 28 mars 1801.

Le Fondateur ne crut pas mieux en exercer les fonctions que par l'établissement d'une Congrégation de jeunes gens puis de jeunes filles et enfin de pères et de mères de famille ainsi que de prêtres. Plus tard, il fondera deux Instituts religieux.

L'essentiel, pour lui, restera toujours d'insuffler à toutes ces fondations un véritable esprit missionnaire. Une phrase résume tout : *Chaque congréganiste, de quelque sexe, de quelque âge, de quelque état qu'il soit, doit devenir membre actif de la mission.*³ Son projet est simple et audacieux pour son temps : il veut que ses disciples, sans distinction et sans exception, partagent sa propre mission, celle que le Siège apostolique lui a confiée. Il ne veut pas devenir prédicateur de missions paroissiales, bien qu'il y ait coopéré occasionnellement, mais rassembler des chrétiens en état permanent de mission et donner ainsi, pour sa part, l'image d'une Eglise toute entière missionnaire.

p218 La fondation de ses deux Ordres religieux est une autre expression du même projet : *Votre communauté sera toute composée de religieuses missionnaires,*⁴ écrit-il, avant même la fondation des Filles de Marie, à Adèle de Trenquelléon. A ses Frères, un moment découragés, il rappellera l'exemple des apôtres et ajoutera sur un ton ferme : *Vous êtes de vrais missionnaires /.../. Vous êtes tous missionnaires, remplissez votre mission !*⁵

Ces quelques rappels permettent de saisir que la spiritualité de G.-Joseph Chaminade était missionnaire⁶ en même temps que mariale et c'est à le rappeler à ses deux Instituts religieux qu'il consacre la 3^{me} partie de la LETTRE.

Qui dit mission, dit envoi. L'initiative de tout envoi procède de l'amour. *Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils, son Unique* (Jean 3,16). La mission prend naissance dans le cœur de Dieu et tend à répandre la charité sur terre, pour unir les hommes. Tous les religieux, les cloîtrés comme les actifs, ont donc une même mission qui est une mission de charité. Le Saint-Père ne s'était-il pas plu à rappeler, dans le Décret de louange, *l'esprit tout de charité* qui doit être inculqué par le Fondateur aux siens ? Le P. Chaminade rappelle ces vérités au début de l'évocation qu'il fait des Ordres religieux.

POUR TOUS, UNE MISSION DE CHARITE

Admirons, mon respectable Fils, la conduite de la divine Providence dans la fondation des Ordres religieux. p219 Leur esprit toujours respectivement approprié aux divers besoins des époques, se résume en général dans l'oracle du Sauveur : *Mandavit unicuique de proximosuo ; Dieu a donné à chacun un mandat sur son prochain.*

Les uns ont eu pour mission unique de donner au monde le spectacle ravissant du

¹. Pierrel Ph., *Chemins*, o.c.

². Chaminade, *Lettres*, I, 52, p. 87, du 8.10.1814, à Adèle de Trenquelléon.

³. Voir note précédente.

⁴. Chaminade, *Lettres*, I, 57, p. 98, du 3.10.1815.

⁵. Chaminade, *Lettres*, III, 725, p. 378, du 7.02.1834 au P. Chevaux.

⁶. Côté R., *La spiritualité*, o. c.

renoncement absolu et de la mortification chrétienne ; les premiers se formèrent dans les déserts de la Thébéïde, et de là, comme de leur berceau, se répandirent peu à peu dans le monde entier : vous savez tous les héros de la pauvreté et de la pénitence qu'ils ont offerts à l'admiration des anges et des hommes (29).

La **charité** que tous les religieux ont mission de vivre, est rappelée par l'Écriture Sainte et doit s'adapter aux divers besoins des époques.

La Parole de Dieu par laquelle le Fondateur exprime sa conviction, se lit dans le livre de l'Écclésiastique (Siracide), en la traduction de la Vulgate : *Dieu a donné à chacun un mandat sur son prochain* (Eccli 17,12).

Cette parole qui s'applique à l'homme dans la création était communément utilisée par les prédicateurs pour témoigner de la responsabilité des chrétiens par rapport aux autres hommes. Ainsi le P. Chaminade l'emploie-t-il pour rappeler que les enfants doivent assistance spirituelle à leurs parents⁷ et dans un exposé sur la sévérité du *jugement général*, pour affirmer que nous serons jugés sur les *péchés d'autrui* dont nous portons nous-mêmes une part de responsabilité, surtout *ceux qui par leur état ou condition sont élevés au-dessus des autres et établis pour leur commander*.⁸ Dans la LETTRE, l'application du texte biblique est très générale : chaque **p220** Ordre religieux reçoit de Dieu une mission pour travailler au salut des autres, de tous.

L'adaptation **aux divers besoins des époques** est donc pour le Fondateur une nécessité interne à la charité envers le prochain. Celle-ci a inspiré la vie religieuse à toutes les époques, depuis les solitaires des déserts de la Thébéïde jusqu'à nos jours. Réaliste, le P. Chaminade savait lire les signes des temps pour y discerner les indications positives de l'Esprit de Dieu, de sa Providence, comme il aimait à dire.

Ainsi en août 1816, trois mois après la fondation des Filles de Marie, il se demande *s'il y avait raison suffisante d'instituer un nouvel Ordre*.⁹ Il devait se poser cette importante question. En effet, le 3 juin précédent, l'archevêque de Bordeaux Mgr. d'Aviau, qui se montrait fort réservé sur la nouvelle fondation, venait de rappeler au P. Chaminade ce qu'avaient statué à l'égard des nouvelles fondations d'Ordres religieux deux conciles, le 4^{me} du Latran (1215) et le 2^{me} de Lyon (1275).¹⁰

Le texte du mois d'août prend en considération cet avis. Mais la réflexion du Fondateur, inspirée par l'histoire des Ordres religieux, lui donna nombre d'arguments positifs pour maintenir et développer sa nouvelle fondation. Bien plus, l'année suivante, il mit en route une seconde fondation.

Cette manière de chercher le dessein de Dieu dans l'histoire des hommes était familière au P. Chaminade, sensible à tout ce que la Révolution avait introduit de positif et de nouveau en France.¹¹

p221 A certains prêtres de Bordeaux, du Sud-Ouest et surtout de Paris, qui lui reprochaient de réinventer des Congrégations mariales pour laïques en une forme nouvelle, il répond en affirmant nettement ses convictions.

Et pourquoi l'état des choses n'est-il plus le même ? Pourquoi de nouveaux besoins demandent-ils de nouveaux secours et de plus grands ? Depuis les catastrophes de la Révolution, quel est l'homme sage qui ne voie pas que les leviers qui remuaient le monde

⁷. Chaminade, *Notes d'Instr.* 7, 132, p. 84.

⁸. Chaminade, *Notes d'Instr.* 8, 135, p. 72.

⁹. Chaminade, *Conférences*, o.c., première question. Voir le texte complet de la réponse à cette première question, dans le DOCUMENT^o 19, en fin de volume, p. 375.

¹⁰. Chaminade, *Lettres*, I, p. 115-116.

¹¹. Le P. Chaminade n'est nullement à classer parmi ceux qui ont voulu restaurer l'Église de l'Ancien Régime. Il est, en ecclésiologie, créateur d'avenir et non un nostalgique du passé.

*moral ont, en quelque manière, besoin d'autres points d'appui ? Il s'agit donc seulement de savoir si les Congrégations nouvelles offrent plus de moyens et de ressources que les anciennes. C'est ce que nous croyons.*¹²

Le Fondateur précisait ainsi une vue qui lui était familière et qu'il exprime ainsi en tête des *Constitutions de la Société de Marie* (article 1^{er}) : *Le deuxième objet des religieux est de travailler dans le monde au salut des âmes, en soutenant et propageant, par des moyens adaptés aux besoins et à l'esprit du siècle, les enseignements de l'Évangile, les vertus du Christianisme et les pratiques de l'Église catholique.*

Ainsi procédait la charité inventive du Fondateur des Marianistes.

RELIGIEUX A MISSION UNIQUE

L'auteur de la LETTRE souligne la manière dont est vécue la charité comme service de Dieu et du prochain dans toute vie religieuse, y compris celle qui semble la plus séparée du monde, la vie monastique.

La charité monastique

p222 Dans le monachisme ancien, le Fondateur discerne une mission unique qui consiste à **donner au monde le spectacle ravissant du renoncement absolu et de la mortification chrétienne**. Les deux valeurs mises en avant, le renoncement et la mortification, peuvent paraître aujourd'hui bien négatives comme expressions de la charité ; elles sont cependant les valeurs recherchées par tout l'état religieux ancien et l'on se condamne à n'y rien comprendre si l'on ne les prend pas en considération.

Le **renoncement absolu** sort tout droit de l'Évangile. Comme tous les Fondateurs d'Ordres religieux, les nôtres se plaisaient à rappeler la parole de Jésus : *Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive* (Marc 8,34 et Matthieu 16,24). En effet, la première démarche de tout religieux reste la rupture d'avec le monde pécheur condamné par Jésus. Dire résolument non à toute inspiration égoïste de la vie devient l'acte d'amour fondamental pour Jésus et un grand témoignage de charité fraternelle.

La **mortification chrétienne** est une conséquence du baptême qui plonge le chrétien dans la mort de Jésus pour qu'il ressuscite avec lui à une vie nouvelle (Romains 6,3-11). Le chrétien qui entrait au monastère était socialement *mort au monde* afin de ne plus vivre que pour Dieu, en Jésus Christ, dans une société nouvelle destinée à rappeler au monde le Royaume déjà présent.

Les fondations religieuses marianistes¹³ communient par bien des aspects à cette doctrine fondamentale : le même esprit de renoncement et de mortification animait nos Fondateurs et leurs premiers disciples. Les **p223** Pères du désert et les Ordres monastiques restent pour eux une constante référence.

S'adapter au temps

Si l'esprit de notre vie religieuse¹⁴ nous le partageons avec toute la tradition monastique, les structures, elles, sont adaptées à des choix apostoliques nouveaux.¹⁵ *Votre Ordre n'aura*

¹². Chaminade, *Réponse aux difficultés*, p. 236-237.

¹³. Sur le renoncement et la mortification chez nos Fondateurs, voir DOCUMENT N° 20, en fin de volume, p. 377.

¹⁴. Pour un enseignement du P. Chaminade sur l'état religieux, voir la 2^e *Lettre à un Maître des novices*, dans *E. de Direction*, II, 86-107 et où le Fondateur affirme : *C'est à peu près l'idée que je me suis toujours faite de l'état religieux* (n° 103).

¹⁵. Chaminade, *Constitutions sm.* article 57 : *Les pénitences, qui tiennent une grande place dans les moyens des Instituts religieux qui ont pour fin spéciale l'expiation des péchés, tant individuels que publics, n'ont pas une si*

*aucune rigidité du côté de la pénitence ; mais il en aura beaucoup du côté de la pratique des vertus religieuses, et dans les précautions à prendre pour que les exercices de zèle ne nuisent pas à l'esprit intérieur.*¹⁶

Il faut cependant préciser qu'un aspect de notre vie religieuse marianiste a été situé nettement en continuité avec le monachisme ancien : le travail manuel qui était primitivement proposé à toutes et à tous.

Cette évocation du monachisme ancien telle qu'elle est faite très rapidement dans la LETTRE, exprime donc bien l'idée que le P. Chaminade s'en faisait. Dans le texte qui suit, M. David Monier, le secrétaire du Fondateur, résume dès 1815, la naissance des Ordres religieux dont les uns sont à mission unique et dont les autres se situent davantage au milieu des hommes.

p224 *L'état monastique fut une institution divine : les apôtres, les disciples, les premiers chrétiens en furent les modèles. La vie parfaite à laquelle s'attachèrent ces premiers enfants de Jésus Christ fut celle que les solitaires et les religieux ont voulu conserver depuis pour l'édification du monde : le dessein de ces derniers dut naître du nouvel aspect que prit la religion chrétienne, lorsque, s'étendant sur toutes les contrées de la terre, elle se trouva associée, pour bien des hommes, avec les devoirs de la vie civile.*

Les plus zélés renoncèrent à tous les emplois et s'enfuirent dans les déserts pour ne conserver rien de terrestre et échapper à tous les obstacles qui nuisaient à leur perfection intérieure ; d'autres essayèrent de sanctifier toutes leurs occupations, s'attachant à conserver dans le sein de leur famille la nouvelle religion qui était venue du Ciel pour éclairer et vivifier le monde. Les familles converties formèrent bientôt des sociétés qui ne furent pas moins fécondes en confesseurs de la foi et en martyrs que les solitudes, où les pénitents épars attiraient la vénération des peuples.

Les institutions des déserts et celles plus voisines des cités se sont également perpétuées. Les premières ont vu des cités se former autour d'elles ; les autres ont éclairé les cités où elles étaient restées. Mais de cette double origine sont venus des établissements de deux genres : les uns, plus spécialement voués à la contemplation, restent isolés et se séparent du monde ; les autres, destinant une partie de leurs œuvres au salut du monde, ont à défendre leurs mœurs contre ce monde même qu'ils cherchent à attirer à la religion /.../.

*Le seul travail est de choisir entre les règles et les maximes de ces divers serviteurs de Jésus Christ et de s'arrêter à celles qui pourraient mieux convenir aux besoins du temps, aux hommes avec lesquels il faut que notre vie se passe sur la terre.*¹⁷

p225 Ainsi situait-on en ce temps-là ces catégories d'Ordres religieux. Nous avons fait connaissance avec la première et vu qu'elle a inspiré nos Fondateurs. Qu'en est-il de la seconde ?

RELIGIEUX A DOUBLE MISSION

Jamais la visée apostolique n'a fait défaut à ceux qui se sont voués au seul service de Dieu. La prière et l'oblation de soi peuvent l'incarner, comme en témoignent tant d'exemples ; mais faire connaître Jésus Christ, porter à d'autres l'Évangile, quoi de plus naturel dans l'Église depuis la première Pentecôte ?

La vie religieuse, avec sa tendance érémitique fort accentuée à l'origine, s'est ouverte très tôt au souci de l'évangélisation. Que d'églises doivent leur origine à des moines, que de paroisses se sont formées autour d'un couvent !

grande importance dans une Société qui se propose d'autres fins.

¹⁶. Chaminade, *Lettres*, I, 61, p. 103, du 11.01.1816 à Adèle de Trenquelléon.

¹⁷. *Institut des Filles de Marie*, premier essai. Texte rédigé par M. David Monier pour le P. Chaminade, et cité dans E.F. I, 26, p. 33-34.

Cependant le but unique du monachisme sera encore défini par saint Bernard au 12^{me} siècle, comme une opposition absolue au monde. *Nous fuyons tout ce que les gens du monde recherchent et ce qu'eux-mêmes fuient nous le recherchons, à la manière de ces danseurs et de ces saltimbanques qui, la tête en bas et les pieds en haut, contrairement à l'usage ordinaire, se tiennent et marchent sur leurs mains, et attirent ainsi sur eux tous les regards.*¹⁸ N'est-ce pas une façon imagée de dire qu'ils sont livrés en spectacle aux hommes pour témoigner devant eux du paradoxe chrétien qu'est la vie monastique ?

Mais l'Esprit Saint, pour de nouveaux besoins a suscité des religieux à double mission. **D'autres Ordres sont venus plus tard multipliant dans le champ du Père p226 de famille des ouvriers de toute sorte, destinés à arracher l'ivraie semée par l'ennemi, et à continuer en même temps, chacun dans une certaine mesure, l'œuvre de l'abnégation et de la croix. Et parmi ces Congrégations, formées par tous les siècles et dans tous les climats, les unes sont appelées à telle fin particulière et les autres à telle autre.**

Les Ordres mendiants

Une première évolution significative a été introduite dans le monachisme par les Ordres mendiants, à partir du 13^{me} siècle.¹⁹ Suite à de profonds changements économiques et sociaux, à l'encadrement paroissial insuffisant, les Frères mendiants apportent en Europe un souffle de *vie apostolique*, une adaptation de la vie religieuse aux nécessités de l'évangélisation. Leur refus de tous biens fonciers leur permet une grande mobilité soit pour parcourir les campagnes, soit pour se fixer, par petites fraternités, aux abords des villes où est en train de s'établir une population nouvelle, mouvante et plus démunie.

Ils forment des *milices* nouvelles, entièrement dévouées au Saint-Siège ; et forts de cette vocation, ils pénètrent dans le champ jusque là réservé au clergé séculier. Libres de toute responsabilité par rapport aux lourdeurs des paroisses, ils s'adonnent essentiellement à la prédication qui doit amener les auditeurs à la confession de leurs péchés et à un esprit de pénitence.

La vie de pauvreté effective des premiers Mendiants contribuait par elle-même à l'impact apostolique de la prédication. L'évangélisation, avec eux, devient une finalité de la vie religieuse.

p227 Cette fin apostolique conditionne la constitution interne des nouveaux Ordres : la Règle des premiers Franciscains prend à la lettre quelques phrases de l'Évangile ; la structure de l'Ordre est nettement pyramidale et centralisée ce qui permet à l'autorité de déplacer les religieux selon les appels ou les besoins de l'évangélisation.

Avec les Ordres mendiants, l'Église s'enrichit d'un style nouveau de vie religieuse : une vie mixte, à la fois contemplative et active à cause de la double option prise, d'une part celle de l'ascétisme, de la prière et d'autre part celle du service et de la prédication.

L'exemple des apôtres et de l'Église primitive de Jérusalem c'est-à-dire une ecclésiologie nouvelle et dynamique puisée aux sources du Nouveau Testament, sous-tend pareille nouveauté.

Cette perspective d'une vie religieuse mixte, le P. Chaminade l'a adoptée d'emblée pour ses fondations religieuses.²⁰ Dès l'article 2 des *Constitutions de la Société de Marie* de 1839, il pose nettement comme principe que la Société *veut, autant que Dieu l'aidera, joindre le zèle*

¹⁸. Saint Bernard, *Lettre* 87, n° 12, citée par Thomas R., *Saint Bernard*, Nice, s.d., p. 87.

¹⁹. Pour les citations de ces paragraphes sur les Ordres mendiants, voir *mendiant* dans l'encyclopédie *Catholicisme*.

²⁰. Y compris pour le Tiers-Ordre régulier des Filles de Marie; cf. Chaminade, *Lettres*, V, 1289, p. 384, du 2.01.1844, *Circulaire au Tiers-Ordre*. C'est la dernière circulaire signée par le Fondateur.

à l'abnégation, le travail à la prière, et, en réunissant les avantages de la vie active à ceux de la vie contemplative, atteindre les fins de l'une et de l'autre.

Si, dans cet article constitutif, le travail et la prière rappellent le fameux *ora et labora* des Bénédictins, le zèle et l'abnégation, eux, situent l'Institut dans la perspective ouverte par les Mendiants, et aussi par les Congrégations de Clercs réguliers, nés dans l'Eglise avec la Renaissance, c'est-à-dire à partir du 15^{me} siècle, en Italie.

Les Clercs réguliers, les Jésuites

p228 Aux 15^{me} et 16^{me} siècles, l'Eglise a besoin de prêtres nouveaux pour entreprendre et faire aboutir une réforme interne ressentie comme nécessaire en ce début de la Renaissance et définie par le concile de Trente. Sous l'action de l'Esprit surgit un nouveau genre de religieux dont les Jésuites,²¹ au 16^{me} siècle, deviennent rapidement le type.

Cette Compagnie fondée par un militaire converti, Ignace de Loyola, se donne un premier projet apostolique : défendre et propager la foi, faire avancer les âmes dans la pratique de la foi chrétienne. Comme pour les Ordres mendiants, ce but positif se doublera vite, sous la pression des événements, d'un autre : lutter contre les hérésies, afin de maintenir la pureté de la foi.²²

De multiples moyens sont mis en œuvre par les Jésuites : prédications, exercices spirituels, catéchisme, célébration des sacrements, œuvres de miséricorde **p229**spirituelles et corporelles. Aux trois vœux ordinaires, les premiers Jésuites ajoutent un quatrième : celui d'une soumission spéciale au Pape qui peut leur confier, par leur Général, des *missions* c'est-à-dire des charges, des fonctions, des affaires à traiter pour le bien de l'Eglise et la propagation de la foi.

Comme les Ordres mendiants, les Jésuites s'efforcent de vivre la pauvreté personnelle et collective ; cette dernière est cependant aménagée pour les noviciats et les collèges. Ils introduisent dans la vie religieuse un ensemble de prescriptions destinées à suppléer aux us et coutumes monastiques, que leur vie apostolique les oblige à abandonner.

Aussi ont-ils une longue et sérieuse formation, avec des vœux simples avant les engagements solennels. L'office de chœur en commun est remplacé par la pratique quotidienne de l'oraison mentale. Les liens d'obéissance au supérieur sont renforcés et chaque année ils s'adonnent à la retraite spirituelle. Leur habit est celui des prêtres séculiers, aucune pénitence ni austérité n'est prescrite par les *Constitutions* et la gamme de leurs ministères est fort large selon la formule : *servir Dieu en mission universelle*.

Cette évocation rapide de deux étapes successives et complémentaires du développement de la vie religieuse mixte permet d'éclairer et d'illustrer les affirmations de la narration historique de notre LETTRE.

Que tous les Ordres dits apostoliques continuent en même temps, **chacun dans une certaine mesure, l'œuvre de l'abnégation et de la croix**, cela est indéniable. Mais les pénitences extérieures et même collectives se font plus intérieures et plus personnelles. La vraie pénitence est vécue dans les travaux apostoliques. Telle est aussi le dessein du

²¹. Ce développement s'inspire de l'article *Jésuites* du *Dictionnaire de Spiritualité*.

²² *Quiconque, dans notre Compagnie, que nous désirons être marquée du Nom de Jésus, veut militer pour Dieu sous l'étendard de la croix et servir le seul Seigneur et l'Eglise son Epouse, sous le Pontife romain, vicaire du Christ sur terre /.../, qu'il se représente en esprit qu'il est partie d'une Compagnie laquelle est instituée pour ceci surtout qu'elle défende et propage la foi, et qu'elle fasse profiter les âmes dans la vie et la doctrine chrétienne /.../, soit chez les Turcs, soit chez n'importe quels autres infidèles, même en ces parties qu'on appelle les Indes, soit chez les hérétiques, les schismatiques, soit aussi chez les fidèles /.../. Que ceux qui viendront à nous, avant de mettre ce fardeau sur leurs épaules méditent beaucoup et longuement /.../. Extrait de la Bulle *Exposcit debitum*, de Jules III, 21 juillet 1550.*

P. Chaminade.

*Notre esprit à nous, dans l'Institut et dans la Société, n'est pas proprement la pénitence, telle que l'ont entendue les anciens solitaires, saint Benoît, saint Bernard et p230 les Trappistes /.../ mais comme notre esprit est le zèle, le zèle de la gloire de Dieu par la connaissance et l'amour de l'auguste Marie, nous embrassons toutes les œuvres de zèle, et en conséquence nous suivons un régime qui suffise pour nous soutenir dans les travaux, sans trop favoriser la nature toutefois.*²³

Cependant le Fondateur, dans les retraites aux religieux, dans les conférences aux religieuses, prêche fréquemment la Croix. Il est convaincu que *la vie religieuse est nécessairement une vie pénitente, puisqu'elle est un exemplaire de la vie de Jésus Christ.*²⁴ Pour lui, toute vie religieuse, qu'elle soit contemplative ou active, doit être, à la suite du Christ, participation effective au mystère pascal.

UN TEXTE NEGATIF

La LETTRE affirme que les Ordres et Congrégations à mission double sont **destinés à arracher l'ivraie semée par l'ennemi** dans le champ du Père de famille. Il faut avouer que ce travail, dans l'Evangile même, est condamné par Jésus (Matthieu 13,29). Il est le fait de serviteurs qui ne saisissent pas le dessein mystérieux de Dieu de laisser croître ensemble le blé et l'ivraie.

Cette expression inadéquate semble bien être du rédacteur, le P. Narcisse Roussel, car elle ne se trouve employée nulle part ailleurs dans les écrits du P. Chaminade. Bien au contraire, il affirme très réalistement dans les *Constitutions de la Société de Marie*, sous le titre *De l'éducation chrétienne : Il n'y a que deux manières de p231 sauver les hommes : les préserver de la contagion du monde, et les en guérir, s'ils en ont été atteints* (art. 253). Préserver et guérir, n'est-ce pas le sens de l'enseignement même du Sauveur et le but de la plupart de ses miracles ?

Négative également et étriquée, cette autre affirmation du rédacteur que parmi ces Congrégations nombreuses, **formées par tous les siècles et dans tous les climats, les unes sont appelées à telle fin particulière et les autres à telle autre** (29).

Or, les Ordres mendiants, les Jésuites et bien d'autres, se consacraient dès leur fondation à un apostolat plutôt universel. Que les moyens apostoliques se soient particularisés avec le temps, qu'on se souvienne des Jésuites et de leurs collègues, cela est un fait qui avait touché aussi la Société de Marie, engagée en grande partie dans l'enseignement à l'époque même de cette LETTRE.

Il est vrai aussi que bien des Congrégations ont été fondées en vue de tel apostolat précis : tenue des écoles, soin des malades, rachat des prisonniers. Notre texte fait probablement allusion davantage à des exemples de ce genre.

Le rédacteur, tout en n'exprimant pas les résultats d'une analyse historique détaillée, dit cependant une vérité générale : la tendance qu'a l'esprit apostolique des origines à se particulariser, à s'incruster en certains moyens et en des méthodes qui ont fait leur preuve. Il existe une érosion de la ferveur primitive qui guette tous les Instituts religieux plus anciens. Les fondations récentes, libres du poids des traditions, sont plus ouvertes à l'esprit et à l'universalité.

Une conclusion s'impose au sujet de la partie historique de cette narration : le rédacteur, progressivement, passe de l'évocation du but général de toute vie religieuse, la charité, à la mission unique des contemplatifs pour terminer sur la fin particulière des Ordres et

²³ . Chaminade, *Lettres*, V, 1175, p. 104, du 8.10.1839 à Mère Xavier; cf. I, 61, p. 103, du 11.01.1816 à Adèle de Trenquelléon et V, 1289, p. 387, du 2.01.1844, *Circulaire au Tiers-Ordre des Filles de Marie*.

²⁴ . Chaminade, *Constitutions sm.*, article 57.

p232 Congrégations actifs.²⁵ Ce rétrécissement des perspectives au fur et à mesure que la narration avance, relève, du moins partiellement, d'un procédé littéraire qui veut créer une opposition et faire ressortir ainsi l'universalité apostolique qui caractérise les fondations religieuses du P. Chaminade. Le narrateur reprendra donc, non sans une certaine emphase prétentieuse : **Or nous, les derniers de tous.**

NOUS, LES DERNIERS DE TOUS

La narration se poursuit. Après avoir situé moines et autres religieux actifs, l'auteur en vient, en deux longues phrases, aux religieux et religieuses des Instituts marianistes.

Or, nous, les derniers de tous, nous qui nous croyons appelés par Marie elle-même pour la seconder de tout notre pouvoir dans sa lutte contre la grande hérésie de cette époque, nous avons pris pour devise, comme nous le déclarons dans nos Constitutions (art. 6), ces mots de la très Sainte Vierge aux serviteurs de Cana : Faites tout ce qu'il vous dira.

Convaincus que notre mission à nous, malgré notre faiblesse, est d'exercer envers le prochain toutes les œuvres de zèle et de miséricorde, nous embrassons en conséquence tous moyens de le préserver et de le guérir de la contagion du mal, sous le titre général de l'enseignement des mœurs chrétiennes, et nous en faisons dans cet esprit l'objet d'un vœu particulier (30).

La première phrase rappelle le sens marial de **p233** notre vocation qui, selon les Constitutions, peut s'exprimer en la parole de Marie aux serviteurs de Cana : *Faites tout ce qu'il vous dira* (Jean 2,5).

La seconde phrase reprend et applique la maxime générale rappelée au début de cette 3^{me} partie de la LETTRE : le but de tout apostolat est d'exercer la charité envers le prochain. Pour ce faire nous n'excluons aucune œuvre et nous sommes disposés à utiliser tous les moyens qui peuvent aider le prochain à mieux vivre sa foi chrétienne. Liée à la mission de Marie, celle des Marianistes participe à l'universalité de la sienne.

ANALYSE LITTÉRAIRE

Avant d'entrer dans l'étude plus détaillée de cette seconde partie de la narration, deux remarques d'ordre littéraire s'imposent.

En premier lieu, le lecteur remarque l'opposition de ce paragraphe par rapport à celui qui précède. L'auteur a voulu la marquer avec force. A l'aspect plutôt négatif des autres Ordres, il oppose avec un brin d'insolence le **nous** répété trois fois dans la seule première ligne et huit fois dans cet unique paragraphe. Tous les verbes conjugués, le sont à la première personne du pluriel. Si l'on ajoute à ces constatations les deux **notre** de ce développement, l'on saisit toute la force que le rédacteur a voulu donner à ce qui est propre aux fondations religieuses du P. Chaminade. Une fois de plus se trouve ainsi mis en relief le sens général de cette LETTRE : bien marquer **ce que les deux Ordres de Marie ont /.../ d'exclusivement propre dans les œuvres communes à d'autres corps** (28).

Cet **exclusivement** traduit la conscience du Fondateur de faire, sur le plan apostolique également, œuvre nouvelle et originale.

p234 Dès l'abord se dégage de ce texte un profond esprit de corps qui fut déjà une des caractéristiques de la Congrégation mariale des laïques. Le Fondateur explique lui-même

²⁵ . Les Instituts religieux du P. Chaminade avaient, au temps des Fondateurs, trois fins. Voir sur ce sujet le DOCUMENT N° 21, en fin de volume, p. 380.

qu'elle est la réunion *sans confusion* de personnes jeunes et plus âgées, hommes et femmes, des divers états et professions, *d'où il résulte, dans les villes, un corps de société complet, éclairé sur la religion, la pratiquant publiquement, de bonne foi, et dans toute sa pureté : ce qui représente assez bien, dans ce siècle de libertinage et d'impiété, la société des premiers chrétiens.*

Se référer à l'Eglise des Actes des apôtres n'a rien d'original : c'est le fait de quasi tous les fondateurs religieux. Mais avoir réussi à faire vivre ce *corps* de chrétiens et d'avoir pu lui insuffler un esprit dynamique jusqu'à pouvoir affirmer : *chaque Directeur est un missionnaire permanent, chaque Congrégation une mission perpétuelle,*²⁶ voilà bien une originalité du P. Chaminade.

Après l'insistance sur la persévérance, dans la 2^{me} partie de la LETTRE, se trouve soulignée ici la dominante de la 3^{me} partie : une visée missionnaire qui inspire le dévouement de tous les membres dans la diversité des tâches et des professions. Cette caractéristique de toutes les fondations du P. Chaminade est particulièrement visible dans la Société de Marie où prêtres, frères lettrés, travailleurs manuels et administrateurs sont tous religieux à part entière en un unique Institut, sur la base de l'état religieux inspiré de saint Benoît.

La seconde remarque d'ordre littéraire veut souligner une seconde opposition : celle qui se manifeste entre la faiblesse des derniers de tous et la puissance de Marie qui envoie ses missionnaires ; la petitesse des hommes engagés et la grandeur de la mission à laquelle ils participent.

p235 En effet, ce **nous les derniers de tous** comporte une double signification. Il veut évoquer que nous sommes d'une génération nouvelle et récente d'Instituts religieux, nés dans la nouveauté de l'après-Révolution, et qui devons faire face, avec des moyens nouveaux et plus universels à la dégradation de la foi qui n'épargne plus personne.

Et en même temps ces **derniers** sont des humbles et des petits, sans prétention. Tel est le sens des tout premiers mots des *Constitutions de la Société de Marie* qui présentent *la petite Société qui offre ses faibles services à Dieu et à l'Eglise*, mais qui est forte de la force de Marie (article 1).

Disciples du P. Chaminade, Missionnaire apostolique, les religieux et religieuses marianistes ont une mission originale qui veut manifester l'Eglise en son unité primitive ; une mission qui assume à la fois et dans un même mouvement notre faiblesse de derniers venus et la puissance de Marie. Tel est l'enseignement qui ressort d'une simple analyse littéraire. Il est bon de l'approfondir encore à la lumière de l'histoire et des écrits des Fondateurs.

« FAITES TOUT CE QU'IL VOUS DIRA »

Pour développer cette vocation missionnaire, le P. Chaminade rappelle succinctement ce qu'il a longuement développé dans la 2^{me} partie de la LETTRE : la mission maternelle et ecclésiale de Marie et notre engagement de fils et de filles de Marie au service de notre Mère en sa mission (11-13).

Appelés par Marie elle-même

p236 L'oblation du religieux s'enracine dans une initiative de Marie : **Nous qui nous croyons appelés par Marie elle-même...** (30). Marie intervient dans la vocation marianiste qui est réponse à un appel de Marie. *Nous n'aurions pas choisi Marie, si elle ne nous avait choisis la première. Ce n'est pas de nous-mêmes que nous sommes arrivés jusqu'ici*, affirme le

²⁶. Chaminade, *Réponse aux questions*, p. 233-237. Voir des textes analogues dans *Réponses aux 7 difficultés*, p. 153-158.

P. Chaminade à ses premiers religieux dans un commentaire de l'alliance avec Marie.²⁷

Loin de contredire le fait que tout religieux, comme tout chrétien, est appelé par Jésus à le suivre et à devenir son disciple, plus encore, son ami (Jean 15,14-16), cette vocation mariale, cet appel accueilli de la bouche de Marie, s'inscrit tout à fait dans la même réalité évangélique. Jésus appelle, mais il le fait aujourd'hui par l'Eglise. Même saint Paul, illuminé directement par le Christ sur la route de Damas, doit rencontrer Ananias qui lui impose les mains et le baptise (Actes 9,6-18). Nous recevons l'appel du Seigneur en Eglise, les uns par les autres. Et pourquoi pas par Marie, membre si éminent de l'Eglise et le meilleur disciple de son Fils ?

La vocation marianiste est liée aussi au fait que Marie est notre Mère. Elle aime ses Enfants privilégiés et les regroupe autour d'elle pour suivre le Christ avec elle et comme elle. L'alliance avec Marie explique l'origine de la vocation marianiste. *C'est donc Marie qui nous a choisis, c'est elle qui nous a appelés,*²⁸ ce qui nous a permis à notre tour de choisir Marie et de nous engager envers elle **pour la seconder de tout notre pouvoir dans sa lutte contre la grande hérésie de cette époque** (30).

La Mère de l'Eglise nous propose donc de partager son propre engagement ecclésial. Notre amour filial **p237** envers Marie nous entraîne à nous mettre à la totale disposition de Marie, non seulement pour lui confier notre être et nos biens, mais pour prendre une part active à ce dont elle est investie par son Fils lui-même.

Notre devise

Et voici qu'apparaît, sous la plume de l'auteur, une **devise** qui fut tout d'abord inscrite dans les *Constitutions de la Société de Marie*,²⁹ le bref testament que Marie laisse aux servants des noces de Cana : *Faites tout ce qu'il vous dira* (Jean 2,5). Quel est l'usage que fait le Fondateur de cette phrase ? Et tout d'abord, d'où lui vient cette devise ?

Origine de la devise

Selon le P. Simler, 4^{me} Supérieur général, *notre Fondateur avait en effet l'habitude de nous répéter cette parole* : Quodcumque dixerit, facite, *comme maxime que la Société avait choisie. Il disait que l'ordre donné par Marie aux serviteurs de Cana était adressé à chacun de nous* : *Faites ce qu'il vous dira.*³⁰ Cette affirmation transpose simplement le texte des Constitutions.

Quant à *l'habitude* qu'avait le P. Chaminade d'utiliser cette phrase, elle est relativement récente dans sa vie. Une seule fois, ce texte johannique est cité dans **p238** les 12 volumes des *Notes d'Instruction* qui forment l'essentiel des anciens écrits du Fondateur.³¹

La deuxième utilisation de Jean 2,5 se lit, en 1815, à la reprise de l'activité des Congrégations mariales qui avaient été supprimées par Napoléon I. La nouvelle édition du *Manuel du Serviteur de Marie* s'ouvre sur une longue *Introduction à l'état de Congréganiste* dans laquelle, à propos *Des œuvres de charité et de miséricorde* on pouvait lire : *Lorsque le vin manqua aux noces de Cana, c'est à Marie qu'on exposa l'indigence de ceux qui donnaient la fête. Marie ne crut pas pouvoir suppléer ce qui manquait, mais elle les adressa avec*

²⁷. Chaminade, *E. Marials*, II, 740.

²⁸. Voir note précédente.

²⁹. Déjà dans celles de 1829, cette devise est citée à l'article 6; puis dans celles de 1839; cf. les deux textes parallèles dans Chaminade, *E. Marials*, II, 577.

³⁰. *Circulaire* n° 18, du 6 février 1881; texte cité dans Délas, *Histoire*, o.c., p. 156.

³¹. Chaminade, *Notes d'Instr.* 11, 41, p. 31, texte cité dans : *E. Marials* I, 483. Les paroles de Marie signifient qu'elle a compris celles de Jésus : elles sont *dignes de la Maîtresse de la vérité*.

*tendresse à celui qui pouvait tout ; elle suscita et soutint leur confiance : Faites exactement ce qu'il vous dira. Ainsi la charité montre le remède des maux qu'elle ne peut guérir.*³²

Ce texte, de la plume de M. David Monier, mais assumé par le P. Chaminade, reste isolé dans les écrits du Fondateur avant 1820. Il fait cependant apparaître une vue nouvelle et féconde : pour les œuvres de charité et de miséricorde, Marie renvoie à son Fils de qui elle-même et nous aussi, nous pouvons tout espérer, *car rien n'est impossible à Dieu* (Luc 1,37).

A partir de 1821, on constate que la parole de Marie est plus souvent utilisée et ce avec une double orientation. Dans les retraites et les écrits de direction spirituelle, elle sert au Fondateur à conforter ses religieux dans des attitudes spirituelles constitutives de la sainteté des religieux de Marie. Dans les *Constitutions de la Société de Marie* de 1829 et de 1839, ainsi que dans deux lettres de 1839, c'est l'orientation apostolique de ce texte marial qui est fortement explicitée.

p239 Que s'est-il donc passé entre 1815 et 1821 qui ait pu faire découvrir au P. Chaminade cette toute nouvelle interprétation de Jean 2,5 ? La réponse à cette question semble en lien avec le fait qu'il a découvert à cette époque précisément les écrits du Père Pierre Joseph Picot de Clorivière (1735-1820), concernant les fondations religieuses que fit ce dernier durant la Révolution.³³

Sens spirituel de la devise

Désormais, à plusieurs reprises, le P. Chaminade va se référer aux paroles de Marie dans un contexte de conformité au Christ et d'imitation de Marie. *C'est dans la Mère de Dieu que se trouve le modèle de toutes les vertus religieuses. C'est en elle que son serviteur trouvera la source de cet esprit intérieur qui doit être son caractère principal. Suivons le conseil qu'elle nous donne en parlant de son divin Fils aux serviteurs de l'époux de Cana : Faites tout ce qu'il vous dira.*³⁴

A la clôture de la retraite de 1827, à Saint-Remy, le Bon Père prend la citation de Jean 2,5 comme sujet de son ultime méditation sur la foi. La Sainte Vierge s'étant aperçu que le vin manquait, *en avertit son Fils et dit ensuite à ceux qui servaient : Faites tout ce qu'il vous dira, c'est-à-dire, quoi qu'il vous commande de faire, ne raisonnez pas, faites-le, cela vous parût-il contraire à la raison. C'est comme si elle leur eût dit ayez la foi en lui. Eh bien ! telles sont les paroles que la sainte Vierge, notre Mère, nous***p240***adresse à nous-mêmes qui sommes ses enfants. Faites, nous dit-elle, tout ce que mon Fils vous dira.*³⁵

Enfin, au temps où il retravaillait les Constitutions de ses deux Instituts et où il réfléchissait sur notre vocation à devenir conformes à Jésus (1835-1838), il note : *nous écouterons toujours la sainte Vierge qui ne cesse de nous recommander de faire tout ce que Jésus Christ nous dira.*³⁶

En résumé, la dernière parole de Marie citée par l'Écriture invite religieux et religieuses à la conformité à Jésus Christ par une solide vie de foi, à l'exemple de celle même de Marie.

Sens apostolique de la devise

³². 7° *sujet de considération*, dans Chaminade, *Manuel*, éd. 1815, p. 36.

³³. Pour plus de détails sur cet héritage, voir le DOCUMENT N° 22, en fin de volume, p. 383.

³⁴. Retraite de 1821 (et non de 1820), dans Chaminade, *Notes de retraites* I, 20, p. 123, texte cité également dans : *E. Marials*, II, 777; cf. dans un contexte d'obéissance : *Lettres*, I, 300, p. 591, du 27.06.1824 à M. Clouzet.

³⁵. Chaminade, *Notes de retraites*, II, 52, p. 394, notes du P. Chevaux; même texte dans : *E. Marials*, II, 833-834.

³⁶. Chaminade, *E. de Direction*, II, 323.

Avec la rédaction des *Constitutions de la Société de Marie*, apparaît une nouvelle interprétation de Jean 2,5, celle que nous lisons dans la LETTRE. Elle est, en 1829, fortement influencée par deux articles des Constitutions des Filles du Cœur de Marie.³⁷

L'originalité du Fondateur des Marianistes consiste à avoir joint, dans l'article 6 des *Constitutions de la Société de Marie*, l'universalité des œuvres à celle des moyens, et le tout à la parole de Marie aux serviteurs de Cana. Cette intuition n'apparaît qu'en 1828-1829. Elle sera reprise dans la LETTRE (30 et 31) ainsi que dans un courrier du 31 octobre 1839 au chanoine S. Valentini. On sait que ce dernier texte est de la même plume que la LETTRE du 24 août précédent.

*Nous avons pris pour devise le grand mot, si plein de sens et de vérité, qu'elle adressait aux serviteurs de p241Cana : Faites tout ce qu'il vous dira, et nous embrassons dans cette vue l'œuvre de l'éducation chrétienne de l'enfance et des pauvres surtout, l'œuvre des arts et métiers, l'œuvre des Congrégations, des retraites, des missions ; nous embrassons toutes les œuvres.*³⁸

Il n'est pas fréquent d'interpréter les noces de Cana avec une nette orientation apostolique. En Galilée, la Mère de Jésus se trouve devant un besoin humain : on manque de vin. Dans notre monde d'aujourd'hui elle constate : on manque de foi. Marie elle-même est affrontée à l'indifférence religieuse, tout comme l'Eglise.

D'un côté nous sommes certains que la Mère porte notre monde dans sa prière, elle présente nos besoins à Jésus ; de l'autre, elle vient nous mettre en alerte. Elle partage avec nous, les serviteurs, son souci de l'avancée du Règne de Dieu en ce monde, de l'avancée de l'Eglise vers son achèvement. Aussi est-il normal qu'elle nous dise : *Faites tout ce qu'il vous dira.*

Cette ultime parole de la Mère exprime toute sa foi-confiance en son Fils. Elle invite à faire comme elle : écouter Jésus, être attentifs à tous les signes de la Providence et faire ce que l'on aura perçu de la volonté de salut du Seigneur. Marie nous entraîne en son sillage. A-t-elle jamais agi autrement ? Elle veut partager avec ses enfants non seulement sa mission mais sa manière de vivre et de mettre en œuvre la foi.

Ainsi se trouve justifiée notre mission : entraînés par l'exemple et la parole de Marie, nous sommes invités à n'exclure aucun moyen qui puisse aider les hommes à devenir des croyants en Jésus Christ. *Et ses disciples crurent en lui* (Jean 2,11). Le rôle maternel de Marie envers tous les hommes devient appel à un apostolat qui est ouvert à tous et qui utilise tous les moyens en vue de *multiplier les chrétiens*.

UNE MISSION UNIVERSELLE

p242 Le texte de la LETTRE, en une longue phrase (30), ramasse et présente les éléments à retenir à la fin de cette narration. Aux Congrégations ayant **telle fin particulière**, le Fondateur oppose notre mission : **exercer envers le prochain toutes les œuvres de zèle et de miséricorde**. C'est l'universalité des œuvres. Et tout de suite il ajoute l'universalité des moyens. Cependant cette double universalité n'est pas absolue. Elle est au service d'une finalité appelée ici **l'enseignement des mœurs chrétiennes**, ce qu'exprime **un vœu particulier**.

Universalité des œuvres

Dans les *Constitutions de la Société de Marie*, le Fondateur avait écrit, à la lumière de la

³⁷. Voir note 33 ci-dessus.

³⁸. Chaminade, *Lettres*, V, 1182, p. 125.

parole de Marie aux serviteurs de Cana : *La Société de Marie n'exclut aucun genre d'œuvres* (art. 6). Celles des Filles de Marie, avec d'autres expressions, soulignent la même universalité. *Le cœur d'une Fille de Marie doit /.../ être celui d'une mère, un cœur plein de sollicitude et de compassion pour toutes les misères de l'humanité, et particulièrement pour celles qui compromettent le salut des âmes, savoir l'ignorance et le péché. C'est à les extirper, autant qu'il sera en elle et que la Providence lui en donnera les moyens, qu'elle dévouera sa vie* (art. 8).

Parmi les Congréganistes les plus engagés se répétait une formule tout aussi universaliste : *Aucune bonne œuvre dans la fin de l'Institut ne doit paraître étrangère*³⁹. La perspective d'un apostolat universel, d'une mission qui est essentiellement témoignage de l'Évangile à vivre et à répandre, était familière au P. Chaminade, p243 Missionnaire apostolique. Un mot exprime ce souci : le zèle. Que signifiait ce mot sinon l'ardeur de la charité ?

Ce zèle, le Fondateur le contemple, avec les Sœurs de la Miséricorde, dans le cœur même du Sauveur. *Qu'a fait notre Seigneur Jésus Christ pendant qu'il était sur la terre ? Il n'a cessé de courir après les brebis égarées /.../. Ses apôtres ne l'ont jamais vu monter si vite à Jérusalem que le jour où il devait y être trahi. A son exemple, ne devons-nous pas entièrement nous sacrifier pour nos filles, concevoir ce zèle, cette ardeur, ce désir de leur salut qui nous fasse embrasser avec joie toutes les peines de notre état, et courir au devant des croix jusqu'à être crucifiées ?*⁴⁰

Le Fondateur oriente aussi les Congréganistes plus engagés à imiter le zèle de Marie.⁴¹ Ils apprennent d'elle que le zèle qu'ils auront pour eux-mêmes et pour leur propre sainteté, autorise, rectifie et adoucit leur zèle pour le prochain.

Zèle et charité active, amour dévoué, tout cela ne constitue qu'une même démarche qui est à apprendre du Sauveur et de sa Mère et à vivre en vue d'une plus grande conformité avec eux.

Pareille charité inventera tout normalement toutes **les œuvres de zèle et de miséricorde**. Déjà pour les Congréganistes, on dressait des listes d'*œuvres de zèle* : services à l'intérieur de la Congrégation, soin des malades, placement des jeunes gens, instruction religieuse sous diverses formes, dévouement pour trouver de nouveaux membres pour la Congrégation, et cela autant dans les églises, dans les écoles, les pensionnats, les ateliers et les magasins.⁴²

p244 L'esprit et la lettre, ici encore, doivent se compléter, s'interpénétrer pour éviter tout excès. Une lettre de 1839 est éclairante à ce sujet. Le Fondateur précise : *Notre esprit à nous /.../ n'est pas proprement la pénitence telle que l'ont entendue les anciens solitaires, saint Benoît, saint Bernard et les Trappistes /.../ ; mais comme notre esprit est le zèle, le zèle de la gloire de Dieu par la connaissance et l'amour de l'auguste Marie, nous embrassons toutes les œuvres de zèle.*⁴³

Il faut donc mettre sous ce mot de zèle à la fois le dynamisme spirituel de la charité et les actions dans lesquelles il s'incarne. Le zèle est autant la ferveur de la vie religieuse qui plonge ses racines dans le Dieu-Amour que les œuvres inspirées par la charité envers le prochain.

Cette double dimension du zèle est d'une grande richesse. Elle est un élément constitutif des deux Instituts religieux. Elle s'exprimait à la fois dans l'office de zèle, d'instruction et de

³⁹. Chaminade, *E. Marials*, II, 370.

⁴⁰. Chaminade, *5^e Conférence à la Miséricorde*, 3 mars 1820, texte cité dans E.F. I, 426, p. 571.

⁴¹. Chaminade, *E. Marials*, II, 352; cf. I, 184, 224.

⁴². Liste dans E.F. I, 71, p. 96.

⁴³. Chaminade, *Lettres*, V, 1175, p. 104, du 8.10.1839 à Mère Xavier.

travail. Ce dernier s'appelait primitivement aussi office de travail et des œuvres. Si, comme nous le verrons plus loin, l'instruction est l'œuvre de zèle privilégiée, les trois offices, zèle, instruction et travail, voulaient couvrir tout le domaine apostolique des Instituts religieux où ferveur religieuse et activité apostolique s'entraidaient mutuellement et se nourrissaient quotidiennement dans l'oraison.

Car l'oraison fait aussi partie du zèle et soutient l'universalité des œuvres. Aux origines des Filles de Marie, la Mère de zèle se dénommait également *Mère d'oraison*. En effet, *l'oraison, qui met l'âme en communication avec Dieu, si elle n'est pas le zèle, en est la cause bien prochaine ; en sorte que l'oraison et le zèle peuvent être dits inséparables. C'est même en cela que l'oraison bien faite sera distinguée de tout ce qui en est le simulacre, p245 à savoir, que la vraie oraison est immédiatement suivie de zèle, et que l'autre demeure perdue et sans effet. Ainsi la vraie oraison, comme source de zèle, sera prise quelquefois pour le zèle.*⁴⁴

Le Fondateur se doit donc de présenter à ses religieux un type d'oraison pour vie active, une contemplation qui inspire le dévouement. Si l'on retrouve à la source le *ora et labora* des Bénédictins, il faut reconnaître que l'oraison tout comme le travail, le P. Chaminade les a adaptés à son projet missionnaire. Il s'explique. Le sommet de la prière est *l'oraison contemplative, qui est nécessaire aux personnes qui travaillent au salut des âmes. L'âme s'y instruit en communiquant avec Dieu, comment elle peut conduire telle personne, et la gagner au ciel, et la diriger vers la plus haute perfection.*⁴⁵ L'oraison contemplative est donc l'exercice concret de l'amour de Dieu et du prochain.

Quant au travail, il exprime, lui aussi, la vie multiforme de la charité envers le prochain, charité toujours et tous les jours ressourcée dans le cœur du Dieu qui aime tous les hommes et a donné sa vie pour eux. *Se multiplier* dans les œuvres et les occupations n'est donc possible que si l'on se recentre souvent dans l'oraison et de bonnes oraisons.⁴⁶ Universalité des œuvres, oui, à condition qu'elles soient réalisées par de vrais religieux animés du *zèle de la gloire de Dieu*⁴⁷ et nourris p246 dans l'oraison quotidienne. Car Chaminade, avec d'autres, croyait que plus le bien est universel, plus il s'origine en Dieu et prend Marie, la Mère de Dieu et Mère de tous les hommes, comme exemplaire.

Universalité des moyens

A l'universalité des œuvres à entreprendre en vue d'étendre et d'approfondir la foi chrétienne, le Fondateur ajoute l'universalité des moyens à mettre en œuvre. Il ne va pas en dresser une liste ; il affirme dans la LETTRE que nous embrassons **tous moyens de préserver et de guérir /le prochain/ de la contagion du mal, sous le titre général de l'enseignement des mœurs chrétiennes** (30).

L'universalité des œuvres a comme fin le service de la foi. L'universalité des moyens s'exprime en une double démarche : **préserver** et **guérir**, ce que le Fondateur appelle **l'enseignement des mœurs chrétiennes**. Le binôme foi-mœurs réapparaît tout normalement pour exprimer l'apostolat proposé par le P. Chaminade à ses disciples.

Que mettait-il sous ces termes importants, préserver, guérir ? Simplement ce qu'il avait écrit dès 1829 dans les *Constitutions de la Société de Marie* à l'article 231.

Il n'y a que deux manières de sauver les hommes, les préserver de la contagion du monde, et les en guérir s'ils en ont été atteints. De ces deux manières la Société adopte de

⁴⁴. Chaminade, *Grand Institut*, art. 41; cf. E.F. I, 254-256, p. 339-342. Toute sa vie Adèle de Trenquelléon vécut ce zèle qui prenait source dans la ferveur de l'oraison : voir *zèle* dans *Index*, p. 758-759.

⁴⁵. Chaminade, *Notes de retraites*, I, 5, p. 156, retraite de 1821; texte cité aussi dans : *E. d'Oraison*, 269; cf. E.F. I, 319, p. 405-407; 355, p. 454-456.

⁴⁶. Chaminade, *Lettres*, V, 1203, p. 178, du 26.04.1840 au P. Léon Meyer.

⁴⁷. Chaminade, *Lettres*, V, 1175, p. 104, du 8.10.1839 à Mère Xavier.

*préférence la plus sûre, la plus facile, celle qui n'inquiète et ne fatigue personne, préserver ; et cela par l'éducation des plus jeunes et des plus pauvres enfants ; elle ne s'interdit pas cependant de travailler aussi avec la sollicitude et la douceur p247 de Jésus et de Marie, à guérir autant qu'il se pourra, ceux qu'auront corrompus l'erreur et le vice dans un âge plus avancé ou dans une condition plus élevée.*⁴⁸

Ce texte des Constitutions s'enracine dans l'Evangile, ou, plus explicitement, dans l'exemplarité du Sauveur et de sa Mère : *Jésus a versé tout son sang pour le salut des hommes ; Marie /.../ est devenue leur Mère au pied de la croix.* Il est donc demandé aux religieux qu'ils s'immolent *pour sauver des âmes qui leur sont si chères.*⁴⁹ On peut appeler cela prendre les grands moyens, ou mieux encore, le moyen universel qui est la Rédemption de tous les hommes, opérée par Jésus et à laquelle il a associé sa propre Mère, la Femme par excellence. *Car depuis qu'elle est devenue Mère du Sauveur, Marie n'a plus d'autres dispositions que de travailler au salut des hommes. La charité du Christ nous presse. 2 Cor 5,14.*⁵⁰

Cette vue de foi qui enracine l'apostolat dans l'évènement sauveur du Calvaire, est une vision habituelle du P. Chaminade. Lorsqu'il prépare la fondation des Filles de Marie, il demande à une de ses proches collaboratrices, Madame Belloc, de leur présenter *l'excellence de l'état qu'elles embrassent : elles seront associées à l'œuvre de la Rédemption, participantes de l'esprit apostolique, brûlantes du zèle des missionnaires.*⁵¹

Etre associé à la Rédemption au nom de l'alliance avec Marie, telle est la source de l'esprit missionnaire, celui de l'Eglise tout entière et celui des Marianistes très spécialement. Dans l'universalité de la p248 source, il faut puiser celle des moyens qui seront toujours inspirés par l'amour : *sauver les âmes qui leur sont si chères.* Savoir souffrir pour les autres et donner sa vie pour eux, est le plus grand amour, affirme Jésus (Jean 15,13).

L'alliance avec Marie fait aussi communier à l'amour maternel et toujours actuel de Marie pour tout homme et pour tous les hommes. En réalité, nous nous laissons inspirer par *cet amour maternel dont doivent être animés tous ceux qui, associés à la mission apostolique de l'Eglise, travaillent à la régénération des hommes* (L.G. 65). Grâce à l'union avec Marie, le cœur devient catholique c'est-à-dire universel. Le Fondateur traduisait cette vérité en des formules comme celles-ci : *Il faudra aller au bout du monde, si le bon Dieu nous y appelle ;*⁵² ou bien : *Une Fille de Marie étend ses vues sur celles de Dieu ; son cœur embrasse pour ainsi dire l'univers.*⁵³

Cette charité universelle était mise en œuvre dès la Congrégation mariale des laïques et elle devait inclure *toute créature raisonnable, sans aucune exception /.../ : amis, ennemis, compatriotes, étrangers, croyants, infidèles, sains et lépreux : tout homme en devient l'objet, en vue de la volonté et de la gloire de Dieu.*⁵⁴ Une lettre de Mère Marie de la Conception décrit les multiples activités, l'universalité des moyens déjà mise en œuvre par les Congréganistes.

Les unes enseignent le catéchisme ; les autres s'emparent des enfants après la première communion pour les retenir et les entretenir dans la piété ; d'autres vont instruire les pauvres dans leur maison ; d'autres faire de saintes p249 lectures aux malades ; d'autres rassemblent les jeunes personnes pour les faire amuser innocemment chez elles, pour les détourner du

⁴⁸ . Le même texte a été conservé dans les Constitutions de 1839, à l'article 253.

⁴⁹ . Chaminade, *Constitutions sm.* de 1829, article 230 et celle de 1839, article 252.

⁵⁰ . Chaminade, *E. Marials*, I, 481, *Sur la Visitation de la Sainte Vierge*.

⁵¹ . Chaminade, *Lettres*, I, 63, p. 107, février 1816; cf. *E. Marials*, II, 341.

⁵² . Chaminade, *Lettres*, I, 233, p. 408, du 31.03.1823 à M. David Monier.

⁵³ . Chaminade, *Lettres*, I, 209, p. 361, du 16.08.1822 à Mère Saint-Vincent.

⁵⁴ . Chaminade, *Instruction pour les chefs de division*, texte cité dans E.F. III, 187, p. 186.

mal ; d'autres doivent chercher les premières communions retardées et nous les amener ; d'autres porter à l'approche des sacrements les jeunes personnes ; d'autres procurer de bonnes lectures aux jeunes personnes.⁵⁵

Même en voyage, le Congréganiste sera tel qu'au milieu de ses confrères ; sans nuire à l'objet de son voyage, il ne laissera échapper aucune occasion de propager l'esprit du Christianisme et surtout de faire quelque bien aux jeunes gens avec lesquels il aurait quelques rapports. S'il séjourne dans quelque ville, il consultera l'Esprit de Dieu en invoquant toujours sa divine Patronne de lui faire connaître le bien qu'il pourrait y faire pour la religion et surtout pour les jeunes gens.⁵⁶

Dans ce contexte missionnaire, il faut lire et comprendre le *préserver* et le *guérir* qui résumant l'universalité des moyens pour les religieux. Préserver les jeunes enfants et les pauvres avant qu'ils ne soient atteints par le mal et le Mauvais, dans la ligne de ce que fit Dieu pour Marie en la préservant de toute atteinte du péché : tel est l'amour qui éduque et fait grandir dans la grâce.

Guérir, comme fit le Sauveur Jésus envers les pécheurs, lui qui s'est dit être le médecin, et dont les meurtrissures nous ont guéris (Isaïe 53,5 cité par 1 Pierre 2,24). Tel est l'amour miséricordieux qui relève et permet de toujours espérer.

Préserver et *guérir* : les deux démarches essentielles de Dieu lui-même pour nous sauver. Le P. Chaminade les a vécues l'une et l'autre. La première par ses deux Instituts religieux appliqués surtout à éduquer, p250 à préserver. La seconde, par son active coopération, comme Supérieur ecclésiastique, à l'Œuvre de la Miséricorde de Bordeaux, fondée par la Mère Marie-Thérèse Charlotte de Lamourous, elle aussi active Congréganiste.

Enseigner

L'enseignement précise et oriente l'universalité des moyens. Il se situe sur le plan religieux et veut inculquer des **mœurs chrétiennes**, des manières habituelles d'exprimer la foi dans la vie. Le P. Chaminade ne propose pas des directives méticuleuses. Son option de Missionnaire apostolique, comme il l'expose au Pape Pie VII en 1803, est de *propager l'esprit de religion et de ferveur dans les divers états de la société*.⁵⁷ Et le grand moyen deviendra, avec les Instituts religieux, l'enseignement. Ce mot peut avoir des significations multiples dans la pensée et les écrits du P. Chaminade.⁵⁸

Enseigner renvoie tout d'abord à l'ordre de Jésus avant son Ascension : *enseignez toutes les nations*. Faire connaître l'évangile et en témoigner, reste le sens fondamental de la démarche d'enseignement. De façon plus précise, enseigner signifie catéchiser et cela par des moyens divers dont l'école. Mais l'enseignement scolaire, écrit le Fondateur, *n'est qu'un moyen dont nous usons pour remplir notre mission qui est de multiplier les chrétiens*.⁵⁹

Toutes ces composantes, le Fondateur les reprend dans les Constitutions sous l'expression *éducation p251 chrétienne*, démarche qui veut construire harmonieusement les valeurs personnelles, sociales et chrétiennes en chaque enfant. Une telle éducation comprend donc *tous les moyens par lesquels on peut insinuer la religion dans l'esprit et dans le cœur des hommes, et les élever ainsi, depuis la tendre enfance jusqu'à l'âge le plus avancé, à la profession fervente et fidèle d'un vrai christianisme*.⁶⁰ Pour réaliser pareil travail, il faut

⁵⁵. Adèle de Trenquelléon, *Lettres*, II, 421, p. 155-156, du 22.01.1821 à Mère Thérèse Yannasch.

⁵⁶. Chaminade, *Statut*, article 31, n° 579; cf. article 32, n° 580.

⁵⁷. Chaminade, *Lettres*, I, 26, p. 37, du 26.05.1803.

⁵⁸. Sur les divers sens du verbe *enseigner* dans les écrits du P. Chaminade, voir le DOCUMENT N° 23, en fin de volume, p. 386.

⁵⁹. Chaminade, *Lettres*, III, 725, p. 377, du 7.02.1834 au P. Chevaux.

⁶⁰. Chaminade, *Constitutions sm.*, article 251; cf. *Constitutions fm.* article 153.

utiliser tous les moyens, mais l'école plus spécialement afin de préserver et d'élever chrétiennement les enfants, avenir de la société humaine.

Ces vues prophétiques et l'ampleur de ces entreprises étaient telles que certains des premiers disciples du Fondateur se laissaient tenter de découragement. Tel M. Estebenet, Congréganiste et ami du P. Chaminade. Il trouve que les entreprises du Fondateur sont trop vastes pour réussir et que lui, Estebenet, n'avait pas une vocation encyclopédique, ce qui ne l'empêcha pas de devenir Jésuite !⁶¹

Il est vrai que chacun ne peut pas tout faire. Mais les Instituts marianistes ont reçu de leurs Fondateurs des orientations universalistes postulées par l'ampleur de la mission telle que la concevait le Missionnaire apostolique, leur Fondateur.

2. MISSIONNAIRES DE MARIE

Le texte de la narration (28-30) s'est achevé sur l'annonce d'**un vœu particulier** fait par les religieux marianistes.

p252 Nous arrivons à la thèse (31-32) qui est la présentation du vœu d'enseignement, dont l'objet est la réalisation du *Faites tout ce qu'il vous dira*. En traduction claire cette parole signifie aux Fondateurs et à leurs disciples qu'ils doivent viser à atteindre l'universalité des personnes : tels sont l'esprit et l'étendue de notre vœu d'enseignement.

L'argumentation qui veut justifier et appuyer cette thèse, se développe en une double affirmation :

. nous sommes tous missionnaires à cause du mandat que la très Sainte Vierge nous a confié : donc missionnaires de Marie (33) ;

. l'Eglise, par le décret de louange, confirme cette mission universelle (34).

Le commentaire se doit donc d'examiner la thèse sur l'universalité du vœu d'enseignement, ainsi que l'argumentation qui s'appuie à la fois sur le mandat de Marie et sur la volonté de l'Eglise catholique.

LE VŒU D'ENSEIGNEMENT

Ainsi le vœu d'enseignement que nous faisons, pour nous être commun avec d'autres Ordres, est autrement plus étendu dans la Société et dans l'Institut que partout ailleurs. Réalisant dans son objet la parole de Marie : Faites tout ce qu'il vous dira, il atteint toutes les classes, tous les sexes et tous les âges, mais le jeune âge et les pauvres surtout, de sorte qu'il nous distingue réellement de toutes les Sociétés qui émettent le même vœu (31).

p253 Voilà donc, mon respectable Fils, l'esprit et l'étendue de notre vœu d'enseignement ; voilà le caractère distinctif qui consacre, dans la grande tribu religieuse, un air de famille exclusivement propre aux Enfants de la Société et de l'Institut (32).

Le texte de la LETTRE l'affirme clairement : ce vœu nous est commun avec d'autres Ordres mais en même temps il est autrement plus étendu qu'ailleurs. En effet, comme le Fondateur a enrichi de l'esprit marial de ses Instituts le vœu de stabilité hérité de la tradition bénédictine, ainsi a-t-il ouvert le vœu d'enseignement à l'aspect missionnaire de son charisme

⁶¹. Autres textes des PP. Collineau et Caillet sur ce sujet dans le DOCUMENT N° 24, en fin de volume, p. 389.

pour en exprimer le but apostolique universel. Mais d'où tient-il ce vœu d'enseignement ? Première question qui demande réponse.

ORIGINE DU VŒU D'ENSEIGNEMENT

Instinctivement l'idée vient de chercher chez d'autres enseignants, et concrètement chez les Frères des Ecoles Chrétiennes, fondés par saint Jean-Baptiste de La Salle. Ils faisaient effectivement un vœu supplémentaire d'enseignement défini ainsi : *Par le vœu d'enseigner les enfants gratuitement, on s'engage à apporter tous les soins pour bien instruire les enfants et les élever chrétiennement, à bien employer tout le temps destiné pour ce sujet, à n'exiger ni recevoir quoi que ce soit pour rétribution, etc.*⁶²

Ce vœu avait donc pour objet l'enseignement gratuit des enfants en vue de leur donner une éducation chrétienne. Le P. Chaminade qui connaissait bien les Frères et leur règle,⁶³ n'introduit pas la gratuité de **p254** l'enseignement dans son vœu mais il en souligne l'universalité.

Cette perspective de l'universalité est par contre inscrite dans le vœu d'enseignement des enfants que les profès de la Compagnie de Jésus ajoutaient aux vœux ordinaires. En voici le commentaire dans les *Constitutions* mêmes.

La promesse d'instruire les enfants et les gens sans culture, conformément aux Lettres apostoliques et aux Constitutions, n'oblige pas plus que les autres exercices spirituels par lesquels on aide le prochain, par exemple les confessions, les sermons, etc., auxquels chacun doit s'adonner selon l'ordre prescrit par l'obéissance aux supérieurs.

*Si le cas des enfants est mentionné dans le vœu, c'est pour que l'on regarde ce saint exercice comme particulièrement recommandé, et pour qu'on le pratique avec plus de dévotion à cause du service singulier qui est rendu par là à Dieu notre Seigneur pour l'aide de leurs âmes ; et aussi parce que cet exercice risque d'être oublié et de tomber en désuétude plus facilement que d'autres, plus brillants, comme la prédication, etc.*⁶⁴

Ce texte élargit l'enseignement en y intégrant divers apostolats qui ne sont pas scolaires. Le P. Le Gaudier précise que *sous le titre général d'enseignement sont comprises les diverses œuvres de zèle de la Compagnie qui n'en exclut presque aucune.*⁶⁵ Voilà qui est très proche de la recherche que mène le P. Chaminade : universalité des œuvres et soumission aux supérieurs.

CHAMINADE ET LE VŒU D'ENSEIGNEMENT

p255 L'évolution de ce vœu à travers l'histoire de nos deux Instituts montre que le Fondateur se dégage progressivement de ses sources pour en arriver à une vision de ce vœu apostolique bien intégrée dans l'esprit missionnaire et marial définis dans la LETTRE.

Dans "l'état"

Un retour aux sources est ici particulièrement instructif. Dès que le P. Chaminade pense *état religieux*, il le voit comme un engagement missionnaire. L'expérience de *l'état religieux vécu dans le monde*, entre 1809 et 1816 environ, pouvait difficilement prendre comme œuvre

⁶². *Constitutions des Frères des Ecoles Chrétiennes*, chap. XIX, n° 5; texte cité dans : E.F. III, p. 70, note 1.

⁶³. Simler, *Chaminade*, o. c., p. 217-218 et Chaminade, *Lettres*, VIII, S. 30 ter, du 9.03.1808 et S. 30 quater, du 11.07.1808, toutes deux au T. H. F. Frumence, Vic. Gén.

⁶⁴. Saint Ignace, *Constitutions*, o.c., tome I, V° partie, chap. III, art. 528, B, p. 163. L'idée de sanctionner cet apostolat par un vœu remonte à 1539.

⁶⁵. *De perfectione vitae spiritualis*, VI^a pars, caput XX; texte cité dans E.F. III, p. 70, note 1.

spécifique la tenue d'écoles.

Mais on relève parmi les engagements pris, un *vœu de zèle pour le salut des âmes auquel se joint celui de la stabilité dans la Congrégation*. Et la suite de ce texte précise que *l'objet de ce troisième vœu est comme la fin spéciale de l'état : les autres vœux, sous ce rapport, ne sont que des moyens pour l'atteindre, et puisque le salut des âmes est la fin spéciale de l'état, chaque religieux y rapportera tout ce qu'il fera, tout ce qu'il souffrira, etc. /.../*.

*Le zèle du salut des âmes est dirigé spécialement vers les jeunes gens et se fixe sur la conservation, l'augmentation et le perfectionnement de la Congrégation. /.../. Si un religieux doit faire un long voyage ou une absence considérable, le supérieur déterminera en quoi et comment il pourra remplir l'objet de ce vœu.*⁶⁶

Ce texte remarquable et précurseur contient déjà bien des vues que le Missionnaire apostolique p256 développera quelques années plus tard dans ses fondations proprement religieuses :

- . le lien entre ce vœu de zèle et celui de stabilité dans la Congrégation mariale des laïques ;
- . l'objet de ce vœu de zèle qui exprime la fin spécifique de l'état religieux dans le monde : sa mission de salut, particulièrement celui des jeunes gens ; dans un autre texte on trouve également la formule : *vœu de consécration au salut des jeunes gens* ;⁶⁷
- . le fait que les autres vœux sont des moyens pour atteindre cette fin missionnaire, c'est-à-dire que les efforts de sainteté sont tous portés par une fin missionnaire et orientés vers elle ;
- . le fait enfin que la conservation, l'augmentation et le perfectionnement de la Congrégation des laïques sont orientés eux aussi vers cette même finalité missionnaire.

Cette doctrine va se retrouver dès la plus ancienne règle des Filles de Marie.

Chez les Filles de Marie

Le vœu d'enseignement existe dès la première fondation religieuse proprement dite, celle des Filles de Marie, en mai 1816. La formule de ce vœu est alors la suivante : *Je fais vœu et je promets à Dieu /.../ de travailler, sous l'autorité des Supérieurs, à la conservation des mœurs chrétiennes et de la foi catholique*.

Le P. Chaminade, en révisant cette formulation rédigée par son secrétaire, David Monier, la complète et précise qu'on s'engage à travailler à *l'enseignement pour la conservation des mœurs chrétiennes*.⁶⁸ Désormais ce vœu sera habituellement appelé *vœu d'enseignement*, p257 mais dans le sens où, comme nous l'avons vu, le Fondateur utilise ce terme.

Voici d'ailleurs comment le *Grand Institut* précise l'objet, le contenu de ce cinquième vœu. *Le vœu de conservation des mœurs chrétiennes et de la foi, engage celle qui le fait non seulement à conserver pour elle-même ces saintes mœurs et cette foi céleste, mais de travailler à la communiquer au prochain, particulièrement à la génération qui s'avance /la jeunesse/ dans ce monde dangereux.*⁶⁹

Sainteté et mission se trouvent donc unies dans ce vœu. L'article 300 du *Grand Institut*, dans la ligne de ce qui existait déjà dans l'état religieux vécu dans le monde, donne au vœu d'enseignement une suprématie sur les autres. Il souligne ainsi la finalité missionnaire de l'Institut : *Ce dernier vœu contient éminemment les trois fins de l'Institut*. Il est donc le vœu de la finalité missionnaire des Filles de Marie. L'article, de fait, ajoute que *les autres /vœux/ sous*

⁶⁶. Chaminade, *Extrait*, texte cité dans E.F. I, 72, p. 97.

⁶⁷. Chaminade, *Statut*, articles 1 et 15.

⁶⁸. Chaminade, *Grand Institut*, article 289.

⁶⁹. Chaminade, *Grand Institut*, article 299.

plusieurs rapports n'en sont que le moyen.

Malgré ces affirmations nettes et audacieuses, malgré la tradition antérieure de *l'état*, le *Grand Institut* marque ici une hésitation. Ce vœu en effet devrait pouvoir être fait même par les Sœurs qui n'ont pas de rapports typiquement apostoliques avec les gens, avec les jeunes surtout. Cependant l'article 301 dit que *les sœurs compagnes n'en sont tenues que par le concours de leur travail et de leurs bons propos*. Et le Fondateur lui-même a complété cet article en ajoutant de sa propre main : *elles peuvent être dispensées des vœux de clôture et d'enseignement*.

Il est vrai que le *Grand Institut* fut rédigé avant même que les Sœurs ne se soient réunies en communauté. Il n'avait pas encore été expérimenté. Le temps y apporterait donc des corrections et des ajustements. En **p258** effet, selon les *Constitutions des Filles de Marie* de 1839, les Sœurs compagnes, à la place du vœu de clôture pouvaient faire le vœu de stabilité et elles émettaient toutes le vœu d'enseignement dont la définition n'était pas restreinte à l'enseignement scolaire mais signifiait l'évangélisation par tous les moyens.

70. Par le vœu d'enseignement, on se voue à instruire la jeunesse et toute personne qui en a besoin et l'occasion, non pas précisément dans les lettres humaines, mais dans la doctrine et la pratique de l'Eglise catholique.

Dans la Société de Marie

Primitivement les religieux de la Société de Marie, n'ayant pas encore de Constitutions propres, se sont référés aux textes du *Grand Institut* de leurs Sœurs. Dans l'*Institut de Marie* (1818), règle très abrégée destinée aux premiers Frères, le cinquième vœu est juste mentionné comme vœu *d'enseignement de la doctrine chrétienne*.⁷⁰ En 1828, le Père Jean Lalanne, sur la demande expresse du Fondateur et aidé par lui, rédige les premières *Constitutions de la Société de Marie*. A l'article 17, le cinquième vœu est alors présenté ainsi. *Le vœu d'éducation chrétienne est celui par lequel les membres de la Société se vouent à l'enseignement, dans la vue de procurer aux enfants une éducation chrétienne*.

Est-ce sous l'influence du P. Lalanne, grand éducateur, que le cinquième vœu se rapproche, en son énoncé, de celui des Frères des Ecoles Chrétiennes et devient, dans la Société de Marie, le vœu d'éducation chrétienne ? La chose est soutenable, surtout qu'à cette date l'ensemble de la Société était engagé dans un apostolat scolaire. D'ailleurs les Constitutions, dès 1829, expriment une orientation fortement accentuée vers **p259** l'éducation chrétienne par l'enseignement scolaire. L'importance donnée à ce chapitre dans les Constitutions est considérable : 51 articles. Par le fait, ce cinquième vœu perd ici de sa signification générale telle que l'état religieux dans le monde et le *Grand Institut* l'avaient, dès l'origine, si bien mis en relief.

Par ailleurs il ne fallait pas rêver : la réalité apostolique de la Société de Marie était scolaire, car, écrivait le Fondateur en 1836, *la fin principale des Sociétaires de Marie /.../ est de faire des chrétiens et de les multiplier par la voie de l'enseignement*.⁷¹ L'éducation chrétienne s'est donc trouvée mise, en 1834, *au nombre des Règles générales /.../ parce que la généralité des religieux y est appliquée directement, et que ceux qui sont occupés aux travaux manuels et aux arts et métiers travaillent indirectement dans les mêmes vues*.⁷² Concrètement l'éducation chrétienne avait donc sa place dans le 1^{er} livre des Constitutions et devenait une démarche apostolique essentielle de la Société de Marie.

⁷⁰. Chaminade, *Institut de Marie*, p. 73.

⁷¹. Chaminade, *Lettres*, IV, 914, p. 74, du 12.12.1836 à M. de Montgaillard.

⁷². Chaminade, *Lettres*, III, 759, p. 457, Déclaration qui suivit l'envoi officiel de l'*Extrait des Règlements généraux qui sont du ressort de l'office de zèle*, le 8 octobre 1834. Sur la promotion de l'Education chrétienne, voir *ibid.* p. 454.

Cependant toute la réflexion menée dans les années 1834-1838 et que reflètent certaines *Notes autographes*, allait se traduire dans les *Constitutions de la Société de Marie* de 1839 par une nouvelle présentation, plus large et plus adaptée, du cinquième vœu.

L'article 22 s'exprime ainsi : *Le vœu d'enseignement de la foi et des mœurs chrétiennes oblige tous les membres de la Société à mettre le plus grand intérêt à la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine, etc., au maintien de la morale. La plupart se dévouant à l'enseignement des lettres humaines, des sciences p260 et des arts, ne font de cet enseignement qu'un moyen de multiplier les vrais chrétiens.*

Le double niveau auquel se place cette définition du *vœu d'enseignement de la foi et des mœurs chrétiennes* permet à tous les religieux de le vivre. Tous en effet, par des moyens variés, sont engagés dans la conservation de la foi catholique et de la morale. Pour les enseignants qui sont la majorité des religieux, le texte explicite une vérité primitive : l'enseignement est un moyen pour multiplier les vrais chrétiens.

L'esprit missionnaire de ce vœu

Lorsque les *Constitutions de la Société de Marie* de 1839 veulent préciser l'esprit du *vœu d'instruction des mœurs chrétiennes* (art. 239), elles reconnaissent qu'il est d'une pratique continue et générale et renvoient aux articles préliminaires sur l'éducation chrétienne. Qu'y trouvons-nous ? L'universalité des moyens à mettre en œuvre afin d'évangéliser tous les hommes *depuis la tendre enfance jusqu'à l'âge le plus avancé*, afin de les amener, si possible, *à la profession fervente et fidèle d'un vrai christianisme.*⁷³ Ces affirmations rejoignent celles du texte même de la LETTRE : atteindre toutes les personnes.

L'ensemble des moyens en vue de multiplier les chrétiens, relève de la mise en œuvre concrète du second objet de la Société : *le zèle du salut des âmes*. Cette formule peut paraître banale et usée. L'article 252 s'efforce de lui donner son véritable esprit.

Le zèle du salut des âmes est une conséquence immédiate du dessein que la bonté de Dieu nous a inspiré, de nous conformer, avec sa grâce, à la ressemblance de Jésus Christ, et de nous donner à Marie pour ses très humbles p261 serviteurs et ministres ; Jésus qui a versé tout son sang pour le salut des hommes, Marie qui est devenue leur mère au pied de la croix, que peuvent-ils vouloir autre chose, sinon qu'on s'immole pour sauver des âmes qui leur sont si chères.

L'esprit du vœu d'enseignement prend donc, lui aussi, racine dans le mystère rédempteur accompli au Calvaire : ce lieu où nos Fondateurs aimaient se tenir, avec Marie, pour puiser, dans le cœur du Sauveur, l'amour et le dévouement pour tous les hommes.

Mais comme le faisait remarquer la définition du vœu, à l'article 22, les œuvres principales de la Société sont relatives à l'enseignement. Aussi l'article 254 va-t-il appliquer aux Frères enseignants l'esprit de conformité à Jésus Christ. *C'est par un effet de cette prédilection pour la première jeunesse et pour ces petits enfants, que Jésus comblait de ses divines caresses, que la Société de Marie /.../ se vouait à l'enseignement primaire.*

On n'est pas surpris d'entendre la Mère de Trenquelléon exprimer l'esprit du vœu d'enseignement à travers sa jeune ferveur et son tempérament féminin. En 1824, elle écrit à la communauté de Tonneins qui venait de faire sa retraite annuelle.

Nous avons renouvelé notre vœu d'enseignement : brûlons maintenant de zèle pour faire connaître Jésus Christ. Soyons prêtes à aller partout pour Le faire aimer, à accepter tous les emplois, à sacrifier notre santé, nos goûts, nos répugnances, notre vie même pour accomplir cet aimable vœu. Soyons de vraies missionnaires. Prions, mortifions-nous, renonçons-nous

⁷³. Chaminade, *Constitutions sm.* article 251.

*pour obtenir le salut des âmes.*⁷⁴

Il nous reste également les notes personnelles de Mère Marie de la Conception, prises durant la retraite de septembre 1827, quatre mois avant sa sainte mort. **p262** Moins enthousiaste que la lettre de 1824, ces notes expriment une plus grande maturité et un grand sens de sa responsabilité.

J'ai remarqué, dans l'instruction /sur le vœu d'enseignement/, ces paroles : que Jésus Christ nous présentait les âmes à instruire, surtout les enfants, nous adressant ces tendres paroles : voulez-vous les laisser périr ou les sauver ?⁷⁵ De là j'ai compris la nécessité du zèle, du soin que nous devons mettre dans nos œuvres ; ne rien épargner pour faire l'œuvre de Dieu, nous y disposer en nous remplissant nous-mêmes de Dieu, nous sanctifier non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour les autres, à l'exemple de Jésus Christ. J'ai vu la nécessité de mieux travailler pour faire l'œuvre des classes. Nous aurons, après la retraite, un conseil exprès. /.../.

*Ne négligeons rien pour l'instruction chrétienne, le soutien de la religion ; le démon fait tous ses efforts pour l'éteindre dans notre patrie, faisons tous les nôtres pour l'y conserver. C'est la mission qui nous est confiée. L'Eglise, cette tendre mère, nous montre son sein déchiré, nous crie d'avoir pitié d'elle, nous du moins qui sommes ses amies. Oh ! ne nous épargnons pas dans cette œuvre sainte ; sacrifions nos goûts, notre santé, notre vie s'il le faut, et jusqu'à la mort. Nos vœux sont perpétuels, notre mission dure toute notre vie.*⁷⁶

Combien donc elle est fondée dans toute une tradition, cette affirmation de la LETTRE : **le vœu d'enseignement que nous faisons, pour nous être commun avec d'autres Ordres, est autrement plus étendu dans la Société et dans l'Institut que partout ailleurs** (31).

Si, dans sa lettre et ses formulations, le vœu détermine surtout les moyens d'évangélisation, dans son **p263** esprit, rappelé surtout par Mère de Trenquelléon, ce vœu est d'inspiration missionnaire. Sa portée se veut universelle, comme le Missionnaire apostolique a voulu universelle sa propre mission que nous partageons avec lui.

ATTEINDRE TOUS LES HOMMES

Le texte de la LETTRE est très explicite sur l'universalité du vœu d'enseignement : il cherche à atteindre **toutes les classes, tous les sexes et tous les âges**, bref, tous les hommes. C'est une troisième exigence de l'universalité de la mission : non seulement mettre en œuvre tous les moyens et entreprendre toutes les œuvres mais aussi englober dans ce projet toute l'humanité. Et cela pour réaliser dans son objet la parole de Marie : **Faites tout ce qu'il vous dira.**

Pourquoi cette universalité ?

A cause de la parole du Christ envoyant son Eglise : *Allez dans le monde entier, proclamez l'Evangile à toute la création* (Marc 16,15). Cet envoi en mission s'effectue à partir de la Pentecôte et continue jusqu'à la fin du temps de l'Eglise. Nos Fondateurs se situent au cœur de cette dynamique missionnaire confiée par le Christ Sauveur à son Eglise.

Dans un premier temps, ils tournent leur regard vers leurs contemporains et concitoyens : témoignez de l'Evangile et enseignez-le là où vous vivez en n'excluant aucune catégorie de personnes. C'est le choix qu'a fait le P. Chaminade comme Missionnaire apostolique : il s'est consacré non aux missions lointaines d'abord, mais l'Esprit lui a demandé

⁷⁴. Adèle de Trenquelléon, *Lettres*, II, 534, p. 297, du 18.10.1824 à Mère M. du Sacré Cœur Diché.

⁷⁵. Voir Chaminade, *Constitutions fm.* articles 156 et 232; *Constitutions sm.* articles 252 et 259.

⁷⁶. Verrier Joseph, *Positio*, o. c., p. 404-405.

de relever la foi en France, dans **p264** l'Europe, dans le monde entier.⁷⁷ Il a donc commencé par la France et l'extension s'est faite progressivement. La perspective universaliste habitait déjà l'humble projet des commencements.

L'alliance avec Marie fait aussi communier à l'universalité de sa maternité spirituelle. Proclamée Mère de l'Eglise au Calvaire, elle veut partager avec cette Eglise et spécialement avec ses enfants privilégiés, son souci maternel du salut de tous les hommes. Dans la mesure même où religieux et religieuses de Marie prennent dans l'Eglise leur stature adulte dans la foi, dans cette mesure même, en contemplant Marie et en agissant avec elle, ils participent à sa propre maternité et portent avec elle le désir efficace de faire communier tout homme au salut offert par Jésus.

Ces convictions qui habitaient nos Fondateurs, les amenaient à partager avec les membres de leurs fondations ce souci du salut de tous les hommes.

Cet esprit universaliste habite la Congrégation mariale de Bordeaux dès sa fondation. Composée de prêtres et de laïques *d'un âge mûr et d'une piété solide*, elle forme *une intéressante pépinière de serviteurs de Marie /.../ appelée à propager l'esprit de religion et de ferveur dans les divers états de la société qu'elle est destinée à occuper un jour.*⁷⁸

Ce même esprit se rencontre dans les origines des Filles de Marie : il est inscrit dans leurs premières options apostoliques. Les Fondateurs veillent pour que l'Institut ne s'enferme dans aucun particularisme qui écarterait de lui certaines catégories de personnes.

Significative à cet égard est la réaction du P. Chaminade devant un projet qui aurait transformé les **p265** Filles de Marie dès l'année de leur fondation en Sœurs de Saint-Joseph avec charge d'élever des orphelines.

*Aucun genre d'œuvres n'étant interdit, tous étant recommandés dans l'Institut, la charité envers les orphelines n'y saurait être étrangère. Mais cette œuvre ne doit être ni exclusive, ni plus expresse que les autres. /.../ Il serait essentiel de faire attention que cette admission des orphelines ne devînt pas une cause ou un prétexte d'éloignement pour les classes différentes de la société. Il ne faut pas se presser trop sur cette admission, pour ne pas intervertir la fin de l'Institut en le particularisant.*⁷⁹ La formule est à noter : ne pas particulariser la fin de l'Institut mais lui garder sa visée universelle.

L'année suivante, lors d'une nouvelle consultation, le P. Chaminade put formuler d'une autre façon son principe d'universalité. La Sœur Saint-François, si proche des pauvres, avait rassemblé et nourri quelques filles perdues. Allait-on faire de cette démarche de charité l'œuvre des Sœurs nouvellement fondées ?

A cette question, voici la réponse du Fondateur : *Une œuvre d'éclat ne vaut pas des œuvres discrètement opérées. Il ne s'agit pas, dans l'Institut, de réformer une ou plusieurs pécheresses publiques, mais d'attirer et de réformer le monde qui s'égare en presque totalité.*⁸⁰

Cette perspective catholique anime donc les toutes premières fondations. Elle devient un principe de discernement en vue des premières œuvres à entreprendre. Dès après la création de la Société de Marie, en automne 1818, le P. Chaminade peut écrire, au sujet de ses deux Ordres, qu'ils forment une *Institution religieuse de tous les pays chrétiens.*⁸¹ Ils se veulent **p266** d'Eglise dès leur naissance. Le principe reste constant et dans la LETTRE il reparaît à plusieurs reprises. **Nous avons pris le Nom et l'étendard de Marie, prêts à voler partout où elle nous appellera** (13).

⁷⁷. Chaminade, *Retraite de 1821, 18^e méditation*; texte cité dans *E. Marials*, II, 764.

⁷⁸. Chaminade, *Lettres*, I, 26, p. 36-37, du 26.05.1803 au Pape Pie VII à Rome.

⁷⁹. Chaminade, *Lettres*, I, 82, p. 142-143, du 31.12.1816 à Mère Marie de la Conception.

⁸⁰. Chaminade, *Lettres*, I, 93, p. 163, du 15.10.1817 à Mère Marie de la Conception.

⁸¹. Chaminade, *Lettres*, I, 104, p. 182, du 21.09.1818 à Mgr Jacoupy, évêque d'Agen; cf. *Notes de retraites*, I, 61-63, p. 176 (retraite de 1821, 18^e méditation).

L'extension territoriale de la Société de Marie, comme celle des Filles de Marie, s'est faite lentement. 1839 voit la Société de Marie s'établir en Suisse et en 1849, le premier religieux part aux Etats-Unis. Alors seulement commence l'ouverture aux missions lointaines.

Pour jeunes et pauvres

La parole de Marie, *Faites tout ce qu'il vous dira*, est donc interprétée comme une attention constante aux indications de la Providence de Dieu. Il s'agit de se maintenir dans l'universalité du salut, expression vivante du dessein d'amour de Dieu envers tous les hommes. A lui donc de tout diriger avec amour.

Dans une lettre *sortie tout entière de /son/ cœur*, le P. Chaminade essaie de situer les entreprises apostoliques de la Société de Marie par rapport à d'autres Instituts religieux (Frères des Ecoles Chrétiennes, Jésuites, Missionnaires de France). Il conclut en toute confiance : *Le Seigneur, qui nous a envoyés, saura manifester à propos, et l'objet et le mode de notre mission : ne nous en inquiétons pas ! /.../ Nous avons encore toute la faiblesse de l'enfance, mais notre confiance en notre auguste Mère est inébranlable ; /.../ dès notre naissance, elle nous a fait remporter des victoires qui ont étonné.*⁸²

p267 De fait, dès leur fondation, les deux Instituts religieux ont commencé à déployer un éventail d'engagements, d'œuvres de zèle, pour atteindre tous les hommes avec une priorité très affirmée pour les jeunes et les pauvres.

L'origine historique de cette visée apostolique est à chercher dans la fondation même de la Congrégation mariale de Bordeaux. Celle-ci voulait rassembler toutes les classes et tous les âges de la société. La priorité donnée aux jeunes s'exprimait, par exemple, dans le nouveau titre qu'on aimait à y donner à Marie en l'appelant *Mère de la jeunesse*.⁸³ Car *qui a plus besoin des soins d'une mère que la jeunesse /qui/ ne renferme que des enfants dans l'ordre spirituel ?*⁸⁴ D'où cette déclaration du Fondateur réfléchissant sur ses œuvres : *C'est surtout la jeunesse que nous voulons gagner à la vertu.*⁸⁵

Adèle de Trenquelléon, tout au long de sa correspondance, manifeste le même souci des *jeunes cœurs* à amener à Jésus. Jeune elle-même, elle constate : *le démon est jaloux de jeunes cœurs qui veulent se donner à Dieu. Il cherche à les ravir de quelque manière que ce soit.*⁸⁶ Comme religieuse, ses conseils se font pressants auprès de ses amies responsables de la Congrégation mariale.

p268 *Paissez, chère petite mère, votre jeune troupeau. Que tous ces jeunes cœurs brûlent du feu de la charité.*⁸⁷

*Soignez bien cette intéressante jeunesse. Quel bonheur de préserver ces jeunes cœurs des griffes du démon en les mettant dans le giron de Marie.*⁸⁸

Le même souci des jeunes se manifeste quand Mère Marie de la Conception écrit à ses novices. *Vous êtes l'espérance de l'Institut. /.../ Vous êtes la pépinière des petites missionnaires que le divin Maître doit ensuite répandre en divers lieux pour y faire son œuvre. /.../ Vous êtes destinées à répandre la doctrine de Jésus Christ, associées aux*

⁸². Chaminade, *Lettres*, II, 343, p. 47-48, du 19.05.1825 au P. Caillet.

⁸³. Chaminade, *E. Marials*, II, 390; cf. 393-394.

⁸⁴. Chaminade, *E. Marials*, I, 116; cf. encore sur la jeunesse : II, 29, 360, 367, 382, 408.

⁸⁵. Chaminade, *Lettres*, II, 342, p. 45, du 16.05.1825 au P. Caillet.

⁸⁶. Trenquelléon, *Lettres*, I, 25, p. 55, du 13.11.1805 à Ag. Diché; cf. I, 27, p. 58, du 3.12.1805 à la même; I, 30, p. 62, du 15.01.1806 à la même; I, 44, p. 84, du 17.07.1806 à la même; I, 91, p. 151, du 26.01.1809 à la même; I, 226, p. 308, du 3.05.1814 à A. de Rissan; I, 255, p. 345, du 17.11.1814 à Ag. Diché; I, 301, p. 405, du 7.03.1816 à la même.

⁸⁷. Trenquelléon, *Lettres*, II, 313, p. 18, du 17.01.1817 à L. de Lachapelle.

⁸⁸. Trenquelléon, *Lettres*, II, 467, p. 212, du 13.12.1821 à Mélanie Figarol.

*fonctions apostoliques, entrant dans le grand ouvrage de la Rédemption ! Mais combien en faut-il que vous travailliez à devenir saintes, car les apôtres qui ont converti l'univers ont tous été des saints.*⁸⁹

De telles paroles livrent la pensée apostolique et missionnaire de Mère Marie, elle-même si imprégnée de celle du Missionnaire apostolique avec qui elle a été mise en rapport en 1808 et qui a pu pleinement partager avec cette âme d'élite son souci du salut de tous.

Un système scolaire original

La priorité pour les jeunes et les pauvres s'est incarnée dans des œuvres variées et originales. Dans ses diverses fondations, le P. Chaminade, pour rassembler les gens, se laissait guider par un principe qu'il résumait **p269** dans la formule : *union sans confusion*.⁹⁰ Dans un grand ensemble, chacun doit trouver sa place dans le respect de ce qu'il est.

Ce principe a inspiré le P. Chaminade dans l'invention d'un système scolaire mis en œuvre dans les Instituts religieux.⁹¹ Au niveau de l'école primaire, il opte pour des *classes gratuites*, destinées aux enfants pauvres, mais soutenues par des *classes payantes* fréquentées par des enfants de familles plus aisées. Ainsi jouait, entre les deux séries de classes, une vraie solidarité. Si le Fondateur marquait une préférence, elle allait aux classes gratuites, destinées aux plus pauvres.

Pour compléter la formation primaire, on inventa des écoles spéciales, elles aussi à un double niveau. Des *écoles d'arts et métiers* furent créées, qui assuraient aux élèves des classes gratuites un apprentissage en même temps qu'une formation chrétienne plus poussée. Mais tous ne pouvant pas suivre ces écoles, on fit des *écoles conjointes*, en lien avec les écoles primaires qu'elles perfectionnent et avec les écoles d'arts et métiers vers lesquelles elles orientent les élèves plus retardés.

Ce système scolaire original permettait de toucher un maximum de jeunes au temps où l'initiative était encore la bienvenue en milieu scolaire. Jeunes et pauvres avaient leurs chances face à la vie. Au besoin on les aidait par des *cours du soir*.

De plus, se développait tout un secteur parascolaire. Les religieux, à Bordeaux et ailleurs, rassemblaient et instruisaient les jeunes Auvergnats ou les petits Savoyards, ces jeunes ramoneurs venus en ville pour se faire quelques sous. L'œuvre des premières communions retardées aidait les jeunes les plus délaissés spirituellement. **p270** On fit le catéchisme à l'hôpital, en prison et l'on s'occupait des sourds-muets et des orphelins.

Œuvres pour adultes

Malgré l'énorme investissement dans les œuvres pour jeunes, les adultes ne furent pas délaissés. Selon un de ses principes, le Fondateur voulait mettre les adultes au service des jeunes qui, eux, étaient l'avenir.⁹²

L'initiative la plus originale fut la création d'*écoles normales* afin de former des instituteurs. On commença par les rassembler durant deux semaines : une pour leur prêcher une retraite et la seconde où les religieux leur faisaient des conférences pédagogiques. Très vite le P. Chaminade se rendit compte de l'importance que pouvait avoir cette initiative. Il créa des écoles normales d'instituteurs et voulait, avec l'appui du Gouvernement, les étendre à toute la France.

⁸⁹. Trenquelléon, *Lettres*, II, 535, p. 298-299, du 20.10.1824 à Mère de Casteras, Maîtresse des novices; cf. II, 617, p. 399, du 2.11.1825 à Sr. Gatty; 636, p. 420, du 25.01.1826 à Mère M. du S.-Cœur Diché.

⁹⁰. Chaminade, *Réponse aux difficultés*, p. 233-234.

⁹¹. Pour plus de détails sur ce système scolaire, voir le DOCUMENT N° 25, en fin de volume, p. 391.

⁹². Voir une vue d'ensemble sur ces œuvres pour adultes dans le DOCUMENT N° 26, en fin de volume, p. 398.

Les Sœurs, de leur côté, s'adonnaient à *l'œuvre des pauvres* : instruction et catéchisme aux femmes pauvres. Les retraites aux instituteurs sont un cas particulier de *l'œuvre des retraites* créée dans les communautés plus importantes.

Ce schématique rappel des principales œuvres fait saisir la fécondité de la parole de Marie : *Faites tout ce qu'il vous dira*. La charité pressait religieuses et religieux à inventer des formes d'action au service du prochain afin de porter aide et salut au plus grand nombre.

A l'image de l'Eglise primitive

Pour le Fondateur, l'image de référence qui inspirait son universalité est l'Eglise primitive, comme il **p271** aimait à dire. Contraint par la critique à définir et justifier la nouveauté de la Congrégation mariale de Bordeaux, le P. Chaminade résume sa pensée en cinq points dont voici le premier.

*La réunion même des divers états, d'où il résulte, dans les villes, un corps de société complet, éclairé sur la religion, la pratiquant publiquement, de bonne foi, et dans toute sa pureté : ce qui nous représente assez bien, dans ce siècle de libertinage et d'impiété, la société des premiers chrétiens.*⁹³

L'ambition des Fondateurs est donc de reconstituer le tissu de l'Eglise en vivant l'alliance ecclésiale avec Marie pour rassembler en son Nom et autour de celle qui est la Mère et l'exemplaire-type de l'Eglise, des croyants de tous âges, de toutes conditions, de tous milieux. Ils veulent vivre l'Evangile dans toute sa pureté et le rayonner autour d'eux par tous les moyens appropriés. *Ne formons toutes qu'un cœur et qu'une âme qui soit à Dieu seul, à l'exemple des premiers chrétiens*, écrit Adèle de Trenquelléon, bien avant la fondation des Filles de Marie.⁹⁴

Cette vision de l'Eglise proposée et mise en œuvre par nos Fondateurs, est proche de celle présentée par Vatican II dans *Lumen Gentium* : une Eglise qui est le nouveau Peuple de Dieu (L.G., chaP. 2), une Eglise universelle. Sa qualité de Missionnaire apostolique situe le P. Chaminade sur un plan plus largement ecclésial. Il a modelé la Congrégation mariale des laïques sur le même modèle : d'une confrérie il a fait un mouvement missionnaire. *Chaque Directeur est un missionnaire permanent, chaque Congrégation une mission perpétuelle.*⁹⁵

p272 Quoi d'étonnant alors qu'il se soit heurté à la vision et à la mentalité de bien des ecclésiastiques de son temps ? Pourquoi ne pas garder aux Congrégations, pensaient-ils, leur forme ancienne en réunissant des personnes de la même condition ? Pourquoi ces nouvelles Congrégations qui ne cadrent pas avec les paroisses ?

On touche du doigt ici l'option ecclésiologique du Fondateur des Marianistes. Pour lui, comme aujourd'hui pour le concile Vatican II, l'Eglise est avant tout le Peuple de Dieu. Aussi le P. Chaminade peut-il citer saint Cyprien : *L'Eglise est un peuple uni au prêtre et un troupeau qui adhère à son pasteur.*⁹⁶ Devant le spectacle des églises désertées par beaucoup de jeunes,⁹⁷ il lui fallait chercher *les moyens qui peuvent susciter l'esprit de foi et rétablir les mœurs et la religion*. De là une question fondamentale à la réponse de laquelle Chaminade a consacré sa vie et celle des siens : *Ne faut-il pas /.../ faire des chrétiens avant de /.../ faire des paroissiens ?*⁹⁸ Toute la visée apostolique du P. Chaminade est dans les réponses qu'il apportera à cette interrogation.

⁹³ . Chaminade, *Réponse aux difficultés*, p. 237.

⁹⁴ . Trenquelléon, *Lettres*, I, 178, p. 255, du 8.03.1813 à Ag. Diché.

⁹⁵ . Chaminade, *Réponse aux difficultés*, p. 237.

⁹⁶ . Chaminade, *Réponses aux 7 questions*, p. 162.

⁹⁷ . Il faut lire la dramatique description qu'en fait le P. Chaminade dans le document cité à la note précédente, p. 162-163.

⁹⁸ . Chaminade, *Réponses aux 7 questions*, p. 162-163.

Ces réponses, il les élabore en fondant des œuvres à perspective ecclésiale universelle. Il a voulu, *au Nom de Marie*,⁹⁹ **exercer envers le prochain toutes les œuvres de zèle et de miséricorde, embrasser tous les moyens de /.../ préserver /le prochain/ et de le guérir, atteindre toutes les classes, tous les sexes et tous les âges**, bref, instaurer une action catholique, c'est-à-dire universelle, mais toujours dans une *union sans confusion*, dans un corps organique et organisé.

Une fois de plus l'on s'aperçoit que toute la visée missionnaire du P. Chaminade est déjà inscrite dans ses **p273** fondations pour les laïques, hommes et femmes. Il veut reconstituer l'Eglise comme Peuple de Dieu, Corps ecclésial de Jésus Christ, au Nom de Marie, Mère de l'Eglise et autour de Celle qui est membre suréminent de cette Eglise universelle.

Et tout normalement, dans ce Peuple de Dieu qui est *famille de Marie*,¹⁰⁰ ont mûri, selon la même visée missionnaire, deux Instituts religieux.

*Un des desseins qui ont provoqué l'institution de la Société de Marie a été de renouveler sur la France, ou plutôt dans le monde, le spectacle de l'Eglise naissante, de l'Eglise de Jérusalem. C'est à cet effet que, dans la même inspiration, se trouvaient deux Ordres, un de religieux et un autre de religieuses, et que, dans l'un et l'autre, tous les états et toutes les conditions pouvaient entrer sans confusion, par une sage organisation et de bons règlements généraux et particuliers.*¹⁰¹

Il était et il est toujours normal, dans la Famille marianiste, que Laïques et Religieux ont leur place. Bien plus, que les seconds ont été institués pour faire, avec les premiers et à leur service, une Eglise du Christ où Marie joue son vrai rôle qu'elle partage avec les siens.

Le Fondateur lui-même, dans un texte souvent cité, fait part de son projet : pour que vive et se développe la Congrégation mariale des laïques telle qu'il l'a fondée et fait vivre durant un quart de siècle, *il faut un homme qui ne meurt point, c'est-à-dire une société d'hommes /et de femmes/ qui se seraient donnés à Dieu pour cette œuvre, qui la rempliraient dans la maturité de leur âge, après s'y être formés sous la sainte obéissance, et qui se transmettraient les uns aux autres le même esprit et **p274** les mêmes moyens. Ce sont ces vues qui ont donné naissance à l'Institut de Marie. Que l'Esprit de Dieu conduise toujours à ses desseins ce qui a été entrepris pour sa seule gloire !*¹⁰²

SUPPRESSION DU VŒU D'ENSEIGNEMENT

Le cinquième vœu disparut dans la Société de Marie, à la demande de Rome, en 1865, lors du processus de reconnaissance de la Société. Voici les termes de l'animadversion : *Il faut supprimer dans les Constitutions l'émission du vœu d'enseignement. Qu'il suffise que les sociétaires aient pour fin d'instruire les jeunes gens selon la méthode exprimée dans les Constitutions.*¹⁰³ Chez nos Sœurs, la même démarche romaine produisit le même résultat en 1888.¹⁰⁴

Le droit canonique a donc prévalu. Il n'a pu effacer dans la mémoire historique et dans l'héritage spirituel des deux Instituts, le dynamisme missionnaire et la largeur de vue ecclésiale du Missionnaire apostolique que fut et que reste le Vénérable G.-Joseph Chaminade.

⁹⁹. Chaminade, *Réponse aux difficultés*, p. 238.

¹⁰⁰. Chaminade, *E. Marials*, II, 388-393 qui est un texte de base pour la Congrégation des laïques, en 1801; cf. aussi la définition de cette même Congrégation vers 1806, *ibid.* 318.

¹⁰¹. Chaminade, *Institut de la Société de Marie*, cité dans *E. de Direction*, II, 305.

¹⁰². Chaminade, *Réponse aux difficultés*, p. 252. L'expression *Institut de Marie* désigne globalement, à cette époque, les deux Instituts religieux marianistes.

¹⁰³. Texte de la 16^e animadversion, du 17 juin 1865, cité par Délas, *Histoire*, o. c., p. 127.

¹⁰⁴. Trenquelléon, *Lettres*, II, p. 385, note 122.

MISSIONNAIRES DE MARIE

Notre œuvre est grande, elle est magnifique. Si elle est universelle, c'est que nous sommes les missionnaires de Marie qui nous a dit : Faites tout ce qu'il vous **p275** dira ! Oui, nous sommes tous missionnaires. A chacun de nous, la très Sainte Vierge a confié un mandat pour travailler au salut de nos frères dans le monde.

Aussi le Saint-Père n'a-t-il pu s'empêcher dans sa joie, de bénir le Seigneur qui nous a inspiré un tel dessein, comme nous le dit de sa part S. E. le Cardinal Giustiniani. L'œuvre lui a hautement plu ; il l'a estimée digne de toute louange et de toute recommandation, et il a voulu qu'on en inculquât l'esprit à tous les membres ; afin de les exciter à aller toujours en avant. Il va même jusqu'à les assurer que, loin d'être inutiles à l'Eglise ils lui rendront d'importants services s'ils persévèrent. Je ne fais, comme vous le voyez, que vous citer les paroles pontificales elles-mêmes (33, 34).

Le texte de la LETTRE, selon les lois de la composition littéraire, se poursuit donc en développant rapidement l'argumentation qui doit soutenir et confirmer la thèse qui précède. Une triple démarche s'y trouve exprimée :

Une affirmation exclamative qui peut se résumer en ces mots : **nous sommes les missionnaires de Marie ;**

Un rappel du mandat reçu de Marie et qui nous invite à travailler au salut de nos frères ;

Une confirmation donnée par l'Eglise à travers le Décret de louange.

L'ensemble de l'argumentation met donc en lumière l'esprit ecclésial et marial du vœu d'enseignement de la foi et des mœurs chrétiennes.

UN MEME ESPRIT MISSIONNAIRE

p276 Le mode exclamatif de l'argumentation veut faire partager aux prédicateurs de retraites, et, à travers eux, aux retraitants, l'enthousiasme que soulève dans le cœur du Fondateur la grandeur de pareille mission : **Notre œuvre est grande, elle est magnifique !**

Le Fondateur veut communiquer à tous les siens son propre esprit missionnaire. Il les a associés à son œuvre, il a fondé des institutions diverses pour laïques et pour religieux.¹⁰⁵ Toutes ces fondations, dans leur variété, sont appelées à partager le charisme du Missionnaire apostolique.

Tous exercent leur mission en se dévouant aux œuvres propres à chaque fondation. Ils s'appuient sur leur alliance avec Marie. C'est une constante depuis la consécration à Marie des premiers Congréganistes¹⁰⁶ jusqu'au vœu de stabilité des religieux¹⁰⁷ et des Sœurs compagnes et au vœu de clôture des Filles de Marie ;¹⁰⁸ tous savent que leur fondation est *une mission perpétuelle, une sainte milice qui s'avance au Nom de Marie, et qui entend bien combattre les puissances infernales sous la conduite même et par l'obéissance de Celle qui doit écraser la*

¹⁰⁵. Sur Chaminade comme Fondateur, voir DOCUMENT N° 27, enfin de volume, p. 403.

¹⁰⁶. Chaminade, *E. Marials*, II, 395-402. Trenquelléon, *Lettres*, II, 414, p. 145, du 20.11.1820 à E. de Rodat; 425, p. 161, du 20.02.1821 à la même.

¹⁰⁷. Chaminade, *Constitutions sm.* articles 19-21.

¹⁰⁸. Pour les Sœurs compagnes : Chaminade, *Constitutions fm.* articles 348. 400. Pour le vœu de clôture : articles 69. 400.

*tête du serpent.*¹⁰⁹

Cette mission partagée par tous exige certaines dispositions et convictions communes à toutes les **p277** fondations marianistes. On peut en lire un énoncé valable¹¹⁰ dans la lettre sur la mission que le Fondateur a adressée à la communauté de Saint-Remy, en 1834. Elle permet de saisir les composantes du charisme missionnaire.

. Compter sur la grâce de la mission et sur Marie :

De vrais missionnaires ne doivent compter nullement sur eux, sur leurs talents et leur industrie, mais mettre toute leur confiance dans le secours de la grâce de leur mission et aussi dans la protection de la Sainte Vierge, travaillant à cette œuvre, pour laquelle elle a été élevée à la Maternité divine.

. Une conviction :

Tous doivent être bien pénétrés de l'importance du salut des âmes, rachetées au prix du sang de Jésus Christ.

. La prière missionnaire :

La fin principale que tous doivent se proposer, dans tous leurs exercices, mais particulièrement dans leurs exercices spirituels, doit être le salut des élèves, l'amendement de leurs vices et leurs progrès dans la vertu.

. L'action concertée :

Il faut qu'ils agissent tous de grand concert. L'œuvre est commune, et chacun est solidaire, jusqu'à un certain point de toute l'œuvre /.../. Lorsque vous vous concertez, vous voyez comment on peut vaincre certaines difficultés qui se rencontrent.

. Patience et bonté :

*Il faut prendre garde à un zèle indiscret. Les commencements sont comme insensibles. On ne réussirait pas **p278** auprès d'un élève /ou de toute personne/ dont on n'aurait pas gagné, jusqu'à un certain point, l'estime et l'amitié.*

. Multiplier les missionnaires en partageant la mission avec d'autres :

A proportion que vous aurez des élèves qui se tourneront sérieusement vers Dieu, vous en trouverez quelques-uns qui auront du zèle et dont vous pourrez vous servir, à l'égard des autres, comme de petits missionnaires : j'ai vu, autrefois, qu'on obtenait ainsi de grands succès.

Telle est la manière fort personnelle dont le P. Chaminade a réalisé sa mission : susciter des lieux d'Eglise, des fondations pour laïques et religieux et partager avec eux tous, un même esprit apostolique qui n'est autre que l'esprit de Marie, Mère de tous les hommes.

LE MANDAT DE MARIE

L'oracle du Sauveur, cité au début de la 3^{me} partie, **Dieu a donné à chacun un mandat sur son prochain** (29), le Fondateur le relit maintenant comme donné par Marie : **A chacun**

¹⁰⁹. Chaminade, *Réponse aux difficultés*, p. 237-238.

¹¹⁰. Chaminade, *Lettres*, III, p. 379. On peut trouver bien d'autres textes : Chaminade, *Constitutions sm.* articles 256-266; *Constitutions fm.* articles 153-157. 401.

de nous, la très Sainte Vierge a confié un mandat pour travailler au salut de nos frères dans le monde (33).

Cette transposition du texte de l'Ecclésiastique (17,14) est significative. Du sens premier et très général que cette parole exprime : que tous les Ordres religieux dans l'Eglise ont un mandat pour travailler au salut des autres, l'on passe à une signification mariale du même texte biblique. Le P. Chaminade dit à nous Marianistes que c'est Marie qui nous adresse la parole du Seigneur. Et cela d'une manière pressante, personnelle : **à chacun de nous**.

p279 Plus haut, nous relevions chez le P. Chaminade combien il a, sa vie durant, voulu partager son mandat de Missionnaire apostolique. N'est-ce pas devant une démarche analogue que nous nous trouvons maintenant, de la part de Marie elle-même ?

Mère de l'Eglise, au Calvaire et à la Pentecôte, elle a reçu un mandat du Sauveur pour travailler, à sa place de Mère et sous la dépendance de l'Esprit Saint, au salut de tous les hommes en ce temps de l'Eglise. Et voilà que Marie partage ce mandat avec ses propres enfants, avec ceux qui ont compris le dessein du salut et le rôle qui y est confié à Marie ; avec ceux qui se sont offerts à elle pour mettre à sa disposition une vie et des forces qui n'appartiennent plus qu'à elle.

Ce partage repose sur la réalité de l'alliance avec Marie. Ceux qui se sont donnés à elle en entrant, comme membres actifs, dans une fondation marianiste, appartiennent à Marie. En réponse, elle partage avec eux son propre mandat maternel : elle les appelle et les invite à **travailler au salut de /leurs/ frères dans le monde**.

Vatican II montre l'Eglise qui contemple le mystère de la sainteté et de la charité de Marie. Marie dans le ciel, l'Eglise sur la terre, toutes deux sont animées d'un même *amour maternel* pour tous ceux dont le pèlerinage n'est pas achevé ou qui se trouvent engagés dans les périls et les épreuves (L.G. 62). Grâce à cette présence active de Marie, l'Eglise prend un visage familial, fraternel. Marie, la Mère, partage avec les siens sa propre charité, expression vivante du Dieu Amour.

Devenus, par l'appartenance à l'un des Instituts marianistes, auxiliaires, instruments de la bonté et de la tendresse de Marie, consacrés par elle **comme ses apôtres** (26), nous partageons le mandat que la Mère de Jésus a reçu au Calvaire, c'est-à-dire sa nouvelle maternité en faveur des hommes sauvés en Jésus Christ. Ce solide fondement de l'apostolat marianiste est aussi une exigence constante de dévouement au nom de Marie. **p280** Nous sommes entraînés à travailler à cette œuvre pour laquelle /Marie/ a été élevée à la Maternité divine.¹¹¹

Grâce au chapitre 8 de *Lumen gentium* (n° 56), il nous est donné aujourd'hui d'accéder à la source même de ce mandat apostolique. C'est l'alliance que fit Marie, dès l'Incarnation, avec son Fils. *Fille d'Adam, donnant à la parole de Dieu son consentement /.../ épousant à plein cœur /.../ la volonté divine de salut, elle se livra elle-même intégralement comme la servante du Seigneur à la personne et à l'œuvre de son Fils, pour servir, dans sa dépendance et avec lui, par la grâce du Dieu tout-puissant, au mystère de la rédemption*. La source du mandat apostolique de Marie est son alliance totale et définitive, dès le moment de l'Incarnation, avec la personne et avec la mission rédemptrice de son Fils Jésus.

L'Eglise, et chacun de ses membres, doit faire, en contemplant Marie, la même démarche d'engagement envers le Christ Sauveur. Alors l'Eglise *devient à son tour une Mère* et peut exercer, en intime alliance avec Marie, cette maternité selon l'Esprit qui est un de ses rôles les plus essentiels en ce monde : engendrer à une vie nouvelle et immortelle des fils conçus du Saint Esprit et nés de Dieu (L.G. 63-64).

L'alliance avec Marie exige donc de tout chrétien et lui permet, comme membre de l'Eglise, de se situer au cœur du mystère de la rédemption auquel Marie a été si intimement

¹¹¹. Chaminade, *Lettres*, II, 725, p. 379, du 7.02.1834 au P. Chevaux.

associée. Il partage ainsi et rend visible *son amour maternel /qui/ la rend attentive aux frères de son Fils dont le pèlerinage n'est pas achevé, ou qui se trouvent engagés dans les périls et les épreuves, jusqu'à ce qu'ils parviennent à la patrie bienheureuse* (L.G. 62).

La mission de Marie, grâce à notre alliance avec elle, est donc devenue aussi notre mission : au Nom de Marie, faire naître et grandir l'Eglise comme Peuple de **p281**Dieu. Devant cette merveilleuse réalité, le P. Chaminade ne peut retenir son enthousiasme : **Notre œuvre est grande, elle est magnifique. Si elle est universelle, c'est que nous sommes les missionnaires de Marie qui nous a dit : Faites tout ce qu'il vous dira !** (33).

L'EXPRESSION "MISSIONNAIRE DE MARIE"

Cette expression, reconnue comme typiquement chaminadienne, apparaît cependant pour la première fois seulement en 1839, dans la LETTRE où elle est utilisée deux fois (33 et 35). Ensuite on la lit dans deux lettres de 1840, lettres également de la plume du P. Roussel et adressées à l'abbé Perrodin.

Déjà prêtre et aumônier des Filles de Marie à Acey, celui-ci veut entrer dans la Société de Marie. Son évêque vient de lui en accorder l'autorisation. Il s'empresse d'en faire part au P. Chaminade qui lui répond par son secrétaire.

*Dieu, depuis toujours, vous avait prédestiné au service de son divin Fils, dans les rangs du sacerdoce, sous les étendards de sa très sainte Mère. Jésus Christ vous donne à Marie comme son ministre fidèle et son valeureux soldat. Le Roi du céleste Empire vous enrôle à jamais dans la Garde de la Reine. Désormais vous le servirez en servant Celle qu'il a associée à sa couronne et à sa gloire, et vous serez plus spécialement le soldat de Marie et le missionnaire auprès des peuples de cette Vierge Immaculée.*¹¹²

Le 16 février, il vient de s'engager dans la Société de Marie. Le soir même, il écrit au Fondateur : *Je suis tout à Dieu, je suis tout à Marie, je suis tout à vous !* A quoi le P. Chaminade répond, le 26 avril : *Devenu pratiquement l'esclave du Seigneur, le fils plus spécial et le missionnaire de l'auguste Marie, vous participez avec abondance à **p282**la liberté des enfants de Dieu /.../. Comment ne vous estimeriez-vous pas heureux et content ?*¹¹³

Autres témoignages de cette époque. Pour 1839, le Fondateur prépare la première implantation de la Société hors de France, en Suisse. Le terme de *mission* revient plusieurs fois dans ses lettres et se traduit par des formules proches de celle de *missionnaire de Marie*.

En 1841, dans le *Règlement général* pour le noviciat de Saint-Laurent à Bordeaux, on peut lire au sujet des novices de la Société : *L'auguste Marie, en les adoptant pour ses missionnaires auprès de l'enfance qui est si chère à son cœur maternel, exige qu'ils ne négligent rien pour devenir capables et instruits.*¹¹⁴

Par contre Mère Marie de la Conception ne connaît pas, dans sa correspondance, l'expression *missionnaire de Marie*. Elle utilise les termes de mission et de missionnaire, les ayant appris du P. Chaminade : les congréganistes, les novices et les religieuses sont *missionnaires*.¹¹⁵ En 1821, cependant, elle confie à Mère Emilie de Rodat : *Depuis l'âge de seize ans, le bon Dieu m'a confié cette mission et la sainte Vierge a bien voulu m'employer à lui composer une famille ; aussi mon grand attrait est-il la Congrégation !*¹¹⁶ Une autre formule qui se rapproche de celle de missionnaire de Marie est l'expression : *faire tout au*

¹¹². Chaminade, *Lettres*, V, 1190, p. 147, du 9.02.1840.

¹¹³. Chaminade, *Lettres*, V, 1202, p. 173, du 26.04.1840.

¹¹⁴. Chaminade, *E. de Direction*, II, 279. Le *Règlement général* fut, lui aussi, rédigé par le P. Roussel; cf. *ibid.* II, 2^e édition, p. 17-18.

¹¹⁵. Voir les références dans Trenquelléon, *Index*, aux termes *mission* et *missionnaire*.

¹¹⁶. Trenquelléon, *Lettres*, II, 425, p. 161, du 20.02.1821.

*Nom de Marie.*¹¹⁷

Tous ces témoignages font saisir que l'idée d'être envoyé par Marie pour participer à sa propre mission **p283** est constante chez nos Fondateurs et donc aussi dans leur entourage. Mais on ne peut dénier au P. Narcisse Roussel, rédacteur de la LETTRE et secrétaire du P. Chaminade, de juin 1839 à février 1844, la paternité de l'expression *missionnaire de Marie*.

LA CONFIRMATION PAR L'ÉGLISE

L'argumentation qui précède est appuyée sur une confirmation que le P. Chaminade tire des lettres reçues de Rome.

Aussi le Saint-Père n'a-t-il pu s'empêcher dans sa joie, de bénir le Seigneur qui nous a inspiré un tel dessein, comme nous le dit de sa part S. E. le Cardinal Giustiniani. L'œuvre lui a hautement plu ; il l'a estimée digne de toute louange et de toute recommandation, et il a voulu qu'on en inculquât l'esprit à tous les membres, afin de les exciter à aller toujours en avant. Il va même jusqu'à les assurer que, loin d'être inutiles à l'Eglise ils lui rendront d'importants services s'ils persévèrent. Je ne fais, comme vous le voyez, que vous citer les paroles pontificales elles-mêmes (34).

Le texte cite donc quelques expressions de la lettre du Cardinal Giustiniani qui, le 27 avril 1839, avait été chargé d'adresser au P. Chaminade et aux évêques intéressés, le Décret de louange : *Vous y reconnaitrez, soit envers vous, soit à l'égard de vos disciples, les favorables dispositions de Sa Sainteté, qui, dans Sa joie, a béni le Maître de la moisson pour avoir inspiré le dessein de réunir dans la vigne du Seigneur de nouveaux ouvriers de toute classe, dont le courage intrépide, le zèle et la persévérance feront croître partout les fruits féconds de la morale et des vertus.*

*Toutefois, si vous remarquez que, par certaines raisons, on n'a pas encore décrété l'approbation expresse des Constitutions que vous avez présentées, gardez-vous de **p284** soupçonner que vous ayez rien de fâcheux à craindre pour cela à l'égard des Congrégations elles-mêmes, qui ont hautement plu, comme vous le verrez, et qui se recommandent par les louanges qu'elles ont méritées.*¹¹⁸

A quelques extraits de cette lettre du Cardinal, le P. Chaminade mêle certains passages du Décret lui-même : *Sa Sainteté /.../ a décidé favorablement que les deux Instituts étaient dignes de toute recommandation, comme on déclare par ce Décret les louer et les approuver hautement.*

*Sa Sainteté a voulu, en conséquence, qu'on inculquât à leurs divers membres l'esprit de l'œuvre éminemment toute de charité, afin qu'ils avancent chaque jour avec ardeur, sous les auspices de la Vierge Marie, dans la belle carrière qu'ils ont entreprise, assurés de se rendre de la sorte avantageusement utiles à l'Eglise.*¹¹⁹

Les thèmes fondamentaux de la LETTRE sont donc rassemblés ici. Ils culminent dans le fait que tous, ainsi, seront utiles à l'Eglise. Cette pensée, le P. Chaminade l'avait déjà marquée au Pape en lui présentant, dans le *Court exposé* du 16 septembre 1838, l'Institut des Filles de Marie avec son Tiers-Ordre. *L'Ordre des vierges /.../ s'occupe /.../ de l'enseignement, des travaux propres aux personnes de leur sexe, des Congrégations et des œuvres de bienfaisance. Grâce à la coopération de Son Eminence Mgr le Cardinal d'Isoard, il peut rendre désormais à la religion les plus grands services.*¹²⁰

Etre utile à l'Eglise et approuvé par elle, voilà bien ce que le Fondateur a toujours

¹¹⁷. Trenquelléon, *Lettres*, II, 688, p. 476, du 13.11.1826 à Mère Louis de Gonzague Poitevin.

¹¹⁸. Texte cité dans Chaminade, *Lettres*, V, p. 37.

¹¹⁹. Texte cité dans Chaminade, *Lettres*, V, p. 36.

¹²⁰. Chaminade, *Lettres*, IV, 1076, p. 375.

cherché au nom de son attachement à Marie et au Saint-Siège.

II

LA LETTRE TUE,

L'ESPRIT VIVIFIE

p285 Après l'enseignement sur ce que les deux Ordres de Marie ont encore de spécial et d'exclusivement propre dans les œuvres communes à d'autres corps (28), voici l'application de la parole de saint Paul à ce projet missionnaire des deux Instituts.

A vous donc, mon respectable Fils, de vous acquitter de votre mieux de la commission que je vous donne de la part du Souverain Pontife.

A vous d'inculquer dans le cœur de mes chers enfants, pendant la retraite qui va s'ouvrir, l'esprit de nos œuvres toutes de charité.

A vous de faire sentir à ceux et à celles qui enseignent directement, combien ils s'abuseraient, s'ils bornaient leurs efforts à instruire dans les lettres humaines ; s'ils mettaient tous leurs soins et toute leur gloire à faire des savants, et non des chrétiens, ou à conquérir une réputation mondaine : oubliant alors qu'ils sont missionnaires de Marie, pour se ravalier au rang avili des industriels de l'enseignement dans notre siècle, ils descendent de la hauteur de leur sublime apostolat.

A vous, enfin, de dire, à ceux qui sont employés dans le service intérieur des maisons ou aux arts et métiers, l'esprit et le secret de leur divine mission : nous l'avons consigné dans nos saintes règles, quand nous **p286avons établi la manière dont ils concourent à l'œuvre générale de l'enseignement ; nous leur avons montré comment ils contribuent puissamment par leurs travaux, leur zèle et leurs prières à étendre le règne de Jésus et de Marie dans les âmes. Leur part est en effet si belle ! Nouveaux Joseph, ils sont chargés d'assister et de soutenir les enfants de la sainte famille dans leurs pénibles ministères (35).**

L'ensemble de ce texte ne fait pas positivement référence à 2 Corinthiens 3,6. Il joue plutôt le rôle de péroraison, de conclusion de la 3^{me} partie de la LETTRE. Construit comme une insistance littéraire, il se déroule en cinq phrases dont les quatre premières commencent par une adresse aux trois prédicateurs : **A vous ... , A vous.**

Les oppositions exprimées dans ce texte et son ironie dans le choix des mots, des expressions, ne sont pas sans rappeler les deux précédents développements sur la lettre qui finit toujours par tuer (6-7 ; 22). Aussi pouvons-nous être habilités à lire dans ce texte-ci l'application de la maxime de saint Paul, que ce soit pour ceux qui enseignent (3^{me} phrase), ou pour ceux qui n'enseignent pas (4^{me} et 5^{me} phrases). Tous, en effet, sont appelés à vivre, dans la diversité des emplois, une seule et unique mission : toujours *l'union sans confusion*, comme principe des œuvres du P. Chaminade.

1. LA LETTRE SEULE

Après les deux **A vous** introductifs, le troisième **A vous** fait entrer dans le vif du sujet. Au début de cette longue phrase, à la forme hypothétique, sont énumérés les méfaits que peut engendrer la lettre vécue sans l'esprit. Le tout s'adresse à ceux et à celles qui enseignent directement. Ils sont le plus grand nombre et, **p287** semble-t-il, les plus exposés à ne pas vivre l'esprit de leur mission.

Le Fondateur, certes, n'est pas face à des abus à corriger, comme ce fut le cas par rapport à la pauvreté et au costume religieux, dans la 1^{re} partie de la LETTRE. Mais il sait que les siens sont guettés par de multiples dangers, s'ils s'enferment dans le seul accomplissement de la lettre. Au temps où les Ecoles normales de la Société de Marie se répandaient en France, avant 1830, le P. Chaminade, déjà, restait vigilant et on l'entend confier au P. Lalanne :

*M. Gaussens m'a paru peu comprendre ce que devait être une Ecole normale tenue par la Société de Marie, et être presque tout occupé à ce qu'ils fassent des progrès dans les études, mais trop peu à ce que les candidats apprennent à tenir les enfants et à les former à la piété et à la vertu. S'il n'était question que de les instruire, il ne vaudrait pas la peine de nous donner tant de soucis. Il ne manquera point en France, au moins de bien longtemps, de maîtres d'écriture, de maîtres de mathématiques.*¹

Les religieux auront donc toujours à ajouter à l'enseignement proprement scolaire, le souci pédagogique et la volonté d'évangéliser leurs élèves.

Ce que le Fondateur jugeait néfaste pour ses religieux enseignants, c'était

- . de borner **leurs efforts à instruire dans les lettres humaines ;**
- . de mettre **tous leurs soins et toute leur gloire à faire des savants /.../, à conquérir une réputation mondaine ;**
- . de se ravalier ainsi **au rang avili des industriels de l'enseignement dans notre siècle.**

Ces phrases demandent à être lues et comprises avec bon sens et discernement. Le P. Chaminade s'adresse à des religieux, non à de simples enseignants laïques. Il ne rejette nullement la finalité propre de **p288** l'enseignement : instruire dans les lettres humaines ou préparer des savants. Les Constitutions étaient d'ailleurs explicites sur ce point : *L'importance que met la Société à l'éducation chrétienne ne lui fait pas négliger l'instruction.*²

Le malheur pour le religieux est de s'enfermer dans l'instruction et d'en tirer orgueil ou vanité, ce qu'amène la lettre seule. Elle tue le missionnaire, l'éducateur chrétien que doit être tout enseignant marianiste. *La Société de Marie n'enseigne que pour élever chrétiennement ; /.../ il faut se garder de jamais prendre le change,* affirmaient encore les *Constitutions de la Société de Marie*, à l'article 256.

L'enseignement scolaire, comme toute autre œuvre, doit puiser sa finalité dans la mission qui anime le religieux. *Nos Instituteurs sont envoyés vers la génération naissante comme des missionnaires,* écrivait, à propos de la mise au point des Méthodes, le P. Chaminade à M. Lalanne.³ Ce sens missionnaire prend racine dans *l'esprit de nos œuvres toutes de charité*, comme s'exprimait le Pape. Car mission et charité se soutiennent si étroitement que celle-ci est l'inspiratrice de celle-là.

2. LETTRE ET ESPRIT

Une première analyse a permis de dégager ce à quoi aboutit le religieux qui vit de la

¹. Chaminade, *Lettres*, II, 495, p. 403-404, du 30.12.1829.

². Chaminade, *Constitutions sm.* article 266.

³. Chaminade, *Lettres*, III, 594, p. 38-39, du 5-7.07.1831.

lettre seule. Dans le texte cependant, lettre et esprit sont comme tissés ensemble, à l'instar de la vie. Si la lettre peut tuer le missionnaire, l'esprit l'inspire et, à l'occasion, rectifie son activité.

*Qu'on ne pense point que pour cela il faille donner **p289** la plus grande partie du temps à l'enseignement /.../ de la religion ; avec une intention fixe d'atteindre ce but, avec un zèle infatigable et une charité tendre, le religieux, s'il est selon son état, donne une leçon chrétienne à chaque parole, à chaque geste, par tous ses regards.*⁴

Et voici comment l'article suivant ouvre le religieux enseignant aux sources de la charité envers ses élèves. *Il se pénètre pour eux de tous les sentiments du Sauveur et de toute la tendresse de Marie ; quelque nombreux qu'ils soient, il dilate son cœur pour les y faire entrer et les y porter sans cesse. Dans ses oraisons, dans ses communions, dans toutes ses bonnes œuvres, il supplée à ce que ne peuvent leur faiblesse et leur ignorance, et se regarde comme leur tenant lieu de bon pasteur.*

Comment mieux et plus concrètement indiquer les gestes qui expriment toute paternité ou encore toute maternité spirituelles ?

POUR CEUX QUI ENSEIGNENT

La même phrase qui évoque les méfaits de la lettre séparée de l'esprit présente, en complémentarité, trois affirmations qui définissent les attitudes par lesquelles s'exprime l'esprit du vœu d'enseignement selon le P. Chaminade.

FAIRE DES CHRETIENS

Cette expression rejoint la formule plus connue par laquelle le Missionnaire apostolique traduisait habituellement sa mission : *multiplier les chrétiens.*⁵ Maintenir **p290** et affermir les chrétiens dans leur foi est une première exigence du ministère. Pour le P. Chaminade, cette attitude est insuffisante, il veut multiplier les chrétiens, en susciter de nouveaux. Ce souci n'est-il pas typiquement celui de Marie, Mère de l'Eglise, de l'Eglise-Mère qui enfante sans cesse de nouveaux enfants à son Epoux bien-aimé ? Sans ce désir, ni l'Eglise ni les Marianistes ne seraient missionnaires.

ETRE MISSIONNAIRE DE MARIE

Le missionnaire de Marie se situe dans l'Eglise à un certain *rang* dont il n'est pas permis de déchoir, à cause du mandat reçu de Marie elle-même. Alors, comment tenir ce rang ? Comment accomplir concrètement une mission mariale ?

Une première réponse selon les écrits de nos Fondateurs, est celle-ci : agir au Nom de Marie, comme envoyé, délégué par elle. Dans l'Eglise céleste *son rôle dans le salut ne s'interrompt pas.*⁶ Grâce à l'alliance avec Marie *nous voulons que notre œuvre soit l'œuvre de Marie, qu'elle en ait, après Dieu, toute la gloire.*⁷

Cet apostolat marial s'appuie sur la mission de Marie. *Que notre dévouement prolonge sur terre sa charité maternelle,* prions-nous lors du renouvellement de notre alliance quotidienne avec Marie.

La mission de Marie, selon sa vocation même, est à la fois maternelle et virginale, une

⁴. Chaminade, *Constitutions sm.* article 258.

⁵. Sur l'expression *multiplier les chrétiens*, chez le P. Chaminade, voir le DOCUMENT n° 28, en fin de volume, p. 407.

⁶. Vatican II, *Lumen gentium*, n° 62; voir aussi : Armbruster, *Connaître*, o. c., p. 165-168.

⁷. Chaminade, *E. Marials*, II, 755, 3°.

mission d'amour, de charité et une mission de gardienne de la foi en Jésus Christ. En termes chaminadiens cela s'appelle l'éducation chrétienne et l'enseignement de la foi. Avec Marie et en son Nom, nous nous sommes **p291** engagés à coopérer à la naissance et à l'éducation des croyants, à la multiplication des chrétiens.

Une telle participation à la mission de Marie exige enfin que tout missionnaire de Marie agisse comme Marie elle-même, avec les qualités et vertus qui sont les siennes, telles qu'elle les manifeste dans l'Evangile.⁸ Alors Marie peut assumer comme un témoignage valable en faveur de l'Eglise, Corps de son Fils, les démarches apostoliques de ses missionnaires, ce qui est tout à l'opposé du **rang avili des industriels de l'enseignement**.

LE SUBLIME APOSTOLAT

L'apostolat, pour le P. Chaminade, n'est pas seulement une tâche d'Eglise à accomplir. Il est une démarche **sublime** parce qu'il est participation au mystère rédempteur du Christ. En présentant ainsi l'apostolat, le Fondateur reste fidèle à lui-même : unir l'esprit et la lettre, l'inspiration spirituelle et la réalisation concrète ; relier les engagements d'Eglise à leur origine en Jésus Sauveur.

Cette vue globale de l'apostolat vient au P. Chaminade de sa contemplation de *Marie associée au mystère de la Rédemption*. Et il conclut : *de là les missionnaires*.⁹ La mission signifie donc à la fois l'enracinement divin et la réalisation humaine de tout apostolat. L'état religieux marianiste est *un état si saint* qu'il fait *participer à l'esprit apostolique*¹⁰ tous ceux qui s'y engagent.

p292 Cet enseignement, lorsqu'il fut donné aux futures Filles de Marie, a enthousiasmé Adèle de Trenquelléon. Elle et ses amies se sont vues *si indignes de l'état presque apostolique* auquel Dieu les destinait.¹¹ En 1824, comme Supérieure générale, elle transmet son enthousiasme aux novices nouvellement installées à Bordeaux.

*Qu'elle est aimable votre destinée ! Qu'elle est noble ! Vous êtes destinées à répandre la doctrine de Jésus Christ, associées aux fonctions apostoliques, entrant dans le grand ouvrage de la Rédemption ! Mais combien faut-il que vous travailliez à devenir des saintes, car les apôtres qui ont converti l'univers ont tous été des saints !*¹²

Non seulement Marie mais aussi les apôtres sont donc proposés comme modèles de ce sublime apostolat. Le P. Chaminade interroge : *pourquoi prenons-nous ici les apôtres pour modèles ? Eh ! vous ne faites pas attention que l'état que vous avez embrassé est un genre d'apostolat et que vous êtes associées au grand mystère de la Rédemption ?*¹³

Dans la lumière d'un tel enseignement l'on peut comprendre la grandeur de tout apostolat, même de celui, parfois très prosaïque, de l'enseignement. A la retraite prêchée en 1822, le Fondateur s'adressait aux premiers membres de la jeune Société de Marie : *Ayons toujours devant les yeux la dignité de notre état, autrement tout est perdu. Nous sommes des religieux et non des savants, des docteurs /.../ ; nous ne sommes pas dignes **p293**d'enseigner, ce qui est une grâce insigne, un véritable apostolat.*¹⁴

Dans ce même esprit, le Fondateur va envoyer, en 1823, sa première communauté de

⁸. Armbruster, *Connaître*, o. c., p. 168-172.

⁹. Chaminade, *E. Marials*, II, 341.

¹⁰. Chaminade, *Lettres*, I, 57, p. 99, du 3.10.1815 à A. de Trenquelléon.

¹¹. Chaminade, *Lettres*, I, 63, p. 107, de février 1816 à Mme Belloc. Adèle recopie elle-même ce texte pour ses amies, dans *Lettres*, I, 297, p. 398, du 16.02.1816 à L. de Lachapelle; 301, p. 404, du 7.03.1816 à A. Diché.

¹². Trenquelléon, *Lettres*, II, 535, p. 299, du 20.10.1824 à Mère de Casteras; cf. II, 567, p. 334, du 21.03.1825 à Mère M. du Sacré-Cœur Diché.

¹³. Texte cité dans Chaminade, *E. d'oraison*, 258.

¹⁴. Chaminade, *Notes de retraites*, I, 238-239, p. 213, exhortation finale de la retraite de 1822.

religieux dans le Nord-Est de la France, à Saint-Remy, car il veut agir *comme au temps des apôtres*.¹⁵

Enseigner, nous l'avons constaté plus haut, consiste essentiellement à *porter l'Évangile à toute la création*, comme l'ont fait les apôtres. Il nous est donné ici de découvrir la source première de cette démarche missionnaire : notre participation, avec Marie et les apôtres, en Église, au mystère du Sauveur. Cela peut s'exprimer en une démarche à la fois sublime et simple : l'apostolat.

POUR CEUX QUI N'ENSEIGNENT PAS

Nous sommes tous missionnaires. Le charisme du P. Chaminade porte aussi sur le mot tous, car le Fondateur voulait susciter autour de lui tout une Église missionnaire, constamment en état de mission. Mais n'était-ce pas un rêve ? une utopie ? Comment faire participer religieuses et religieux non scolaires à la mission d'enseignement exprimée par le 5^{me} vœu ? Progressivement la réponse à ces questions semble avoir pris forme.

Revenons au texte de la LETTRE.

A vous, enfin, de dire, à ceux qui sont employés dans le service intérieur des maisons ou aux arts et p294 métiers, l'esprit et le secret de leur divine mission : nous l'avons consigné dans nos saintes règles, quand nous avons établi la manière dont ils concourent à l'œuvre générale de l'enseignement ; nous leur avons montré comment ils contribuent puissamment par leurs travaux, leur zèle et leurs prières à étendre le règne de Jésus et de Marie dans les âmes. Leur part est en effet si belle ! Nouveaux Joseph, ils sont chargés d'assister et de soutenir les enfants de la sainte famille dans leur pénible ministère. (35).

Ce texte de la LETTRE renvoie explicitement aux *Constitutions de la Société de Marie* de 1839, articles 370 et 371, dont voici le texte.

370. *Les revenus des domaines et le gain des ateliers sont employés 1° à fournir tout ce qui est nécessaire à l'existence d'une semblable communauté, selon la règle adoptée ; 2° tout excédent est à la disposition de l'administration générale de la Société. C'est par ce moyen que la classe des ouvriers atteint la deuxième fin de l'institution de la Société de Marie.*

Elle l'atteint d'une seconde manière, en aidant la Société, 1° à augmenter le nombre des ouvriers d'une même communauté, ou même à en multiplier le nombre des communautés ; 2° à soutenir les établissements enseignants et à les multiplier ; 3° à aider à soutenir les noviciats et à multiplier le nombre des novices ; 4° à soutenir les infirmes et les vieillards de la Société ; 5° à fournir aux besoins fréquents et urgents de l'administration générale, chargée de tant de dépenses pour tenir tout dans l'ordre, vivant elle-même pauvrement ; elle n'est et elle ne sera jamais que l'économe de tout ce qu'elle peut recevoir.

371. *C'est une grande consolation pour un religieux de savoir que les fruits de toutes ses peines, de ses travaux et de son économie, sont employés à des œuvres qui, toutes, concourent à établir le royaume de Jésus Christ, en propageant la foi.*

p295 Ces articles, absents de l'édition des Constitutions de 1829, s'adressent à la classe des religieux ouvriers de la Société. Eux aussi, par leur travail manuel, participent à la même mission.

SOLIDARITE PAR LE TRAVAIL

Où qu'ils travaillent et quelles que soient leurs occupations, les religieux ouvriers

¹⁵. Chaminade, *Lettres*, I, 230, p. 402, du 4.03.1823 à l'abbé Bardenet.

communient au but apostolique de tout l'Institut : l'extension et l'approfondissement de la foi en vue de l'affermissement des mœurs chrétiennes.

A l'origine des Instituts, dans la foulée de la règle bénédictine, toutes les religieuses et tous les religieux passaient une part de leur temps au travail le plus souvent manuel. Pour certains il est vite devenu intellectuel, administratif ou pastoral. Toujours il devait être à visée apostolique et comporter, malgré tout, un temps réservé au *travail des mains*.¹⁶

Dès l'origine également, l'on constate une très grande solidarité dans et par le travail. Le *Grand Institut* donne une place importante au travail manuel des Sœurs. Il en souligne d'abord, selon toute la tradition monastique,¹⁷ la forte valeur pénitentielle, dans la ligne de Genèse 3,17-19 : *tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage*.

La solidarité y est exprimée fortement, car le travail est accompli *comme moyen de charité envers le monde, et de perfection pour les membres de la communauté /.../. Les membres de l'Institut qui ne veulent pas travailler, sont morts à l'Institut ; on n'y vit pour son salut et celui du monde qu'à proportion qu'on y travaille*.¹⁸

p296 Dans l'*Institut de Marie* de 1818, même enseignement pour la Société de Marie naissante : *Tous devront embrasser le travail avec joie comme dette du péché, comme dette envers la communauté, comme dette de la charité, et tous auront à cœur d'y satisfaire sous ces trois rapports*.¹⁹

Dans la Société pendant des questions nouvelles vont rapidement se poser. Le travail sera très tôt identifié au travail apostolique et sera donc fort différent selon les catégories de personnes : les frères lettrés et enseignants, les prêtres, les frères ouvriers. C'est alors que la solidarité dans le travail va devenir solidarité dans le travail apostolique. La diversité des engagements sera toujours unifiée par la mission qui s'exprimait, pour tous les religieux, par le 5^{me} vœu.

LE VŒU D'ENSEIGNEMENT POUR TOUS

Lors de la retraite de la Société de Marie, en 1822, le P. Chaminade apporte des précisions au sujet du vœu d'enseignement fait et vécu par tous. Il rappelle d'abord que l'on fait dans l'*Institut* cinq vœux : 1. de chasteté, 2. de pauvreté, 3. d'obéissance, 4. de stabilité dans l'*Institut*, 5. d'enseignement des mœurs chrétiennes et de la foi catholique.

Et voici comment il présente ce dernier vœu selon la lettre et selon l'esprit. *Quoique dans l'Institut tout le monde n'enseigne pas directement, ils /ceux qui n'enseignent pas directement/ enseignent indirectement en contribuant, autant qu'il dépend d'eux selon leurs moyens, leurs talents et leur zèle, au succès et à la prospérité de l'enseignement. D'ailleurs ceux qui ne sont pas employés aujourd'hui à l'enseignement directement peuvent y être employés d'un moment à l'autre. Le vœu d'enseignement p297 n'oblige que sous le rapport d'obéissance au chef qui ordonne, quand il le juge à propos. D'ailleurs il y a de fervents quoique très simples religieux qui peuvent contribuer davantage par leurs prières et leurs vertus à l'enseignement, que de savants professeurs. Pour convertir les âmes, il faut toucher la miséricorde de Dieu, fléchir sa justice, attirer sa grâce. C'est un grand miracle que la conversion d'une âme*.²⁰

Si donc tous les religieux vivent l'esprit de ce 5^{me} vœu qui est la conversion et le salut des âmes, ils en accomplissent aussi la lettre : il y a en effet une manière plus active et une

¹⁶. Chaminade, *Constitutions fm.* article 263.

¹⁷. Articles 186, 188, 189.

¹⁸. Article 188; cf. d'autres textes primitifs rassemblés dans E.F. II, 778, 782, 783, p. 368-372.

¹⁹. Chaminade, *Institut de Marie*, p. 72.

²⁰. Chaminade, *Notes de retraites*, I, 239-240, p. 213.

manière plus contemplative de réaliser ce vœu.

L'article 2 des *Constitutions de la Société de Marie* de 1839 donnera plus tard le principe sous-jacent à cette interprétation en précisant que la Société veut réunir *les avantages de la vie active à ceux de la vie contemplative*. Ainsi les enseignants doivent aussi prier pour leurs élèves.²¹ Les ouvriers ont la consolation de savoir que les fruits de leurs travaux et de leur vie d'union à Dieu servent à *des œuvres qui, toutes, concourent à établir le royaume de Jésus Christ, en propageant la foi*.²² Ce même principe permet aussi aux religieux malades et affaiblis par l'âge de continuer à être actifs spirituellement pour la mission.²³

p298 En 1826, répondant à des questions posées par son ami le Père Pierre-Bienvenu Noailles, le P. Chaminade apporte de nouvelles lumières qui préparent les textes constitutionnels de 1829 et plus encore ceux de 1839 : toutes les œuvres de la Société de Marie sont des œuvres missionnaires. Le Fondateur commence par une affirmation globale : *la Société est essentiellement missionnaire dans l'universalité de ses membres*, ce qui fait que tous travaillent à son grand objet, le soutien de la religion, la multiplication des chrétiens, la propagation de la foi. Celle-ci se fait particulièrement par l'enseignement des connaissances et des lettres humaines.

Mais les autres membres de la Société, loin d'être indifférents à ce but, *doivent au contraire, selon les occasions ménagées par la Providence, mettre un grand intérêt à la formation et au soutien des Etablissements de ce genre et, dans les différents exercices de leurs fonctions, attirer à la Société des sujets propres à y remplir quelques fonctions et qu'ils croiraient être appelés à la vie religieuse*.²⁴

A la lumière des textes qui précèdent, on peut comprendre l'article 18 des *Constitutions de la Société de Marie* de 1829. Après avoir défini le vœu d'éducation chrétienne de façon assez scolaire (art. 17), l'article 18 précise : *Ceux qui n'accomplissent pas ce dernier vœu par des œuvres, s'en acquittent en travaillant dans l'intention de le favoriser. Favoriser le vœu d'enseignement, la formule reste vague. Elle sera précisée en 1834 : Ceux qui sont occupés aux travaux manuels et aux arts et métiers, travaillent indirectement dans les mêmes vues que ceux qui sont appliqués directement à l'éducation chrétienne*.²⁵

Enseignants et non enseignants, par le 5^{me} vœu, sont donc orientés et motivés, dans la diversité de leurs **p299**travaux, à se dévouer entièrement à une seule et même **divine mission** qui cherche le progrès de la foi chrétienne auprès de tous ceux que l'on peut atteindre par des œuvres variées.

LA MEME MISSION POUR TOUS

Le texte de la LETTRE est donc le fruit de toute une recherche, de tâtonnements successifs qui ont permis de voir la diversité et l'universalité des œuvres sous le même angle, celui de la mission. Aucun des autres vœux marianistes n'a eu des définitions aussi variées que le vœu dit d'enseignement. Cependant, si l'on garde devant les yeux le sens évangélique

²¹. Chaminade, *Constitutions sm.* article 259.

²². Chaminade, *Constitutions sm.* article 371.

²³. Il est raconté dans la notice biographique du P. Charles Rothéa que, dans ses dernières années, il passait de longs moments à prier devant une statue de la Sainte Vierge. A un Frère qui lui demandait le sens de ces longues visites, il répondit : *Je fais des missions. Je pense tantôt à une de nos maisons, tantôt à l'autre, et je prie la bonne Mère de les bénir, de pourvoir à leurs besoins, de s'y montrer bien Mère et d'y faire régner son divin Fils*. Cf. Chaminade, *Lettres*, I, p. 292.

²⁴. Chaminade, *Lettres*, II, 388, p. 177-178, du 15.02.1826.

²⁵. Chaminade, *Lettres*, III, 759, p. 457, Déclaration du 8 octobre 1834, à la suite de l'*Extrait des Règlements généraux*.

que nos Fondateurs ont toujours donné au mot *enseignement*, l'objet du 5^{me} vœu était suffisamment large pour exprimer la mission de propager la foi et de multiplier les chrétiens.

Cette mission, avec ou sans vœu, reste celle que le Missionnaire apostolique a voulu partager avec tous ses disciples et incarner dans ses fondations diverses. Tous devaient y participer car la mission se vit en famille. De plus, selon le Fondateur, ce charisme missionnaire devait transcender son temps et se continuer après lui pour le bien de l'Eglise universelle.

LA MISSION VECUE EN FAMILLE

La LETTRE apporte une perspective nouvelle, une perspective familiale : **Nouveaux Joseph, ils sont chargés d'assister et de soutenir les enfants de la sainte famille dans leur pénible ministère** (35).

S'agit-il de la sainte Famille de Nazareth ? Il ne semble pas car ni Jésus ni Marie ne sont explicitement p300 nommés. Au contraire, le texte évoque de multiples enfants qui remplissent un pénible ministère. En harmonie avec le contexte de tout ce passage, il faut plutôt comprendre : les Frères ouvriers sont de nouveaux Joseph qui assistent et soutiennent par leurs prières et leurs humbles travaux ceux de leurs Frères qui enseignent. Tous sont ainsi fidèles au mandat reçu de Marie : multiplier les chrétiens.

La **sainte famille** est donc synonyme ici d'une expression analogue, chère au P. Chaminade, celle de *famille de Marie*. Il est probable que le rédacteur, le P. Roussel, ait substitué la première à la seconde, entraîné en cela par l'évocation de saint Joseph.

Par ailleurs le Fondateur a toujours considéré l'ensemble de son œuvre comme une grande famille.²⁶ Dans cette famille, il est normal que la vie relationnelle interne, surtout celle des communautés constituant les Instituts religieux, soit animée d'un grand *esprit de famille*²⁷ fait de charité fraternelle et de cet esprit de solidarité dans les œuvres inspirées toutes par une unique mission.

FAMILLE DE MARIE ET EGLISE

L'esprit de famille marianiste a une coloration spécifique car cette famille se veut la famille même de Marie. Dès 1801, la Congrégation est présentée comme p301 *la famille de la très pure Marie*, car les congréganistes *sont tous frères, tous engendrés dans le sein maternel de Marie*.²⁸ Bien plus, ils forment *sa famille privilégiée*.²⁹ Dans cette famille, dès les origines, une place à part est reconnue à saint Joseph.³⁰ Il est évoqué dans la LETTRE à cause de son rôle unique au cœur de la sainte Famille de Nazareth à qui il fournit, par son travail, les moyens de sa subsistance.

Si la famille de Marie est invitée à prendre modèle sur la sainte Famille, elle doit aussi regarder et vivre la charité et l'union des premiers chrétiens qui *n'avaient qu'un cœur et qu'une âme* (Actes 4,32). Telles se présentaient la Congrégation de Bordeaux puis celle d'Adèle de

²⁶. Chaminade, *E. Marials*, II, 50, 92, 93, etc.; voir aussi Trenquelléon, *Lettres*, II, 324, p. 32, du 24.02.1818 à Mélanie Figarol; 325, p. 33, du 4.05.1818 à la même; 433, p. 172, du 10.05.1821 à Mère Thérèse Yannasch; 467, p. 211, du 13.12.21 à Mélanie Figarol.

²⁷. Voir E.F. II, 656-734, p. 271-332; tout ce chapitre développe l'esprit de famille. Cf. spécialement les n° 720-731 : *L'amour et l'estime de la Société et le dévouement pieux à ses oeuvres*.

²⁸. Chaminade, *E. Marials*, II, 391.

²⁹. Chaminade, *E. Marials*, II, 392, 391. Trenquelléon, *Lettres*, I, 90, p. 150, du 19.01.1809 à A. Diché. On trouve aussi l'expression *famille spéciale* dans Chaminade, *E. Marials*, II, 739, 740.

³⁰. Chaminade, *E. Marials*, II, 394; cf. 427-429; 524-565.

Trenquelléon³¹ et plus tard les fondations religieuses.³² De par leur nature intime, les œuvres du P. Chaminade, prises dans leur ensemble, voulaient exprimer la nature même de l'Eglise catholique, mais d'une Eglise où Marie soit reconnue comme Mère et exemplaire.

On trouve les racines de ces vues dans les anciens écrits du Fondateur. Méditant sur la présence de Marie au Calvaire, il affirme que toute cette souffrance de Jésus et de Marie, symbolisée par *le glaive de douleur* prophétisé par Syméon (Luc 2,35), *a donné naissance à la famille des Elus !* Celle-ci n'est autre que l'Eglise, l'humanité sauvée par le Christ.³³ Pourquoi ne pas **p302**rapprocher ce texte de cet autre tout aussi ancien où saint Joseph est désigné comme *le patriarche des chrétiens et des élus de Dieu ?*³⁴

L'Eglise vue comme *famille de Marie*, n'est pas une pensée originale du P. Chaminade. Il l'a lue dans un de ses auteurs préférés, Jacques Marchant. Ce prêtre belge du 17^me siècle fut un grand dévot à Marie. Il s'adresse aux prêtres qui *ont la charge de chanter et d'annoncer les louanges de Marie, d'étendre par l'univers la connaissance de son nom*. De tels prêtres, Marchant les appelle *les aînés de la famille de Marie*, famille identifiée ici à l'Eglise.³⁵

Si le P. Chaminade n'a pas donné de grands développements à cet enseignement sur l'Eglise comme famille de Marie, il a tout fait pour le réaliser dans la variété de ses fondations où l'on retrouve, en une même famille, laïques, religieuses, religieux et prêtres. Les Marianistes, aujourd'hui, grâce à leur Fondateur, sont donc bien placés pour promouvoir l'image d'une Eglise dont Marie est le type et l'exemplaire et en laquelle la Mère peut, jusqu'à la fin de l'histoire, exercer sa maternité spirituelle. Telle est l'Eglise issue de *Lumen gentium*, celle ouverte sur le troisième millénaire chrétien.

3. LA MISSION AU DELA DU FONDATEUR

p303 La similitude entre la mission marianiste et celle de l'Eglise a pu suggérer au Fondateur que son charisme missionnaire marial devait dépasser les limites de sa propre vie terrestre. Il en a perçu le sens ecclésial en orientant la croissance de ses œuvres et en voyant l'importance qu'elles prenaient au service de la foi chrétienne. N'avait-il pas, dès l'origine des Instituts religieux, visé l'universalité géographique, le monde tout entier ?

L'universalité de la durée, le P. Chaminade l'a exprimée à la fin d'un document important sur sa Congrégation mariale qui, à son avis, devait, elle aussi, durer dans le temps : *il faut un homme qui ne meure point, c'est-à-dire une société d'hommes /.../ qui se transmettraient les uns aux autres le même esprit et les mêmes moyens. Ce sont ces vues qui ont donné naissance à l'Institut de Marie.*³⁶ Dix ans après, vers 1834, il écrivit encore, en conclusion d'un document sur la direction spirituelle : *Fasse le ciel que, dans la Société de Marie, dans tous ses établissements, cette vie d'amour soit le ressort de la sainteté et la source de la prédestination de ses membres et de toutes les personnes qui lui sont confiées ou qui le seront jusqu'à la fin du monde !*³⁷

³¹. Chaminade, *E. Marials*, II, 318, 421. Trenquelléon, *Lettres*, II, 325, p. 33, du 4.05.1818 à Mélanie Figarol.

³². Chaminade, *E. de direction*, II, 305.

³³. Chaminade, *E. Marials*, I, 215.

³⁴. Chaminade, *E. Marials*, I, 322.

³⁵. Chaminade, *E. Marials*, I, 234 et la note 253 pour la référence à Marchant. Il semble de plus en plus certain que J. Marchant, par ses publications en latin, ait eu une très forte influence sur la pensée mariale du P. Chaminade. Voir en *E. Marials*, I, p. 78, les nombreuses références à Marchant. Voir aussi la très grande proximité de pensée entre le texte de Marchant, cité en Chaminade, *Notes d'Instr.* 4, 204, p. 133, 3^o et la pensée spécifique du Fondateur. Malheureusement le texte latin cité contient plusieurs fautes de transcription.

³⁶. Chaminade, *Réponse aux difficultés*, p. 242.

³⁷. Chaminade, *E. de Direction*, I, 1242.

UNE DEMARCHE A ROME

S'il entrevoyait et souhaitait la durée pour son œuvre au service de l'Eglise et dans tout le temps de **p304**l'Eglise, le Fondateur en voulait assurer la pérennité non seulement selon l'esprit mais aussi selon une certaine structure. Concrètement, il prit le moyen de maintenir, à la tête de ses fondations religieuses, un Missionnaire apostolique tel qu'il le fut lui-même de par l'Eglise, depuis le 28 mars 1801. C'est la première faveur qu'il demanda donc au Pape Grégoire XVI dans une des suppliques du 16 septembre 1838 : *pour ses successeurs, le titre et la qualité de Missionnaire apostolique, dont il a le bonheur d'être lui-même.*³⁸

Dans la pensée du Fondateur, cette faveur concernait tous les futurs Supérieurs généraux de la Société de Marie. On peut demander : et qu'en est-il des Filles de Marie ? La réponse est inscrite dans l'article 415 des *Constitutions des Filles de Marie. Le Supérieur spirituel de l'Institut des Filles de Marie est le Supérieur de la Société de Marie ; l'un et l'autre Institut ont le même Fondateur, le même Esprit, et se proposent les mêmes fins.*

Grâce à ce lien constitutionnel entre les deux Instituts, le Fondateur et premier Supérieur général de la Société de Marie ainsi que tous ses successeurs, tous Missionnaires apostoliques, assureraient à toute la Famille de Marie, une participation à l'esprit missionnaire tel que le vécut le P. Chaminade. Le sens de la demande au Pape Grégoire XVI est donc clair dans l'esprit du Fondateur.

On pouvait lire cette volonté non dans le texte laconique de la supplique mais dans le *Court exposé*³⁹ qui accompagnait la demande. Face aux efforts de ceux qui voulaient saper ou détruire la révélation chrétienne, le Ciel, expliquait-il, lui a inspiré de solliciter du Saint-Siège les lettres patentes de Missionnaire apostolique. Il était persuadé que grâce à cette nomination ecclésiastique, il pouvait le mieux agir contre les maux de son temps et de **p305**tous les temps, et inscrire toute son action ainsi que celle des siens après lui, dans la mission même de l'Eglise.

Voilà ce que le Fondateur portait dans son cœur lorsqu'il soumit au Saint-Siège la demande que ses successeurs soient eux aussi Missionnaires apostoliques. Ainsi serait assurée la continuité dans le temps, de son charisme missionnaire marial rapporté de ses trois ans d'exil forcé à Saragosse, aux pieds de Notre-Dame del Pilar.

LA REPONSE DE ROME

La réponse du Saint-Siège à certaines des faveurs particulières demandées, vint après le Décret de louange. Le Bref, daté du 3 décembre 1839, arriva au P. Chaminade fin février ou début mars 1840.⁴⁰ Concernant l'extension à ses successeurs du titre et de la qualité de Missionnaire apostolique, on pouvait y lire : *par la teneur de ces lettres, en vertu de Notre autorité apostolique, Nous décorons et revêtons à perpétuité du titre de Missionnaire apostolique, avec jouissance de tous les privilèges attachés à cette qualité, notre cher Fils Chaminade, prêtre de Bordeaux, Supérieur général de la Société de Marie et tous ceux qui lui succéderont dans cette charge.*

Rome a donc répondu positivement à la supplique envoyée en septembre 1838. Les successeurs du P. Chaminade étaient habilités à porter le titre de Missionnaire apostolique. Mais on aura remarqué que le Fondateur lui-même y est renommé Missionnaire apostolique alors qu'il l'était depuis le début du siècle.

³⁸. Chaminade, *Lettres*, IV, 1075, p. 372.

³⁹. Chaminade, *Lettres*, IV, 1076, p. 374-376, du 16.09.1838.

⁴⁰. Texte de ce Bref dans Chaminade, *Lettres*, V, p. 161-162.

ESPRIT MISSIONNAIRE ET AVENIR

p306 L'interprétation que le P. Chaminade a donnée du Bref qui lui fut octroyé le 3 décembre 1839, se lit dans la Circulaire qu'il adressa le 8 mars 1840 aux prêtres de la Société.⁴¹ Là il exprime, avec une rare vigueur, l'esprit missionnaire qui l'a animé depuis son retour en France, fin 1800, esprit qu'il veut transmettre à cet *homme qui ne meurt pas*, c'est-à-dire à l'ensemble de ses fondations.

Vous admirerez surtout l'insigne privilège accordé à tous les Supérieurs généraux mes successeurs. Le titre et la qualité de Missionnaire apostolique, dont j'ai l'honneur d'être revêtu moi-même, leur rappellera à jamais, ainsi qu'à vous, que notre œuvre est une mission, un écoulement et une participation de l'apostolat de Jésus Christ. Nous sommes tous missionnaires ; les simples Frères laïques et les religieuses Filles de Marie sont aussi missionnaires : tous missionnaires catholiques, avoués du Saint-Siège.

Il fallait donc que le premier Supérieur, dont les prêtres et les laïques, soit de la Société, soit de l'Institut, ne sont sous ce point de vue que les vicaires ou les délégués, fût plus spécialement avoué du Souverain Pontife, et reçût de lui le caractère sacré de la mission qu'il exerce de sa part, par lui-même et par les siens, dans l'Eglise de Dieu.

Voilà pourquoi j'ai demandé cette faveur, et voilà ce qu'elle signifie dans la pensée du Bref pontifical.

De ce testament spirituel du Missionnaire apostolique qu'est le P. Chaminade, retenons, en conclusion, certaines expressions typiques.

Notre œuvre est une mission, un écoulement et une participation de l'apostolat de Jésus Christ. La mise en parallèle des mots mission et apostolat montre qu'ils sont ici synonymes : l'un et l'autre expriment l'envoi qui prend **p307** racine et sens dans l'acte d'amour du Père qui envoie son Fils, lequel envoie les siens qui constituent son corps ecclésial et continuent sa propre mission divine (Jean 20,21). Toute mission s'inscrit dans celle du Sauveur envoyant son Eglise aux quatre coins de l'univers. Cette mission d'évangélisation, le Fondateur l'a adaptée à son œuvre comme mission d'enseignement de la foi et des mœurs chrétiennes.

Nous sommes tous missionnaires catholiques avoués du Saint-Siège. Notre mission s'intègre dans celle de l'Eglise catholique ; elle est ecclésiale, reconnue et mandatée par le Successeur de Pierre. C'est ainsi que le P. Chaminade a toujours interprété sa propre situation dans l'Eglise. Il désire que les siens la continuent dans le temps ; qu'ils se laissent inspirer par le même esprit et l'incarnent dans la même forme, celle du Missionnaire apostolique leur Fondateur. Cela signifie, travailler avec les évêques et sous leur autorité, maintenir le sens de l'universalité en communion avec l'universalité de l'Eglise catholique.

Il fallait donc que le premier Supérieur fût plus spécialement avoué du Souverain Pontife. Ainsi le visage ecclésial des fondations du P. Chaminade sera mis encore davantage en lumière. Au Souverain Pontife correspond, dans la Famille marianiste, le premier Supérieur, qui a autorité, selon les Constitutions de 1839, sur les deux Instituts religieux. Il en est le Chef et le premier responsable avec qui travaillent, comme ses vicaires ou ses délégués, les prêtres et les laïques, soit de la Société, soit de l'Institut. La Famille de Marie, à l'exemple de celle de saint Benoît, comporte une structure organique, à la fois fraternelle et paternelle, comme l'Eglise elle-même.

Le caractère sacré de la mission, reçu du Chef de l'Eglise et mis en œuvre par le Bon Père lui-même et par les siens, dans l'Eglise de Dieu, fait de la famille de Marie une famille de missionnaires. Tel est le caractère sacré qu'imprime la vocation marianiste.

p308 Tous ensemble et chacun à sa place, dans l'Eglise de Jésus Christ, les Marianistes sont

⁴¹. Chaminade, *Lettres*, V, 1193, p. 160.

Missionnaires de Marie auprès de tous les peuples.⁴²

⁴². Cf. Chaminade, *Lettres*, V, 1190, p. 147, du 9.02.1840 à l'abbé Perrodin.

CONCLUSION

UNE FIN QUI EST UN

COMMENCEMENT

p309 Le texte conclusif de la LETTRE est bref. Par sa forme, il continue le développement précédent et s'adresse directement aux trois prédicateurs de retraites. Désormais tout repose sur eux.

Je m'arrête, mon respectable Fils, j'ai voulu vous dire ma pensée tout entière sur nos œuvres, et je l'ai fait trop longuement sans doute : mais vous n'en serez pas surpris, car vous savez bien qu'on ne saurait tarir sur un sujet aussi cher à nos cœurs. Je me repose avec confiance sur votre charité, de la grande charge que je vous donne, ou plutôt que Marie vous impose elle-même. Pénétré comme vous l'êtes de l'esprit de votre état, il vous sera facile de l'inculquer à mes chers Enfants des deux Ordres (36).

Ce document exceptionnel est sorti du cœur du Fondateur et a trouvé un rédacteur à la hauteur de son importance. La tâche est accomplie. Le testament est rédigé. Aux prédicateurs de le diffuser. C'est une grande charge qui les attend. Elle ne vient pas seulement du bon Père mais de Marie elle-même qui la leur impose. Il faut que ce document passe à tous les membres des Instituts marianistes.

La tâche des prédicateurs sera facilitée par le fait qu'ils sont eux-mêmes pénétrés de l'esprit de leur état. Ils en vivent ; ils pourront communiquer et inculquer ce même esprit aux **chers Enfants des deux Ordres.**

LA LETTRE AUX RETRAITES DE 1839

p310 Pour finir, on est en droit de se demander quel usage les prédicateurs ont fait de la LETTRE.

L'abbé Perrodin ne prêcha que la retraite de Courtefontaine. Le P. Chaminade lui avait marqué que cette *mission /.../ toute petite et courte qu'elle est, a beaucoup d'importance elle-même*, car il s'agit de faire passer *l'esprit même des Constitutions*.¹ Par une lettre du P. André Fridblatt, qui sera citée plus bas, nous savons qu'à la retraite de Courtefontaine il a pu prendre connaissance de la *Circulaire adressée aux prêtres qui prêchent la retraite*.

Le P. Georges Caillet avait à prêcher les retraites de Bordeaux, d'Agen, d'Auch, de Tonneins et de Condom. Sur celle de Bordeaux, donnée à Saint-Laurent, un manuscrit attribué à M. Bidon² porte les notes que voici.

1839. 1^o octobre à 6 h. du soir. Lecture de diverses pièces relatives à l'approbation de nos Constitutions puis d'une longue lettre donnant au B. Père Caillet l'objet de sa mission

¹. Chaminade, *Lettres*, V, 1159, p. 58, du 8.08.1839.

². AGMAR 10.11.2, p. 19.

dans les retraites, qui a pour but d'inculquer fortement dans les deux Ordres l'esprit de nos saintes règles comme le porte expressément le décret pontifical, puis lecture de l'ordre des exercices, quelques mots d'encouragement à bien mettre à profit une aussi grande grâce.

Il est donc clair que le P. Caillet a lu ou fait lire la LETTRE lors de la réunion d'ouverture de la retraite de Bordeaux, à la Société de Marie.

p311 Reste le P. Jean-Baptiste Fontaine à qui le P. Chaminade avait confié les retraites de Saint-Remy, d'Ebersmunster, d'Arbois et d'Acey. Celle de Saint-Remy devait commencer le 29 août. Elle fut retardée de quelques jours par suite de la date fixée par la commune pour certains travaux agricoles.³ Le prédicateur eut donc le temps de recevoir la LETTRE. Il en tira le sujet de cinq conférences sur lesquelles nous n'avons que de simples indications.

8° exercice : De l'esprit religieux, 2° conférence (Voyez la lettre du B. Père : le préambule et ce qui regarde la pauvreté.)

10° exercice : Obéissance, 3° conférence.

11° exercice : Chasteté, 4° conférence.

(Détailler ces deux vœux de la même manière que le Bon Père a présenté le vœu de pauvreté.)

12° exercice : 5° conférence : Du caractère distinctif de la Société de Marie et de son esprit. Vœu de stabilité. (Voyez la lettre du Bon Père.)

14° exercice : 6° conférence : Des œuvres de la Société de Marie et de son esprit. Vœu d'enseignement. (Voyez la lettre du Bon Père).⁴

La retraite d'Alsace, à Ebersmunster, s'est ouverte le 6 octobre. Les notes du P. Fontaine s'arrêtent au *11° exercice*, sans allusion à la LETTRE.⁵ On peut penser avec vraisemblance qu'il en fit un commentaire dans les exercices suivants.

Pour la retraite donnée à Acey aux Filles de Marie, des notes du P. Fontaine⁶ se rapportent aux 16 premiers exercices de la retraite. Le 16° est la 4° conférence qui est annoncée en ces termes : *Suis-je fidèle à mes p312vœux ? Il y a différentes manières de les accomplir, ai-je la bonne ? Pauvreté (Voyez la lettre du Bon Père).* Le prédicateur a pu commenter le reste de la LETTRE dans les autres exercices de la retraite et il est assez vraisemblable qu'il en fut ainsi. Le fait même que nous n'ayons pas d'autres notes pour le reste des exercices invite à penser qu'il a utilisé ici et à Ebersmunster les mêmes notes que celles qu'il avait préparées pour Saint-Remy.

Les trois prédicateurs ont donc, chacun à sa manière, fait connaître la LETTRE, envoyée, il est vrai, un peu tardivement. Elle a été au moins communiquée par l'abbé Perrodin ; elle a été lue par le P. Caillet et elle fut commentée en plusieurs conférences par le P. Fontaine.

REPERCUSSIONS DE LA LETTRE

Les témoignages sont rares sur le bien produit par la LETTRE et plus généralement par les retraites de 1839. Voici cependant un témoignage à chaud, une lettre écrite au Bon Père Chaminade, le 11 septembre 1839, par le Père André Fridblatt, retraitant de Saint-Remy.

J'ai pris connaissance, à Courtefontaine et à Saint-Remy, où je suis en retraite, de votre estimable Circulaire adressée aux prêtres qui prêchent la retraite : j'en ai été enchanté, et un nouveau jour est venu luire à mes yeux. Ma satisfaction a été d'autant plus vive et mieux sentie, que je me rappelle très exactement avoir entendu toutes ces belles choses concernant l'Institut, en 1824, dans les différentes conférences que j'ai eues à cette époque au noviciat avec M. l'abbé Rothéa, lequel nous a assuré les tenir de votre bouche même. Ces motifs pieux,

³. Lettre de M. Dominique Clouzet à M. Coustou, à Colmar, AGMAR 24.1.5.

⁴. AGMAR 10.11.5.

⁵. AGMAR 10.11.6.

⁶. AGMAR 186.5.6.

qui concordaient avec mes sentiments pour la très Sainte Vierge m'attachèrent beaucoup à l'Institut. /.../

J'ai lu aussi et entendu avec un bien profond respect le Décret de Rome. Comme je n'ai jamais rien désiré p313 autre chose que la sainte volonté de Dieu, comme je dois tout à Marie et que j'ai constamment voulu être à Marie, je me rends franchement. Demain donc, dans toute la sincérité de mon cœur et de toute l'effusion de mon âme, je renouvellerai mes vœux, et de nouveau je prierai la très Sainte Vierge d'agréer mes faibles services. Recevez-les aussi favorablement, mon Bon Père, et disposez de moi comme il vous plaira, pour tel emploi et lieu que vous jugerez à propos : je m'efforcerai constamment de me rendre digne Enfant de Marie.⁷

Y eut-il d'autres retours analogues à celui du P. Fridblatt ? Dieu seul le sait ainsi que les intéressés. Il est certain que les événements de cette année 1839, le Décret de louange, la LETTRE aux prédicateurs, les retraites où furent distribuées les nouvelles Constitutions, en firent une année de grâces exceptionnelles. C'est ce que constate M. Dominique Clouzet dans sa lettre du 29 septembre à M. Coustou.

L'année 1839 sera pour la Société de Marie une année bien mémorable, et pour chaque sujet un point de départ /.../. Nous vivrons à l'avenir plus régulièrement, en un mot nous vivrons comme nous avons eu l'intention de vivre lorsque le Bon Dieu nous fit la grâce de nous appeler à son service.⁸

Désormais religieux et religieuses marianistes ne pourront plus vivre comme auparavant. Le souffle de l'Esprit les a touchés, cet Esprit qui assume la lettre pour vivifier ceux qui s'ouvrent à Lui, les renouveler dans l'esprit de la fondation et de leur première ferveur. Encore aujourd'hui.

⁷ . Texte de la lettre cité en Chaminade, *Lettres*, V, p. 81.

⁸ . AGMAR 24.1.5.

DOCUMENTS QUI CONCERNENT
L'INTRODUCTION DE LA LETTRE.

- 1. Documents pour l'introduction*
- 2. Documents pour la 1^{ère} partie*
- 3. Documents pour la 2^{ème} partie*
- 4. Documents pour la 3^{ème} partie*

DOCUMENTS QUI CONCERNENT

L'INTRODUCTION DE LA LETTRE

DOCUMENT N° 1 :

CONTEXTE DE 2 CORINTHIENS 3,6.¹

p317 Que voulait dire au juste l'Apôtre lorsqu'il écrivit aux Corinthiens cette phrase : *La lettre tue, mais l'esprit vivifie* ? Pour en saisir le sens, il faut la relire dans son contexte paulinien.

Tout le chapitre 3 de la seconde lettre aux Corinthiens veut faire saisir que Paul et ses collaborateurs sont *ministres d'une alliance nouvelle* (v. 6). Ils n'ont nul besoin de *lettres de recommandation* (v. 1), car les chrétiens, qui vivent selon l'Esprit de Jésus, sont leur seule recommandation : voyez comme ils vivent et vous jugerez de la valeur de notre prédication, de la qualité de notre ministère ! *De toute évidence*, affirme Paul aux siens, *vous êtes une lettre du Christ confiée à notre ministère, écrite non avec de l'encre mais avec l'Esprit du Dieu vivant, non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, sur vos cœurs* (v. 3). La manière nouvelle dont vivent les chrétiens manifeste aux yeux de tous l'action intérieure de l'Esprit de Dieu donné par Jésus à son Eglise.

De là surgit le thème central : le parallèle entre l'Ancien et le Nouveau Testament, entre la loi écrite sur une pierre et la loi de l'Esprit écrite dans le cœur. Pour saint Paul, à qui le Christ s'était révélé, la loi, donnée par Dieu, était coupée de ses racines vitales : elle **p318** indiquait la route à suivre, mais sans donner la force d'y cheminer. Elle était donc devenue *loi de péché et de la mort*. Face à elle, Jésus est venu nous révéler *la loi de l'Esprit qui donne la vie* (Rom 8,2). Le ministère de Paul est donc un ministère *non de la lettre de l'Ancien Testament, mais de l'Esprit du Nouveau Testament ; car la lettre tue, mais l'Esprit donne la vie* (2 Cor 3,6). C'est donc un ministère qui transmet la nouveauté de Jésus Christ et de son Evangile. Tel est le sens que l'Apôtre voulait donner à ce début du chapitre 3 de la 2^{me} aux Corinthiens.

La phrase lapidaire de saint Paul, *la lettre tue mais l'Esprit vivifie*, invite en une première lecture à opposer lettre et esprit. De fait, bien des fois l'Apôtre met en contraste des réalités comme la loi et la grâce, l'esclavage et la liberté, la mort et la vie, la lettre et l'esprit. Son intention, en ces cas, est de montrer que celui qui s'attache à la loi sans tendre à son accomplissement en Jésus, va nécessairement à la mort, car il se ferme à l'Esprit qui est vie.

Tel est aussi le propos du P. Chaminade chaque fois que, dans cette LETTRE, il montre les funestes dégradations auxquelles aboutit celui qui s'en tient uniquement à la lettre. Grave problème qui est au cœur de l'Evangile et de la vie religieuse où la loi écrite, la Règle, peut provoquer, coupée de ses racines, la perte de la générosité, la mort spirituelle du religieux.² Aussi ne suffit-il pas d'observer la Règle mais d'aller aux sources de son inspiration, à l'esprit du Fondateur et par lui à l'Esprit Saint. Et nous voilà renvoyés au propos fondamental de notre LETTRE.

Mais l'intention profonde du Fondateur est très précisément ici d'unir lettre et esprit en un corps vivant. L'Apôtre lui sert de guide sûr et lui propose une **p319** dé

¹. Ce DOCUMENT N° 1 se rattache à l'Introduction de la LETTRE. Voir note 60, p. 51.

². Voir une illustration typique dans Chaminade, *Lettres*, IV, 924, p. 89-92, du 3.01.1837 à M. Genre.

marche en deux temps : un mouvement de conversion et de progrès et un mouvement d'accueil et de béatitude.

Pour saint Paul en effet les chrétiens, parce que baptisés dans le Christ, doivent vivre une libération progressive : passer de *l'empire de la chair où on tend à ce qui est charnel /.../ à la mort, sous l'empire de l'Esprit où l'on tend à ce qui est spirituel /.../ à la vie et à la paix* (Rom 8,13). Chaque baptisé, à plus forte raison chaque personne consacrée à Dieu, est donc appelé à passer à une vie selon l'Esprit de Jésus, sous *la loi de l'Esprit* (Rom 8,2).³ Pareille démarche exprime l'essentiel de l'Alliance nouvelle instaurée par Jésus, scellée par sa mort glorieuse et célébrée dans l'Eucharistie : mystère pascal vécu par la foi et grâce aux sacrements, dans l'Eglise.

Alors, vivre selon l'Esprit devient avant tout accueil de l'Esprit Saint. Lui, il fait passer de ce qui est écrit à ce qui est vécu, grâce à l'ouverture du cœur. Lui, il fait retrouver l'inspiration des textes car il ouvre à toute la vérité. Lui, il porte à aimer la Parole de Dieu et à l'accomplir comme le fit Jésus lui-même. Lui, il oriente tout vers Jésus ressuscité et glorieux car la nouvelle alliance est celle en Jésus Christ, c'est l'ère de l'Incarnation, de la conformité spirituelle avec le Sauveur : *Christ est ma loi* (1 Cor 9,21 ; 11,1) ; *c'est le Christ qui vit en moi* (Gal 2,20).

Le bonheur devient alors un état familial à l'homme qui accueille l'Esprit dans ses comportements quotidiens. Ainsi l'Esprit Saint fait passer toute l'Ecriture dans le cœur et dans la vie. On saisit l'importance que prennent à cette lumière biblique l'intériorisation, *la vie intérieure* dont Marie est un modèle unique, *la foi du cœur, l'oraison de foi*, thèmes si chers au P. Chaminade.

Le réalisme chrétien exige donc, à la suite du Verbe Incarné, de composer sans cesse lettre et esprit, **p320** car sans l'Esprit la lettre tue, mais sans la lettre l'Esprit est aphone.⁴ Ce même réalisme s'exprime aussi dans la lecture de l'Ancien Testament éclairé par le Nouveau, dans la vie de l'Eglise à la fois réalité visible et spirituelle, dans tout Ordre religieux dont la Règle incarne l'esprit et y renvoie constamment.

DOCUMENT N° 2

USAGE QUE FAIT LE P. CHAMINADE DE 2 COR 3,6.⁵

Le P. Chaminade, en proposant à ses trois prédicateurs de 1839 de **faire apprécier l'excellence et le caractère spécial de notre divine mission** à la lumière de cette maxime de saint Paul, se situe au cœur même de la Révélation, dans le prolongement du mystère de l'Incarnation.

Le texte de saint Paul lui était familier.⁶ Il l'utilisait pour prêcher sur l'Alliance ancienne et les **p321** bienfaits de la nouvelle.⁷ Son désir de toujours conjuguer la lettre et l'esprit semble une des grandes préoccupations de l'homme sage et spirituel qu'était le P. Chaminade.

³. Chaminade, *Lettres*, IV, 924, p. 91, du 3.01.1837 à M. Genre; et 2 Cor 3,6, traduction de la TOB, note n.

⁴. Voir 2 Cor 3,6, traduction de la TOB, note o.

⁵. Ce DOCUMENT N° 2 se rattache à l'Introduction de la LETTRE. Voir note 61, p. 51.

⁶. Voir Chaminade, *Notes d'Instr.* 5, 171, p. 113; 173, p. 114; 174, p. 115; *E.F.* II, p. 346-352 pour l'étude du thème : lettre-esprit. Le P. Chaminade continue de la sorte une longue tradition patristique que saint Augustin exprime dans les *Confessions* (VI, 4, 6) : *J'étais heureux d'entendre le vénérable Ambroise répéter continuellement au peuple dans ses discours, et lui donner comme une des règles les plus importantes de la foi, ce mot de votre Apôtre : 'La lettre tue, c'est l'esprit qui vivifie'; et lorsque, soulevant les voiles mystiques dont ils étaient couverts, il interprétait selon l'esprit, certains passages qui, entendus à la lettre, eussent offert une doctrine dangereuse.*

⁷. Chaminade, *Notes d'Instr.* 5, 171-174, p. 113-115.

A la maxime de saint Paul, il rattache divers thèmes analogues : la comparaison entre l'ancienne et la nouvelle Alliance,⁸ l'Eucharistie comme nouvelle Alliance,⁹ la force intrinsèque de la loi chrétienne comme loi de grâce,¹⁰ l'importance donnée à l'intérieur, à l'intériorisation de la vie sous l'action de l'Esprit Saint et l'influence si forte de la Vierge Marie, le rôle du cœur et de la conscience,¹¹ le dynamisme de la conformité à Jésus Christ. *Les lois de Jésus Christ ne sont pas des lois de servitude, quelque strictes qu'elles soient ; elles sont des lois de grâce et d'amour ; nous sommes appelés, nous dit saint Paul, à la liberté des Enfants de Dieu.*¹²

On ne peut cependant pas nier une certaine influence du rédacteur de la LETTRE sur le choix de cette maxime, à la vue du début du *Règlement général* de 1841, pour la réouverture du noviciat de Saint-Laurent, à Bordeaux. Ce texte est, lui aussi, de la plume du P. Narcisse Roussel. *Une Règle quelconque, pour être bien observée, a besoin d'être étudiée dans son esprit, car la lettre tue, a dit le Saint Esprit, c'est l'esprit qui vivifie.*

Et ce même texte se termine par un développement qui n'est pas sans rappeler des passages de la LETTRE. *En résumé, heureux mille fois le religieux et le novice qui ont l'esprit de communauté, l'esprit d'obéissance, p322 l'esprit de charité et l'esprit de discrétion et de silence. Heureux même celui qui tend de toutes ses forces à l'acquisition de ces précieuses vertus ! Mais malheur à qui ne veut pas en être animé ! Déplacé dans le noviciat, il est aussi déplacé dans la Société de Marie ; et s'il s'obstine, dans le ciel même il est impropre à la vie de Dieu !*¹³

DOCUMENT N° 3

POURQUOI LE P. CHAMINADE A-T-IL PRIVILEGIE LE TEXTE DE 2 COR 3,6 ?¹⁴

Cette parole de saint Paul représentait pour le Fondateur très exactement ce qu'il voulait faire passer dans cette LETTRE : la primauté, la beauté du spirituel qui est l'âme de tout et la déchéance de ceux qui s'appuient sur la lettre des lois ecclésiastiques séparées de leur esprit, pour justifier leur abandon de la Société de Marie.

Par ce choix, qui germe en lui à partir de racines profondes, d'options fondamentales, le Fondateur des Marianistes se situe dans l'histoire de son temps. Qui ne pense ici à la destinée si opposée des deux frères de Lamennais, Jean-Marie et Félicité ?

En leur époque si fascinante, surtout après 1824, l'Eglise se trouvait interrogée par le monde. Certains de ses fils, à la suite du fougueux Félicité, voulaient l'entraîner dans un destin plus politique que religieux, lui proposer davantage de construire *l'Avenir* en soumettant p323 l'Esprit à la politique que de faire grandir l'Eternel dans le temps.

Le P. Chaminade a de fortes affinités avec Jean-Marie de Lamennais qui opta, lui aussi, pour cette dernière position jugée plus fructueuse pour leur temps. Elle maintenait en effet la priorité de Dieu et de son Esprit, à la lumière de l'Incarnation du Verbe de Dieu en notre monde.

L'un et l'autre ont donc privilégié l'Esprit sur la lettre, la foi sur la politique,¹⁵ Jésus

⁸. Chaminade, *Notes d'Instr.* 5, 9, p. 4; 10, 5, p. 5.

⁹. Chaminade, *Notes d'Instr.* 5, 200-202, p. 152-153; 11, 27-34, p. 171-174; 5, p. 129-172, passim.

¹⁰. Chaminade, *Notes d'Instr.* 12, 69, p. 131; cf. ibid. 65-69, p. 128-130.

¹¹. Chaminade, *Notes d'Instr.* 1, 35-43, p. 11-14; 11, 88-89, p. 152-153.

¹². Chaminade, *Lettres*, IV, 924, p. 91, du 3.01.1837, à M. Genre.

¹³. Chaminade, *E. de Direction*, II, 241 et 262; cf. aussi : *Lettres*, V, 1188, p. 142, de fin janvier 1840 au P. Chevaux et *Circulaires*, 5, p. 158.

¹⁴. Ce DOCUMENT N° 3 se rattache à l'Introduction de la LETTRE. Voir note 62, p. 52.

Christ sur l'humanisme. C'est un choix fondamental qui a de multiples imbrications. Au lieu d'un dualisme, relent du vieux manichéisme, c'est la promotion de l'unité de la création, tant visible qu'invisible, avec l'importance primordiale donnée à cette dernière, ainsi qu'aux aspects spirituels de l'homme créé à l'image de Dieu : un humanisme profondément chrétien, en somme, dont Marie, image unique de Jésus Christ, sera le modèle privilégié.

Sur le plan religieux, c'est la rupture avec le jansénisme qui cultivait l'opposition entre le monde du péché engendrant les réprouvés et le monde de la grâce qui fait les prédestinés. Face à cet héritage qu'il a connu, le P. Chaminade opte pour la priorité du théologal qui porte nécessairement en lui tout le plan moral du connaître et de l'agir. La foi, grâce au cœur, se traduit **p324** toujours en vie, en attitudes chrétiennes. Enseigner constituera le but apostolique des Marianistes, objet de leur cinquième vœu.

Là où le Fondateur a eu le plus de mal à faire partager ses vues semble avoir été le domaine de l'ecclésiologie. Bien que tributaire d'une vision fortement influencée et charpentée par le Concile de Trente, d'une tradition monastique qui renforce la séparation des religieux d'avec le monde, le Fondateur, grâce à l'inspiration reçue de Dieu, prend des options qui ne feront leur chemin que progressivement. Il voit l'Eglise et le monde comme deux entités appelées par Dieu à se rencontrer, à dialoguer, à s'enrichir. Ses religieux vivront dans le monde et pour le monde, mais avec des règles de précaution et de réserve qui ne sont pas un refus déguisé mais une garantie d'authenticité évangélique et de succès apostolique pour leur action en faveur de ce monde sauvé par Jésus Christ.

Pour le P. Chaminade, l'Eglise est catholique non au sens d'une dénomination restrictive et idéologique, mais comme portant en elle l'exigence d'une mission universelle. Les Instituts religieux qu'il crée ne sont pas réservés à tel diocèse mais destinés au monde entier. Le zèle est l'esprit même de la vie religieuse. *Une Fille de Marie étend ses vues sur celles de Dieu ; son cœur embrasse pour ainsi dire l'univers.*¹⁶ Une telle position caractérise la conception ouverte de la mission, telle que la 3^{me} partie de la LETTRE va la décrire.

¹⁵. Les archevêques de Bordeaux, au 19^{me} siècle, avaient demandé à leur clergé de suivre cette ligne de conduite. Ainsi Mgr Cheverus : *Le clergé doit se tenir en dehors de toutes les passions politiques pour être propre à remplir sa mission de paix et de charité, sous quelque forme que ce puisse être : aucun parti présent ou à venir ne doit nous regarder comme ennemis, parce que nous sommes appelés à sauver les hommes de tous les partis.* Cité par M. le Curé de Saint-Sulpice, *Vie du Cardinal de Cheverus, Archevêque de Bordeaux*, Paris, Lecoffre, 5^{me} éd., 1858, p. 274. Cf. aussi p. 267-268, 273. Voir aussi la thèse de M. Albert CHARLES, *Révolution de 1848 et 2^{me} République à Bordeaux et dans le département de la Gironde*.

¹⁶. Chaminade, *Lettres*, I, 209, p. 361, du 16.08.1822 à Mère Saint-Vincent.

DOCUMENTS QUI CONCERNENT

LA 1^{ère} PARTIE DE LA LETTRE

DOCUMENT N° 4 :

LES VŒUX SOLENNELS DANS L'EGLISE.¹

p325 La publicité ou la solennité des vœux est rattachée primitivement au fait que toute vierge qui se consacrait à Dieu par le vœu de chasteté devait porter un voile, signe public de son engagement. Il en était de même de l'homme qui se revêtait d'un habit particulier. Ainsi les unes et les autres étaient-ils publiquement repérables dans la communauté chrétienne. Ce vœu, devenu ainsi public, était reconnu comme irrévocable et constituait la personne qui l'émettait dans un état permanent d'appartenance à Dieu, que ce soit dans un monastère ou non.

En outre, au 13^{me} siècle, les vœux publics ou solennels manifestent que quelqu'un est soumis à des Supérieurs religieux. Ils expriment donc en plus l'appartenance à un Ordre religieux canoniquement reconnu.

Pour renforcer ces vœux solennels, saint Thomas les appuie fortement sur des motivations théologiques. A la garantie de l'Eglise, les théologiens ajoutent la valeur de latrie c'est-à-dire d'adoration et d'honneur rendus à Dieu par ces engagements.

p326 Une des conséquences que l'on tire de cette nouvelle situation est l'affirmation que même le Pape ne saurait dispenser quelqu'un des vœux solennels parce que la profession religieuse, tradition de soi-même à un Ordre et par là à Dieu lui-même, est devenue une consécration mystique relevant du droit divin et se rattachant à la parole du Christ : *Quiconque met la main à la charrue, puis regarde en arrière, n'est pas fait pour le royaume de Dieu* (Luc 9,62).

La consécration religieuse, par les vœux solennels, est donc devenue une oblation, un sacrifice à Dieu, une consécration spirituelle, intérieure, divinement infusée dans l'âme et à laquelle les hommes concourent d'une façon seulement ministérielle.

A la fin du 13^{me} siècle est clairement établie la doctrine que seule la profession des vœux solennels introduit dans l'état religieux juridiquement défini et vécu dans les seuls Ordres religieux.

Il suffit de lire les textes présentés par *l'Esprit de notre Fondation* sur la profession des vœux pour se rendre compte combien le P. Chaminade faisait sien cet enseignement devenu d'ailleurs traditionnel dans l'Eglise à la suite des grands théologiens du 13^{me} siècle.²

L'Eglise, jusqu'à la Révolution française, approuvera des Ordres religieux à vœux solennels. Le dernier Ordre d'hommes approuvé par le Saint-Siège semble avoir été celui de la Pénitence, en 1784, et le **p327** dernier Ordre féminin, les Adoratrices perpétuelles du Très-Saint-Sacrement, en 1818. En effet, la législation issue de la Révolution et de l'Empire napoléonien ne reconnaît pas les effets civils des vœux solennels ; c'est la fin de la longue

¹. Ce DOCUMENT se rattache à la 1^{re} partie de la LETTRE. Voir note 5, p. 66.

². Voir E.F. II, 464-495, p. 8-43. Voir en particulier comment, à l'époque de la rédaction des Constitutions de 1839, le Fondateur accueille ce même enseignement sur le sens mystique des vœux solennels qui sont présentés *comme une espèce de sacre, une étroite alliance de Dieu avec l'âme religieuse, un sacrifice solennel et universel /.../ qui va jusqu'à l'holocauste, un second baptême auquel plusieurs Pères attribuent /.../ le mérite du martyre*. Chaminade, *E. de Direction*, II, 352-357; cf. 535-539, une variante de ce même texte.

tradition codifiée depuis le 6^{me} siècle par l'empereur Justinien.

DOCUMENT N° 5 :

LE DEVELOPPEMENT DES VŒUX SIMPLES³

Les vœux simples ont pris forme progressivement, à travers l'histoire de l'Eglise. Primitivement ce sont des vœux *que ne confirme pas la profession /religieuse/ et qui sont émis par des personnes laïques, béguines, gégards ou tertiaires. Ces vœux, le plus fréquemment celui de chasteté seul, ne constituaient pas /la personne/ dans l'état religieux, même si les fidèles qui les émettaient pratiquaient la vie commune et revêtaient le voile ou l'habit.*⁴

En résumé, le vœu simple est celui qu'aucune profession religieuse ne confirme c'est-à-dire aucun engagement bilatéral avec un Institut. Le vœu simple n'incorpore pas à l'état religieux, décide le Concile oecuménique du Latran en 1139 et le décret de Gratien (12^{me} siècle) consacre la distinction entre vœux simples qui n'introduisent pas à l'état religieux et vœux solennels qui constituent seuls cet état.⁵

Première approbation des vœux simples

p328 Avec l'approbation des Jésuites, cet équilibre se trouve rompu. La Constitution *Exposcit debitum* de Jules III (21 juillet 1550) renferme la première approbation pontificale de vœux simples dans un Ordre, la Compagnie de Jésus. Juridiquement elle est un Ordre religieux parce que constituée par des membres dont la majeure partie faisait des vœux solennels.⁶ Ce fait reste pourtant une exception et les Papes suivants, entre autres saint Pie V, un Dominicain, renforcent le lien entre vœux solennels et état religieux.⁷

Il faut cependant reconnaître que, si la vie monastique et les vœux solennels favorisent la contemplation, le service de l'office divin, ces mêmes éléments peuvent restreindre l'action apostolique et missionnaire, surtout s'ils sont doublés d'une certaine exigence de clôture. Aussi, dès le 14^{me} siècle, face au raidissement de la législation de l'Eglise concernant les Ordres religieux, se sont constituées, sous des formes variées, des Congrégations séculières aux règles plus souples et plus adaptées à leurs projets apostoliques.

Grégoire XIII, en 1583 puis en 1584, précise une première législation qui reconnaît que les profès à vœux simples de la Compagnie de Jésus sont vraiment et proprement religieux parce que leurs vœux sont émis dans un Ordre religieux approuvé.

Mais il reste en général que les vœux simples, même perpétuels, s'ils lient la conscience des profès, ne les attachent à la Société qu'aussi longtemps que le Général juge devoir ou pouvoir les garder.⁸

Vœux simples et stabilité

p329 Partant de cette définition des vœux simples, il est clair qu'une Congrégation séculière

³. Ce DOCUMENT se rattache à la 1^{re} partie de la LETTRE. VOIR note 6, p. 66.

⁴. Voir Lesage, *L'accession*, o. c., p. 41.

⁵. Voir Lesage, *L'accession*, o. c., p. 45 et 51.

⁶. Voir Lesage, *L'accession*, o. c., p. 91.

⁷. Voir Lesage, *L'accession*, o. c., p. 95-100.

⁸. Voir Lesage, *L'accession*, o. c., p. 103-106.

qui veut durer, a grand avantage à ajouter aux engagements pris par ses profès, une promesse ou un vœu de persévérance ou de stabilité, ou un engagement de collaboration permanente à son projet apostolique. Telle est la première origine du vœu de stabilité dans les Congrégations à vœux simples : il devient une démarche normale pour toute Congrégation séculière qui veut durer dans le temps et mener à bien son projet d'action apostolique.

Entre la législation de Grégoire XIII (1584) et celle de Benoît XIV (1758), les Instituts qui vont voir le jour se divisent pratiquement en deux catégories.

En premier, ceux qui adoptent les vœux solennels et optent ainsi pour certains avantages : l'irrévocabilité de l'état religieux avec son prestige théologique et canonique, son exemption, sa stabilité incluse dans la profession même des vœux solennels : ils adoptent le statut d'Ordre religieux.

En second, les Instituts approuvés par le Saint-Siège, qui choisissent délibérément les vœux simples ce qui permet plus de souplesse dans l'adaptation, dans le choix et le renvoi des sujets. Ces Congrégations font un vœu ou une promesse de stabilité pour pallier aux inconvénients des vœux simples et créer un lien juridique réciproque entre les membres et l'Institut.

Il faut ajouter que certains autres ont évolué entre ces deux catégories et ont été successivement Sociétés à vœux simples puis Ordres à vœux solennels : la Congrégation des Ecoles Pies, les Doctrinaires, par exemple.

Des recherches nouvelles

p330 On peut être légitimement étonné de ces fluctuations et de ces prises de position diverses, mais à cette époque on est en face à la fois d'une exaltation théologique et juridique des Ordres religieux à vœux solennels et d'une recherche nouvelle encore imprécise dans l'Eglise et que les juristes des 17^{me} et 18^{me} siècles, dans leur quasi unanimité, traitent par prétérition. Il faut tenir compte aussi du pouvoir séculier qui n'est pas, en général, favorable à la multiplication des Réguliers.

La vie cependant ne se laisse pas arrêter et sous le Pontificat de Benoît XIV (1740-1758), les Congrégations masculines à vœux simples, avec ou sans un vœu ou serment de persévérance ou stabilité, sont définitivement devenues des institutions juridiques approuvées sans réserve par le Saint-Siège. Cependant, par le Droit commun du 18^{me} siècle, elles sont classées comme sociétés séculières au même titre que des associations religieuses sans vœux ou à vœux privés.

Suppression de tous les vœux

La législation de la Révolution et de l'ère napoléonienne ont porté un coup sévère, qu'on croyait mortel, à la vie religieuse proprement dite. L'article premier du décret des 13-19 février 1790 déclarait : *La loi constitutionnelle du Royaume ne reconnaît plus de vœux monastiques solennels de personnes ni de l'un ni de l'autre sexe ; en conséquence, les Ordres et Congrégations réguliers dans lesquels on fait de pareils vœux, sont et demeureront supprimés en France, sans qu'il puisse en être établi de semblables à l'avenir.*

Et le décret impérial du 22 juin 1804 confirme l'ensemble des lois portées par la Révolution : *Art. III. Les lois qui s'opposent à l'admission de tout Ordre religieux dans lequel on se lie par des vœux perpétuels, continueront p331 à être exécutées selon leur forme et teneur.* Ce décret, qui interdit tout vœu perpétuel public, ne peut rien sur les vœux privés.

Suite à cet état de faits, au début du 19^{me} siècle, Rome ne voulait plus, du moins temporairement, approuver d'Ordres religieux à vœux solennels. Les motifs en sont donnés dans le rapport du Cardinal Oppizzoni, en 1814, concernant la demande faite par le Père

Marie-JosephCoudrin. On voit qu'ils sont effectivement liés aux circonstances du temps.

*Eu égard aux bouleversements profonds causés par la Révolution française et à l'extrême difficulté pour un Ordre religieux de garder sur la pauvreté, la clôture et la stabilité toutes les règles d'autrefois, il admit les vœux simples, en tant que ceux-ci laissent plus de latitude, et que Dieu, regardant surtout à la bonne volonté, peut y attacher des grâces égales.*⁹

L'ère du surgissement d'Ordres nouveaux et de l'approbation de vœux solennels était donc pratiquement close au début du 19^{me} siècle.¹⁰ Mais ceux qui, comme le P. Chaminade, voulaient l'état religieux avec ses exigences réelles de rupture d'avec le monde et de consécration absolue au Seigneur, se trouvaient juridiquement démunis. Rien d'étonnant qu'ils aient tâtonné p332 pour asseoir leurs options fondamentales sur les meilleures bases juridiques.

DOCUMENT N° 6 :

LA STABILITE DANS L'HISTOIRE DE L'EGLISE¹¹

Suivre Jésus Christ avec constance et persévérance est une exigence inhérente aux appels du Seigneur Jésus dans l'Evangile. Les premiers ascètes et les vierges avaient conscience qu'ils s'engageaient pour toute leur vie. Très tôt, cette volonté de persévérance fut renforcée par un vœu, celui de chasteté le plus souvent : état de célibat et appartenance à Dieu sont deux attitudes que Jésus a unies dans son enseignement et dans sa propre vie comme signes du Royaume qui est déjà parmi nous (Mat 19,12).

La tradition patristique, saint Cyprien surtout (210-258)¹² donne au vœu de virginité une valeur perpétuelle et irrévocable : quiconque s'est engagé dans cet état de vie ne peut plus revenir en arrière. Saint Pacôme (290-346) et son continuateur Schenoudi (+ 452) appliquent cette même exigence à la vie cénobitique dont ils furent les premiers législateurs. Pour eux, le cénobite doit persévérer dans le don de soi fait à Dieu. *Il est impossible que celui qui s'est donné à Dieu se tourne en arrière une autre fois vers les souffrances du monde, les chagrins du monde et aussi la vie du monde.*¹³ Mais à aucun moment, durant cette époque, il ne s'agit de persévérer p333 dans tel courant ou groupement cénobitique. On choisit de persévérer dans un état d'appartenance à Dieu.

La stabilité bénédictine

Saint Benoît fait franchir en ce domaine un nouveau pas. Il constate les méfaits des moines sarabâites et gyrovagues¹⁴ et saisit la nécessité qu'il y a, pour une vie spirituelle, de s'ancrer dans une volonté constante et soutenue de conversion sous la direction d'un Abbé. Pour ce faire, la stabilité du moine dans le même monastère, considéré comme une *bonne*

⁹. Voir Lesage, *L'accession*, o. c., p. 176. Cette position romaine n'était pas considérée alors comme irréversible, mais la prolongation des circonstances difficiles l'ont rendue définitive.

¹⁰. Les religieuses du Sacré-Coeur de Jésus, fondées en 1800 par sainte Madeleine-Sophie Barat, demandèrent une approbation pontificale avec vœux solennels. Une congrégation particulière de cardinaux approuva les statuts mais n'accorda que les vœux simples en raison surtout de l'absence de clôture. Le 22 décembre 1826, cette même Congrégation du Sacré-Coeur fut approuvée par le Pape Léon XII qui lui accorda, en plus des trois vœux ordinaires, celui de persévérance ou stabilité. Cité dans Lesage, *L'accession*, o. c., p. 179.

¹¹. Ce DOCUMENT se rattache à la 1^{re} partie de la LETTRE. Voir note 21, p. 71.

¹². Cité dans Lesage, *L'accession*, o. c., p. 19, 4^o.

¹³. Voir Lesage, *L'accession*, o. c., p. 24.

¹⁴. Saint Benoît, *Règle*, chap. 1.

*école au service de Dieu, lui apparaît indispensable.*¹⁵ *L'atelier où se préparent le mieux ces armes spirituelles, ce sont les cloîtres, et le meilleur moyen de s'en équiper, c'est de persévérer dans sa Congrégation.*¹⁶ Saint Benoît est, dans l'histoire, le premier à exiger de chaque moine un vœu formel dont la plus ancienne rédaction connue remonte à 775 : *Promitto de stabilitate mea, et conversione morum meorum saecularium, et obedientia coram Deo et Sanctis ejus.*¹⁷

Ainsi se trouve explicité, pour la première fois dans l'histoire de l'état religieux, un vœu de stabilité. Il est l'engagement fondamental du moine bénédictin et, en une seule et unique démarche, celui-ci s'engage :

- . à rester durant toute sa vie dans le même monastère ;
- . pour se convertir sans cesse des mœurs séculières à celles du moine vivant selon sa Règle, à changer de manière de vivre, en somme ;
- . en obéissant comme le Seigneur qui dit : je ne suis pas venu pour faire ma volonté propre, mais bien la volonté de celui qui m'a envoyé. Aussi cette obéissance est-elle pour Dieu, à la suite et en présence de tous les Saints.

p334 Selon la Règle de saint Benoît, chapitre 5, le sommet de cet engagement est l'obéissance des moines en conformité avec Jésus, *et pour mieux y réussir, ils viennent s'enfermer dans un monastère et se mettre sous la conduite d'un Abbé*. Le vœu de stabilité bénédictin affermit donc l'état monastique qui exige une continuelle conversion pour mieux suivre le Christ obéissant. De ce double appel évangélique, la stabilité garantit la continuité et maintient durant toute la vie la condition fondamentale de réussite : la persévérance dans la même *Ecole du service de Dieu* qu'est le monastère bénédictin.

Le vœu de stabilité bénédictin fut consacré par Justinien (6^{me} siècle) et confirmé par Charlemagne (9^{me} siècle). Il entra ainsi dans la législation civile.¹⁸ Le moine n'appartenait plus au monde ; il était définitivement enclostré dans son monastère et toute vie civile lui était désormais devenue étrangère : il était *mort au monde*, selon une expression encore courante sous la plume du P. Chaminade.

La doctrine élaborée sur les vœux, aux 12^{me} et 13^{me} siècles, transfère sur la profession des vœux solennels l'irrévocabilité de l'état religieux vécu dans tel ou tel Ordre donné. Le vœu de stabilité n'avait donc plus besoin d'être exprimé.¹⁹ La législation civile sanctionne ce nouvel état : le moine ne peut ni posséder ni faire aucun acte de propriété ; son vœu solennel de chasteté est un empêchement dirimant au mariage. Ces éléments conserveront toute leur force jusqu'au 18^{me} siècle. Ils seront abolis par la Révolution française qui voudra libérer moines et moniales de leurs vœux jugés inhumains.

Chaminade et la stabilité bénédictine

p335 Le P. Chaminade a hérité de ce sens bénédictin du vœu de stabilité. Il l'a clairement exprimé dans la dernière méditation de la retraite de 1832.

Par le vœu de stabilité, on s'engage à passer sa vie dans l'Ordre dans lequel on a prononcé ses vœux. L'émission des vœux de religion dans quelque Ordre que ce soit suppose toujours le vœu de stabilité, qu'il soit exprimé ou non ; mais il engage bien plus expressément dans la Société de Marie ; non pas simplement parce qu'on le fait expressément comme dans

¹⁵ . Saint Benoît, *Règle*, Prologue.

¹⁶ . Saint Benoît, *Règle*, chap. 4, fin.

¹⁷ . Voir Lesage, *L'accession*, o. c., p. 29.

¹⁸ . Voir Lesage, *L'accession*, o. c., p. 33.

¹⁹ . Voir Lesage, *L'accession*, o. c., p. 43-44.

l'Ordre de saint Benoît : promitto stabilitatem ; mais ce vœu a de meilleurs avantages :

Il sert de frein à la légèreté et à l'inconstance naturelle de notre esprit qui se lasse de tout, même des choses les plus excellentes, et ne sait se fixer à rien.

Il sert de rempart contre les attaques de notre ennemi qui, n'ayant rien tant à cœur que de nous retirer ou de nous dégoûter de notre vocation, nous prend par notre faiblesse qui est cette même inconstance.

Il sert de bouclier contre les traits empoisonnés des créatures qui tâchent de nous blesser le cœur et de nous attirer de nouveau dans le monde pour en goûter les fatales douceurs.

Il est une marque de notre dévouement entier à l'auguste Marie, puisqu'il se fait principalement en son honneur et pour sa gloire.²⁰

Ce texte permet de saisir les deux orientations que le Fondateur demandait au vœu de stabilité dans ses Instituts : renforcer la persévérance et, par là, être **p336**une marque de dévouement à Marie à qui ces Instituts appartiennent.

Stabilité et Congrégations dites séculières

Entre le 15^{me} et le 18^{me} siècle, pour que les Congrégations puissent se survivre et entreprendre un apostolat à longue échéance, leurs Fondateurs sont souvent amenés à mettre au point, en plus des vœux simples, des engagements tendant à renforcer soit la volonté de stabilité ou simplement de persévérance, soit la volonté des membres à se dévouer au but apostolique spécifique de ladite Congrégation séculière. Pareils engagements supplémentaires, vœux ou promesses, devaient étayer la stabilité de l'Institut qui, juridiquement, n'avait aucune des assises fermes qui étaient reconnues, de plein droit, au seul état religieux basé sur la profession des vœux solennels.

Aussi, dès le 17^{me} siècle, on remarque dans l'Eglise un recours plus fréquent au vœu de stabilité. Cela pour une double raison : l'apparition de nouveaux corps religieux suscités pour répondre à des besoins nouveaux et aussi la volonté du pouvoir religieux et du pouvoir civil de freiner la fondation de nouveaux Ordres. On est amené à garantir la stabilité de ces œuvres nouvelles, Congrégations séculières ou même simples Compagnies de prêtres, par la stabilité des profès dans la Congrégation et la stabilité de leur dévouement au but apostolique commun : stabilité dans l'œuvre pour la stabilité de l'œuvre.

L'on conçoit aisément, dans cette perspective, qu'une Congrégation, comme d'ailleurs tout corps religieux, doit avoir un esprit et un dynamisme apostoliques qui enthousiasment les membres et assurent de fait leur persévérance bien au-delà d'une certaine contrainte provenant des engagements pris ; bref, un esprit qui inspire et anime tous et chacun.

p337 Le P. Chaminade, dans les 2^{me} et 3^{me} parties de la LETTRE, s'attachera effectivement à présenter, de façon forte et claire, l'esprit qui doit animer les deux Instituts de Marie. Par le vœu de stabilité, les religieux s'engagent donc à persévérer dans leur Institut parce que celui-ci appartient à Marie. Par le vœu d'enseignement, ces mêmes religieux s'engagent dans la mission au service de la foi, en communion avec le Missionnaire apostolique, leur Fondateur.

²⁰. Cité dans Chaminade, *E. Marials*, II, 835-839. Dans la pensée du P. Chaminade, ce texte semble devoir être interprété ainsi : (Non seulement comme ailleurs), *il sert de frein ... il sert de rempart ... il sert de bouclier ...*, (mais de plus) *il est une marque* Comme ce sont des notes prises par un auditeur retraitant, celui-ci a pu ne pas saisir la charnière du texte.

DOCUMENT N° 7 :

L'OFFICE DE ZELE²¹

La responsabilité exercée par le Chef ou la Mère de zèle est au service de la perfection religieuse dans chacun des deux Instituts religieux marianistes.

Cet office englobe *tous les moyens qui tendent directement à introduire et à maintenir les âmes dans les voies de la perfection religieuse, et tous ceux qu'elles emploient pour propager leurs sentiments et leur croyance, comme pour se préserver des erreurs contraires et du relâchement.*²²

Tous les moyens à mettre en œuvre pour promouvoir la sainteté de l'Institut et de chaque membre sont donc confiés spécialement, à chaque niveau, à une personne responsable de cet immense effort collectif. On peut penser que dans la mentalité du 19^{me} siècle qui appréciait l'organisation même des moyens de sainteté, cela allait de soi. Force est de constater que cet office p338 était et est toujours fort délicat à exercer. Peut-être l'est-il plus encore aujourd'hui où l'idée d'une forme de sainteté collective, communautaire, est plutôt affaiblie. Qu'y a-t-il de plus personnel que la sainteté ? Mais que signifie alors le *vivre ensemble* de nos communautés ? *Le marcher ensemble vers la perfection selon l'étendue des conseils évangéliques*,²³ textes que le Fondateur avait inscrits de sa main dans la toute première règle de la Société de Marie, en 1818 ?

Au fond, le P. Chaminade voulait que ses deux Instituts non seulement soient formés de personnes aspirant à la perfection mais qu'elles aient devant *le monde, les anges et les hommes*²⁴ un certain visage collectif de sainteté, des traits évangéliques caractéristiques et communs à tous. N'a-t-il pas introduit dans les Constitutions des deux Instituts tout un chapitre à travers lequel il décrit ce que plus tard on a appelé *les vertus caractéristiques* ?²⁵

DOCUMENT N° 8 :

LA DIRECTION COMME MOYEN DE PERFECTION RELIGIEUSE²⁶

p339 L'initiation à la vie religieuse et la direction première, étaient assurées par les noviciats. Dans les premières années de la Société de Marie, ceux-ci *n'ont pas répondu entièrement* aux vues du Fondateur.²⁷ A partir de 1831, il va s'attacher à leur donner une nouvelle vie, former les maîtres des novices qui sont *un grand trésor* pour tout Ordre religieux.²⁸ Cet effort de formation et donc de promotion de la ferveur se traduit, dans les Constitutions de 1839, par des textes détaillés et importants : 62 articles pour la Société de Marie et 38 pour les Filles de Marie.²⁹

En vue de perfectionner dans le quotidien cette physionomie marianiste modelée au

²¹ . Ce DOCUMENT se rattache à la 1^{re} partie de la LETTRE. Voir note 35, p. 76.

²² . Chaminade, *Constitutions fm.* articles 15 et 16; *Constitutions sm.* articles 411, 423-426; *Institut de M.* p. 71.

²³ . Chaminade, *Institut de M.* p. 70; cf. *E. de Direction*, II, 303, note 2.

²⁴ . Voir 1 Corinthiens 4,9 et son commentaire dans Chaminade, *E. de Direction*, II, 304-306. Ce texte du Fondateur semble d'inspiration jésuite d'après E.F. II, p. 245, note 2.

²⁵ . Chaminade, *Constitutions sm.* articles 212-239; *Constitutions fm.* articles 376-404; E.F. II, p. 402, note 1.

²⁶ . Ce DOCUMENT se rattache à la 1^{re} partie de la LETTRE. Voir note 36, p. 76.

²⁷ . Chaminade, *Lettres*, II, 563, p. 547, du 22.11.1830 au P. Lalanne; la lettre entière mérite lecture.

²⁸ . Chaminade, *E. de Direction*, II, 37 à 208.

²⁹ . Chaminade, *Constitutions sm.* articles 275-337; *Constitutions fm.* articles 18-56.

noviciat, le Fondateur comptait beaucoup sur *la direction* qui est *le plus grand secours que les âmes désireuses de se sauver trouvent dans la profession religieuse et c'est aussi le plus solide avantage que la Société puisse promettre à ceux qui se dévouent à Dieu sous sa tutelle*. Pour lui la direction était *l'éducation du religieux, c'est-à-dire le soin que la Société prend de ceux qui s'offrent à elle, pour les conduire, depuis le premier pas jusqu'au dernier terme de la perfection à laquelle ils tendent*.³⁰

p340 Concevoir la communauté et tout l'Institut comme *cette bonne Ecole du service de Dieu* est encore chez le P. Chaminade une option héritée de saint Benoît.³¹ Chez l'un et l'autre, le chef de la communauté, qu'il s'appelle *Directeur* ou *Abbé*, est responsable de la sainteté de ses frères. Cependant saint Benoît semble donner plus d'importance à l'Abbé³² et le P. Chaminade ne récuse pas l'aide de méthodes enseignées et appliquées par des personnes, maîtres des novices, directeurs, chefs de zèle. Toute sa vie, le Fondateur a essayé de composer un *Manuel de direction* qui devait aider tout responsable à *élever* ses frères jusqu'au *sommet de la perfection* : une *éducation* en somme pour laquelle des directeurs disposaient d'avis et de méthodes au service de leur compétence et autorité personnelles.

Diverses options ont eu, chacune en son temps, les faveurs du Fondateur en ce domaine de la *direction* : les vertus de préparation, d'épuration et de consommation, surtout dans les débuts des fondations religieuses ;³³ une direction plus axée sur la foi et les vertus théologiques, entre 1828 et 1834 environ, à l'époque de la première rédaction et mise au point des Constitutions pour la Société de Marie ;³⁴ enfin une insistance certaine et beaucoup plus explicitement élaborée sur la conformité à Jésus Christ, à partir de 1835, à l'époque de la seconde rédaction des Constitutions et de la Société et des Filles de Marie.³⁵

p341 Loin d'opposer ces trois périodes, il faut les voir complémentaires : trois étapes d'un cheminement que le Fondateur fit avec ses religieux et religieuses et qui pourraient bien synthétiser le chemin de la perfection religieuse tel que le Fondateur le concevait et le vivait : 1. une insistance sur le dépouillement de soi-même, la conversion à Dieu et l'espérance en lui ; 2. un développement de la foi qui transforme tout l'être, intelligence, cœur et comportement ; 3. une attirance de Jésus Christ dans ses mystères et son amour infini, source et inspiration de la charité.

Au moment de la rédaction de la LETTRE, la conformité à Jésus Christ apparaissait au Fondateur comme le **sommet de la perfection chrétienne**. Rien d'étonnant qu'il la mentionne très explicitement et qu'il l'exprime fortement dans les Constitutions de 1839 surtout dans les *articles préliminaires* qui traduisent la finalité des deux Instituts. Pour le Fondateur, la Société de Marie *n'a essentiellement qu'un seul but, qui est l'imitation de Jésus Christ* (article 5). Pour les Sœurs, la présence de la Mère de Jésus est plus explicite : *L'imitation de Jésus Christ, par la ressemblance avec Marie, tel est donc essentiellement l'objet de notre Institut* (article 4). Dans l'un et l'autre cas, la concordance est parfaite entre la LETTRE et les Constitutions.

³⁰. Chaminade, *Constitutions sm.* article 97.

³¹. Saint Benoît, *Règle*, Prologue.

³². Saint Benoît, *Règle*, chap. 2.

³³. Voir Chaminade, *E. de Direction*, tout le volume I qui présente l'ensemble des textes sur cette méthode des vertus. Pour la situation de ces divers textes, consulter l'*Introduction historique*, en tête de ce même volume I, p. VIII à XLVIII.

³⁴. Pour l'ensemble des textes, voir Chaminade, *E. de Direction*, I, 1244-1290 et II, 1-240.

³⁵. Pour l'ensemble des textes, voir Chaminade, *E. de Direction*, II, tout le cahier D, c'est-à-dire les n° 302-483.

DOCUMENT N° 9 :

LA REGLE DE SAINT BENOIT ET LES INSTITUTS MARIANISTES³⁶

p342 La Règle de saint Benoît fut choisie délibérément par le Fondateur comme Règle de référence parce que le Concile oecuménique du Latran, en 1215, décréta, face à *la grande diversité des Ordres religieux dans l'Eglise de Dieu, /.../ que personne désormais ne crée un Ordre nouveau*. Et s'il arrivait à quelqu'un de le faire *qu'il prenne la Règle d'un Ordre approuvé*. Au temps du P. Chaminade, ce décret était interprété en ce sens que toute nouvelle fondation devait se rattacher à une des Règles religieuses déjà approuvées. Notre Fondateur nous rattache donc explicitement à saint Benoît.

En étudiant de plus près cette filiation bénédictine, on peut la voir soit à travers l'adoption de certains grands principes, soit à travers des similitudes dans des points précis de la législation. De tout cela se dégage un certain air de famille entre Bénédictins et Marianistes.

Adoption de certains principes généraux

Dans l'ordre des grandes ressemblances, il est aisé de discerner l'identité de la fin générale de l'état religieux, qui est la sainteté avant tout. On se fait religieux pour Dieu, sa gloire et son service. Le monastère, et toute communauté, doivent être considérés comme une école de sainteté.

Là sont réunis des frères, aidés et entraînés par un Père, l'Abbé, ou chez nous le *Bon Père* ou la *Bonne Mère*. Cette structure fraternelle a beaucoup attiré le **p343P**. Chaminade : tous religieux au même titre, bien que dans la communauté il puisse y avoir certains religieux ordonnés prêtres, un groupe de religieux ouvriers, une grande variété de professions, d'occupations, de responsabilités. Comme la famille bénédictine, la famille marianiste compte en son sein des religieux hommes, des religieuses femmes et des laïques affiliés ou engagés à des degrés divers dans la même orientation spirituelle.

Combien le Fondateur désire aussi que ses Instituts vivent le *ora et labora*, le *prie et travaille* !³⁷ Même si la prière n'est pas l'office canonial,³⁸ l'esprit de prière doit être grand parmi les Marianistes ainsi que la participation au travail. Primitivement, toutes³⁹ et tous, même les prêtres, étaient tenus au travail manuel.

On comprend aussi dans cette perspective le soin que mettait le Fondateur au développement de *la classe des religieux ouvriers*, allant jusqu'à les regrouper en communautés autonomes mais faisant toujours partie du corps entier : *union sans confusion*.

*La Communauté des ouvriers est soumise au plan général de la Société, et spécialement à ses Règlements généraux : toute la différence qu'il y a, c'est qu'elle peut mieux entrer dans l'esprit de la Règle de saint Benoît, que la Société entière entend suivre. Des religieux ouvriers peuvent mieux faire la pénitence imposée à Adam et à toute sa postérité : 'Vous mangerez votre pain à la sueur de votre front' (Genèse). Ils peuvent vivre dans un plus grand recueillement, dans un plus grand silence, dans une plus grande pauvreté, dans une plus grande union et charité **p344**fraternelle. Leur vie est presque entièrement solitaire. Ils doivent trouver dans le prix de leur journée de quoi fournir à toutes les nécessités de la vie, et même de quoi faire l'aumône par des bonis, comme il est indiqué dans les Constitutions.*⁴⁰

³⁶. Ce DOCUMENT se rattache à la 1^{re} partie de la LETTRE, note 74, p. 89.

³⁷. Voir E.F. II, 778-789, p. 368-376; Chaminade, *Notes de Retraites*, I, 12, p. 57, retraite de 1818, 4^e instruction, notes de M. Lalanne; *Constitutions sm.* articles 2, 109, 123; *Constitutions fm.* articles 185, 186, 194, 263, 264.

³⁸. Chaminade, *Conférences*, article 3.

³⁹. Chaminade, *Grand Institut*, article 263, cité dans E.F. II, 783, p. 371-372.

⁴⁰. Chaminade, *Lettres*, IV, 1088, p. 399-400, du 14.11.1838 à M. Clouzet. Cf. *Constitutions sm.* articles 368-

On est frappé dans ce texte par la valeur que le Fondateur accorde à la vie des religieux ouvriers ou travailleurs manuels : ils peuvent vivre mieux les réalités monastiques de la pénitence, du recueillement, du silence, de la pauvreté, de l'union fraternelle, de la solidarité et de la charité. Dans les années qui précèdent la rédaction de la LETTRE, le P. Chaminade est en pleine recherche au sujet des religieux ouvriers. Il entrevoit que *ce genre de communauté ressemblera assez aux premières communautés Bénédictines et se rapprochera de celles des Trappistes avec des modifications qui seront toutes favorables au maintien et à l'accroissement de la ferveur*.⁴¹

Le missionnaire qu'était le P. Chaminade voyait saint Benoît *comme l'envoyé de Dieu pour peupler l'Europe de nombreuses colonies de vrais religieux*⁴² tandis que lui, Chaminade, aspirait, dans le même sens, à multiplier ses communautés comme autant de *missions stables et permanentes* appelées à christianiser le tissu socio-culturel.⁴³ Ces communautés évangéliques devaient être formées essentiellement d'hommes et de femmes de **p345**Dieu et atteindre le peuple tout entier, du berceau à la tombe.

Adoption de démarches plus précises

Des comparaisons plus détaillées peuvent être faites entre la Règle de saint Benoît et nos Constitutions et Règlements généraux. Nos Constitutions, à la suite de la Règle bénédictine, veulent être un chemin tracé pour aider les religieux, avec la grâce de Dieu, à lever les obstacles sur leur route à la recherche du Dieu vivant.⁴⁴ De plus, l'une et l'autre règle propose une progression continue vers la sainteté, mais par degrés,⁴⁵ et avec *discretion* pour que la fidélité littérale soit toujours éclairée par l'esprit de la Règle,⁴⁶ *l'esprit de nos Constitutions*, comme aimait à dire le Fondateur.

Nous le savons déjà, le P. Chaminade a adopté la stabilité bénédictine comme persévérance dans l'Institut qui est école de sainteté. De même, tout un aspect de l'enseignement sur l'obéissance vient au Fondateur de la Règle de saint Benoît, et par le fait aussi une certaine conception de l'autorité.⁴⁷ Le sens de la pauvreté comme désappropriation la plus totale possible et stricte mise en commun,⁴⁸ a également ses racines chez saint Benoît. Enfin les épreuves auxquelles sont soumis les postulants trouvent leur inspiration dans la Règle de saint Benoît, **p346**car l'engagement dans l'état religieux est une démarche sainte et inviolable.⁴⁹

En outre, chez les Filles de Marie comme dans la Société, *l'influence de saint Benoît se traduit /.../ par l'indulgence à l'égard des fautes de faiblesse suivies du repentir, par l'importance attachée à la vie commune, à l'esprit de famille, au travail, au silence, à la règle, à la tenue des conseils et des chapitres, aux règles de réserve dans les rapports avec les séculiers, à la ponctualité, aux soins des malades, au recrutement par l'éducation des*

384; E.F. I, 28, p. 37-38; II, 783, p. 372.

⁴¹ . Chaminade, *Lettres*, IV, 1107, p. 437, du 29.12.1838 à M. Fridblatt; toute cette lettre est intéressante sur notre sujet; 1108, p. 439, du 2.01.1839 à M. Clouzet; 1128, p. 467, du 30.03.1839 au P. Chevaux.

⁴² . Chaminade, *Notes autographes sur les Constitutions*, citées dans E.F. I, 28, p. 37.

⁴³ . Chaminade, *Constitutions sm.* articles 1, 251-255.

⁴⁴ . Chaminade, *Constitutions sm.* article 98 et saint Benoît, *Règle*, chap. 73.

⁴⁵ . Chaminade, *Notes de retraites*, II, 440, p. 272, retraite de 1823, notes de M. Laugeay.

⁴⁶ . Voir des lettres citées dans E.F. II, 750, p. 349 et note 1; 804, p. 384.

⁴⁷ . Verrier Jos., *Positio*, o.c., p. 161, notes 53 et 54; E.F. II, p. 147-149 et en particulier, p. 148, note 2; *ibid.* 579, p. 159-160 et la note 1, p. 160.

⁴⁸ . E.F. II, 496-498, p. 45-48.

⁴⁹ . Chaminade, *Conférences*, article 2; E.F. II, 479, p. 22-25.

enfants.⁵⁰

Ces nombreuses ressemblances entre les Bénédictins et les Instituts marianistes permettaient à Mère Marie de la Conception d'écrire : *Glorieux saint Benoît, protégez notre Institut, qui est un de vos enfants.*⁵¹

DOCUMENT N° 10 :

L'ABBE DE RANCE ET LES TRAPPISTES⁵²

Les Trappistes, on le sait, sont issus d'une réforme de la tradition bénédictine. L'abbé Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé (1626-1700) instaura sa réforme en son abbaye de Soligny-la-Trappe d'où elle s'est répandue à travers le monde.

La vie des Trappistes a exercé sur le P. Chaminade et les siens un attrait certain. Le Fondateur la prend comme référence au Conseil du 8 décembre 1818 p347 où il introduit la coulpe communautaire dans la Société de Marie.⁵³ Dans ses réflexions sur la vie pénitente, il fait allusion à la vie des Trappistes, mais pour s'en démarquer au nom du *zèle* et de la *charité*, c'est-à-dire du but apostolique et missionnaire de ses Instituts. Cependant, le Fondateur précise que *dans la Société comme à la Trappe, les religieux doivent être rigoureusement détachés de tout.*⁵⁴

Veut-il définir et expliquer ce qu'est un religieux, le P. Chaminade se réfère explicitement au Fondateur des Trappistes, l'abbé de Rancé.⁵⁵ Les pages copiées du *Traité de la sainteté et des devoirs de la vie monastique* sont parmi celles qui ont donné au Fondateur le sens de l'état religieux comme service de Dieu dont le religieux ne peut plus se distraire *sans commettre une espèce de sacrilège* ;⁵⁶ le sens de la perfection religieuse et de la sainteté des trois vœux de religion.⁵⁷ Aussi ces textes ont-ils eu droit de figurer dans les *Constitutions de la Société de Marie* afin de servir de base à l'enseignement à donner durant le noviciat.

Dans le DOCUMENT précédent, on a pu voir que les communautés de Frères ouvriers se rapprochaient de celles des Trappistes.⁵⁸

⁵⁰. Verrier Jos. *Positio*, o. c., p. 161.

⁵¹. Trenquelléon, *Lettres*, 567, p. 334, du 21.03.1825 à Mère Marie du Sacré-Cœur Diché.

⁵². Ce DOCUMENT se rattache à la 1^{re} partie de la LETTRE. Voir note 78, p. 90.

⁵³. E.F. II, 842, p. 421-422, et note 1.

⁵⁴. Chaminade, *Lettres*, IV, 924, p. 90, du 3.01.1837 à M. Genre.

⁵⁵. Voir sur l'Abbé de Rancé et le P. Chaminade, *E. de Direction*, 2^e édition, p. 248-250.

⁵⁶. Chaminade, *E. de Direction*, II, 233.

⁵⁷. Chaminade, *E. de Direction*, II, 234, 235.

⁵⁸. Chaminade, *Notes autographes sur les Constitutions*, texte cité dans E.F. I, 28, p. 37.

DOCUMENT N° 11 :

SAINTE THERESE ET LE CARMEL CHEZ ADELE DE TRENQUELLEON⁵⁹

p348 Adèle de Trenquelléon (1789-1828), dès son jeune âge, éprouvait un attrait tout particulier pour sainte Thérèse et le Carmel. Héritage de sa mère qui avait dans sa bibliothèque les œuvres de la réformatrice du Carmel,⁶⁰ cette attirance a grandi avec la jeune fille. A l'âge de douze ans, elle voulait déjà entrer au Carmel de San Sebastian, en Espagne.⁶¹

De retour d'exil, elle entretient son projet et se prépare à cette entrée tant désirée. Il fallait encore attendre. La préparation au sacrement de confirmation, elle la fait en passant six semaines en compagnie d'anciennes Carmélites d'Agen. Adèle suivait ponctuellement tous les exercices de la communauté non encore sous clôture en 1803.⁶²

Là elle apprit à s'arrêter un moment à trois heures après-midi pour se souvenir de la mort du Seigneur, s'y unir dans le recueillement. Cette pratique passa, en 1804, dans le premier règlement de l'Association que fonda Adèle.⁶³

Quant au nom de sainte Thérèse, il revient facilement sous la plume d'Adèle, soit après ses premières **p349**résolutions,⁶⁴ soit dans ses lettres.⁶⁵

La vie simple, austère et pieuse au château familial devait être une préparation directe à son entrée au Carmel. A M. Ducourneau, précepteur de son frère, elle demanda un règlement de vie⁶⁶ qui devait entretenir, voire développer, ses aspirations vers le Carmel.⁶⁷

En 1808, elle est mise en relation avec le P. Chaminade et la Congrégation mariale de Bordeaux. Son ardeur apostolique prend une extension nouvelle à partir de cette rencontre providentielle. *Il n'est plus question de Carmel en 1809. L'apostolat par la correspondance, le catéchisme /.../ tout lui a révélé le besoin de générosités vouées, pour l'amour de Dieu, au soulagement de l'indigence religieuse et morale des humbles parmi les humbles. Mais du premier aspect de sa vocation, elle a gardé le culte et l'estime de la vie intérieure, du contact avec Dieu reconnu et aimé comme le souverain bien.*⁶⁸

On peut ajouter qu'elle a, sa vie durant, vécu un amour ardent et sponsal pour le Seigneur Jésus. Désormais, elle tient à la fois *de sainte Thérèse et de saint François Xavier.*⁶⁹ Elle est prête pour entrer, avec sa grâce et sa personnalité propres, dans le dessein du P. Chaminade : fonder un Institut de *vraies religieuses* qui soient des *religieuses missionnaires.*⁷⁰ La vie religieuse de **p350**Mère Marie de la Conception aura toujours comme composantes certaines vertus carmélitaines.

L'Institut de Marie et la Réforme de sainte Thérèse ont l'un et l'autre pour objet de conduire leurs sujets à la plus haute perfection mais par des voies différentes. Ainsi s'exprime le P. Chaminade à Sœur Célestine qui regardait, elle aussi, vers la vocation carmélitaine. La suite de cette lettre du Fondateur permet de saisir les essentielles différences entre ces deux

⁵⁹. Ce DOCUMENT se rattache à la 1^{re} partie de la LETTRE. Voir note 79, p. 91.

⁶⁰. Verrier Joseph, *Positio*, o. c., p. 66.

⁶¹. Verrier Joseph, *Positio*, o. c., p. 15; Rousseau, *Trenquelléon*, o. c., p. 70.

⁶². Verrier Joseph, *Positio*, o. c., p. 39-40; Rousseau, *Trenquelléon*, o. c., p. 82, 722.

⁶³. Verrier Joseph, *Positio*, o. c., p. 164 et note 80; p. 52, 8°.

⁶⁴. Verrier Joseph, *Positio*, o. c., p. 50.

⁶⁵. Voir l'*Index des Lettres*, p. 19. Sainte Thérèse est citée 23 fois; il faut y ajouter la Carmélite sainte Magdeleine de Pazzi, citée 5 fois. Seul saint François de Sales est cité plus souvent que sainte Thérèse (31 fois).

⁶⁶. Verrier Joseph, *Positio*, o. c., p. 43-49; Rousseau, *Trenquelléon*, o. c., p. 87, 721.

⁶⁷. Verrier Joseph, *Positio*, o. c., p. 62.

⁶⁸. Verrier Joseph, *Positio*, o. c., p. 62.

⁶⁹. Verrier Joseph, *Positio*, o. c., p. 66.

⁷⁰. Chaminade, *Lettres*, I, 57, p. 98-99, du 3.10.1815 à Mlle de Trenquelléon.

vocations. Elle éclaire ainsi les choix qu'avait à faire Adèle de Trenquelléon, habitée par le désir de la vie contemplative au Carmel et devenue Fondatrice, avec le P. Chaminade, des Filles de Marie, Ordre de vie active.⁷¹

DOCUMENT N° 12 :

INFLUENCE DES CLERCS REGULIERS SUR LES INSTITUTS MARIANISTES⁷²

Au 16^{me} siècle, pour répondre à des besoins nouveaux, réformes dans l'Eglise, extension et approfondissement de la foi catholique face au protestantisme, l'Esprit Saint suscitait des Fondateurs qui ont adapté certaines formes de l'état religieux à ces nouvelles exigences. Ainsi prirent naissance les Ordres ou Congrégations dits de Clercs réguliers : Théatins en 1524, Barnabites en 1530, Jésuites en 1540, Camilliens en 1582, Clercs réguliers de la Mère de Dieu en 1583, Clercs réguliers des Ecoles pies ou Scolopes en 1597, par exemple.

p351 Pour mieux se dédier au travail apostolique, tous ces Ordres, plus ou moins, introduisent des changements substantiels dans l'état religieux monastique.

Ils suppriment l'office canonial en commun pour permettre aux religieux une plus grande disponibilité de leur temps en vue du service du prochain.

Mais en contrepartie, ils donnent plus d'importance à un long temps d'oraison personnelle : méditation des vérités de la foi, contemplation de la vie du Christ et des Saints en vue de rectifier, sanctifier les comportements plus individualisés et de nourrir l'action apostolique. La sainteté personnelle va prendre une importance accrue en réponse à l'amour de Dieu mais aussi comme témoignage face au monde et par amour pour le prochain.

Ils suppriment l'habit typiquement religieux pour s'habiller comme le clergé, étant eux-mêmes clercs pour la plupart. Ce changement en provoque d'autres : suppression des pénitences prescrites (jeûnes, veilles, flagellations). Chaque religieux est renvoyé pour cela à son Supérieur, à son directeur de conscience et à sa propre discrétion.

Enfin ils développent la formation de chaque membre ce qui entraîne la création de *maisons de formation* à cet effet, maisons qui auront souvent un statut particulier.

Tous ces changements, le P. Chaminade les accueille plus ou moins dans ses Instituts religieux. Mais paradoxalement il ne suit pas les Clercs réguliers dans leur conception de l'apostolat. Leur engagement apostolique était en effet de type sacerdotal : sacrements à donner, missions à prêcher, prédications diverses. La mission des disciples de Chaminade sera d'ordre socio-religieux, domaine où religieuses et religieux, qu'ils soient prêtres ou non, peuvent se dévouer : écoles, orphelinats, catéchèse, animation chrétienne, Congrégation mariale, retraites individuelles ou par petits **p352**groupes, bref, éducation de la foi qui peut se faire de mille manières.

Autre refus du Fondateur : l'action apostolique individualisée. Les Clercs réguliers devaient rester mobiles, libres pour travailler ici ou là, seuls ou avec d'autres. Ce qui les unit, c'est le projet commun auquel tous ont part mais parfois de loin et à travers le Supérieur par qui ils se rattachent à l'Ordre.

Pour le P. Chaminade, l'apostolat est toujours entrepris en communauté d'au moins trois religieux :⁷³ vie commune et action commune se soutiennent mutuellement. Ces *missions*

⁷¹. Chaminade, *Lettres*, I, 142, p. 249-250, du 11.07.1820.

⁷². Ce DOCUMENT se rattache à la 1^{re} partie de la LETTRE. Voir note 81, p. 92.

⁷³. Voir E.F. III, p. 16, note 2, qui cite Chaminade, *Lettres*, VIII, S.530 bis, p. 377-378 du 30.06.1830 à M. Imbert et I, 318, p. 629-630, du 4.10.25 à Mgr Tharin.

stables et permanentes voulaient être une contestation constructive qui rejette le monde ancien, le monde de péché, pour en construire un nouveau, évangélique et fraternel, autour de communautés vivantes et animatrices de tous ceux qui acceptent de participer à cette action commune.

De près ou de loin, ces dernières options apostoliques s'inspirent de la vie bénédictine mais elles avaient besoin des apports originaux des Clercs réguliers pour pouvoir s'inscrire dans un état religieux rénové.

DOCUMENT N° 13 :

INFLUENCES JESUITES SUR LES INSTITUTS MARIANISTES⁷⁴

Le P. Chaminade n'a pu accueillir la structure interne, fortement hiérarchisée, de la Compagnie de Jésus. **p353** Il lui préfère la vie monastique et fraternelle proposée par saint Benoît.

Mais la manière de traiter postulants et novices, le rôle de l'oraison, des examens, des retraites, la valeur oblatrice de l'obéissance religieuse, la nécessité du contact direct avec le prochain pour le conduire à Dieu tout en se maintenant dans la ferveur de la vie religieuse, la multiplicité des formes d'apostolat, sont autant d'éléments nettement ignaciens. On peut noter aussi le parallélisme entre le titre des Constitutions : *Institutum Societatis Jesu* et *Institut des Filles de Marie* ou *Institut de la Société de Marie*.

Nombreux sont aussi les auteurs Jésuites qui ont apporté au Fondateur des éléments de vie spirituelle typiquement jésuites : Jacques Nouet, Louis Bourdaloue, Jean Couturier, Jean-Nicolas Grou, Louis Lallemand, Jean Rigoleuc, Alphonse Rodriguez, Jean-Baptiste Saint-Jure, Jean-Joseph Surin, entre autres.

Une place particulière doit être réservée à un initiateur Jésuite de 26 ans l'aîné du P. Chaminade : le Père Pierre Joseph Picot de Clorivière (1735-1820).⁷⁵ Il correspond à ce qu'en écrit le Fondateur à Mlle de Trenquelléon, au moment où, ensemble, ils préparaient la fondation des Filles de Marie.

*Dans le cours de la Révolution, un excellent homme avait travaillé à former des religieux et des religieuses, vivant les uns et les autres dans le monde. Il fit imprimer en latin les principes de ces institutions. Leurs règlements sont demeurés manuscrits ; je suis parvenu à me procurer l'imprimé. Je vais en faire une lecture réfléchie ; puis je relirai ce que j'ai déjà écrit vous concernant. Peut-être livrerai-je ces petits écrits à la censure de deux ou trois personnes dont la sagesse m'est connue.*⁷⁶

p354 Il faut étudier encore de plus près les apports spécifiques du Père de Clorivière au P. Chaminade. Celui-ci a dû reconnaître dans les fondations de celui-là de grandes analogies avec *l'état religieux dans le monde*, vécu entre 1809 et 1815 par certains jeunes de la Congrégation mariale de Bordeaux. Il y trouvait même esprit, même ferveur et surtout même universalité de l'apostolat, appuyée sur la parole de Marie aux servants de Cana : *Faites tout ce qu'il vous dira.*⁷⁷

La LETTRE elle-même a retenu cette inspiration apostolique venant des Jésuites tout en soulignant notre originalité : **Et comme un Ordre justement célèbre a pris le nom et**

⁷⁴. Ce DOCUMENT se rattache à la 1^{re} partie de la LETTRE. Voir note 83, p. 92.

⁷⁵. Voir Délas, *Histoire*, o. c., p. 8-9 et note 9.

⁷⁶. Chaminade, *Lettres*, I, 55, p. 94-95, du 7.09.1815 à A. de Trenquelléon.

⁷⁷. Jean 2,5. Ce texte n'est jamais commenté en ce sens par le P. Chaminade dans ses notes anciennes, comme, par exemple, les *Notes d'Instruction*. Jusqu'à meilleur informé, on ne trouve ces commentaires qu'à partir de 1821 : Chaminade, *Ecrits Mariels*, II, 777, 834; 577, 653 et 81, 82, 88.

l'étendard de Jésus Christ, nous avons pris le nom et l'étendard de Marie, prêts à voler partout où elle nous appellera, pour étendre son culte et par lui le royaume de Dieu dans les âmes(13).

DOCUMENT N° 14 :

L'ESPRIT D'ADAPTATION DE NOS FONDATEURS⁷⁸

Dans le domaine de l'état religieux proprement dit, un sens aigu du service de Dieu seul donne à nos Fondateurs une grande liberté pour chercher et réaliser les meilleures adaptations aux temps nouveaux qui sont les leurs. Ils ont conscience de faire œuvre nouvelle **p355** parce qu'on a toujours agi ainsi après les orages qui ont bouleversé en divers temps les Instituts.⁷⁹

Ainsi l'atteste l'histoire de l'Eglise que l'on interrogea très sérieusement dès le mois d'août 1816.⁸⁰ *La cause de cette conduite n'est pas l'esprit de nouveauté, dans une religion qui proscriit les nouveautés, mais dans les nouveaux rapports entre le siècle post-révolutionnaire et les Institutions d'Eglise. Une Institution nouvelle est appropriée aux temps, aux lieux, aux circonstances /.../. L'Esprit de Dieu ne change point en tout cela ; mais il montre que son influence est universelle et qu'il saura atteindre tous les hommes, malgré la diversité des esprits et des mœurs en divers temps.*⁸¹

Ainsi s'explique le Fondateur à Mgr Jacoupy, évêque d'Agen, qui lui avait soumis ses objections. La réponse est simple : l'Esprit de la Pentecôte qui rejoint la diversité des civilisations pour que l'Evangile leur soit annoncé, est toujours à l'œuvre et inspire ceux qui se mettent à son écoute. N'est-ce pas l'attitude fondamentale de l'Eglise que l'Esprit adapte à chaque temps tout en la gardant fidèle à elle-même parce qu'il la maintient dans la dépendance entière de son Seigneur ? Et pour **p356** Chaminade fondateur, l'Eglise reste le modèle privilégié.⁸²

Au nom de cette fidélité à une inspiration de l'Esprit, Adèle de Trenquelléon, attirée durant toute sa jeunesse par le Carmel, s'orientera, à dix-neuf ans, vers une vocation apostolique et fondera, à vingt-sept ans, l'Institut des Filles de Marie.

Au nom de cette même fidélité, le Fondateur explique au Pape que la Règle de saint Benoît, il l'a adaptée *le mieux possible aux immenses besoins du siècle présent.*⁸³ Le projet apostolique de ses Instituts religieux est *de travailler dans le monde au salut des âmes, en soutenant et propageant, par des moyens adaptés aux besoins et à l'esprit du siècle, les enseignements de l'Evangile, les vertus du Christianisme et les pratiques de l'Eglise catholique.*⁸⁴ Et cette inspiration lui a fait faire les adaptations, jugées nécessaires, à la tradition monastique.

Face à ces appels constants de l'Esprit Saint, le Fondateur reconnaît ses limites,⁸⁵ c'est

⁷⁸ . Ce DOCUMENT se rattache à la 1^{re} partie de la LETTRE. Voir note 91, p. 96.

⁷⁹ . Chaminade, *Lettres*, I, 85, p. 149, du 20.01.1817 à Mgr Jacoupy, évêque d'Agen.

⁸⁰ . Chaminade, *Conférences*, article 1 : *Sur l'institution d'un nouvel Ordre. De tout cela on a conclu qu'il y avait pour instituer un nouvel Ordre, raison suffisante /.../ qu'il s'agissait seulement de se rapprocher de la sainteté des premières institutions, en observant tout ce que l'expérience des divers Ordres avait enseigné sur la vie monastique, et prenant en considération les nouveaux rapports, les nouveaux besoins, le nouvel état des sociétés civiles ou politiques, dans le milieu desquelles l'établissement doit se former.* Voir le texte dans DOCUMENT N° 19.

⁸¹ . Chaminade, *Lettres*, I, 85, p. 149, du 20.01.1817, à Mgr Jacoupy, Evêque d'Agen.

⁸² . Chaminade, *Lettres*, II, 557, p. 536, du 6.11.1830 à M. Clouzet.

⁸³ . Chaminade, *Lettres*, IV, 1076, p. 376, du 16.09.1838 au Pape Grégoire XVI.

⁸⁴ . Chaminade, *Constitutions sm.* article 1.

⁸⁵ . Chaminade, *Lettres*, III, 621, p. 131, du 1.04.1832 à M. Trincaud, Vicaire général d'Agen : *Je sais que je suis*

normal, mais il saura défendre avec force et lucidité la nouveauté de ses fondations.⁸⁶

p357 Cette lucidité du regard et du jugement de notre Fondateur fut reconnue en son temps. Mgr de Jerphanion, évêque d'Albi, vénérât M. Chaminade parce qu'il eut *le mérite et la gloire d'avoir donné à la société présente le genre d'ouvriers qui lui sont le plus nécessaires*.⁸⁷ Il fut un des Fondateurs écoutés et consultés en son temps par d'autres initiateurs comme l'abbé Rauzan, l'abbé Mertian, le Père Baudouin, la Mère Emilie de Rodat, le Père Noailles, Mlle Rondeau, Mère Javouhey, Mme Anjorant, le P. Deshayes.⁸⁸

DOCUMENT N° 15 :

LE COSTUME DES RELIGIEUX DE LA SOCIÉTÉ DE MARIE, À L'ÉPOQUE DE LA LETTRE⁸⁹

p358 Lors de la fondation de la Société, on a gardé le costume séculier pour les religieux non prêtres.

Dans les Constitutions de 1829, un seul article donne des indications générales sur le costume qui *est différent selon les classes et les ordres de religieux, mais il est uniforme en ceci qu'on n'y recherche que la propreté et la modestie* (article 180).

Selon ces mêmes Constitutions, les prêtres, *ne seront pas habillés autrement que les autres bons prêtres des diocèses où ils exerceront* (article 348). Quant aux religieux laïques enseignants, qui étaient le plus grand nombre, le costume *consiste en une redingote brun marron, gilet et pantalon noir, col noir, chapeau rond, petites guêtres, et souliers ni gros ni fins* (article 355). Puis il est précisé que *les Laïques des écoles spéciales peuvent être habillés d'un drap plus fin, eu égard à la qualité des personnes avec lesquelles ils sont plus fréquemment en rapport* (article 356). Restent les religieux ouvriers qui *seront habillés les dimanches et fêtes, comme les laïcs enseignants, mais leurs habits seront d'une étoffe plus grosse* (a. 361).

Ce qui est en cause, c'est donc le costume des religieux laïques ou Frères. Dans les textes de 1829 on ne discerne aucune polémique autour de l'habillement.

Il n'en est pas de même dans les Constitutions de 1839 où certains passages reflètent l'existence de difficultés et ajoutent à l'uniformité la signification religieuse du costume. *L'uniformité dans le costume est très importante ; tout changement arbitraire, tant soit peu essentiel, fait douter si l'on est religieux de la Société de Marie ou si l'on se rapproche du monde auquel on a renoncé ; l'un et l'autre cas renferment une espèce d'apostasie religieuse* (article 176). L'article suivant est encore plus incisif : *l'intention qu'on prétendrait avoir de faire plus de bien aux séculiers avec lesquels on est en rapport serait tout à fait illusoire. Peut-on scandaliser pour faire le bien ?* (article 177).

En fait, des abus s'étaient introduits peu à peu après 1831. À plusieurs reprises le

plein de défauts et de misères : mais ai-je jamais refusé d'écouter les avis qu'on a daigné me donner ? !.../ Si je ne fais pas toujours comme d'autres ont pu faire, c'est sans doute parce que je ne sais pas mieux faire, et aussi, peut-être, parce que les temps ne sont plus les mêmes. Nova bella elegit Dominus.

⁸⁶. Lorsqu'il s'agit de la Congrégation mariale, voir Chaminade, *Réponse aux difficultés et Réponses aux 7 questions*, en entier. Pour la fondation des Filles de Marie, voir Rousseau, *Trenquelléon*, o. c., p. 311-351.

⁸⁷. Lettre de M. Vergne, Vicaire général d'Albi, du 8.01.1845, citée dans Chaminade, *Lettres*, IV, p. 441, note 1.

⁸⁸. Chaminade, *Lettres*, I, p. 62 et note 3; *ibid.* 318, p. 628-631, du 4.01.1825 à Mgr Tharin, évêque de Strasbourg; IV, 943, p. 124, du 2.03.1837 à M. Calmels, Vicaire général d'Albi; Verrier Joseph, *Positio*, o. c., p. 295 et 440-441; Chaminade, *Lettres*, IV, 1109, p. 441-443, du 4.01.1839 à Mgr de Jerphanion, évêque de Saint-Dié; Vasey, *Inquisitio*, o. c., p. 174, 154-185; Chaminade, *Lettres*, III, 624, p. 146, du 20.05.1832 à Mgr de Cheverus, archevêque de Bordeaux; 625, p. 150-151, du 21.05.1832 au P. Lalanne.

⁸⁹. Ce DOCUMENT se rattache à la 1^{re} partie de la LETTRE. Voir note 6, p. 102. Sur toute cette question, voir *Antenne* n°25 (décembre 1962), p. 21-32.

Fondateur avait réagi p359 et rappelé les principes au sujet du costume religieux.⁹⁰ Cela n'avait pas suffi et dans la circulaire du 22 juillet 1839, tout en annonçant le Décret de louange, il gémit sur une situation de fait.

*Je sais par exemple que, par le malheur des temps, un abus très grave s'est glissé dans la Société de Marie : il n'y a presque plus d'uniformité dans le costume des frères ; je sais aussi que la plupart en gémissent, de sorte que je ne doute point de l'empressement avec lequel on adoptera partout les moyens qui sont indiqués dans la vue de réaliser enfin la plus grande uniformité possible.*⁹¹

Le costume reste, dans la Société de Marie, un point délicat. Habit de séculiers, il veut être en même temps costume religieux. Comme tel, il doit traduire devant tous une double appartenance : celle, fondamentale, de tout religieux à Dieu, et celle, ecclésiale, du religieux à sa Congrégation. Notre costume religieux exige donc modestie et uniformité, pensait le Fondateur. Vivant dans une société stable, il voulait en plus un costume invariable : *Il faut nous fixer et nous laisserons les enfants du siècle se métamorphoser comme ils voudront.*

⁹⁰. Chaminade, *Lettres*, III, 720, p. 366-368, du 4.01.1834, circulaire à toute la Société; même texte dans Chaminade, *Circulaires*, p. 15-16; *Lettres*, III, 834, p. 607-611, du 15.04.1836 aux Directeurs d'Alsace.

⁹¹. Chaminade, *Lettres*, V, 1153, p. 46, du 22.07.1839 Circulaire aux deux Ordres.

DOCUMENTS QUI CONCERNENT

LA 2° PARTIE DE LA LETTRE.

DOCUMENT N° 16 :

L'ANTIENNE "REJOUIS-TOI, VIERGE MARIE..."¹

p361 Texte intégral de l'antienne :

RESP. *Gaude, Maria Virgo, cunctas haereses sola interemisti, quae Gabrielis archangeli dictis credidisti ; dum virgo Deum et hominem genuisti et post partum virgo inviolata permansisti.*

VERS. *Gabrielem archangelum credimus divinitus tibi esse affatum. Uterum tuum de Spiritu Sancto credimus impraegnatum. Erubescat Judaeus infelix, qui dicit Christum ex Joseph semine esse natum.*²

RESP. *Réjouis-toi, Vierge Marie, seule tu as détruit toutes les hérésies, toi qui as cru aux paroles de l'archange Gabriel ; vierge tu as enfanté le Dieu-homme et après tu es demeurée toujours vierge.*

VERS. *Nous croyons que l'archange Gabriel s'est adressé à toi de la part de Dieu. Nous croyons que l'Esprit Saint t'a fait devenir mère. Que rougisse le malheureux juif qui dit que le Christ est né de Joseph.*

Histoire de l'antienne

p362 Des études faites³ sur l'origine de cette antienne, on peut tirer une première affirmation : l'antienne ne vient, telle quelle, d'aucun concile. Elle a pris corps progressivement dans l'Eglise d'Orient. Mais ses racines plongent dans l'Evangile et les plus anciens Pères de l'Eglise.

Le verset renvoie nettement à l'Annonciation et l'ensemble du texte explicite la foi et la virginité de Marie, ces deux données primitives de l'Ecriture sur la Mère de Jésus.

Les évangiles, ceux de Luc et de Jean surtout, présentent Marie de Nazareth comme la croyante. Elisabeth, inspirée par l'Esprit Saint, lui adresse la première béatitude évangélique : *Bienheureuse celle qui a cru* (Luc 1,45), béatitude que Jésus reprendra à son compte. Toute la vie de Marie fut une vie de foi sans cesse en progrès. Aux noces de Cana, par son intervention et sa confiance, elle est active dans le don de la foi aux disciples en attendant que ces disciples lui soient confiés, comme à une Mère, par le testament du Sauveur en croix. Aussi la place normale de Marie est-elle dans l'Eglise naissante comme celle qui dans un climat de prière et de charité soutient la foi des croyants et les prépare à la venue de l'Esprit de la Pentecôte.

Il est intéressant de souligner que les premiers auteurs chrétiens (saint Justin, saint Irénée, Tertullien), en méditant conjointement sur Eve et sur Marie à l'Annonciation,

¹. Ce DOCUMENT se rattache à la 2^me partie de la LETTRE. Voir la note 7, p. 119.

². Texte selon *Sancti Gregorii Magni Romani Pontificis Liber Responsalis sive Antiphonarius*, PL 78, 746.

³. D. Pothier, *Revue du chant grégorien*, 6^e année, p. 189; H. du Manoir, *Maria*, o. c., Paris, t. I, p. 479, t. II, p. 352-353, p. 716, t. III, p. 560-561, t. VII, p. 388; Emmen A., *Cunctas haereses*, o. c.

explicitent une typologie de l'incrédulité et de la foi, ce que Tertullien résume en cette affirmation lapidaire : *Eve crut au serpent ; Marie crut à Gabriel. p363 La faute que la première a commise en croyant, l'autre l'a effacée en croyant.*⁴

Ce thème de la comparaison entre Eve et Marie, de Marie *nouvelle Eve*, n'a primitivement aucun rapport avec Genèse 3,15 que le P. Chaminade introduit dans le texte étudié ici. Cette rencontre est due à saint Bernard au 12^{me} siècle.⁵ La réflexion sur Marie la croyante-type a pris corps dans une atmosphère de lutte contre les premières hérésies et d'explicitation de la foi christologique en milieu juif ou païen.

Saint Justin en traite dans son *Dialogue avec Tryphon*, un Juif ; saint Irénée dans son *Adversus haereses* (Contre les hérésies) et Tertullien dans son *De carne Christi* (De la chair du Christ). Tous ces traités ont un caractère polémique où Marie est évoquée comme la femme nouvelle, la Mère de Jésus, celle qui croit et contre qui, de ce fait, se heurte toute hérésie. Son attitude de croyante apporte une lumière à la foi chrétienne en danger.

Les hérésies christologiques ont amené la pensée chrétienne à approfondir la situation centrale de Marie, souvent comparée, parfois quasi assimilée à l'Eglise. Bien avant le concile d'Ephèse, par exemple, apparaît le titre de *Mère de Dieu* (*Theotokos*) donné à Marie. A sa manière et par toute sa vie, la Vierge Mère de Dieu révèle la vérité sur le Verbe de Dieu fait chair. Le rôle de Marie, face à ces hérésies christologiques, prend un relief toujours plus accentué.

On connaît l'apostrophe attribuée à saint Cyrille d'Alexandrie et adressée à Marie, lors du Concile d'Ephèse : *Par toi, Marie Mère de Dieu /.../ les démons sont mis en fuite /.../, par toi toute créature, retenue par les fausses idoles, parvient à la connaissance de la vérité /.../, p364 par toi, dans le monde entier, des Eglises ont été fondées /.../.*⁶

En Orient cette louange adressée à Marie à qui est reconnu un si grand rôle dans l'Eglise, s'exprime de plus en plus. Saint Germain, Patriarche de Constantinople (640-733) est particulièrement explicite. Non seulement il prie Marie de fortifier la foi des chrétiens et de maintenir les Eglises dans l'unité, mais il invoque Marie qui *est remplie pour nous de sollicitude maternelle et nous accorde sa bienveillance et sa protection dans les périls.*

Mais les périls que court la foi sont bien plus importants que ceux de la ville de Constantinople. D'où cette autre prière : *Salut, fontaine qui jaillit de la divinité ; de toi les fleuves de la divine sagesse, se répandant en flots très purs et très limpides de la foi véritable, repoussent et dispersent le courant des hérésies.*⁷

Quoi d'étonnant que dans ce contexte soit née, au 7^{me} ou 8^{me} siècle, l'antienne liturgique *Gaude, Maria Virgo* ? La *lex orandi*, la prière, veut exprimer cet enseignement sur Marie la croyante. Par sa référence très explicite à l'Annonciation, l'Eglise veut chanter le caractère universel qu'elle reconnaît à la foi de Marie et à son action quotidienne dans la vie de l'Eglise qui lutte contre tant d'ennemis. Marie, la Mère de Dieu, par la grandeur de sa foi, exclut toute hérésie, la rend impossible pour tout vrai croyant, la détruit dans l'Eglise fidèle à Jésus Christ.

En Occident, cette même doctrine apparaît clairement dans la fameuse lettre *Cogitis me* du moine Paschase Radbert (790-865) qui affirme : *C'est cette Vierge seule qui a détruit toutes les perverses hérésies, qu'elle soit la seule après Dieu qui nous affermisser en toute vérité, p365 nous confie en ses mérites, nous aide par ses prières et que nous soyons trouvés dignes de la louer.*⁸

⁴. Tertullien, *De carne Christi*, 17, dans PL 2, 782; cf. Chaminade, *E. Marials*, I, 90-92.

⁵ Sermon *Signum magnum* ou *des 12 prérogatives*, 4.

⁶. *Homélie*4, PG 77, 992.

⁷. *In Praesentationem SS. Deiparae*, sermo 1, n° 14, dans PG 98, 305, cité dans Emmen, o. c. p. 103.

⁸. Ripberger A., o. c. p. 63.

Au cours de son histoire et jusqu'à nos jours où son énoncé trop absolu peut irriter,⁹ cette antienne a eu des interprétations diverses par les quelques soixante auteurs recensés qui s'y sont intéressés.¹⁰ Qu'il suffise ici de planter quelques jalons qui peuvent éclairer la position du P. Chaminade.

Saint Bernard est le premier auteur connu qui ait mis un lien entre notre antienne et le texte de Genèse 3,15. Comme c'est aussi l'auteur que le Fondateur cite le plus souvent, il peut être utile de connaître ce texte d'où dépend la tradition mariale à laquelle se rattache le P. Chaminade.

*C'est bien elle la femme promise jadis par Dieu, comme devant broyer de son pied vainqueur la tête de l'antique serpent, tandis que celui-ci essaierait, mais en vain, par toutes sortes de ruses, de la mordre au talon. N'a-t-elle pas, à elle seule, brisé toutes les tentatives perverses de l'hérésie ? L'un dogmatisait qu'elle n'avait pas formé le Christ de sa substance ; un autre, avec le sifflement du serpent, disait qu'elle ne l'avait pas enfanté, mais trouvé ; un autre avançait ce blasphème qu'après l'enfantement du Christ, elle avait connu l'homme ; un autre enfin, ne pouvant supporter de l'entendre appeler Mère de Dieu, outrageait avec impiété le grand nom de Theotokos. Mais les traîtres ont été brisés ; les destructeurs, foulés aux pieds ; les p366détricateurs, confondus et toutes les générations la proclament bienheureuse.*¹¹

Du 12^{me} au 16^{me} siècle, les explications de l'antienne mettent de préférence en lumière la maternité divine de Marie. Il faut arriver à l'époque de la réaction contre le protestantisme pour retrouver le jaillissement de la veine de saint Bernard.

Saint Pierre Canisius, S.J. (1521-1597), dans son monumental *De Maria Virgine* (V, c. 9), commente l'antienne en utilisant Genèse 3,15 et la lecture *ipsa* de la Vulgate, appliquée à Marie. Celle-ci n'écrase pas seulement la tête de l'antique serpent mais aussi sa descendance qui se manifeste avant tout dans les hérésies, particulièrement dans le protestantisme que veut combattre celui qu'on a appelé *le marteau des hérétiques*. La victoire de Marie est celle de sa foi ferme, solide, inébranlable.¹²

François Suares, S.J. (1548-1617) élargit le thème : Marie est celle qui tue toutes les hérésies : 1) parce qu'elle a engendré en ce monde la lumière véritable ; 2) parce qu'elle aide spécialement tous ceux qui enseignent et propagent la foi en Jésus ; 3) parce qu'elle fut pour les Apôtres qui vainquirent toutes les hérésies, la *fidei magistra*, la *maîtresse de la foi*.¹³

François Sylvius, théologien belge (1581-1649), étudie à fond la question : *comment la Bienheureuse Vierge Mère de Dieu a vaincu à elle seule toutes les hérésies ?* Il affronte avec courage les difficultés que pose au théologien notre antienne. Le *sola*, pour lui, ne signifie pas que Marie agit *seule* car elle aide tous ceux qui défendent la foi. Mais ces derniers le font dans tel temps ou dans telle région tandis que Marie le fait en tous les p367temps et en tous les lieux. Il en conclut : la mission de Marie est universelle ; Marie convainc de fausseté toutes les hérésies. Et Sylvius en donne les raisons :

- 1) parce qu'elle écrase de son pied l'auteur de toutes les hérésies, le diable (Gen 3,15) ;
- 2) parce qu'elle a engendré l'auteur de la foi, le destructeur de toutes les hérésies, Jésus

⁹. Lors de la réforme liturgique qui suivit le concile Vatican II, cette antienne a disparu, tout comme la fête du Saint Nom de Marie.

¹⁰. Voir l'article d'A. Emmen, o. c. qui les présente et les étudie.

¹¹. Sermon *Signum magnum*, traduction P. Aubron, *L'oeuvre mariale de saint Bernard*, Cahiers de la Vierge, n° 13-14, Paris, Cerf, 1935, p. 133-134.

¹². Emmen, o. c., p. 125-126.

¹³. Emmen, o. c., p. 126-127 et note 106.

Christ ;

3) parce qu'elle a cru de tout son cœur et vécu pleinement l'obéissance à Dieu et l'humilité du cœur, ce qui est en contradiction totale avec les affirmations des hérétiques.

Et il termine son exposé par cette invitation qui rappelle le *fortes in fide* de la tradition marianiste : *Disons-lui : Réjouis-toi, Vierge Marie, seule tu as vaincu toutes les hérésies dans le monde entier et prions Marie pour que fortifiés par son intercession, nous soyons trouvés fermes dans la foi, nous les croyants.*¹⁴

Le P. Chaminade a hérité de cette vivante tradition que M.-J. Scheeben (1835-1888), le grand théologien allemand, résume admirablement.

La place prédominante de Marie dans le dogme chrétien face à toutes les hérésies est l'idée centrale de l'ancien adage : cunctas haereses sola interemisti in universo mundo. La formule remonte au moins au 8^{me} siècle, mais semblables expressions se retrouvent déjà chez les Pères les plus anciens, surtout si l'on considère que les premières hérésies s'attaquaient en dernière analyse à la christologie, et alors la définition exacte de la position de Marie projette sur tout le dogme la lumière la plus vive.

*Cette remarque vaut également pour les hérésies plus récentes, même pour les hérésies spécifiquement protestantes qui concernent la grâce et l'Eglise. Le protestantisme /.../ voit uniquement en Marie une terre d'où a été tiré le nouvel Adam et non une personne qui aurait avec le Christ la relation spirituelle la plus intime ; cette position p368 correspond parfaitement à la doctrine de la Réforme qui considère la nature humaine comme une masse d'argile /.../ tandis que, selon la doctrine catholique, Marie représente la vivante réceptivité active et passive en face de la grâce régénératrice.*¹⁵

Faut-il ajouter que les Papes récents¹⁶ voient dans cette antienne comme la synthèse de l'enseignement surtout des Pères grecs sur le rôle de Marie dans la foi chrétienne et la raison de notre confiance de croyants en Marie ?

Ce parcours historique fait saisir que le P. Chaminade recueille une authentique veine dogmatique de l'Eglise : Marie, par sa personne, sa grâce et sa vocation, est victorieuse de tous les doutes, de tous les faux choix, c'est-à-dire de toutes les hérésies. Sa mission par rapport à la foi chrétienne s'enracine dans sa propre vie et s'étend à toute l'histoire de l'Eglise.

DOCUMENT N° 17 :

MARIE NOUVELLE EVE, DANS LES ECRITS DU P. CHAMINADE.¹⁷

A la suite de Bossuet, le P. Chaminade prêche *Marie, l'Eve de la Nouvelle Alliance*. Il cite à cette occasion les anciens auteurs chrétiens qui ont explicité ce p369 thème de Marie vue comme nouvelle Eve (saint Irénée, Tertullien, saint Epiphane) : *Notre réparation, figurée dans les auteurs de notre ruine.*¹⁸

Le développement principal de cette doctrine se lit dans le *De la connaissance de Marie* (1844), chapitre IV intitulé précisément : *Marie, nouvelle Eve.*¹⁹ Là est développée, à la suite de saint Bernard, toute la richesse doctrinale et spirituelle au sujet de Marie vue comme la

¹⁴. Emmen, o. c., p. 127-128.

¹⁵. *Dogmatik*, o. c., t. III, n° 1525.

¹⁶. Emmen, o. c. p. 142-149; il faut ajouter à la liste donnée par Emmen le Pape Grégoire XVI dans sa première Encyclique *Mirari vos* dont il est question dans le commentaire de la 2^{me} partie de la LETTRE, p. 133.

¹⁷. Ce DOCUMENT se rattache à la 2^{me} partie de la LETTRE. Voir la note 10, p. 121.

¹⁸. Chaminade, *E. Marials*, I, 90-92; cf. 84.

¹⁹. Chaminade, *E. Marials*, II, 465-478.

nouvelle Eve.

1. Il souligne l'importance de la dualité et dans la génération humaine et dans le salut de l'humanité. *De même que pour la génération naturelle de l'homme, il ne convenait pas qu'Adam fût seul, de même qu'il lui fallait une aide semblable à lui, de même aussi convenait-il, dans les décrets éternels, que Jésus Christ, nouvel Adam, ne fût pas seul à l'œuvre de la génération spirituelle ou de la régénération de l'homme : Marie, nouvelle Eve, est l'aide semblable à lui, qui doit coopérer avec lui.*

2. En conséquence, *le nom d'Eve ne fut donné à la première femme qu'après son péché, et sa signification, nous dit le texte sacré, est 'Mère des vivants' /Gen 3,20/. Or il est évident que ce nom mystérieux ne convient nullement à celle qui le porte. Eve depuis son péché n'est point la mère des vivants : par sa désobéissance, elle est devenue mère des morts /.../ Marie seule en remplira la signification dans toute son étendue : la première femme n'a pu s'y méprendre, et elle n'a dû accepter un titre qui ne lui convenait nullement, que comme le gage prophétique de sa future libératrice.*

3. De même qu'Eve fut donnée à Adam comme aide semblable à lui, ainsi Marie, toute conforme à Jésus, fut associée à toute l'œuvre rédemptrice de son Fils et Sauveur. C'est aussi ce que souligne aujourd'hui le chapitre huit de *Lumen gentium*, qui relit dans **p370** lumière les textes évangéliques où Marie est présente activement. Chaminade fait de même et souligne que *Jésus Christ s'est chargé, ce semble, de nous présenter son auguste Mère comme la nouvelle Eve, en ne lui donnant que le grand nom de Femme. La raison de cela ? Nous faire comprendre et nous rappeler sans cesse qu'elle était la nouvelle Eve, ou la Femme promise en même temps que le Rédempteur (Gen 3,15).*

Il faut souligner ici la grande importance que le Fondateur des Marianistes donne à la présence de Marie au Calvaire et aux paroles du Seigneur en croix. *C'est alors que, sur le lit douloureux de la Croix, le nouvel Adam nous engendra par sa parole dans le cœur de la nouvelle Eve. D'où l'affirmation de la maternité spirituelle de Marie qui commence à la conception virginale de Jésus et devient enfantement douloureux au Calvaire. La nouvelle Eve est vraie Mère spirituelle des disciples de Jésus, de l'Eglise qui naît à cette heure.²⁰*

4. *La mission de Marie ne se termine pas sur le Calvaire /.../ Dans le ciel, Marie continue de coopérer à la grande œuvre de la régénération. Tout se fait par elle, et c'est par elle que tout nous vient. Ainsi le Sauveur nous prouve, par le fait, que sa Mère est la nouvelle Eve, comme il est le nouvel Adam. La foi de l'Eglise sur ce point n'est pas douteuse /.../ depuis surtout qu'un concile général, nous offrant Marie comme la nouvelle Eve, s'est écrié dans le transport de son amour filial : 'Réjouissez-vous, Vierge Marie : vous seule avez exterminé toutes les hérésies' c'est-à-dire : Réjouissez-vous, auguste Vierge, car vous avez rempli, jusqu'à ce jour, votre belle mission, en foulant partout à vos pieds la tête du serpent.²¹*

p371 5. Enfin une dernière application de ce titre de nouvelle Eve donné à Marie. Inspiré par un texte de Fromentières, le P. Chaminade médite le mystère de l'Assomption : *Les deux sexes auraient été corporellement bannis, en la personne d'Adam et d'Eve, de ce séjour délicieux (le Paradis), et les deux sexes n'y seraient pas corporellement remis en la personne de Jésus et de Marie ?²²*

Grande est donc l'importance que le P. Chaminade accorde à Marie vue comme nouvelle Eve auprès du Christ nouvel Adam. Le Fondateur est très sensible à la dualité homme-femme et dans la création et dans la régénération. Là semble être une des racines de sa dévotion mariale et de son ouverture ecclésiale.

²⁰. Chaminade, *E. Marials*, I, 533; cf. I, 215, 228; II, 445, 481, 490-491, 515.

²¹. Sur l'origine et l'interprétation de cette antienne, voir le DOCUMENT N° 16, ci-dessus.

²². Chaminade, *E. Marials*, I, 556.

DOCUMENT N° 18 :

SENS ET INTERPRETATION DE GENESE 3,15.²³

Que signifie au juste ce texte de la Genèse où Dieu après la chute du premier couple humain, s'adresse au serpent ? Quelle est la valeur de l'interprétation mariale qui est faite de ce texte ?

Sens biblique de Genèse 3,15

Il est intéressant de noter que les diverses versions mêmes de la Bible en précisent progressivement le sens et l'interprétation.²⁴

p372 Le texte hébreu, le plus ancien, dit : *Je mettrai l'hostilité entre toi et la femme, entre ta descendance et sa descendance. Celle-ci te meurtrira à la tête, tu la meurtriras au talon.*

Ce texte exprime la lutte qui se déroulera jusqu'à la fin des temps entre la descendance de la femme, c'est-à-dire l'humanité, et le démon. Cette lutte reste indécise car les deux parties se meurtrissent mutuellement. L'avantage cependant revient à l'homme qui reste debout alors que le serpent est mis à terre et mangera de la poussière en signe de défaite ; Dieu punit l'homme mais maudit le serpent sans même l'entendre (Gen 3,14).

Le texte hébreu est donc loin d'être triomphaliste. Il est le reflet de l'expérience même du peuple Israël qui est attiré par le péché et sans cesse, mais non sans blessures, sauvé par Yahvé son Dieu.

Le texte grec de la Septante (3^{me} siècle avant J.C.) explicite et précise : *un de la descendance de la femme te meurtrira*. L'intention messianique y est claire. La lutte engagée entre Satan et l'humanité se personnalise : un de l'humanité, celui qui la représente et la prend en charge, le Messie, sera son vrai antagoniste. Les évangiles selon saint Luc et saint Jean présentent Jésus comme celui qui affronte Satan, soit lors de la triple tentation du début de la vie publique, soit durant toute la passion.²⁵ Cette phase personnelle de la lutte originelle est décisive pour toute la descendance de la femme, pour tous les humains qui triomphent en Jésus Christ à condition de croire en lui, sinon ils ont le diable pour père, lui qui est *homicide dès le commencement* (Jean 8,44).

p373 Après la mort-résurrection de Jésus, la lutte continue entre les croyants en Jésus et les partisans du Mauvais, entre l'Eglise et le monde, au sens johannique.

Le texte latin de la Vulgate s'exprime ainsi : *elle /la femme/ t'écrasera la tête*. En présentant la femme comme l'antagoniste du serpent, le texte de la Vulgate officialise une tradition antérieure.

Déjà le texte primitif précisait : *Je mettrai une hostilité entre toi et la femme* et opposait donc Satan à la femme. Jean l'évangéliste, en transmettant les paroles de Jésus qui désigne sa Mère comme la *femme*, a contribué à cette identification entre la femme et Marie.

La comparaison Eve-Marie, explicitée par saint Justin dès le 2^{me} siècle et évoquée dans

²³. Ce DOCUMENT se rattache à la 2^{me} partie de la LETTRE. Voir la note 39, p. 137.

²⁴. R. Laurentin, *Court traité*, o. c. p. 163-164; "L'interprétation de la Genèse 3,15 dans la tradition jusqu'au début du 13^{me} siècle", dans *Bulletin de la Société Française d'Etudes Mariales*, 12^e année (1954), Paris, Lethellieux, p. 77-156.

²⁵. Chaminade, *E. Marials*, I, 535-536; cf. *Notes d'Instr.* 7, 199, p. 125.

le contexte de la chute originelle, favorise aussi l'interprétation mariale de Genèse 3,15.²⁶ Marie, comme Mère de Jésus Sauveur, tient sa place dans la lutte contre Satan. Mais celui qui meurtrit le serpent reste le Sauveur lui-même, ainsi pensent saint Irénée, saint Cyprien, saint Epiphane.

La typologie Marie-Eglise, qui est, elle aussi, fort ancienne, a orienté Genèse 3,15 vers une interprétation mariale. Marie est considérée comme l'Eglise avant l'Eglise : elle en est le type. Le chapitre 12 de l'Apocalypse n'est pas étranger à pareille identification.

Interprétation mariale de Genèse 3,15

Marie étant la *femme* de qui Jésus est né (Galates 4,4) et la *femme* archétype de l'Eglise, elle a eu dans la réflexion de l'Eglise sous l'action de l'Esprit, une place et un rôle qui permirent la traduction de Genèse 3,15 : *la femme t'écrasera la tête*.

A partir du 7^{me} siècle seulement l'interprétation mariale du *ipsa* se répand, portée particulièrement par des textes liturgiques qui citent la Vulgate. Avec Winfrid (8^{me} siècle) **p374** elle apparaît dans les homélies, et au 12^{me} siècle elle est devenue un thème ordinaire de prédication. Aussi, à partir du 13^{me} siècle, cette interprétation mariale est-elle admise communément par les exégètes et elle passe ainsi dans la pensée catholique.

La traduction de la Vulgate fait encore progresser la révélation de Genèse 3,15 sur un autre point : le texte latin précise que la femme *écrasera la tête* du serpent. Ce verbe "écraser" est plus fort que ceux utilisés dans les textes hébreu et grec ou même dans la vieille version latine. Ainsi la Vulgate souligne-t-elle la victoire de la femme sur Satan. Cet optimisme chrétien a sa racine dans la mort-résurrection de Jésus. L'Eglise, sûre de la victoire de son Seigneur et Sauveur, croit désormais à sa propre victoire : *Soyez pleins d'assurance, j'ai vaincu le monde* (Jean 16,33 ; cf. Apo 12,10-17).

La tradition chrétienne, surtout à partir du 12^{me} siècle, le siècle de saint Bernard, va développer ce rôle unique de Marie, tel qu'elle le perçoit dans l'Ecriture et surtout dans le texte de la Vulgate. Marie devient *la Femme* qui écrase la puissance infernale toujours en lutte contre l'Eglise du Christ.²⁷ *Plus que toute autre, elle fait figure de vainqueur tant par sa vie personnelle que par son association au Vainqueur par excellence, celui sans lequel nul autre ne saurait être vainqueur.*²⁸

²⁶. T. Gallus, *Die Frau*, o. c. p. 13.

²⁷. Chaminade, *Notes d'Instr.*, 7, 195, p. 125; *Notes de retraite*, I, 27, p. 52.

²⁸. R. Laurentin, article cité à la note 18.

DOCUMENTS QUI CONCERNENT

LA 3^{me} PARTIE DE LA LETTRE

DOCUMENT N° 19 :

SUR L'INSTITUTION D'UN NOUVEL ORDRE¹

p375 Voici le texte intégral de la réponse qui fut faite, en août 1816, par MM. Chaminade et Monier, à la question : *s'il y avait raison suffisante d'instituer un nouvel Ordre.*²

*Contre l'établissement d'un nouvel Ordre on a dit que le concile de Latran tenu en mil deux cent quinze avait défendu d'inventer de nouveaux Ordres en prescrivant que quiconque voudrait entrer en religion embrasserait l'une de celles qui sont approuvées ; que cette défense a été regardée comme très sage et conforme à l'esprit de la plus saine antiquité. Concile cité, can. 13 - Une lettre de M. de Bx.³ s'y **p376**réfère. Le concile de Lyon en mil deux cent soixante quinze. Idem.*

On a répondu que le décret du concile de Latran sur ce point n'a jamais été observé ; qu'il a eu même inobservation sur ce point par rapport au concile de Lyon ; qu'il s'est établi beaucoup plus d'Ordres après ces deux conciles ou dans les temps intermédiaires que dans les siècles précédents.

Que ces nouveaux Ordres vinrent à propos dans un siècle très corrompu, pour ramener l'idée de la charité et de la simplicité chrétienne ; que les vertus personnelles de ces nouveaux instituteurs et celles de leurs premiers disciples attirèrent la bénédiction de Dieu sur leurs travaux ; que l'Eglise entière admire leur zèle ardent pour le salut des âmes, leur désintéressement parfait, leur profonde humilité, leur patience invincible ; que la plupart canonisés comme saints et honorés comme tels dans toute l'Eglise ont été justifiés dans leurs travaux.

Que d'ailleurs la défense du concile de Latran ne doit être entendue que dans le sens qu'elle a été faite. La défense des Religions nouvelles fut donnée de peur, dit le Canon, que leur trop grande diversité n'apporte la confusion dans l'Eglise. L'état actuel de l'Eglise de France ne laisse aucun sujet à cette crainte.

Que lorsque dans des circonstances à peu près semblables, après les ravages des Normands et les hostilités presque universelles du 9^{me} siècle, l'observance ecclésiastique se trouva presque éteinte en Occident (Concile de Troslé 909), de saints personnages la recréèrent ; on recueillit la tradition ; on perfectionna ce qui avait besoin de l'être ; l'Ordre de Cluny (SS. Maieul, Odilon, Hugues, premiers abbés de Cluny) brilla de sainteté pendant deux siècles. L'Ordre de Cîteaux s'appropriâ au bout de ce temps les qualités de St. Bernard ; les Religieux mendiants vinrent ensuite rappeler la pauvreté des moines d'Egypte, etc., etc. et

¹. Ce DOCUMENT se rattache à la 3^{me} partie de la LETTRE. Voir la note 9, p. 220.

². Ce texte provient des *Conférences tenues sur la rédaction de l'Institut des Filles de Marie au mois d'août mil huit cent seize*, selon le texte des AGMAR 38.6.1. Le P. Chaminade utilise, pour les éléments historiques le 8^{me} Discours, intitulé *Religieux*, de Claude Fleury, *Discours sur l'histoire ecclésiastique*, Nouvelle édition, Paris, chez Jean-Thomas Hérisant, 1772.

³. Il s'agit de Mgr d'Aviau, archevêque de Bordeaux. Voir la correspondance à laquelle il est fait allusion ici dans Chaminade, *Lettres*, I, 69, p. 114-116.

cela pour remédier aux désordres que les richesses et le luxe avaient introduits dans l'Eglise au 13^{me} siècle.

p377 *Que chaque nouvel Ordre eut pour objet de remédier aux abus que l'expérience avait fait connaître jusque-là. Les effets de la grâce dans chaque institution se manifestèrent par une humilité profonde, par un zèle ardent, par une charité sans borne. Les autres circonstances de ces institutions furent des miracles presque continuels de la Providence.*

De tout cela on a conclu qu'il y avait pour instituer un nouvel Ordre, raison suffisante dans les saints exemples des instituteurs qui en avaient agi de même dans des temps et pour des cas analogues à ceux où nous sommes ; que le motif d'ériger se trouvait dans la destruction totale des précédentes institutions monastiques ; qu'il s'agissait seulement de se rapprocher de la sainteté des premières institutions, en observant tout ce que l'expérience des divers Ordres avait enseigné sur la vie monastique, et prenant en considération les nouveaux rapports, les nouveaux besoins, le nouvel état des sociétés civiles ou politiques, dans le milieu desquelles l'établissement doit se former. Si Dieu suscite des ouvriers, il faut obéir à ce signe manifeste, sa grâce subviendra à tout le reste.

DOCUMENT N° 20 :

RENONCEMENT ET MORTIFICATION CHEZ NOS FONDATEURS⁴

Nos Fondateurs, dans la ligne de la vie monastique et contemplative, accordent grande importance au renoncement et à la mortification.

p378 *Le premier sacrifice que Dieu demande de nous, est le sacrifice de nous-mêmes, note le P. Chaminade dans un de ses anciens cahiers⁵ où il appelle aussi la pénitence un baptême laborieux, la seule planche qui reste aux chrétiens après le naufrage⁶ du péché. Et lorsqu'il réfléchit dans un long texte avec des Nota sur les caractères de l'Esprit de Jésus Christ et de l'esprit du monde, il définit le premier comme 1° un esprit de séparation, de recueillement, de prière /.../ 2° un esprit de renoncement et de pénitence /.../ 3° un esprit de force et de courage.⁷*

La même doctrine fondamentale se trouve mise en œuvre dans toutes les fondations religieuses que le P. Chaminade a pu inspirer ou réaliser. Aux Sœurs de la Miséricorde il rappelle qu'on n'embrasse pas l'état religieux pour dire qu'on se réunit, qu'on vit ensemble, mais pour servir Dieu et lui sacrifier ce que le monde adore.⁸

Même langage absolu aux Filles de Marie : *Il faut quitter le monde sans se réserver la faculté d'y rentrer par aucune porte.*⁹ Et le P. Chaminade se réfère clairement au monachisme et à travers lui à l'Evangile lorsqu'il rappelle que *le premier pas dans la vie religieuse est un entier renoncement au monde.*¹⁰

Le Fondateur cependant n'a aucune intention de rétablir une clôture absolue, de fonder des moniales et des moines, mais de rappeler l'exigence spirituelle de l'état religieux : *il faut se crucifier devant le monde pour édifier le monde, et se crucifier en particulier pour s'unir*

⁴. Ce DOCUMENT se rattache à la 3^{me} partie de la LETTRE. Voir la note 13, p. 222.

⁵. Chaminade, *Notes d'Instr.*, 4, 136, p. 72.

⁶. Chaminade, *Notes d'Instr.*, 10, 2, p. 2

⁷. Chaminade, *Notes d'Instr.*, 11, 25-30, p. 109-113.

⁸. Chaminade, *Conférences à la Miséricorde de Bordeaux*, 1^{re} conférence, citée dans E.F. I, 36, p. 46.

⁹. Chaminade, *Conférence aux Filles de Marie*, 1816, citée dans E.F. I, 33, p. 42.

¹⁰. Chaminade, *Lettres*, I, 95, p. 170, du 30.01.1818 à Mère de Trenquelléon.

p379 davantage à Jésus Christ.¹¹ Et dès avant la fondation des Filles de Marie, Adèle de Trenquelléon rappelait à ses amies : *Appliquons-nous à ce saint renoncement qui est le fondement de la vie religieuse, à cette abnégation de nous-mêmes qui doit faire de l'âme religieuse un continuel holocauste !*¹²

*La nature répugne à cette abnégation de sa volonté, qui est cependant l'essence de la vie religieuse, car l'habit ne fait pas le moine ! Et il ne nous servirait de rien d'être à l'extérieur les épouses de Jésus Christ, si nous ne conformions notre vie à cette auguste qualité !*¹³

Les *Constitutions des Filles de Marie* affirmaient à l'article 19 : *Est impropre à la vie religieuse quiconque ne veut pas d'un grand cœur se renoncer soi-même en abandonnant le monde et porter, chaque jour, sa croix.*¹⁴

Le même langage, le Fondateur le tenait aux religieux de la Société de Marie. Il suffit de lire les notes des retraites qu'il leur a prêchées : *L'essence de l'état religieux consiste dans l'immolation de soi-même. C'est la fidélité aux vœux qui fait le religieux, et non les austérités.*¹⁵ L'enseignement de notre Fondateur sur la conformité à Jésus Christ montre que nous participons de la sorte au mystère pascal, à la mort et à la résurrection de Jésus.¹⁶

DOCUMENT N° 21 :

LE TRIPLE OBJET DES INSTITUTS MARIANISTES¹⁷

p380 Dans les Instituts marianistes, aux deux fins traditionnelles de sanctification et d'apostolat, seules évoquées dans la LETTRE, les Constitutions ajoutaient primitivement une troisième fin ou troisième objet, tendre à se prémunir continuellement contre le relâchement.

Cette dernière finalité est un complément indispensable des deux premières. Il pourrait arriver, en effet, que le propos de sainteté pour soi-même *qui est le premier dans l'ordre de la charité par son importance, fût compromis dans les œuvres que le zèle suggère. C'est pourquoi les règles de notre Institut, en dirigeant chaque sujet vers l'une et l'autre fin, lui en proposent une troisième, qu'on doit toujours avoir devant les yeux : c'est de se préserver. Ce dernier trait appartient plus spécialement à Marie.*

Ainsi s'exprimaient les *Constitutions des Filles de Marie*, aux articles 9 et 10. Celles de la Société de Marie précisent que l'on y regarde comme troisième objet */.../ les règles de précaution et de réserve qui tendent à prémunir continuellement les religieux contre le relâchement* (art. 3).

L'appartenance à Dieu et le dévouement aux autres postulaient, pour le P. Chaminade, cette troisième finalité : maintenir la ferveur de ceux qui sont **p381** engagés dans cette forme de vie religieuse. A regarder de près ce troisième objet pourrait bien, dans la pensée du Fondateur, correspondre à l'amour de soi-même, tout comme le premier objet veut traduire

¹¹. Chaminade, *Lettres*, I, 93, p. 164, du 15.10.1817 à Mère de Trenquelléon.

¹². Trenquelléon, *Lettres*, I, 298, p. 400, du 22.02.1816 à Ag. Diché; cf. 290, p. 388, du 11.01.1816 à la même.

¹³. Trenquelléon, *Lettres*, I, 300, p. 403, du 29.02.1816 à L. de Lachapelle.

¹⁴. Chaminade, *Constitutions fm.* article 19; cf. pour le Tiers-Ordre, *Lettres*, V, 1289, p. 387, du 2.01.1844, Circulaire au Tiers-Ordre des Filles de Marie.

¹⁵. Chaminade, *Notes de retraites*, I, 111, p. 185, retraite de 1822, 5^{me} méditation *Sur la vocation religieuse.*

¹⁶. Chaminade, *E. de Direction*, II, 302-483, l'ensemble du cahier D; *Constitutions de la sm.* passim, surtout chapitres V *Des vertus évangéliques*, articles 240-250 et *Du noviciat*, articles 315-337 où les références au monachisme sont claires car les textes sont parfois transcrits de l'Abbé de Rancé, *Traité de la Sainteté et des Devoirs Monastiques.*

¹⁷. Ce DOCUMENT se rattache à la 3^{me} partie de la LETTRE. Voir la note 25, p. 232.

l'amour pour Dieu et le deuxième, l'amour pour le prochain.

Il est permis de voir aussi dans ce troisième objet, la sollicitude que portait Jésus aux siens avant de les quitter : *Ils ne sont pas du monde, comme je ne suis pas du monde. Je ne te demande pas de les ôter du monde, mais de les garder du mauvais* (Jean 17,14-15). L'amour que le Fondateur porte aux siens, s'inspire de celui du Christ et le pousse à prévoir les moyens de les maintenir tous dans la ferveur de la charité, dans la dévotion, au sens où l'entendait saint François de Sales.

Pour ne pas rester dans le domaine des souhaits pieux, le P. Chaminade, grâce à une autre de ses intuitions caractéristiques, avait établi dans ses Instituts un *office de zèle /.../ commis au premier Assistant* et qui avait *pour objet d'entretenir la ferveur dans le corps de la Société, dans chacun de ses membres et dans toutes ses œuvres*.¹⁸ Confier à une personne la responsabilité immédiate et les moyens de mettre en œuvre ce troisième objet, relève d'une vue réaliste qui fut toujours celle du Fondateur.

Il a conscience ainsi d'innover par rapport à la Règle de saint Benoît qui l'inspire dans ses fondations religieuses. A Mgr Morlhon, archevêque d'Auch, il présente les Filles de Marie dans une lettre très suggestive où il précise : *Elles ont adopté des Statuts en grande partie extraits de la Règle de saint Benoît : les modifications plus expresses sont celles qui ont paru nécessaires pour mieux défendre ces âmes pieuses de la contagion du siècle*.¹⁹

Cette préoccupation était habituelle au **p382**Fondateur qui la proposait déjà aux plus fervents des laïques dans la Congrégation mariale de Bordeaux : *Ils ne font pas les vœux de religion, mais ils doivent en prendre l'esprit ; ils sont fort attachés aux vœux de leur baptême ; ils se déclarent hautement pour disciples de Jésus Christ ; ils se regardent comme n'étant pas du monde, quoique vivant dans le monde*.²⁰

Qu'on se garde bien de penser que le P. Chaminade rejetait le monde. Mais il savait l'opposition du monde à Dieu. *Le monde c'est tout ce qui peut tenir dans nos cœurs la place que Dieu seul doit y occuper ; car il y a un monde subtil et délicat pour les personnes de piété*.²¹

Ici comme ailleurs, Dieu reste la seule préoccupation du Fondateur qui définit ainsi *les deux principes dont les conséquences doivent former les Constitutions et les Règlements des Filles de Marie : travailler constamment à avancer dans la pratique des vertus religieuses, et dans les précautions à prendre pour Dieu*.²² Ce *pour Dieu* sans autre spécification, prend ici tout son poids, car *on n'embrasse pas l'état religieux pour dire qu'on se réunit, qu'on vit ensemble ; mais pour servir Dieu et lui sacrifier ce que le monde adore*.²³ L'adoration du Dieu vivant est le fondement irremplaçable de toute démarche religieuse.

Ce troisième objet des religieux et religieuses du P. Chaminade est donc une conséquence de leur consécration à Dieu et de leur ouverture apostolique. Le Fondateur veut assurer à tous, les moyens d'une constante ferveur et d'un dévouement évangélique. La sainteté vécue dans le quotidien et manifestée devant le monde, **p383**telle est l'intention profonde de ce troisième objet²⁴ qui renforce ainsi le premier et le deuxième par une vie fervente. Et ce triple objet veut donner corps à la triple dimension de l'amour, fin ultime de toute vie religieuse. Des religieux ainsi structurés par les exigences concrètes de l'amour, pouvaient être *donnés en spectacle au monde, aux anges et aux hommes* (1 Cor 4,9) pour être,

¹⁸ . Chaminade, *Constitutions sm.*, article 423; cf. *Constitutions fm.*, articles 14-16.

¹⁹ . Chaminade, *Lettres*, I, 287, p. 553, du 18.05.1824.

²⁰ . Chaminade, *Etat religieux embrassé par des chrétiens dispersés dans le monde*, cité dans *E. Marials*, II, 360.

²¹ . Chaminade, *Notes d'Instr.*, 3, 29, p. 76.

²² . Chaminade, *Lettres*, I, 61, p. 103, du 11.01.1816 à A. de Trenquelléon.

²³ . Chaminade, *Conférences à la Miséricorde*, 1^{re} conférence, texte cité dans E.F. I, 36, p. 46.

²⁴ . Chaminade, *Lettres*, I, 93, p. 164, du 15.10.1817 à Mère de Trenquelléon; cf. *Notes d'Instr.*, 3, 27-29, p. 74-76.

à l'instar des premiers chrétiens,²⁵ témoins (martyrs) de leur attachement à Jésus Christ.

DOCUMENT N° 22 :

LE P. DE CLORIVIERE, INSPIRATEUR DE NOS FONDATEURS²⁶

En 1815, lorsqu'avec Adèle de Trenquelléon, le P. Chaminade cherche à donner forme à la fondation des Filles de Marie, il arrive à se procurer le texte latin d'un *excellent homme qui dans le cours de la Révolution /.../ avait travaillé à former des religieux et des religieuses, vivant les uns et les autres dans le monde.*²⁷

D'emblée on pense au P. de Clorivière (1735-1820)²⁸ **p384** qui fonda, en 1790, la Société des prêtres du Sacré Cœur puis celle des Filles du Cœur de Marie. Les Constitutions de ces dernières, dans leurs premiers articles,²⁹ ont beaucoup de similitude avec les projets du P. Chaminade en 1815. *C'est la destruction des Ordres religieux en France* qui justifie les nouvelles fondations de Clorivière et de Chaminade.³⁰ La Société des Filles du Cœur de Marie est établie sur les ruines des Congrégations religieuses. *Vivant dans le monde sans en être connues comme religieuses, elles ne porteront aucun costume religieux et aucune marque distinctive.*

Leur esprit sera *l'esprit du Christianisme* et celui des premiers chrétiens disciples de Jésus Christ qui n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme. *Tel sera l'esprit des Filles du Cœur de Marie : un tendre amour pour Jésus Christ et sa sainte Mère. Elles auront pour devise ces paroles de l'auguste Vierge qui, dans un sens spirituel, peuvent conduire à la plus haute perfection : 'Faites tout ce qu'il vous dira'.*

La lecture des textes du P. de Clorivière³¹ a donc fourni au P. Chaminade le *sens spirituel* des dernières paroles de Marie et l'a conforté dans ses vues apostoliques universalistes par rapport à ses propres Instituts religieux en formation à cette date.

p385 Dans les *Constitutions de la Société de Marie* de 1829 apparaît pour la première fois l'interprétation apostolique de Jean 2,5 que nous lisons aussi dans la LETTRE. A nouveau l'on constate une grande similitude entre deux articles des *Constitutions des Filles du Cœur de Marie* et l'article 6 de celles de la Société de Marie. Que l'on compare les deux textes.

Constitutions des Filles du Cœur de Marie :

Article 5. *Cette Société, établie sur les ruines des Congrégations religieuses, dont la destruction entraînait l'anéantissement de bonnes œuvres qu'elles embrassaient, n'a pas dû se borner à quelques œuvres particulières ; mais elle s'est proposé de n'en exclure aucune de celles qui seraient présentées par la divine Providence, et qui pourraient se concilier avec le sexe, la qualité et la position de ses membres.*

²⁵ . Chaminade, *E. de Direction*, II, 304-305. Voir la source de ce texte dans le Vénérable Louis Du Pont, *Vie du P. Balthasar Alvarez*, livre cité dans E.F. II, p. 245, note 2. Cette source permet de mieux situer l'importance apostolique de la modestie sur laquelle on insistait dans la vie religieuse.

²⁶ . Ce DOCUMENT se rattache à la 3^{me} partie de la LETTRE. Voir la note 33, p. 239.

²⁷ . Chaminade, *Lettres*, I, 55, p. 94-95 (et note 1), du 7.09.1815 à A. de Trenquelléon.

²⁸ . Sur le P. de Clorivière, voir par exemple *Dictionnaire de Spiritualité*, t. II, col. 974-979; Délas, o. c., p. 8; E.F. I, p. 36, note 1.

²⁹ . Le texte de ces articles est cité d'après Délas, o. c., p. 33-34.

³⁰ . Pour Clorivière, voir article 1, et pour Chaminade, *E. Marials*, II, 342.

³¹ . Le P. Chaminade a d'autres emprunts à Clorivière : les *Notes sur l'amour de Dieu*, citées dans E.F. II, 677, p. 284-286, s'inspirent de Clorivière, *Explication des Epîtres de Saint Pierre*, Paris, 1809, t. II, p. 86. Du même ouvrage de Clorivière (t. II, p. 33-34), Chaminade prend un commentaire des vertus selon 2 Pierre 1, 5-8; cf. Chaminade, *E. de Direction*, I, 1238.

Article 9. *Tel sera l'esprit des Filles du Cœur de Marie : un tendre amour pour Jésus Christ et sa sainte Mère. Elles auront pour devise ces paroles de l'auguste Vierge qui, dans un sens spirituel, peuvent conduire à la plus haute perfection : 'Faites tout ce qu'il vous dira'.*

Constitutions de la Société de Marie :

Article 6. *La Société de Marie n'exclut aucun genre d'œuvres ni de moyens que la divine Providence pourrait lui ordonner pour atteindre les fins qu'elle se propose. Quodcumque dixerit vobis, facite. Telle est sa maxime. Elle l'adopte, comme si cet ordre que donna Marie aux serviteurs de Cana était adressé par l'auguste Vierge à chacun de ses membres. 'Faites tout ce qu'il vous dira'.³²*

L'identité de certaines formules entre ces deux textes montre que le second dépend du premier. L'originalité du P. Chaminade consiste à avoir joint l'universalité des œuvres à celle des moyens et le tout à la parole de Marie aux serviteurs de Cana.

DOCUMENT N° 23 :

ENSEIGNER, QU'EST-CE A DIRE ?³³

p386 Enseigner a tout d'abord, chez le P. Chaminade, un sens évangélique. Il eut à s'en expliquer en répondant à une objection qui lui fut formulée par le Père P. -B. Noailles. Celui-ci prétendit que la Société de Marie est *essentiellement un corps enseignant* et il pensait aux écoles. La réponse du P. Chaminade la voici : *Oui, sans doute, et les apôtres aussi étaient essentiellement un corps enseignant : Euntes docete omnes gentes, etc. Allez, enseigner toutes les nations /.../. Aussi, la Société de Marie a-t-elle pour quatrième vœu, que font ses sociétaires, prêtres et laïques, l'enseignement de la doctrine et des mœurs chrétiennes.³⁴*

Enseigner signifie donc premièrement porter l'Évangile, l'enseigner et en témoigner personnellement et communautairement. Car, avait écrit le Fondateur dans la même lettre : *L'esprit principal de la Société /.../ est de présenter au monde le spectacle d'un peuple de saints et de prouver par le fait, qu'aujourd'hui, comme dans la primitive Église, l'Évangile peut être pratiqué dans toute la rigueur de l'esprit et de la lettre.³⁵*

p387 Des affirmations analogues se lisent dans une lettre au Pape Grégoire XVI à qui le Fondateur expose les raisons de ses fondations.

Pour opposer une digue puissante au torrent du mal, le Ciel m'inspira, au commencement de ce siècle, de solliciter du Saint-Siège les lettres patentes de Missionnaire apostolique, afin de raviver ou de rallumer partout le divin flambeau de la foi, en présentant de toute part au monde étonné des masses imposantes de chrétiens catholiques de tout âge, de tout sexe et de toute condition, qui, réunis en associations spéciales, pratiquassent sans vanité comme sans respect humain notre sainte religion, dans toute la pureté de ses dogmes et de sa morale.³⁶

Les deux Ordres religieux devaient prouver au monde *par le fait de leurs bons exemples, que le Christianisme n'est pas une institution vieillie, et que l'Évangile est encore praticable aujourd'hui comme il y a 1.800 ans.³⁷*

En ce sens évangélique, enseigner est donc synonyme d'une autre formule chère au

³². Délas, o. c., p. 34 pour les textes de Clorivière et Chaminade; *E. Marials*, II, 577, pour l'article 6 des *Constitutions de la sm.* (1829 et 1839).

³³. Ce DOCUMENT se rattache à la 3^{me} partie de la LETTRE. Voir la note 58, p. 250.

³⁴. Chaminade, *Lettres*, II, 388, p. 177, du 15.02.1826.

³⁵. Ibidem, p. 175.

³⁶. Chaminade, *Lettres*, IV, 1076, p. 374, du 16.09.1838.

³⁷. Ibidem, p. 374-375.

Missionnaire apostolique : *multiplier les chrétiens*.

Enseigner c'est aussi répandre la foi catholique en toutes sortes de circonstances et par bien des moyens qui ne relèvent pas tous du scolaire. Lors de leur fondation, les Filles de Marie n'avaient point d'œuvres scolaires pour *enseigner la foi et les mœurs chrétiennes*. Mais elles animaient la Congrégation mariale et la répandait, elles donnaient de petites retraites, faisaient le catéchisme et préparaient jeunes filles et femmes à leur première communion.³⁸

Enseigner c'est aussi tenir des écoles. Le Fondateur veillait à ce que cet apostolat scolaire soit considéré **p388** comme une mission à l'exemple même de celle que Jésus avait confiée à ses apôtres et à ses disciples.³⁹ La mission d'évangélisation est inspiratrice de l'engagement scolaire. Le P. Chaminade l'explique à la communauté de Saint-Remy.

*L'enseignement de la jeunesse, quel qu'il soit, n'est pas certainement la fin que vous avez dû vous proposer en vous consacrant entièrement à Dieu, sous la protection spéciale de l'auguste Marie. L'enseignement n'est qu'un moyen dont nous usons pour remplir notre mission, pour introduire partout l'esprit de foi et de religion et multiplier les chrétiens.*⁴⁰

Le Missionnaire apostolique que fut le P. Chaminade avait opté dès le début du siècle pour une forme de *mission stable et permanente*. Pour M. Vincent de Paul qui avait tant favorisé les missions ambulantes, les séminaires étaient des missions permanentes, des institutions durables qui avaient pour vocation de former des Missionnaires. Pour le P. Chaminade l'objectif est de *multiplier les chrétiens* et il voyait dans les institutions scolaires, tout comme dans les Congrégations mariales, des missions stables. De ces dernières il affirmait : *chaque Directeur est un missionnaire permanent, chaque Congrégation une mission perpétuelle.*⁴¹

A quelque niveau que l'on considère l'enseignement chez le P. Chaminade, il faut toujours y inclure l'évangélisation comme la finalité essentielle, le considérer comme une participation à la mission du Missionnaire apostolique, le réaliser en communauté car il s'agit d'une mission d'Eglise qui est toujours collégiale.

DOCUMENT N° 24 :

REACTION DES PERES LOUIS COLLINEAU ET GEORGES CAILLET DEVANT L'UNIVERSALITE DES ŒUVRES⁴²

p389 Lors d'une conférence à la retraite de Saint-Laurent, M. Chaminade avait commenté aux religieux l'article 6 des Constitutions de 1829 sur l'universalité des œuvres. Suite à cette réunion, le P. Louis Collineau rédigea des notes dont celle-ci.

Je croyais que la Société avait ses œuvres propres, comme toute société. Il m'avait semblé que les grands avantages que la société et la religion retirent des Sociétés religieuses viennent du soin que chacune de ces Sociétés donne à une œuvre spéciale. Les Jésuites s'adonnent aux missions et à la direction des collèges, les Frères des Ecoles chrétiennes à l'instruction des pauvres, les Sulpiciens à la conduite des Grands séminaires, et chacune de ces sociétés réussit parfaitement dans son œuvre, parce qu'elle a soin de ne pas embrasser d'autre objet que le sien /.../ Il paraît que la Société de Marie se dirige par des principes tout différents. Quoi qu'on lui présente, elle l'accepte : missions, hôpitaux, écoles, collèges,

³⁸. Ces mêmes œuvres sont encore citées par Chaminade, *Constitutions fm.*, articles 141-157. Pour la Société de Marie, voir E.F. III, 50-55, p. 46-54.

³⁹. Chaminade, *Lettres*, III, 725, p. 377-378, du 7.02.1834 au P. Chevaux.

⁴⁰. Ibidem, p. 378.

⁴¹. Chaminade, *Réponse aux difficultés*, p. 237.

⁴². Ce DOCUMENT se rattache à la 3^{me} partie de la LETTRE. Voir la note 61, p.251.

*ateliers, congrégations, sacristies, toutes œuvres, en un mot. Mais peut-elle espérer réussir sur tous ces points ? N'est-il pas à craindre, au contraire, qu'elle ne vérifie le proverbe : Qui trop embrasse, mal étroit ? Ou encore qu'elle n'approuve le sort de ces empiriques à la vertu desquels personne ne croit, par cela même qu'on les annonce comme remèdes à tous maux ?*⁴³

Pire encore. Le Père Georges Caillet, un des **p390** premiers prêtres de la Société de Marie, partageait lui aussi pareils sentiments. Il écrivit au Fondateur.

*M. Estebenet trouve que vos entreprises sont trop vastes pour pouvoir réussir : quant à lui, il n'avait pas une vocation encyclopédique, et il a toujours beaucoup regretté que la Société de Marie ne se fût pas tenue à l'enseignement de la classe moyenne ou bourgeoise, qui se trouvait, alors comme aujourd'hui, délaissée. /.../ J'ai entendu avec surprise qu'il tenait à peu près le même langage que tous les anciens de la Société qui furent reçu avant moi. Je ne lui ai pas avoué que j'avais eu souvent la pensée que le but de la Société était trop vaste, trop universel et un peu vague pour pouvoir atteindre à tout, solidement et d'une manière stable et permanente : je vous ai fait à vous-même cette observation dans les notes que vous avez demandées à chacun des anciens lors de la nouvelle rédaction des Constitutions ; je suis toujours persuadé de la même chose et point rassuré sur les suites fâcheuses qu'un but si vaste, non encore atteint, pourra avoir, surtout quand le Seigneur vous aura accordé la couronne d'immortalité ; J'attends pourtant en paix que Dieu se lève, et qu'il se déclare plus ouvertement pour ou contre une œuvre que nous ne devons vouloir que comme lui et avec lui.*⁴⁴

L'avenir força le P. Caillet à reconnaître sa pusillanimité face aux œuvres du P. Chaminade et à sa largeur de vue. Ironie de la Providence, il devint premier successeur du Fondateur. Dans une lettre circulaire, vingt-cinq ans plus tard, il écrit à toute la Société.

*Notre vocation a un autre caractère et un autre esprit : c'est de sauver les âmes en les instruisant et en les élevant dès le jeune âge, c'est de nous faire tout à tous pour les attirer tous à Jésus Christ. Pour cela, nous sommes prêtres ; pour cela, nous sommes professeurs ; pour cela, nous sommes surveillants ; pour cela nous sommes agriculteurs ; pour cela, nous sommes ouvriers ; pour cela, nous **p391** cherchons à pénétrer dans les campagnes les plus délaissées et nous nous posons au grand jour dans la plus grande ville. Pourvu que nous passions les agneaux du Divin Maître, nous ne refusons rien, nous ne reculons devant rien, que devant le mal et le péché, dans le choix et l'emploi des moyens humains, qui doivent nous servir uniquement à atteindre à la noble et double fin de notre propre sanctification et du salut des âmes.*⁴⁵

DOCUMENT N° 25 :

POUR ATTEINDRE TOUS LES JEUNES, UN SYSTEME SCOLAIRE ELARGI⁴⁶

La Révolution française avait appris au P. Chaminade qu'un temps était révolu et qu'une ère nouvelle était en train de naître. Il avait pris acte de l'abolition des privilèges et du désir qu'avaient les gens de se rencontrer malgré leurs différences sociales. A ceux qui objectaient au Fondateur de la Congrégation mariale de Bordeaux : *comment peut-on rassembler dans*

⁴³ . Texte cité dans E.F. III, 63, p. 60-61.

⁴⁴ . Lettre du 5 septembre 1836, citée dans E.F. III, 66, p. 65-66.

⁴⁵ . Circulaire du 23 novembre 1861, citée dans E.F. III, p. 66, note 1.

⁴⁶ . Ce DOCUMENT se rattache à la 3^{me} partie de la LETTRE. Voir la note 91, p. 269. Ses études achevées, G.-Joseph Chaminade s'est adonné à l'éducation des jeunes par l'école, guidé en cela par les *Règles pour l'éducation de la jeunesse* de la Congrégation de Saint-Charles de Mussidan. Texte de ces *Règles* cité dans E.F. III, p. 357, note 1.

une même société des personnes de toute condition et de tout âge ? il répondait que la Congrégation n'est pas une confusion. /.../ Il y a autant de divisions et de fractions qu'il est nécessaire pour réunir dans les mêmes groupes les personnes qui p392se conviennent, sans les séparer du corps.⁴⁷ C'est ce que le P. Chaminade appelait l'union sans confusion et qu'il donnait comme principe de structuration à ses œuvres. Il prenait ainsi, disait-il, modèle sur la structure de l'Eglise et il se souvenait de la société des premiers chrétiens.⁴⁸

Ce principe de l'union sans confusion, le Fondateur va l'appliquer aux écoles. Il veut rassembler tous les jeunes, si possible, mais sans les confondre tous. De là naît progressivement un ensemble d'écoles et d'autres initiatives où chacun pouvait trouver sa place.⁴⁹

Ecoles jumelées

Contrairement à la méthode des Frères des Ecoles Chrétiennes⁵⁰ dont le but premier, exprimé dans leur vœu d'enseignement, était de tenir des écoles gratuites pour les enfants pauvres, le P. Chaminade veut ouvrir ses écoles à tous les jeunes, pauvres ou riches, mais avec une préférence pour les pauvres.

Il n'opta donc pas pour des écoles gratuites, mais pour des classes gratuites soutenues, elles, par des classes payantes fréquentées, celles-ci, par des enfants de familles plus aisées.⁵¹ C'est le jeu de la solidarité, car pour le Fondateur il ne doit pas y avoir une école pour les pauvres et une autre, séparée, pour les riches. Son idée marque un progrès : mettre dans la même école pauvres et plus riches, même s'il faut, dans les commencements, p393des classes séparées ou même spécialisées comme furent les classes de dédoublement.⁵²

Le Fondateur allait jusqu'à exiger ces classes gratuites qui étaient une des composantes du plan de la Société de Marie. *Est-ce que la classe indigente ne doit pas nous tenir à cœur ? N'est-elle pas la plus nombreuse ? Et quel moyen peut-on avoir de renouveler la ville si on néglige l'éducation de la génération naissante du plus grand nombre d'individus de la ville ?*⁵³

On peut se demander pourquoi cet attachement du Fondateur aux classes gratuites. La réponse se lit dans les Constitutions des deux Instituts. Les classes gratuites sont destinées à l'éducation chrétienne des pauvres : c'est l'œuvre la plus chère de la Société, puisqu'elle est la plus précieuse aux yeux du Sauveur, qui a voulu que cette éducation religieuse des pauvres fût un des caractères de sa mission divine : 'les pauvres seront évangélisés'.⁵⁴

Les Constitutions des Filles de Marie groupent en quatre catégories les élèves, selon le rang et l'état de leurs parents : les pauvres filles, qu'on élève gratuitement (ce n'est pas sans dessein qu'on les nomme ici les premières) ; les artisanes, les demoiselles, /.../ et enfin celles qui sont pensionnaires au couvent.⁵⁵

⁴⁷ . Chaminade, *Réponse aux difficultés*, p. 233-234.

⁴⁸ . Ibidem, p. 237.

⁴⁹ . Chaminade, *Lettres*, II, 328, p. 10, du 7.04.1825 supplique au Roi Charles X.

⁵⁰ . E.F. III, p. 25, note 3.

⁵¹ . E.F. III, 24-27, p. 18-20.

⁵² . E.F. III, p. 368-369, note 1. Rassembler le plus d'élèves possible était un principe. Voir le premier prospectus de la première école primaire rédigé par M. D. Monier, le 21 novembre 1820 pour l'école d'Agen : E.F. III, 354, p. 437-438.

⁵³ . Chaminade, *Lettres*, IV, 914, p. 73, du 12.12.1836 à M. de Montgaillard. Toute cette lettre éclaire notre sujet. On se mit à appeler écoles gratuites les classes gratuites, et écoles préparatoires les classes payantes d'une même école.

⁵⁴ . Chaminade, *Constitutions sm.*, article 247. La citation est de Luc 4,18.

⁵⁵ . Chaminade, *Constitutions fm.*, articles 234, 235.

p394 Ces écoles spéciales complétaient les écoles primaires, expliquait le P. Chaminade au roi, dans la supplique du 7 avril 1825. Il fallait donner aux jeunes, après l'école primaire, une formation professionnelle, une possibilité de se faire mieux leur place dans la société. Ici encore, le Fondateur se rendait compte qu'il fallait agir à deux niveaux.

Il créa donc les *écoles d'arts et métiers* proprement dites. Ces écoles assuraient aux élèves des classes gratuites un véritable apprentissage complet en même temps qu'une formation chrétienne plus poussée.⁵⁶

Mais tous ne pouvaient pas suivre ces écoles où *l'enseignement sera du degré supérieur. Aussi leur seront conjointes des écoles d'arts et métiers d'un degré plus simple et plus immédiatement pratiques. Ces écoles conjointes /.../ seront appliquées plus spécialement au travail de la terre en général ou du jardinage en particulier, aux divers genres d'économie rurale, et aux arts que l'on peut appeler ruraux, parce qu'ils tiennent aux travaux des champs et aux besoins de ceux qui les cultivent.*⁵⁷ Dans ces écoles conjointes sera ménagée aux élèves une suite à l'instruction propre aux écoles primaires.

Ces écoles, conjointes à la fois à l'école primaire qu'elles perfectionnent et aux écoles d'arts et métiers vers lesquelles elles orientent, semblent être une intuition typique de l'éducateur qu'était le P. Chaminade. Pour lui *la jonction de l'enseignement des arts et métiers à l'enseignement des écoles primaires produira des effets admirables, et donnera la plus grande facilité de propager les principes de la religion parmi la jeunesse.*⁵⁸

p395 Au sujet de ces écoles, le Fondateur dit un jour aux Filles de Marie dans une conférence : *vous n'avez pas l'idée du bien qu'on peut faire et quelles sont les vues de votre Institut ! Et d'évoquer une expérience analogue faite par des religieuses à Bordeaux même. Les jeunes personnes y sont très bien élevées, et les pauvres, en sortant de là, sont capables de se placer pour gagner leur vie dans quelque maison que ce soit ; en apprenant un métier, elles ont l'avantage de s'instruire de leur religion et d'apprendre à sauver leur âme, à mépriser le monde et à gagner le ciel. Voilà comment on fait le bien et comment on sauve les âmes !*⁵⁹

Chez les religieux comme chez les religieuses marianistes, on s'inspirait des mêmes principes⁶⁰ pour toucher un maximum de jeunes et en faire des chrétiens qui puissent tenir leur place dans le monde. En 1823, l'archevêque de Bordeaux lui-même, dans une première approbation de la Société de Marie, constate *que par l'union d'Ecoles pratiques d'Arts et Métiers aux Ecoles d'enseignement primaire, - union qui facilite partout l'établissement d'Ecoles appropriées aux besoins et aux habitudes des localités, - cet Institut procure surtout un bienfait presque inconnu jusqu'à ce jour, et d'autant plus nécessaire à la jeunesse qu'elle est comme exposée, en entrant dans les divers ateliers, à une perte presque certaine, et qu'il a fallu à Paris la création des Maisons de Saint-Joseph, pour prévenir et diminuer une partie des grands maux résultant de cet abandon des jeunes gens.*

*Que l'Institut de Marie embrasse dans sa sollicitude et sa charité les âges, les états et les classes de la société qui ont surtout le plus besoin de secours.*⁶¹

p396 Voilà comment le P. Chaminade avec les siens voulait *préserver* les jeunes et les

⁵⁶. E.F. III, 35, p. 26-27.

⁵⁷. *Projet de Statuts* présenté au Gouvernement en 1825, texte cité dans E.F. III, 36, p. 27-28.

⁵⁸. Chaminade, *Lettres*, I, 240, p. 433, du 10.06.1823 à D. Monier.

⁵⁹. Texte cité dans E.F. III, 37, p. 29-30.

⁶⁰. Voir des exemples dans E.F. III, 38-39, p. 30-32.

⁶¹. Texte daté du 6 octobre 1823 et cité dans Chaminade, *Lettres*, I, p. 488.

pauvres, les aider à entrer honnêtement dans la vie.

Autres œuvres pour jeunes et pauvres

Pour élargir l'action des écoles, le P. Chaminade a toujours cherché à leur adjoindre d'autres œuvres dites complémentaires. Plus particulières, ces œuvres s'adressaient à certaines catégories de personnes.

La jeune Société de Marie prit en main l'*œuvre des Auvergnats*, lancée par la Congrégation. Ce fut même la toute première œuvre entreprise, dès 1818, et confiée à M. Collineau. Elle regroupait les jeunes ramoneurs venus de l'Auvergne pour travailler à Bordeaux et y gagner quelque argent. Détail piquant : l'approbation gouvernementale de cette œuvre, en 1819, tira la chapelle de la Madeleine d'un mauvais pas, ce qui fit écrire au P. Chaminade que *c'est par les ramoneurs et les décrotteurs que Dieu veut nous aider et nous soutenir*.⁶² A Agen, en 1821, et à Besançon, en 1838, une œuvre analogue a vu le jour ; dans cette dernière ville ce fut l'œuvre des *petits Savoyards*.⁶³

L'œuvre des *premières communions retardées* concernait aussi les enfants les plus délaissés spirituellement. De la Congrégation mariale, cette œuvre passa principalement chez les Filles de Marie. Le *Grand Institut*, article 135, ainsi que les Constitutions de 1839, articles 158-163, la donnent comme œuvre importante de l'Institut. Les Frères, à Agen, dès leur arrivée en 1821, fondent aussi leur groupe d'enfants à préparer à leur première communion retardée.⁶⁴

p397 On peut citer encore, sans en épuiser la liste, le *catéchisme* à l'hôpital fait par les novices ecclésiastiques de la Madeleine de Bordeaux ;⁶⁵ l'*œuvre des sourds-muets* dont se chargea surtout un disciple-congréganiste du P. Chaminade, l'abbé Goudequin ; l'*œuvre des jeunes détenus* qui fut aussi un apostolat de la Congrégation mariale des laïques ;⁶⁶ l'*œuvre des orphelinats*, à Besançon.⁶⁷

Certaines écoles prolongeaient leur action par des initiatives originales : *la classe de nuit* ou cours du soir qui rassemblait beaucoup de participants à Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace), à Saint-Dié (Vosges), à Noailles (Corrèze). Dans ces réunions, précise le P. Chaminade, *l'essentiel est l'instruction religieuse à laquelle au moins la moitié du temps doit être consacrée*.⁶⁸ A Belfort, ville garnison, le Fondateur, en envoyant ses religieux, écrit au curé qu'ils *pourront être très utiles aux jeunes militaires qui n'auraient pas fait la première communion, ou qui désireraient se cultiver pour se mettre en état d'avancer*.⁶⁹

La création de ces multiples œuvres manifeste, à sa manière, le souci d'universalité qui habitait le Missionnaire apostolique.

DOCUMENT N° 26 :

⁶². Chaminade, *Lettres*, I, 121, p. 212, du 25.05.1819 à Mère de Trenquelléon.

⁶³. Voir E.F. III, 28, p. 20-21.

⁶⁴. Voir E.F. III, 28-29, p. 20-21.

⁶⁵. Voir E.F. III, 30, p. 21-22.

⁶⁶. Voir Simler, *Chaminade*, o. c., p. 278; E.F. III, 31, p. 22.

⁶⁷. Voir E.F. III, 32-33, p. 23-25.

⁶⁸. Chaminade, *Lettres*, II, 566, p. 565, du 12.12.1830 à M. Olivier.

⁶⁹. Chaminade, *Lettres*, II, 531, p. 491, du 5.07.1830 au Chanoine Laurent.

p398 L'œuvre des écoles va susciter, à partir de 1824, une initiative originale pour adultes, la formation des instituteurs, et aboutir rapidement à un audacieux projet national de création d'Écoles normales.

Les Ecoles normales

Tout a commencé par la mise en relation de deux hommes : le P. Chaminade et l'abbé Bardenet.

Le premier a toujours eu un grand souci de mettre les adultes au service de la jeunesse. Dans la Congrégation pour laïques, le Fondateur a commencé par les jeunes : jeunes gens et jeunes filles et ces deux groupes sont restés, pour lui, privilégiés. Le groupe des pères de famille et celui des dames de la retraite, tout en ayant leur vie autonome, devaient aussi être appui et soutien pour les jeunes congréganistes. Ainsi les hommes d'âge mûr étaient liés au groupe des jeunes gens par un *pacte de fraternité* au point que ce dernier groupe devenait pour leurs aînés *l'œuvre de leur cœur*.

D'autres exemples pourraient être évoqués pour montrer combien les Fondateurs avaient le souci de mettre les adultes au service des jeunes. Les Filles de Marie, par exemple, à cause de la clôture, prolongeaient leur action envers leurs élèves, en ville, par les membres du Tiers-Ordre séculier.⁷¹

En retour, devait être favorisé le rôle important que les enfants pouvaient jouer par rapport aux adultes. **p399** *Le but principal /.../ en établissant des écoles, a été de faire des jeunes enfants autant de bons chrétiens qui devinssent les apôtres de leurs familles, l'édification et la consolation de la société tout entière.*⁷²

De cette action réciproque tous sortent gagnants et pour les éducateurs cela peut aller très loin. A preuve cette remarque très pertinente des *Constitutions des Filles de Marie*, article 233 : *En contractant l'habitude d'enseigner et de régenter, les Religieuses prennent des précautions pour que cette habitude ne passe pas dans leur caractère, ni même dans leur ton ; au contraire, à force de voir des enfants et de les faire obéir, elles apprennent chaque jour à redevenir elles-mêmes des enfants pour la simplicité et l'obéissance, dès qu'elles rentrent dans l'intérieur de la communauté.*

Rencontre de deux hommes, donc. Le second, l'abbé Bardenet, proposa au P. Chaminade un immense domaine d'environ 150 ha., à Saint-Remy en Haute-Saône, afin d'y établir une communauté de *Frères de Marie*.⁷³ Le château et ses vastes dépendances devaient permettre aux Missionnaires de Beaupré d'y regrouper les instituteurs chrétiens pour leur prêcher des retraites. Les religieux y joindraient, en un second temps, des conférences pédagogiques.

Dès l'origine, le Fondateur discerna dans cette initiative le germe d'une œuvre de grande portée qui *pourrait peu à peu se généraliser en France*⁷⁴ et qui **p400** *tendrait si directement à*

⁷⁰ . Ce DOCUMENT se rattache à la 3^{me} partie de la LETTRE. Voir la note 92, p. 270.

⁷¹ . Rousseau, *Trenquelléon*, o. c., p. 434.

⁷² . Laugeay Bernard, o. c. article 28, cité dans E.F. III, 277, p. 356; cf. Chaminade, *Lettres*, II, 328, p. 10, du 7.04.1825, Supplique au Roi; I, 287, p. 553, du 18.05.1824 à Mgr Morlhon, archevêque d'Auch : les élèves doivent devenir *des semences de vertus, soit pour le monde, soit pour la religion*; ibid. 203, p. 348, du 18.06.1822 à Dom Fréchal : les élèves deviennent *les apôtres de leurs parents*. Ces textes sont cités dans E.F. I, 56, p. 80.

⁷³ . Voir Chaminade, *Lettres*, I, p. 380-382.

⁷⁴ . Chaminade, *Lettres*, I, 257, p. 470, du 18.11.1823 à M. D. Monier.

*la régénération du peuple dans notre malheureuse patrie.*⁷⁵ Avant même que la première retraite ne fût donnée, le 27 avril 1824, le P. Chaminade avait saisi l'impact que pouvait avoir cette nouvelle œuvre. Elle allait toucher un plus grand nombre de personnes, surtout la population jeune et plus démunie.

Le P. Chaminade ne fut pas le premier en France à fonder une Ecole normale, mais il fut, au 19^{me} siècle, un des initiateurs de cette institution.⁷⁶ Quelques expressions typiques du Fondateur permettent de saisir son audacieuse pensée.

*Quel bon moyen, mon cher Fils, nous avons dans cette œuvre, de purifier, peut-être même avant notre mort, une grande partie de la génération présente !*⁷⁷

*Les deux cents Maîtres d'école, auxquels vous allez prêcher, porteront dans deux cents paroisses cet esprit de religion qu'ils auront puisé dans leur retraite, et à leur retour en pénétreront leurs élèves. Je ne puis jamais penser aux heureuses suites de cette entreprise, sans être profondément ému et sans bénir le Seigneur de nous l'avoir inspirée. C'est un des moyens les plus simples, les plus directs et les plus puissants de concourir à la régénération de la France, si pervertie dans ses principes et dans ses mœurs.*⁷⁸

*J'espère bien, avec la grâce de Dieu, que, sans grands inconvénients, dans un nombre médiocre d'années, il y aura autant d'établissements de cette espèce qu'il y aura de Rectorats, ou mieux encore, de Départements ; mais***p401***j'aurais besoin que le Gouvernement le voulût et le voulût bien.*⁷⁹

Vers la fin de l'année 1829 et au début de 1830, le Gouvernement marquait son intérêt pour la création d'Ecoles normales. C'est l'époque où le P. Chaminade composa un *Aperçu sur les Ecoles normales de la Société de Marie destiné à être présenté au Ministre de l'Instruction publique en janvier 1830.*⁸⁰ La révolution de juillet renversa le Gouvernement et ce fut la fin de ce projet grandiose du Fondateur qui voulait doter toute la France d'Ecoles normales. En 1843, il pouvait encore attester : *Les Ecoles normales étaient et sont encore notre œuvre la plus chère.*⁸¹ Elle exprimait au mieux le projet du Missionnaire apostolique : multiplier les chrétiens et sauver tout un peuple en en formant la jeunesse, grâce au concours des adultes.

Autres œuvres pour adultes

Sans prétendre être exhaustif, il faut évoquer chez les Filles de Marie *l'œuvre des pauvres.*⁸² Aux premiers temps, toutes les communautés des Sœurs donnaient une certaine instruction aux femmes pauvres.⁸³ **p402**Pour le seul couvent d'Agen, une lettre⁸⁴ évoque une centaine de personnes ainsi touchées : c'est une *intéressante œuvre, une œuvre précieuse*. L'on y accueillait aussi de *pauvres vieilles dames.*⁸⁵ Ce souci des femmes pauvres, Adèle de

⁷⁵ . Chaminade, *Lettres*, I, 234, p. 414, du 23-24.04.1823 à M. D. Monier.

⁷⁶ . E.F. III, p. 35, note 1 et p. 41-42, note 1.

⁷⁷ . Chaminade, *Lettres*, I, 288, p. 557, du 17.05.1824 au P. Caillet.

⁷⁸ . Chaminade, *Lettres*, II, 327, p. 8, du 7.04.1825, Obédience au P. Caillet pour Saint-Remy.

⁷⁹ . Chaminade, *Lettres*, II, 341, p. 43, du 14.05.1825 au P. Caillet.

⁸⁰ . Texte cité dans E.F. III, 75, p. 80-84.

⁸¹ . Chaminade, *Lettres*, V, 1274, p. 357, du 4.09.1843 à Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux; *Note pour la gouverne de Monseigneur*. Toute la lettre intéresse notre sujet.

⁸² . Trenquelléon, *Lettres*, II, 534, p. 298, du 18.10.1824 à Mère M. du Sacré-Cœur Diché; 694, p. 486, du 2.12.1826 à Mère M. de l'Incarnation Lachapelle; 695, p. 488, du 9.12.1826 à Mère M. du Sacré-Cœur Diché.

⁸³ . Trenquelléon, *Lettres*, II, 405, p. 133, du 15.09.1820 à Sœur Arnaudel (pour Agen); 457, p. 199, du 29.09.1821 à Mère Thérèse Yannasch (pour Tonneins); 499, p. 253, du 3.02.1824 à Mère M. du Sacré-Cœur Diché (pour Condom).

⁸⁴ . Trenquelléon, *Lettres*, II, 414, p. 144, du 20.11.1820 à Mère Emilie de Rodat.

⁸⁵ . Trenquelléon, *Lettres*, II, 649, p. 436, du 26.04.1826 à Sœur Dosithée Gatty; 650, p. 436, du 5.05.1826 à

Trenquelléon l'a porté en elle depuis son adolescence et poursuivi toute sa vie.

Dans les deux Instituts religieux il était recommandé de donner des retraites à des laïques. Les retraites aux instituteurs n'en sont qu'un cas particulier. Paradoxalement ce sont les *Constitutions des Filles de Marie* qui présentent le plus en détail cette *grande œuvre de zèle et de charité*.⁸⁶

Ces retraites pouvaient être faites *soit pour revenir à Dieu après de certains égarements, soit pour entrer dans les voies d'une piété plus fervente, soit pour examiner et connaître leur vocation, enfin pour se préparer plus prochainement à la première communion*.⁸⁷ Ainsi les personnes qui auront obtenu la grâce de la retraite, rapportent dans le monde l'empreinte des vertus et des mœurs chrétiennes pour les y faire aimer.⁸⁸

Reste à évoquer certains apostolats spécifiques des prêtres de la Société de Marie⁸⁹ qui sont par priorité au service de leurs frères, ensuite seulement disponibles pour d'autres ministères.⁹⁰ Quant aux paroisses, on n'en prit **p403** que quelques-unes et comme des *cas particuliers*, au temps du Fondateur. Par contre celui-ci insistait beaucoup sur *l'œuvre des retraites et des missions publiques ou particulières* que les prêtres *embrassent dans toute son étendue*.⁹¹ L'histoire montre que la prédication des missions, la constitution *d'une maison de missions*,⁹² d'un *corps de missionnaires*,⁹³ sont des objectifs chers au Missionnaire apostolique, mais que la Providence n'a pas beaucoup orienté les prêtres de la Société de Marie vers cet apostolat, ni d'ailleurs vers le service de sanctuaires dédiés à Marie.⁹⁴

DOCUMENT N° 27 :

LE P. CHAMINADE FONDATEUR⁹⁵

Contrairement à la plupart des Missionnaires apostoliques dont le titre vient comme reconnaître et récompenser l'action déjà entreprise ou quasi menée à terme, le prêtre Chaminade demande lui-même cette charge de Missionnaire apostolique⁹⁶ en vue d'une **p404**action à entreprendre à partir de sa quarantième année.

Il est pressé de se mettre à l'œuvre. Dès qu'il entrevoit son retour en sa malheureuse patrie, il invite une de ses dirigées, Melle Marie-Thérèse de Lamourous, à devenir une de ses collaboratrices : *le temps et les années s'écoulent ; /.../ nos corps s'usent et nous n'avons encore rien fait. Il est question de commencer tout de bon, et de faire quelque chose pour la gloire de Jésus Christ, notre bon Maître. Pensez-y, j'y penserai aussi. Je crois que vous auriez bien honte de mourir sans avoir rien de présentable à votre Epoux*.⁹⁷

Mère M. du Sacré-Cœur Diché; 661, p. 448, du 7.08.1826 à la même.

⁸⁶. Article 147; cf. E.F. III, 53, p. 51-52; sur les retraites dans la Société de Marie, ibid. 54, p. 52-53.

⁸⁷. Chaminade, *Constitutions fm.*, article 149.

⁸⁸. Chaminade, *Grand Institut*, article 134.

⁸⁹. E.F. III, 51, p. 46-50.

⁹⁰. Chaminade, *Constitutions sm.*, article 351.

⁹¹. Chaminade, *Constitutions sm.*, article 353.

⁹². Chaminade, *Lettres*, I, 198, p. 340, du 3.06.1822 à M. Barrès, vicaire général de Bordeaux. Dans la même lettre ainsi que dans la suivante, le Fondateur pense à pourvoir le Sanctuaire de Notre-Dame de Verdélais, près de Bordeaux.

⁹³. Chaminade, *Lettres*, II, 389, p. 183, du 17.02.1826 à un prêtre de Toulouse.

⁹⁴. E.F. III, p. 48, note 1.

⁹⁵. Ce DOCUMENT se rattache à la 3^{me} partie de la LETTRE. Voir la note 105, p. 276.

⁹⁶. Contrairement à ce qu'affirme le P. Simler, *Chaminade*, o. c., p. 133, l'archevêque d'Auch n'a fait qu'appuyer une demande faite par le prêtre Chaminade lui-même. Voir l'extrait d'audience pontificale du 17 mars 1801 cité dans Pierrel, *Les chemins*, o. c., p. 149-151, *al Sacerdote postulante, au prêtre postulateur*, dit le texte.

⁹⁷. Chaminade, *Lettres*, I, 22, p. 29, du 26.08.1800.

Dès 1801, Lamourous, appuyée par Chaminade, fondera l'œuvre de la Miséricorde de Bordeaux, une œuvre pour les filles et femmes parmi les plus pauvres.⁹⁸

Il est vrai que M. Chaminade rentre en France avec une autre charge, celle de vicaire général et d'administrateur du diocèse de Bazas. Il ne pouvait refuser ce service transitoire à son ami, Mgr de la Tour du Pin, archevêque d'Auch et métropolitain de Bazas.

Faute de pouvoir résider en cette ville, M. Chaminade s'y fait aider et représenter par plusieurs prêtres.⁹⁹ Après dix-huit mois de ce service d'Eglise, il laisse volontiers cette charge qui lui fut comme imposée et qu'il accepta *par l'amour que Dieu /lui/ a inspiré pour son Eglise car il réunissait cette pénible charge aux nombreuses occupations que /lui/ offrait l'état de la ville de Bordeaux et le délaissement surtout de la jeunesse.*¹⁰⁰

Ces *occupations de circonstance*,¹⁰¹ on le sent, n'étaient pas dans le projet fondamental de M. Chaminade. Son cœur et sa mission, il les voyait à Bordeaux, **p405** au service de la jeunesse. Il y fonda donc la Congrégation mariale, style nouveau, pour qu'elle soit un lieu de renouveau pour l'Eglise.

Ce faisant, il répondait à l'exigence première de sa charge de Missionnaire apostolique. Il le dit clairement au Comte de Noailles. *Dieu daigna m'inspirer, il y a de longues années, le désir de travailler au soutien de la religion dans notre malheureuse patrie. Pour le faire plus efficacement, je demandai des lettres de Missionnaire apostolique ; je les obtins. Le premier moyen de remplir ma mission fut l'institution ou l'établissement de Congrégations.*¹⁰²

Nous connaissons l'esprit missionnaire qui animait cette Congrégation de Bordeaux. Durant sa suppression par Napoléon I, entre fin 1809 et 1814, le P. Chaminade voit surgir parmi les Congréganistes diverses initiatives de *vie religieuse dans le monde*¹⁰³ ou de *jeunes Congréganistes religieux dans le monde.*¹⁰⁴ Nés dans la clandestinité, ces groupements vont surtout approfondir leurs engagements spirituels. Ils sont le creuset des futurs Instituts religieux.

Ceux-ci prennent forme progressivement à partir de 1814. La coopération entre le P. Chaminade et Adèle de Trenquelléon qui date de 1808, va atteindre sa plénitude dans la fondation des Filles de Marie. Le Missionnaire apostolique, ici encore, a su accueillir plusieurs projets, les coordonner, les rendre viables et conformes à son inspiration.¹⁰⁵

p406 Il n'y avait plus qu'à appliquer une démarche analogue au groupe de jeunes gens qui aspiraient aussi à devenir religieux. La Fondatrice des Filles de Marie en parle ainsi à une de ses amies : *Je ne sais si je vous ai marqué que notre bon Père a formé, à Bordeaux, sous l'autorisation de Mgr l'Archevêque, une petite communauté de religieux de notre Ordre. Ils sont encore très peu nombreux mais bien édifiants ; on les appelle la Société de Marie.*¹⁰⁶

Autour des couvents des Filles de Marie se constitue un Tiers-Ordre séculier que nous pouvons voir vivre à travers la correspondance de Mère Marie de la Conception.¹⁰⁷

Enfin, dernière fondation. En 1836, prend forme, grâce au P. Chaminade et au Cardinal

⁹⁸ . Voir Simler, *Chaminade*, o. c., p. 135-153.

⁹⁹ . Voir Simler, *Chaminade*, o. c., p. 126-127.

¹⁰⁰ . Chaminade, *Lettres*, I, 25, p. 35, du 19.06.1802 à Mgr d'Aviau, nouvellement nommé archevêque de Bordeaux.

¹⁰¹ . Simler, *Chaminade*, o. c., p. 133.

¹⁰² . Chaminade, *Lettres*, II, 523, p. 476, du 14.05.1830 au Comte de Noailles; toute cette lettre est fort intéressante.

¹⁰³ . Voir certains textes dans Chaminade, *E. Marials*, II, 341-387.

¹⁰⁴ . Chaminade, *E. de Direction*, II, 540-580.

¹⁰⁵ . Chaminade, *Lettres*, I, 52, p. 87-88, du 8.10.1814 à Ad. deTrenquelléon.

¹⁰⁶ . Trenquelléon, *Lettres*, II, 327, p. 36, du 2.06.1818 à L. de Lachapelle.

¹⁰⁷ . Trenquelléon, *Index à Tiers-Ordre; Lettres*, II, p. 73, note 30 et Rousseau, *Trenquelléon*, o. c., p. 434-439.

duc d'Isoard, archevêque d'Auch, *l'œuvre des campagnes*¹⁰⁸ qui devient le Tiers-Ordre régulier des Filles de Marie.¹⁰⁹ Le Fondateur reconnaîtra, dans les *Constitutions des Filles de Marie* de 1839, que cette *deuxième branche de l'Institut /.../ avait toujours été enviée par la Fondatrice, Melle de Batz de Trenquelléon, et par ses associées.*¹¹⁰

Telles sont, rapidement évoquées, les diverses fondations que fit le Missionnaire apostolique, en la première moitié du 19^{me} siècle.

DOCUMENT N° 28 :

L'EXPRESSION "MULTIPLIER LES CHRÉTIENS"¹¹¹

p407 En parcourant les textes où le Fondateur emploie cette expression, on peut faire une double constatation.

D'une part, la formule ne s'est jamais stéréotypée. Elle a gardé sa vitalité, sa liberté. Dans des textes qui définissent *l'état religieux dans le monde*, on présente son esprit comme *une participation à l'esprit apostolique* et l'on affirme que *sa fin principale et immédiate est la sanctification des âmes ou la multiplication des chrétiens.*¹¹² Peut-être assistons-nous ici à la naissance de la formule qui se trouve au milieu d'autres analogues : l'esprit apostolique, la sanctification des âmes.¹¹³

Une autre expression-source pourrait être l'article 204 du *Grand Institut* de 1816 où il est dit que le travail a pour but *de servir avec charité le prochain, de gagner des âmes à Dieu et de repeupler le monde de chrétiens.*¹¹⁴ L'année précédente, le P. Chaminade avait précisé à Adèle de Trenquelléon : *Ce qui doit vous distinguer des autres Ordres, c'est le zèle pour le salut des âmes ; il faut faire connaître les principes de la religion et de la vertu, il faut multiplier les chrétiennes.*¹¹⁵ La Fondatrice répercutera cette exhortation aux Sœurs responsables **p408** du premier pensionnat : *Oh ! qu'on tâche de faire de bonnes chrétiennes de ces enfants ! C'est notre unique but.*¹¹⁶ *Que ce premier pensionnat de l'Institut soit bien dans l'esprit de l'Institut qui est de former des chrétiennes.*¹¹⁷

Autre constat : c'est dans les écrits destinés à la Société de Marie et à ses membres que l'expression tend à prendre sa forme connue : *multiplier les chrétiens.*¹¹⁸ Cependant, dans les *Constitutions de la Société de Marie* de 1839 à l'article 22, le vœu d'enseignement sera encore donné comme le *moyen de multiplier les vrais chrétiens* et dans le texte de la LETTRE, il est recommandé de *faire des chrétiens.*

On aura pu remarquer que la formule est liée à l'état religieux et tout primitivement à

¹⁰⁸. Trenquelléon, *Lettres*, II, 354, p. 73, du 16.12.1819 au P. Chaminade.

¹⁰⁹. Voir l'acte de fondation dans Chaminade, *Lettres*, III, 866, p. 651, du 1.09.1836.

¹¹⁰. Article 335; voir aussi les articles 333-349; Chaminade, *Lettres*, III, 862-866, p. 647-652; V, 1289, p. 382-388, du 2.01.1844, qui est la Circulaire au Tiers-Ordre.

¹¹¹. Ce DOCUMENT se rattache à la 3^{me} partie de la LETTRE. Voir la note 5, p. 289.

¹¹². Chaminade, *E. Marials*, II, 362, 4°, 5°.

¹¹³. La même remarque peut s'étendre à un texte analogue destiné aux jeunes personnes et où l'on parle de *la multiplication des vraies chrétiennes*, Chaminade, *E. Marials*, II, 377.

¹¹⁴. Texte cité dans E.F. II, p. 370, note 1.

¹¹⁵. Chaminade, *Lettres*, I, 57, p. 98, du 3.10.1815.

¹¹⁶. Trenquelléon, *Lettres*, II, 588, p. 364, du 27.06.1825 à Mère M. de l'Incarnation Lachapelle.

¹¹⁷. Trenquelléon, *Lettres*, II, 605, p. 385, du 11.09.1825 à Mère Louis de Gonzague Poitevin.

¹¹⁸. Chaminade, *Lettres*, II, 353, p. 69, du 28.06.1825 au P. Caillet; III, 625, p. 148, du 21.05.1832 au P. Lalanne; III, 725, p. 378, du 7.02.1834, au P. Chevaux; IV, 1102, p. 423, du 22.12.1838 à M. Denizot, curé; *E. de Direction*, II, 351.

l'état religieux dans le monde dont le zèle devait être plus étendu. Mais qu'en est-il de la visée de *multiplier les chrétiens* dans les premiers temps de la Congrégation de Bordeaux, avant 1809 ? L'enquête reste à faire. Dans les textes publiés, l'expression ne se trouve pas. Le but apostolique se réalise par diverses *œuvres de zèle* et par l'effort concerté pour que *puisse s'accroître sans cesse le nombre des fidèles enfants de Marie !*¹¹⁹ En clair : que les chrétiens, pour persévérer et pour se stimuler dans le bien, entrent dans la Congrégation !¹²⁰

p409 Cependant, dès 1803, le P. Chaminade présente au Pape Pie VII la Congrégation de Bordeaux comme une *intéressante pépinière de serviteurs de Marie /.../ appelée à propager l'esprit de religion et de ferveur dans les divers états de la société qu'elle est destinée à occuper un jour.*¹²¹

Faire des chrétiens : on voit qu'il ne s'agit pas avant tout d'une formule mais d'une finalité essentielle que le Missionnaire apostolique a voulu imprimer à toutes ses fondations. Qu'il s'agisse de *propager* la foi, de *faire* ou de *multiplier* les chrétiens, les *vrais*, c'est toujours du but missionnaire qu'il s'agit. Nous sommes appelés à *la propagation de la foi, chacun dans le poste qui lui est assigné à cet effet.*¹²²

¹¹⁹. Chaminade, *E. Marials*, II, 394, texte qui date de 1801.

¹²⁰. En 1806, le Fondateur fit à des Missionnaires une conférence entièrement axée sur ce sujet; voir Verrier Joseph, *La Congrégation*, o.c., t. 3A, p. 51-61.

¹²¹. Chaminade, *Lettres*, I, 26, p. 36-37, du 26.05.1803.

¹²². Chaminade, *Lettres*, IV, 1087, p. 394, de fin octobre 1838 à la communauté de Courtefontaine.

BIBLIOGRAPHIE

ŒUVRES DU P. CHAMINADE

p411

Circulaires : *Circulaires du Bon Père Chaminade*, Fondateur de la Société de Marie et de l'Institut des Filles de Marie, Vienne (A), Imprimerie des Marianistes, 1961. (pour les références : numéro marginal et page).

Conférences : *Conférences tenues sur la rédaction de l'Institut des Filles de Marie au mois d'août mil huit cent seize*, AGMAR, 38.6.1.

Constitutions fm. : *Constitutions et Statuts de l'Institut des Filles de Marie*, Bordeaux, G. Gounoulhou, Imprimeur de l'Archevêché, Place Puy-Paulin, 1, 1856.

Constitutions sm. 1829 : *Constitutions de la Société de Marie*, de 1829, manuscrit, AGMAR 57.2.2.

Constitutions sm. 1839 : *Constitutions de la Société de Marie*, de 1839, Besançon, Imprimerie d'Authenin-Chalandre fils, imprimeur de Mgr l'Archevêque, 1847. Sans autre indication, *Constitutions sm.* renvoie à l'édition de 1839.

E. de Direction, I : *Ecrits de Direction*, vol. I, Documents Marianistes, Séminaire Marianiste, Fribourg, Suisse, 1956. (Pour les références : volume et n° marginal).

E. de Direction, II : *Ecrits de Direction*, vol. II, Documents Marianistes, Séminaire Marianiste, Fribourg, Suisse, 1^{re} édition, 1954 ; 2^{me} édition, 1964. (Pour les références : volume et n° marginal).

p412

E. Marials, I, II : G.-J. CHAMINADE, *Ecrits Marials*, I, II, Documents Marianistes, Séminaire Marianiste, Fribourg, Suisse, 1966. (Pour les références : volume et n° marginal).

E. d'Oraison : G.-J. CHAMINADE, *Ecrits d'Oraison*, Documents Marianistes, Séminaire Marianiste, Fribourg, Suisse, 1969. (Pour les références : n° marginal uniquement).

Extrait : *Extrait de l'Institut des Enfants de Marie*, AGMAR 46.10.

Grand Institut : *Institut des Filles de Marie* (en 501 articles), 1816, AGMAR 38.4.1.

Institut de M. : *Institut de Marie*, 1818, AGMAR 57.1.2, cité in extenso dans DELASJ.-Claude s.m., *Histoire des Constitutions de la Société de Marie*, Etudes Marianistes, volume IV, novembre 1964, Séminaire Marianiste, Fribourg, Suisse, P. 70-81. Les références renvoient aux pages de ce livre.

Lettres : *Lettres de M. Chaminade* Fondateur de la Société de Marie et de l'Institut des Filles de Marie, t. I. II. III. IV. V, Nivelles, Belgique, Imprimerie Havaux, 1930 ; t. VI, VII, VIII,

Roma, Editions Agmar, 1977. (Pour les références : tome, n° de la lettre, page).

Manuel : /G.-J. CHAMINADE/, *Manuel du Serviteur de Marie*. Sur les diverses éditions, voir *Ecrits Marials*, vol. I, P. 124-125.

p413

Notes sur les Constitutions : G.-J. CHAMINADE, *Notes autographes sur les Constitutions*, n° 1 à 7, AGMAR 57.3.1 à 57.3.7.

Notes d'Instr. : *Notes d'Instruction de G.-Joseph Chaminade*, Documents Marianistes, Fribourg, Suisse, Regina Mundi, t. 1 à 13, 1963 - 1967. (Pour les références : tome, n° marginal, page).

Notes de retraites : *Notes de Retraites prêchées par G.-Joseph Chaminade (1809 - 1843)*, Documents Marianistes, t. I, II, III, Fribourg, Suisse, Séminaire Marianiste, 1964. (Pour les références : tome, n° marginal, page)

Projet : *Projet d'un Institut de Congréganistes Religieuses sous le titre de Filles de Marie*, AGMAR 37.1. Texte cité in extenso dans G.-J. CHAMINADE, *Ecrits de Direction*, I, n° 1291-1320.

Réponse aux difficultés : *Réponse aux difficultés qu'on fait ordinairement contre les Congrégations établies sur le plan de celle de Bordeaux, sur la forme nouvelle qu'on leur a donnée, et sur les rapports qu'elles ont avec les paroisses*, AGMAR 47.4.9. Texte cité in extenso dans *L'Esprit de notre Fondation*, E.F., III, *Les œuvres de la Société d'après les écrits de M. Chaminade et les Documents primitifs de la Société*, n° 212, P. 233 - 242. Les références renvoient aux pages de ce livre.

Réponses aux 7 questions : *Réponses aux sept questions ou difficultés qu'on fait ordinairement, sur la nouvelle forme donnée à Bordeaux aux Congrégations et sur les rapports qu'ont en général les Congrégations avec les paroisses (1824)*, AGMAR 47.4.10. Texte cité in extenso dans PIERREL Philippe, *Sur les chemins de la mission... G.-Joseph Chaminade fondateur des Marianistes*, Pro manuscrito, 1981, P. 153 - 165. Les références renvoient aux pages de ce livre.

p414

Statuts : *Statuts des jeunes Congréganistes Religieux*, AGMAR 46.10. Texte cité in extenso dans CHAMINADE, *Ecrits de Direction*, II, 540-580. Les références renvoient aux pages de ce livre.

ŒUVRES D'ADELE

DE BATZ DE TRENQUELLEON

Lettres : *Lettres de Adèle de Batz de Trenquelléon*, Fondatrice de l'Institut des Filles de Marie Immaculée (Marianistes) en collaboration avec le Père Guillaume Joseph Chaminade, Fondateur de la Société de Marie, Rome, Editions Filles de Marie Immaculée Marianistes, Via Edoardo Jenner, 10 ; t. I, 1985, t. II, 1987. (Pour les références : tome, numéro, page).

Index : *Index des lettres de Adèle de Batz de Trenquelléon*, Sucy en Brie, Editions Filles de Marie Immaculée Marianistes, 12, Avenue Albert Pleuvry, 1987.

AUTEURS DIVERS

ANTOINE Louis, ofm caP. , *Deux spirituels au siècle des Lumières, Ambroise de Lombez, Philippe de Madiran*, Paris, Lethielleux, 1975.

p415

ARMBRUSTER Jean-Baptiste, sm.,

Avec G.-Joseph Chaminade, Connaître, Aimer, Servir Marie, Paris, 44, rue de la Santé, 1982.

Marie dans les derniers temps chez le Père G.-Joseph Chaminade, dans *Marie et la fin des temps*, III, Approche historico-théologique, Paris, O.E.I.L., 1987, P. 67-81.

Références aux Lettres du P. Chaminade, série "Vie Spirituelle", Fribourg, Suisse, Séminaire Marianiste, 1954.

BENOIT (SAINT), *Règle*.

BOBY François sm., *Notice historique de la Société de Marie*, manuscrit, AGMAR 17.1.1.

COOLE William J., sm., *The Spiritual Maternity of Mary according to the writings of Father William Joseph Chaminade. A study of his spiritual doctrine*, thèse, U.S.A., 1958.

COTE Rosaire, sm., *La spiritualité apostolique du Père Chaminade*, thèse, Fribourg Suisse, Séminaire marianiste Regina Mundi, 1969.

DELASJ. Claude, sm., *Histoire des Constitutions de la Société de Marie*, Fribourg, Suisse, Séminaire marianiste, 1964.

DELATTRE Pierre, *Le vœu de Louis XIII (1638-1938)*, Paris, Bonne Presse, 1938.

DUBARLEA. M., oP. , *La Femme couronnée d'étoiles*, dans *Mélanges Bibliques* (Robert).

p416

DU MANOIR Hubert, sj. (sous la direction de), *Maria*, Etudes sur la Sainte Vierge, t. I à VIII, Paris, Lethielleux, 1949-1971.

EMMEN Aquilinus, ofm., *Cunctas haereses sola interemisti, usus et sensus hujus encomii B. M. Virginis in liturgia, theologia et documentis pontificiis*, dans *Maria et Ecclesia*, volume 9, Actes du Congrès international mariologique de Lourdes, 1958, P. 93 sqq.

GALLUS T. sj.,

Interpretatio mariologica protoevangelii (Gen 3,15), tempore post patristico usque ad Concilium Tridentinum, Romae, 1949.

Die "Frau" in Gen 3,15, Klagenfurt, Carinthia, 1979.

GREGOIRE XVI, *Lettre Encyclique Mirari vos*, citations selon *Lettres Apostoliques de Pie IX, Grégoire XVI, Pie VII, Encycliques, Brefs, etc.*, Paris, Bonne Presse, s.d., P. 200-221.

IGNACE DE LOYOLA (Saint), *Constitutions de la Compagnie de Jésus*, Desclée de Brouwer, 1966.

LALANNE Jean, sm., *Notice historique sur la Société de Marie de la Congrégation de Bordeaux*, Saint-Cloud, Belin, 1858.

LAUGEAY Bernard, sm., *Méthode d'enseignement à l'usage des écoles primaires de la Société de Marie*, 1824. (Cf. EF. III, 251, P. 326).

LAURENTIN René,

p417

Court traité sur la Vierge Marie, 5^e édition refondue à la suite du Concile, Paris, Lethielleux, 1967.

L'interprétation de Genèse 3,15 dans la tradition jusqu'au début du XIII^{me} siècle dans *Bulletin de la Société Française d'Etudes Mariales*, 1954, P. 77-156.

LAURENTIN R. et ROCHE P. , *Catherine Labouré et la Médaille Miraculeuse*, Documents authentiques, 1830-1876, Paris, Dessain et Tolra, 1976.

LESAGE Germain, *L'accession des Congrégations à l'état religieux canonique*, Ottawa, 1952.

MONTFORT (Saint Grignon de), *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, Pont-Château, 1955.

PIERREL Philippe, *Sur les chemins de la mission... G. Joseph Chaminade, Fondateur des Marianistes*, Pro manuscripto, 1981.

POIRE François, sj., *La triple couronne de la Bienheureuse Mère de Dieu*, t. I, II, III, Le Mans, J. Lanier, 1849.

RAUGEL Alphonse sm., *La doctrine mariale de Saint Bernard*, Paris, Spes, 1935.

RIPBERGER Albert, *Der Pseudo-Hieronymus Brief IX "Cogitis me"*. Ein erster marianischer Traktat des Mittelalters von Paschasius Radbert, Freiburg, Schweiz, 1962.

ROUSSEAU Henri, sm.,

Guillaume-Joseph Chaminade, fondateur des Marianistes (1761-1850), Paris, Perrin, 1913.

p418

Adèle de Trenquelléon, fondatrice de l'Institut des Filles de Marie Immaculée et son Œuvre (1789-1828), Paris, Beauchesne, 1921.

SIMLER Joseph, sm., *Guillaume-Joseph Chaminade, Chanoine honoraire de Bordeaux, fondateur de la Société de Marie et de l'Institut des Filles de Marie (1761-1850)*, Paris,

Bordeaux, 1901.

STANLEY Thomas A., sm., *The mystical Body of Christ according to the writings of Father William Joseph Chaminade*. A study of his spiritual doctrine, Fribourg, Suisse, 1952.

THOMAS Robert, Moine, *Saint Bernard*, Nice, Edition Impres'Sud, 1980.

VASEY Vincent, sm., *Inquisitio Historica de quibusdam animadversionibus in Servi Dei (Guilelmi Josephi Chaminade) vitam ex officio concinnata*, Romae, 1970.

VERRIER Joseph, sm.,

La Congrégation Mariale de M. Chaminade, Documents Marianistes, Fribourg, Suisse, Regina Mundi, 8 volumes, 1964-1966.

Lettre du 24 août 1839 aux prédicateurs de retraites, analyse doctrinale et rhétorique, polycopie, Paris, 4 juillet 1958, 14 pages.

Positio super introductione causae et virtutibus ex officio concinnata, d'Adèle de Batz de Trenquelléon, Romae, 1974.

SIGLES DIVERS

A.A.S. : *Acta Apostolicae Sedis*.

AGFMI : Archives Générales des Filles de Marie Immaculée, Rome, rue Edoardo Jenner, 10.

AGMAR : Archives Générales de la Société de Marie, Rome, Via Latina, 22.

EF. I, II, III, *L'Esprit de notre Fondation* d'après les écrits de M. Chaminade et les documents primitifs de la Société, t. I, II, III, Nivelles, Belgique, 1910-1916.

F.M. : Filles de Marie (Sœurs Marianistes).

LG : *Lumen gentium*, Constitution dogmatique sur l'Eglise, du concile Vatican II.

PG : Patrologie grecque de Migne.

PL : Patrologie latine de Migne.

S.M. : Société de Marie (Religieux Marianistes).

Cette table renvoie aux pages du livre sur papier, donc aux pages signalées en rouge

TABLE DES MATIERES

p421

Préface.....	5
Présentation.....	9
Texte de la LETTRE.....	13

INTRODUCTION DE LA LETTRE.....	29
--------------------------------	----

1. Le Décret de louange.....

Réjouissez-vous dans le Seigneur.....	31
Texte du Décret de louange.....	34

2. L'esprit de nos Constitutions.....

Primauté de l'esprit.....	39
Moyens au service de l'esprit.....	42
Une année de renouveau : 1839.....	44

3. Choisir les moyens.....

Les retraites annuelles.....	46
Ecrire une lettre aux prédicateurs.....	48
La lettre tue, l'esprit vivifie.....	51

4. Notre air de famille.....

Un air de famille caractéristique.....	53
Notre air de famille aux origines.....	55

p422

PREMIERE PARTIE DE LA LETTRE.....	61
-----------------------------------	----

I. RELIGIEUX PARMI D'AUTRES.....	63
----------------------------------	----

1. De vrais religieux.....

Vœux solennels ou vœux simples ?.....	65
<i>Religieux et droit de l'Eglise</i>	65
<i>Le désir des vœux solennels</i>	67
<i>Option pour la vie monastique</i>	69

2. Marcher à la suite du Sauveur.....

La perfection chrétienne.....	73
<i>Appels à la perfection</i>	73
<i>Les chemins de la perfection</i>	75
A la suite du Sauveur.....	77
<i>Par les conseils évangéliques</i>	78
<i>Avec l'Esprit et Marie</i>	79
Sainteté suprême du vœu.....	80
<i>Vœux et consécration</i>	81
<i>Vœux et alliance biblique</i>	82
<i>Vœux et persévérance</i>	83

3. Avec tous les autres Ordres	85
Origine évangélique de l'état religieux	86
Parmi les autres religieux	88
<i>Sources monastiques : St. Benoît</i>	89
<i>Sources contemplatives : Carmel</i>	90
<i>Sources apostoliques</i>	91
Originalité de nos Fondateurs	94

II. LA LETTRE TUE, L'ESPRIT VIVIFIE

1. L'esclave de la lettre	99
Comment la lettre seule tue	100
Application au costume	102
Brigandage dans le sacrifice	103
p423	
2. Pratiquer l'esprit du vœu	105
Toujours plus pauvre	106
Qu'il est heureux !	108
Les trois vœux	111

DEUXIEME PARTIE DE LA LETTRE

I. DEVOUEMENT FILIAL A MARIE	115
1. Les triomphes de Marie	116
Marie, victorieuse des hérésies	117
<i>L'antienne "Réjouis-toi"</i>	119
<i>Mission de la Nouvelle Eve</i>	120
L'hérésie d'aujourd'hui	123
<i>L'indifférence religieuse</i>	124
<i>La foi pâlit et la vertu fuit</i>	129
2. Au service de Marie victorieuse	133
Croire en la Femme victorieuse	135
<i>Puissance de la Femme Marie</i>	136
<i>Marie victorieuse aujourd'hui</i>	139
Engagement au service de Marie	149
<i>Engagement dans une lutte</i>	150
<i>Engagement dans l'Institut</i>	152
<i>Engagement par amour</i>	154
<i>Le vœu de stabilité</i>	155
3. Jusqu'à la fin de nos jours	160
Heureux à son service	161
<i>Service réciproque</i>	162
<i>Service fidèle</i>	164
Preuve : les Constitutions	166
<i>Constitutions de la Société</i>	167
<i>Constitutions des Sœurs</i>	171

p424

Objection et réponse.....	173
<i>Marie dans toute vie religieuse</i>	174
<i>Réponse marianiste</i>	176
<i>Fondement du caractère propre</i>	183
<i>Notre signe de ralliement</i>	187

II. LA LETTRE TUE, L'ESPRIT VIVIFIE

1. Celui qui s'en tient à la lettre	192
Une dé-stabilisation dangereuse.....	192
Le prétexte du plus parfait.....	195
<i>La tentation du plus parfait</i>	196
<i>Ce qui est le plus parfait</i>	197
Malheur à qui abjure et déserte	199
2. Heureux qui est fidèle !	201
Fidélité et service	202
Appartenance spéciale à Marie	203
<i>Comme religieux</i>	204
<i>Comme religieux marianiste</i>	207
<i>Ultime appel</i>	211

TROISIEME PARTIE DE LA LETTRE

I. MISSIONNAIRES DE MARIE

A. Tous missionnaires	216
Pour tous une mission de charité.....	218
<i>Religieux à mission unique</i>	221
<i>Religieux à double mission</i>	225
<i>Un texte négatif</i>	230
Nous, les derniers de tous.....	232
<i>Analyse littéraire</i>	233
« <i>Faites ce qu'il vous dira</i> »	235
<i>Une mission universelle</i>	242

p425

2. Missionnaires de Marie	251
Le vœu d'enseignement	252
<i>Origine du vœu d'enseignement</i>	253
<i>Chaminade et le vœu d'enseignement</i>	255
<i>Atteindre tous les hommes</i>	263
<i>Suppression du 5^{eme} vœu</i>	274
Missionnaires de Marie	274
<i>Un même esprit missionnaire</i>	276
<i>Le mandat de Marie</i>	278
<i>L'expression missionnaires de Marie</i>	281
<i>La confirmation par l'Eglise</i>	283

II. LA LETTRE TUE, L'ESPRIT VIVIFIE.....	285
1. La lettre seule.....	286
2. La lettre et l'esprit.....	288
Pour ceux qui enseignent.....	289
<i>Faire des chrétiens.....</i>	289
<i>Etre missionnaire de Marie.....</i>	290
<i>Le sublime apostolat.....</i>	291
Pour ceux qui n'enseignent pas.....	293
<i>Solidarité par le travail.....</i>	295
<i>Le vœu d'enseignement pour tous.....</i>	296
La même mission pour tous.....	299
<i>La mission vécue en famille.....</i>	299
<i>Famille de Marie et Eglise.....</i>	300
3. La mission au-delà du Fondateur.....	303
Une démarche à Rome.....	303
La réponse de Rome.....	305
Esprit missionnaire et avenir.....	306

CONCLUSION

UNE FIN, UN COMMENCEMENT

p426	
La lettre aux retraites de 1839.....	310
Répercussions de la lettre.....	312

DOCUMENTS QUI CONCERNENT LA LETTRE

Documents qui concernent l'Introduction

Document n° 1 Contexte de 2 Co 3,6.....	317
Document n° 2 Usage que Cham. fait de 2 Co 3,6....	320
Document n° 3 Pourquoi il privilégie 2 Co 3,6.....	322

Documents qui concernent la 1re partie

Document n° 4 Vœux solennels dans l'Eglise.....	325
Document n° 5 Développement des vœux simples ...	327
Document n° 6 Stabilité dans l'histoire.....	332
Document n° 7 L'Office de zèle.....	337
Document n° 8 Direction, moyen de perfect. relig. ...	339
Document n° 9 Règle de St Benoît et Marianistes ...	342
Document n° 10 De Rancé, Trappe, et Marianistes...	346
Document n° 11 Carmel et FMI.....	348
Document n° 12 Clercs réguliers et Marianistes.....	350
Document n° 13 Jésuites et Marianistes.....	352
Document n° 14 L'adaptation de nos Fondateurs.....	354
Document n° 15 Costume marianistes.....	357

Documents qui concernent la 2me partie

Document n° 16 L'antienne : « Réjouis-toi ! ».....	361
Document n° 17 Marie, Nouvelle Eve, chez Cham..	368
Document n° 18 Gn 3,15, sens et interprétation	371

p427

Documents qui concernent la 3me partie

Document n° 19 Sur l'institution d'un nouvel Ordre.	375
Document n° 20 Renoncement et mortification	377
Document n° 21 Triple objet des Instituts marianistes	380
Document n° 22 De Clorivière et nos fondateurs.....	383
Document n° 23 Sens de « enseigner »	386
Document n° 24 Universalité des œuvres	389
Document n° 25 Un système scolaire élargi	391
Document n° 26 Œuvres pour adultes	398
Document n° 27 Le P. Chaminade fondateur	403
Document n° 28 « Multiplier les chrétiens »	407

BIBLIOGRAPHIE

Œuvres du P. Chaminade	411
Œuvres d'Adèle de Trenquelléon	414
Auteurs cités dans cette étude	414
Sigles	419

4^{ème} PAGE DE COUVERTURE

Héritier en plusieurs domaines de l'Ecole française de spiritualité, le Père G. Joseph Chaminade (1761-1850) pensait que chaque chrétien était appelé à s'épanouir en vivant son propre *état de vie*. Que voulait-il exprimer par le terme de *état* ? Ce mot lui permettait de souligner d'un côté des valeurs telles que la stabilité et la persévérance, deux thèmes qui sont centraux dans la LETTRE étudiée ici. Ils expriment l'ancrage indispensable à toute vie humaine, son enracinement dans la réalité, faute de quoi elle est exposée à l'illusion et ne peut porter tous ses fruits. Mais qui s'en tient à cette seule option de la vie, s'enferme dans la *lettre* qui le tue. En effet le terme *état* signifie tout autant l'ouverture à l'esprit qui, lui, est porteur de vie. Il *vivifie* tout l'être et oriente toute l'existence en tout *état de vie* chrétien.

Ce livre veut donc contribuer à dégager *l'esprit* qui, en ses origines, a animé toute la *Famille de Marie*. En effet, le Père CHAMINADE a toujours voulu partager son charisme propre de *missionnaire de Marie* avec les laïques autant qu'avec les religieux. Il existe donc un *état laïque Marianiste* tout comme a surgi, à partir de ce premier, un *état religieux Marianiste* à partir de 1816. La lettre du 24 août 1839, étudiée et commentée ici, fut adressée aux deux Instituts religieux. Selon son titre même, ce livre concerne d'abord les religieuses et les religieux Marianistes qui sont appelés à être, aujourd'hui plus que jamais, les témoins privilégiés d'un charisme qu'ils partagent avec les Laïques Marianistes pour le bien de toute l'Eglise.